



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Livre Blanc des acteurs français du développement durable

Sommet mondial du développement durable – Johannesburg 2002 –

Comité français
pour le Sommet mondial
du développement durable
Johannesbourg 2002

Avertissement

Les documents ci-joints reflètent les positions des groupes de travail et des acteurs impliqués dans le processus de préparation du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg.

Ils ne constituent pas des positions du Gouvernement français.

Comité français pour le Sommet mondial du développement durable

Placé auprès du Premier Ministre et présidé par Michel Mousel, le Comité français pour le Sommet mondial du développement durable regroupe une soixantaine de personnalités représentant l'ensemble des acteurs français du développement durable. Il a pour vocation à faciliter la contribution de ces acteurs au Sommet mondial du développement durable (Johannesbourg, 26 août - 4 septembre 2002), sommet qui intervient 10 ans après celui de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement.

Treize thèmes prioritaires ont été identifiés par le Comité :

- L'eau
- L'énergie
- La santé
- L'agriculture et la sécurité alimentaire
- La culture, la francophonie et l'éducation
- La recherche
- Les enjeux urbains
- L'accès aux services essentiels
- Les partenariats et les financements publics / privés
- Les responsabilités sociales et environnementales des entreprises
- Le commerce éthique et le commerce équitable
- Les inégalités sociales et les inégalités écologiques
- La coopération internationale

Les propositions des groupes de travail mis en place par le Comité, présentées lors d'un colloque à Rennes les 1 et 2 juillet 2002, font l'objet du Livre Blanc des acteurs français du développement durable.

Préface : Michel Mousel, Président du Comité français pour le Sommet mondial du développement durable	2
I - Introduction " Un nouvel élan pour la planète ", journées nationales du développement durable – Rennes, 1 et 2 juillet 2002 - Allocution de Monsieur Jan Pronk, envoyé spécial de Monsieur Kofi A. Annan, Secrétaire général des Nations unies Allocution de Monsieur Jean-Pierre Raffarin, Premier Ministre Allocution de Madame Roselyne Bachelot, Ministre de l'Ecologie et du développement durable Allocution de Madame Claudie Haigneré, Ministre délégué à la Recherche Allocution de Madame Tokia Saïfi, Secrétaire d'Etat au Développement durable Allocution de Monsieur Edmond Hervé, Maire de Rennes, Président de l'Institut des Villes Allocution de Monsieur Josselin de Rohan, Président du Conseil régional de Bretagne Allocution de Monsieur Marie-Joseph Bissonnier, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine	5
II - Les treize thèmes étudiés par le Comité français pour le Sommet mondial du développement durable	29
Eau Energie Santé Agriculture et sécurité alimentaire Culture, francophonie et éducation - Culture et développement durable - Francophonie et développement durable - Education et développement durable Recherche Villes et autorités locales Accès aux services essentiels Partenariats et financements publics / privés Responsabilités sociales et environnementales des entreprises Commerce éthique et commerce équitable Inégalités sociales, inégalités écologiques Coopération internationale	
III - Les déclarations des groupes d'acteurs	189
Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises Positions du Collectif des ONG françaises Jo'Burg 2002 en vue du Sommet de Johannesburg Proposition de déclaration sur les femmes : " Femmes pour la qualité de la vie " Contribution des entreprises membres de l'ORSE et d'EPE Déclaration des entreprises de service d'eau et d'assainissement : " Faire de l'eau une priorité politique " " Pour une éducation au développement durable " – Collectif Jo'burg 2002 " L'éducation à l'environnement : le développement durable à bonne école " – Collectif international Planet'ERE	
IV - RENCONTRES ORGANISÉES EN FRANCE POUR PRÉPARER LE SOMMET MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE JOHANNESBOURG	221
Assises nationales du développement durable – Toulouse, 11 et 12 mars 2002 - Dialogues pour la Terre – Lyon, 21, 22 et 23 février 2002 -	
Annexes	231
Inventaire des projets concourant aux initiatives de type II signalés au Comité français pour le Sommet mondial du développement durable Liste des acteurs associés aux travaux du Comité français pour le Sommet mondial du développement durable	
Autres déclarations de groupes d'acteurs	245
PLANET'ERE 2 : "L'appel des jeunes pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique" PLANET'ERE 2 : "Les acteurs de l'éducation se mobilisent pour un monde solidaire, équitable et responsable"	

Préface de Michel Mousel

Ce livre voudrait être d'abord un témoignage sur ce qui aura été, espérons-le, un nouveau degré franchi dans la montée en puissance du rôle des citoyens dans la vie internationale.

La France a voulu ne pas manquer l'occasion du dixième anniversaire de Rio et montrer qu'on y prenait très au sérieux l'appel lancé alors d'une mobilisation des principaux acteurs de la société civile et de toutes les collectivités publiques pour le développement durable. En même temps, cette conviction ne saurait être exempte de modestie. Pourquoi se le cacher, on s'y est pris tard – mais ces six mois de préparation pour Johannesburg n'en ont été que plus intensifs ; on a dû renoncer à traiter tous les thèmes – mais au moins a-t-on fait preuve d'empirisme en choisissant les plus mûrs ; on a probablement laissé place à des insatisfactions, mais la tentative a eu lieu, et elle a certainement un avenir, tant elle a suscité d'envies de débattre, de désirs d'approfondir le travail, de vocations pour les nouveaux partenariats à instaurer.

Le Comité français pour le Sommet mondial du développement durable a reçu comme mission de créer un espace qui facilite, d'une part, la coopération entre organisations de la société civile et l'expression de leur capacité d'initiative et, d'autre part, leur rencontre avec les pouvoirs publics. Le Comité a lui-même rassemblé des personnalités que l'on s'est efforcé de choisir comme représentatives des divers groupes d'acteurs concernés (et particulièrement ceux qui avaient été identifiés à Rio) : élus locaux, entreprises, syndicats, agriculteurs, chercheurs, organisations de femmes et de jeunes... Mais il ne pouvait ainsi avoir la prétention de " représenter " toute la société civile. C'est pourquoi il s'est doublement élargi, par ses douze groupes de travail, et par des rassemblements régionaux.

Les groupes de travail, dont les recommandations et propositions constituent le cœur de ce Livre blanc, ont été organisés autour de deux axes : celui des sujets sectoriels mis en avant par l'Onu (l'eau, l'énergie, l'agriculture et la sécurité alimentaire, ainsi que la santé grâce à la jonction opérée avec le groupe spécialisé du HCCI)* ; celui de questions transversales dont plusieurs émergent également de la préparation du plan d'action de Johannesburg (rôles du public et du privé, particulièrement dans le financement des

actions et dans la gestion des biens et services essentiels) auxquelles se sont ajoutées des questions que les partenaires français désiraient plus particulièrement mettre en avant (le commerce éthique et le commerce équitable, les villes, les relations entre inégalités sociales et environnementales) ainsi qu'une évaluation de notre coopération internationale avec l'aide ici encore du HCCI.

Trois étapes ont par ailleurs jalonné ce parcours du semestre, trois métropoles régionales – Lyon, Toulouse, Rennes –, trois rassemblements de nature bien différente et complémentaire à la fois.

Lyon a mis l'accent sur la crise de la conscience mondiale naissante à l'égard de l'évolution de la planète. Dix ans après Rio, on découvre que le développement durable n'est pas d'abord la solution plus ou moins miracle, mais qu'il est lui-même le problème : peut-on continuer ainsi dans l'accroissement des inégalités et des contradictions entre croissance et gestion des ressources ? Pendant les dix ans de l'après-Rio, de manière complètement contradictoire avec les principes qui y furent adoptés, un seul des éléments du triptyque du développement durable, l'économie, a dominé les relations internationales et encore principalement sous l'angle du commerce et de la finance. Rien qui permette de réviser les modes de production et de consommation en fonction des deux autres volets du triptyque. Et qu'est-ce qui permet de dépasser la dictature de l'immédiat et du matériel, sinon une référence éthique ? Par là, la crise de conscience peut accoucher de nouveaux comportements. Les États qui se font violence en ratifiant le protocole de Kyoto, donc les contraintes qu'il impose et surtout qu'il préfigure, les syndicats et les ONG qui veulent participer à l'évaluation de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, celles-ci lorsqu'elles s'y prêtent au-delà de seules questions d'image, ou quand elles reconnaissent formellement la légitimité des autorités publiques comme garantes d'objectifs d'intérêt général, au Nord comme au Sud, les autorités locales quand elles intensifient des coopérations qui sont pour l'essentiel l'expression de solidarités... tous témoignent peu ou prou de la naissance de comportements répondant à une éthique nouvelle.

C'est précisément l'approche par le local qui a dominé à Toulouse la recherche d'actualisation des stratégies de développement durable. Double correction de deux insuffisances latentes dans le processus de Johannesburg.

* Haut Conseil de la coopération internationale.

D'abord, parce que la filiation essentiellement Nord-Sud donnée par l'Onu à ce processus (déclaration du millénaire, accent mis sur la lutte contre la pauvreté, elle-même déclinée en termes d'inéquité internationale, etc.), pour incontestable qu'elle soit, comporte aussi le risque de noyer la critique des pays du Nord dans leurs responsabilités propres dans le non-développement durable ; et, par conséquent, de voir réapparaître le néo-paternalisme qu'est censé exorciser le principe de " responsabilité commune mais différenciée ". Ensuite, parce que ce risque est encore accentué par le silence pesant des textes en discussion sur la gestion des territoires (urbains comme ruraux) et le rôle majeur des autorités locales. Ce qui est pour le moins paradoxal, si l'on considère le fait que, de tout l'agenda 21, c'est le chapitre consacré à ce sujet qui a reçu le plus significatif début d'application. Même si celui-ci a – notamment chez nous – été assez timide et d'ailleurs plus soutenu par le secteur associatif que par les pouvoirs publics. Toujours est-il que les positions élaborées par les représentants des autorités locales françaises au cours de ce semestre montrent leur volonté d'investir complètement ce domaine et leur aspiration à une traduction concrète sur la scène internationale.

Rennes a, enfin, permis simultanément de compléter l'avancement de ces réflexions par un recentrage sur les enjeux internationaux – le Sommet approchant – et de tenter une première synthèse des idées et initiatives produites par les groupes de travail. Des moments forts de cette manifestation ont été les confrontations entre celles-ci et les préoccupations émises par les représentants des pouvoirs publics comme des sociétés civiles de pays du Sud. Du représentant d'association d'agriculteurs d'Afrique de l'ouest au ministre exprimant les préoccupations des chefs d'État associés dans le projet " Nepad ", nous avons entendu, à la fois, des réflexions qui renforçaient certaines de nos hypothèses de travail sur le renouveau nécessaire de la solidarité internationale, des interrogations très dérangeantes pour nos certitudes et quelques dénonciations de nos incohérences de nantis.

Et nous avons eu la confirmation que les fameuses initiatives en partenariat, dites de type II, qui devaient constituer l'un des résultats de Johannesburg, pouvaient être la pire ou la meilleure des choses. La pire, si elles devaient, devant un éventuel échec de la communauté internationale, se doter d'un véritable plan d'action, avec autant d'objectifs chiffrés et datés que possible, n'avoir d'autre vocation que

de donner le change et faire croire à des opinions supposées crédules que des progrès auraient lieu malgré le manque de volonté politique des États. La meilleure, si elles permettaient de donner une illustration concrète d'un plan d'action constitué de véritables engagements, avec la démonstration qu'il est possible de fédérer les efforts publics et privés, gouvernementaux et non gouvernementaux autour de ces engagements. Ce qui suppose, comme cela a été demandé par l'Union européenne, l'établissement d'une relation explicite entre chaque initiative et le plan d'action, changeant ainsi l'image coupée des réalités que les grandes conférences internationales ont aux yeux de l'opinion publique. Meilleure encore si, comme ont essayé justement de le faire les groupes de travail, les initiatives choisies sont souvent porteuses de méthodes et de solutions nouvelles propres à créer des dynamiques allant au-delà des compromis inévitables des textes adoptés.

L'un des enjeux du renouveau de la " gouvernance ", à tous les niveaux, est probablement de rendre féconds des espaces de coopération multi-acteurs comme on vient de s'y essayer. Si les relations internationales sont, comme leur nom l'indique, des relations entre Nations et par conséquent entre les États qui les représentent, l'affirmation d'un rôle propre des citoyens les concerne autant que les États eux-mêmes, ou les constructions institutionnelles spécifiques comme l'Europe. De plus, l'objet comme le sujet de ces relations se sont complètement transformés. La mondialisation ou la globalisation, comme on voudra, loin de faire disparaître le besoin de régulations publiques, conduit les États à déléguer une part au moins de responsabilité à des instances qu'ils créent entre eux – règles, normes, institutions. Celles-ci concernent ainsi de plus en plus directement l'activité des citoyens producteurs et consommateurs, individus comme parties à la vie sociale. Réciproquement, les États, négociateurs de ces régulations, n'ont d'autre légitimité pour ce faire que l'accord majoritaire de leurs citoyens. Et, de plus en plus, leur volonté de parvenir à des résultats peut dépendre de jeux convergents de leurs opinions publiques, qui ont eu raison, par exemple, de bien des hésitations à la ratification du protocole de Kyoto.

Bien entendu de telles évolutions ne vont pas sans conflits. La société civile n'a pas toujours été accueillie à bras ouverts dans les négociations internationales ; les représentants d'autorités locales dénoncent ici même le statut

auquel ils sont confinés ; inversement, on peut douter que le mode d'expression choisi pour défendre certaines causes soit le plus approprié ou le plus recommandable. La spéculation sur des consensus à caractère très général est illusoire, quand ce n'est pas suspecte, mais il peut être déterminant dans la recherche de solutions aux questions à traiter sur la scène mondiale que des convergences s'établissent à certains moments sur des sujets donnés entre gouvernements et société civile.

S'il est en tout cas un sujet sur lequel on ne pourra pas faire l'impasse à propos de ce changement d'échelle des débats et des actions, c'est bien celui qui réunit les uns et les autres à Johannesburg. On peut donc exprimer le souhait, comme l'ont fait nombre des membres du Comité, que cette expérience en engendre d'autres, qu'elle suscite de nouvelles ambitions d'œuvrer dans le concret.

En attendant, le concret, en cet été 2002, c'est d'abord la catastrophe alimentaire qui s'est abattue sur la région où se tient le Sommet. Espérons que ce soit moins un objet de scandale que de prise de conscience de certaines urgences.

I – INTRODUCTION

"Un nouvel élan pour la planète",
journées nationales du développement
durable de Rennes, 1 et 2 juillet 2002.

Les journées nationales du développement durable, organisées à Rennes (France) les 1^{er} et 2 juillet 2002, ont atteint leur objectif : établir un dialogue constructif entre les acteurs du développement durable français – pouvoirs publics, société civile, autorités locales – et ceux des pays du Sud, pour définir ensemble les positions que la France défendra à Johannesburg.

Dernière étape française avant le Sommet de Johannesburg, organisé par les Nations unies du 26 août au 4 septembre 2002, ces journées ont réuni plus de 700 participants. Les acteurs français du développement durable – citoyens, élus, chercheurs, représentants d'organisations non-gouvernementales, d'entreprises, de syndicats, du milieu agricole... – ainsi que près d'une centaine de représentants des pays du Sud ont échangé pendant deux jours.

Ces journées ont été ouvertes par Edmond Hervé, maire de Rennes, président de l'Institut des villes, Josselin de Rohan, président du Conseil régional de Bretagne et Marie-Joseph Bissonnier, président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

De nombreuses personnalités sont intervenues : le représentant de l'Onu, Jan Pronk, envoyé spécial de Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, des représentants des pouvoirs publics des pays du Sud – José Goldemberg, secrétaire d'État à l'Environnement de l'État de Sao Paulo (Brésil), Adbou Aziz Sow, ministre délégué général au NEPAD (Sénégal), Jean-Pierre Elong-Mbassi, coordonnateur du partenariat pour le développement municipal (Bénin) – ainsi que des représentants de la société civile africaine, notamment Mamadou Cissoko, président du réseau des organisations paysannes (Sénégal).

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, et les ministres présents – Roselyne Bachelot, ministre de l'Écologie et du développement durable, Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies, Tokia Saïfi, secrétaire d'État au Développement durable – ont confirmé l'ambition de la France de promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale.

Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, a rappelé l'importance de *"réussir Johannesburg"* et a souligné la volonté de la France d'augmenter le montant actuel de l'APD – aide publique au développement – (0,32 % du PNB). Tokia Saïfi a confirmé en clôture que le gouvernement prendrait en compte les travaux menés par les acteurs présents, dans la position que la France défendra à Johannesburg.

Intervention de Monsieur **Jan Pronk**, envoyé spécial de Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies.

Journées nationales du développement durable à Rennes, lundi 1^{er} juillet 2002.

Un nouvel élan pour la planète

Mesdames et Messieurs,

Le thème qui nous réunit aujourd'hui est "**Johannesbourg 2002 : un nouvel élan pour la planète**".

Le Sommet mondial sur le développement durable, à Johannesbourg, doit faire renaître et renouveler l'élan de Rio. À Rio, nous avons défini l'agenda ; à Johannesbourg, c'est la mise en œuvre qui sera au centre des préoccupations.

En fédérant les volontés politiques exprimées à Rio, nous avons atteint des résultats concrets quant à des problèmes mondiaux essentiels comme le changement climatique, la dégradation de la biodiversité et la désertification.

Toute entreprise majeure comporte bien entendu des risques. J'en nommerai trois.

1. **Sans accords arrêtés dans un programme de mise en œuvre, sans résultats de type 2 (les partenariats) et sans déclaration politique, le Sommet sera un échec.** Je suis convaincu qu'il existe une volonté politique suffisante pour faire du Sommet un succès. Il faut cependant canaliser cette volonté politique. Pour ce faire, le temps est maintenant venu de **mener des consultations au plus haut niveau politique.**
2. Il y a aussi le risque d'un accord sans engagement. C'est pourquoi **il est capital de développer les partenariats.** Les entreprises, les organisations de la société civile et les pouvoirs publics semblent maintenant prêts à prendre des engagements concrets et conjoints.

Les initiatives dites WEHAB du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, joueront ici un rôle clé. Ces initiatives, en faveur de partenariats dans les domaines majeurs que sont l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité, seront élaborées plus avant dans les semaines à venir.

3. Le troisième risque, c'est l'absence des chefs d'État à Johannesbourg. Notre signal en leur direction doit être : "il faut être là". Le travail restant à accomplir exige **l'implication politique directe au plus haut niveau, à Johannesbourg, mais aussi durant les mois précédant le Sommet.**

Nous avons ces trois risques là.

Au stade actuel, il ne serait pas convenable d'ajouter de nombreux nouveaux textes. Les discussions de textes ressemblent trop à la négociation d'un contrat entre parties qui ne se font pas confiance.

La confiance mutuelle peut être rétablie par **le respect des accords.** Concrètement, cela signifie :

- que les accords de Doha doivent être mis en œuvre ;
- qu'il faut s'employer à atteindre l'objectif des 0,7 % du PNB ;
- qu'il faut poursuivre sur la base des accords de Monterrey ;
- que les pays, l'Union européenne, le Japon, mais aussi la Russie doivent respecter le protocole de Kyoto.

À la fin de l'année dernière, l'agenda de Doha pour le développement a été arrêté. Les pays s'y engagent à un élargissement concret de l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement, au démantèlement effectif des subventions agricoles et à un début d'intégration des accords environnementaux et commerciaux au niveau mondial.

Le succès de la conférence de Monterrey a dépassé les attentes. Le flux total de fonds pour le développement est certes encore insuffisant pour atteindre les objectifs de développement du millénaire, néanmoins la tendance à la baisse a été enrayée. Nous devons consolider cette nouvelle bonne volonté. Nous le pouvons en établissant des liens logiques entre ces engagements et en définissant les étapes de la mise en œuvre lors du Sommet mondial.

Compte tenu de ces succès relatifs, je vois la suite ainsi.

- **Faire de l'augmentation de l'aide publique au développement un catalyseur pour accéder à d'autres sources**, en particulier dans les grandes entreprises et institutions. Les chefs d'État et les ministres devraient initier un dialogue avec des dirigeants de différents secteurs. Nous devons également réfléchir aux possibilités de générer des moyens supplémentaires, notamment à partir du secteur privé, et de les canaliser vers le développement durable par le biais d'incitations positives données par les pouvoirs publics. Les gouvernements peuvent également étudier des formes spécifiques d'assainissement de la dette.
- Mais il ne suffit pas de faire rentrer de l'argent par le biais de l'aide publique au développement et de l'investissement direct à l'étranger. Il faudra trouver des moyens de mise en œuvre, **savoir gérer la mondialisation et définir des volets cruciaux du programme d'action pour la réduction de l'exclusion et de la dépendance**. Il s'agit de compléter avec créativité Doha et Monterrey, en les considérant comme une base et non pas comme un plafond. Les étapes suivantes devront principalement viser à l'élargissement de l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement, comme les matières premières, au développement des capacités d'exportation et au démantèlement des subventions néfastes à la durabilité.
- **Le flux de nouveaux moyens générés par Monterrey doit être mis en relation avec les objectifs de développement du millénaire**. Cette correspondance doit absolument se faire sur la base de propositions tournées vers l'action, comme celle de l'OMS dans le domaine de la santé. L'approche actuelle, où l'on voit les pays donateurs indiquer séparément qu'ils veulent canaliser leurs moyens vers le programme d'action de Johannesburg, doit être complétée par la mise au point d'une méthode qui permettra de combiner ces moyens et de les mettre en liaison avec les objectifs de développement du millénaire.
- La quatrième étape est celle du respect par les pays donateurs de leurs engagements financiers. Par le passé, trop de promesses sont restées lettre morte. Outre les ministres de l'environnement et de la coopération, il importe donc que leurs collègues des finances participent également à cet engagement.

Johannesbourg est proche : l'heure de vérité est proche.

Nous savons qu'il est généralement plus compliqué de former une coalition pour quelque chose que d'en constituer une contre quelque chose d'essentiel, comme le terrorisme. Mais qu'il s'agisse de pour ou de contre, la question sous-jacente est celle de savoir si nous sommes prêts, ensemble, à offrir des perspectives à la jeunesse actuelle et aux générations futures. **Avant l'an 2015, il faut créer un avenir durable pour à peu près un milliard de nouveaux citoyens mondiaux**, qui à ce moment sont des enfants, ou même pas encore mis au monde. Il faut offrir à ces jeunes les perspectives de base suivantes :

- perspectives d'une eau propre à la consommation et de la sécurité alimentaire ;
- perspectives d'un approvisionnement durable en énergie ;
- perspectives d'une bonne santé par un usage responsable des ressources naturelles ;
- perspectives d'une agriculture saine dans un cadre rural viable ;
- perspectives d'une biodiversité garante de la vie et de la sauvegarde des écosystèmes essentiels.

Mais tout cela ne suffira pas. Il faut également à cette jeunesse de l'emploi pour se réaliser un revenu ainsi qu'un accès assuré aux ressources.

Les trois piliers de la durabilité, les piliers économique, sociale et environnemental, sont liés de façon intégrale.

Pour toutes ces raisons, il doit être possible d'arriver, au plus haut niveau politique, à une coalition mondiale pour la lutte contre la pauvreté, une coalition pour le développement durable, une coalition pour la civilisation, dans laquelle soit créée, aussi pour la génération suivante, un foyer en sécurité. Cela nécessite une coalition qui se matérialise dans un ensemble cohérent d'accords concrets auxquels les parties se savent liées.

Dans cet esprit, lors du prochain sommet mondial, nous ne nous retournerons pas seulement sur l'héritage de Rio, mais nous regarderons aussi vers l'avenir avec de nouvelles méthodes et un élan nouveau sur lesquels nous serons aussi jugés.

C'est ainsi que l'agenda 21 et les objectifs de développement du millénaire recevront la nouvelle impulsion nécessaire ; mais plus important encore, c'est également ainsi que notre jeunesse du monde retrouvera des perspectives. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de monsieur Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, lors des journées nationales du développement durable à Rennes

Lundi 1^{er} juillet 2002

" Monsieur le maire de Rennes, monsieur le président du département, monsieur le président de la région, cher Josselin de Rohan, cher monsieur Pronk, cher monsieur Mousel, mesdames, messieurs, chère Tokia, je voudrais vous dire que la France veut se mobiliser pour que Johannesburg soit une réussite. D'ores et déjà, le président de la République française a décidé de participer à ce rendez-vous mondial. D'ores et déjà, à Séville, avec les chefs d'Etat européens, et à Kananaskis, avec les représentants du G8, il a plaidé pour que tous les chefs d'Etat puissent être présents physiquement à Johannesburg. Nous devons montrer l'importance de ce rendez-vous à la communauté internationale. Et, si je suis venu aujourd'hui à l'ouverture de vos travaux, c'est pour vous confirmer l'engagement du gouvernement français pour la réussite de Johannesburg. Le gouvernement français participera activement à tous vos travaux. Tokia Saïfi assistera à l'ensemble de votre rencontre, madame Bachelot et madame Haigneré y participeront également. Nous voulons mettre toute notre énergie, faire tous les efforts nécessaires pour que nous puissions déboucher à Johannesburg sur ce qui, pour nous, est peut-être le plus important : retrouver l'âme de Rio, mais aussi obtenir des résultats concrets. Le rendez-vous de Rio a été très important, il a éveillé la conscience mondiale. Il a été, partout dans le monde, un rendez-vous qui a fait germer des espoirs, des idées, des engagements. Conscience de la planète, mais maintenant contenu de l'action, c'est cela le rendez-vous de Johannesburg, tout en gardant cette âme qui fait bouger les peuples. Cet héritage de Rio, il faut le protéger, notamment cette démarche de l'agenda 21, démarche globale mais démarche locale, qui finalement s'est déclinée, s'est enracinée et a pénétré le monde ; cette démarche de métissage entre le rôle des Etats, le rôle des ONG, le rôle des collectivités et l'ensemble des

acteurs qui se sont rassemblés, qui vont se retrouver à Johannesburg. Et puis cette exigence d'avoir sur ces sujets une pensée universelle et une pensée locale : nous devons les uns et les autres en être les porteurs, être conscients qu'aujourd'hui la planète est à nous tous. Mais elle ne peut se concevoir de manière universelle que si on prend en considération chaque espace local, chaque espace de vie, pour lequel des actions souvent urgentes sont nécessaires. C'est pour cela que nous sommes engagés dans cette réussite en souhaitant que Johannesburg partage l'élan de Rio et ajoute ce volet d'actions concrètes dont monsieur Pronk parlait à l'instant. Il est évident que nous pourrions être préoccupés par les différents rendez-vous qui ont préparé cette rencontre en Afrique du Sud. Il est vrai que Kyoto, avec l'effet de serre, Carthagène, avec la biodiversité, ont provoqué des débats difficiles. On le voit encore sur l'effet de serre, à propos duquel il faut convaincre fortement des grands pays à reconnaître ce protocole.

Certes, il y a des difficultés de négociations ou des tensions sur tous ces sujets. On a vu les difficultés à Bali, où la tendance était encore à s'opposer les uns aux autres, d'essayer d'améliorer Doha, d'essayer de faire toujours plus, ce qui est légitime, et de faire en sorte que la quantité de l'aide, cet objectif des 0,7 %, puisse être atteinte le plus vite possible, mais sans oublier l'exigence de la qualité du développement local. Car il est nécessaire de travailler sur l'ensemble de la mobilisation financière. A la tête du gouvernement de la France, nous ferons en sorte de pouvoir augmenter le chiffre de notre aide au développement, dont nous ne sommes pas très fiers (0,32 %).

Mais on voit bien que ce débat sur la quantité n'exclut pas celui sur la qualité des interventions, sur ce que doit

être le développement durable dans son organisation, dans ses moyens, dans ses soutiens, dans son efficacité, dans son évaluation. Nous avons bien compris la détermination de Kofi Annan à réussir Johannesburg et, à la suite de Bali, à organiser différentes réunions pour que puissent se préparer, les accords nécessaires. Car si Johannesburg était un échec — vous avez raison, monsieur Pronk —, il y aurait derrière un véritable désespoir. Nous n'avons pas le droit d'échouer à Johannesburg, et nous serons disponibles d'ici la fin août pour toutes les réunions intermédiaires que l'ONU souhaitera organiser avec les différents représentants des Etats pour préparer l'accord de Johannesburg. Nous allons à ce rendez-vous avec un certain nombre de convictions.

Evidemment, nous sommes frappés par la lucidité avec laquelle il faut regarder le monde d'aujourd'hui et notamment l'augmentation de la destruction de la biodiversité et l'aggravation très préoccupante de la pauvreté. Nous y allons avec des convictions et des messages à faire partager. D'abord, ce qui est très important, c'est l'idée de partager l'intérêt général. Je crois que, pendant trop longtemps, les Etats ont laissé penser qu'ils étaient les seuls à être acteurs de l'intérêt général. Et, finalement, on voit bien que l'intérêt général est aussi à partager, que les associations, les organisations, les acteurs individuels ont une part de responsabilité dans l'intérêt général. Nous sommes tous porteurs d'une part de l'intérêt général, et c'est important que nous nous trouvions tous mêlés dans nos différentes responsabilités pour arriver à convaincre que cet intérêt général est non pas le monopole des uns mais le partage de tous. Et c'est, je crois, très important pour un pays comme la France, qui a porté des valeurs universelles, de pouvoir continuer à militer pour des causes plus grandes que nous. Notre préoccupation sera aussi d'affirmer ce que sont nos priorités, qu'elles soient géographiques, politiques ou techniques. Je pense à des priorités que nous voulons affirmer comme l'aide à l'Afrique subsaharienne, aux pays de la Méditerranée, à notre soutien au NEPAD. Il est clair que nous avons là des engagements sur lesquels nous avons une parole de fidélité à tenir, et nous militerons pour que cette fidélité soit affirmée.

Sur le plan des techniques, des dossiers, nous aurons également notre contribution à apporter, et nous sommes prêts, sur des dossiers comme ceux de l'eau, de l'énergie, de la gouvernance, à faire en sorte que la France puisse contribuer au développement durable par ses concours technologiques, administratifs, financiers, pour participer à un partage de nos engagements.

Troisième conviction que nous voulons affirmer et qui relève de ce que Jean-Claude Guillebaud appelle le " principe d'humanité ", qu'il fonde sur la mobilisation de l'intelligence des peuples : la prochaine planète sera non pas notre héritage mais notre création. Le monde qui nous attend n'est pas à détruire, évidemment, il est à construire, dit Jean-Claude Guillebaud. Il y a des efforts considérables à faire, pour cette construction, cette fondation, par l'intelligence et le partage de l'intelligence et par la formation (notamment la formation au développement durable). De nombreuses organisations non gouvernementales sont mobilisées sur cette éducation à l'environnement et au développement durable. Il y a beaucoup d'efforts à faire pour que ce partage de l'intelligence, de la matière grise, de la connaissance soit dans le monde le mieux équilibré possible. Il est, je pense, très important d'avoir, pour un pays comme le nôtre, vocation à faire partager à la fois le contenu des connaissances et les techniques d'éducation et de formation. En multipliant les outils de nouvelles technologies, pour qu'il y ait une meilleure connaissance et un meilleur partage de ces connaissances en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable. Nous pensons qu'il y a là beaucoup d'initiatives à développer.

Sur le plan de l'économie, nous participons activement à des groupes de travail qui recherchent des solutions nouvelles. Je pense au commerce éthique, au commerce équitable, à toutes ces réflexions qui sont des dynamiques nouvelles, qui bouleversent les idées, les échanges et qui sont importantes à intégrer. Afin que ces échanges économiques puissent participer à cette nouvelle économie que nous souhaitons, qui soit davantage respectueuse de la planète. Il y a sur tous ces sujets, comme le disait monsieur Pronk tout à l'heure, nécessité de conjuguer, de mêler, d'interappliquer en permanence l'économique, le

social et l'environnement. Il est évident que cela impose de nouvelles visions économiques, de nouvelles démarches actives qui doivent faire partie de notre engagement.

Cinquième message, qui, je le crois aussi, fait partie de notre culture plus récente et pour lequel nous avons des résultats importants – et monsieur le maire de Rennes y faisait allusion tout à l'heure, à propos du rôle du développement urbain –, c'est l'action des collectivités territoriales – le président de la région Bretagne le disait lui aussi. Je souhaite vraiment que l'Onu soit très attentive à toutes les initiatives des collectivités territoriales et de coopération décentralisée. Il y a aujourd'hui un véritable élan des collectivités territoriales – des villes, des départements, des régions – partout dans le monde du Nord mais partout aussi dans le monde du Sud pour organiser ces échanges. Ce sont des échanges très fertiles, dans la mesure où ils sont en général fondés sur des coups de cœur ; ce sont des engagements personnels, ce sont des implications individuelles, territoriales, locales, à dimension humaine. Cette dynamique de la coopération décentralisée, de l'échange à partir des collectivités territoriales est très importante parce qu'elle met face à face des acteurs concernés, impliqués, des acteurs généreux et déterminés. Il y a là un formidable élan à organiser, de manière que les choses ne soient pas trop dispersées, et sans porter atteinte à cette liberté qui est à la base de l'engagement d'une collectivité territoriale. Ce qui a été fait dans notre pays depuis quelques années sur les ateliers de coopération décentralisée, ces initiatives nous ont permis de mieux travailler à l'ingénierie de la coopération, à l'ingénierie du soutien entre partenaires territoriaux. Il y a là, je crois, beaucoup d'espoir et beaucoup d'initiatives, beaucoup de moyens qui, s'ils ne sont pas dispersés, peuvent participer à cette dynamique du développement durable. C'est pour cela que je souhaite qu'à côté des organisations non gouvernementales, à côté des Etats et de tous les acteurs impliqués à Johannesburg les collectivités territoriales trouvent aussi leur place pour apporter leur énergie, leur cœur, leur ardeur dans cette mobilisation mondiale.

Enfin, je partage la conviction de monsieur Pronk en ce qui concerne la mobilisation des jeunes. Il est clair, on le

voit bien aujourd'hui, qu'il y a un formidable élan dans le cœur des jeunes, qui sentent que la société laisse assez peu de place à leur engagement. Nous sortons d'un débat politique français qui ne nous a pas donné que des satisfactions. Les taux d'abstention, qui au départ pouvaient marquer des indifférences, révèlent aussi des défiances. Nous devons penser à l'engagement des jeunes. Il faut aussi penser à ce que sont leurs moteurs : la cause humanitaire, la cause mondiale sont des causes qui sont au cœur même de leurs propres aspirations. Nous avons le devoir de faire en sorte que cet engagement ne soit pas sans issue, sans perspective. Il est très important que l'on puisse motiver les jeunes dans nos appareils éducatifs, universitaires mais aussi dans l'ensemble de notre société et de la vie associative. Il faut faire en sorte que les jeunes ressentent cette cause du développement durable, cette cause de l'environnement au niveau de la planète comme une cause qui les concerne mondialement et personnellement. Il y a là, je crois, un projet qui peut redonner de la modernité à ce vieil humanisme auquel nous sommes très attachés, qui peut redonner à cet engagement de dépassement, de création une perspective moderne qui peut parler aux jeunes dans le monde d'aujourd'hui.

Voilà quelques-uns des messages pour lesquels la France est motivée à s'engager dans la réussite de Johannesburg. Je tiens à vous dire avec conviction que ce qui fait notre unité nationale, ce sont ces valeurs de la République, ces valeurs pour lesquelles les Français se sont mobilisés récemment, cette liberté, cette égalité, cette fraternité. Elles n'ont pas de sens seulement à l'intérieur de nos frontières, et ce n'est pas un esprit féodal que portaient les fédérateurs de ces convictions républicaines. Au contraire, c'était une pensée universelle, cette liberté, cette égalité, cette fraternité. Il nous faut – c'est notre devoir – chercher dans le monde à mieux les partager.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bons travaux. Tokia Saïfi reste avec vous jusqu'à la fin de votre rencontre. Elle sera attentive à tout ce que vous pourrez proposer et, ensemble, nous réussirons Johannesburg. Merci. "

Discours de Madame **Roselyne Bachelot-Narquain**, ministre de l'Écologie et du développement durable.

Journées nationales du développement durable à Rennes, lundi 1^{er} juillet.

À travers cette première journée consacrée à la présentation des travaux du Comité français pour le sommet mondial du développement durable, je constate avec satisfaction la pleine mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile au sein de ce comité, tous mobilisés en vue d'un objectif : que la France soit prête pour l'échéance cruciale de Johannesburg.

Ces débats nous permettent de cerner les propositions et les projets pour le développement durable que la France présentera à ce sommet, et qui, je le crois profondément, doivent être placés sous une triple exigence : réconciliation, responsabilité et expertise.

Exigence de réconciliation, tout d'abord. Le défi du développement durable est de créer une solidarité accrue entre les peuples pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Il s'agit de rapprocher autour d'objectifs communs et vitaux trois archipels éloignés : le continent nord-américain, le G 77 et l'Europe. Si la France a pu apparaître parfois en position d'isolement, elle doit en faire une force pour jouer un rôle majeur d'interface. Le Président de la République et le Premier ministre affirmeront cette vocation de la France.

Encore faut-il, pour jouer pleinement ce rôle dans le monde, que nous soyons nous-mêmes réconciliés autour des enjeux du développement durable. Trop souvent dans un passé récent, ces enjeux ont été définis de manière à susciter le conflit, et les exemples sont nombreux. L'exigence de réconciliation me paraît donc fondamentale.

Exigence de responsabilité, ensuite, à l'égard des élus, des associations, des citoyens... Il n'y a pas de développement durable sans une volonté de préparer l'avenir par un **renforcement de l'éducation et de la formation, sans la recherche de l'adhésion et de la participation des différents acteurs**. On a trop longtemps cru que l'on y parviendrait par des textes. Certes, il en faut. Mais il est nécessaire qu'une véritable démarche citoyenne et une

réelle éthique de responsabilité soient initiées de manière complémentaire. Vous en savez l'importance, vous les élus de Bretagne, qui avez dû faire face à tellement de périls environnementaux.

Exigence d'expertise, enfin, car le développement durable ne procède pas de la bonne volonté et des mots. Il s'agit d'un processus construit, exigeant, et cet impératif d'expertise porte en lui les solutions aux conflits d'intérêt qui peuvent se faire jour.

En résumé, nous avons un but : la réconciliation ; une stratégie : l'éthique de responsabilité ; et un outil : l'expertise. Ce triptyque doit nous guider pour les initiatives françaises, et je voudrais à présent souligner celles sur lesquelles le gouvernement souhaite porter un accent tout particulier, sans pour autant, bien sûr, négliger les autres.

CINQ PRIORITÉS SE DÉGAGENT PARMILLES INITIATIVES FRANÇAISES POUR JOHANNESBOURG.

La première priorité, portée par l'ensemble de l'Union européenne, concerne l'eau qui est l'un des biens les plus précieux pour l'humanité et le plus en péril de par l'usage incontrôlé qui en a été fait. La volonté de la France est de permettre d'assurer une gestion durable des ressources en eau au niveau mondial, tout en garantissant l'accès à l'eau potable pour l'ensemble des populations les plus défavorisées.

Dans ce domaine, la **question cruciale** est celle du **financement**. Si le développement du partenariat public-privé peut contribuer à mobiliser les investissements nécessaires, il ne saurait suffire. D'après de récentes études prospectives présentées lors du forum mondial de La Haye, les besoins en investissements à réaliser au niveau mondial pour toutes les formes d'infrastructures relatives à l'eau s'élèvent à environ 180 Md\$ par an d'ici à 2015. En comparaison, les investissements actuels s'élèvent à 80 Md\$ par an.

Si de nombreuses expériences se développent sans difficulté dans les pays riches, il en est autrement dans les pays émergents et dans les pays en développement à solvabilité réduite. Or, c'est dans ces deux dernières catégories que l'essentiel des investissements reste à faire.

Une solution peut consister, dans le cas des pays émergents, à **mobiliser des ressources financières sur les marchés pour drainer une fraction de l'épargne mondiale** vers le financement des infrastructures lourdes liées à l'eau, dans des conditions acceptables par les marchés.

Dans le cas plus difficile des pays à solvabilité réduite, les mécanismes de marché ne pourront être opérants qu'en ajoutant en complément un **dispositif d'aide au développement**. Ce dispositif permettrait d'assurer un transfert des richesses des pays les plus riches vers les pays les plus pauvres pour la prise en compte d'une partie du tarif.

C'est pourquoi j'ai observé avec intérêt que les groupes de travail proposent des mécanismes financiers innovants, destinés à favoriser l'intervention du secteur privé dans des champs non couverts.

Le deuxième volet à mes yeux essentiel est celui de l'énergie. Si tout le monde reconnaît que l'accès à l'énergie pour les populations les plus défavorisées est une condition sine qua non pour sortir du sous-développement, la nécessité de privilégier les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique n'est malheureusement pas universellement partagée.

Certains disent que les énergies renouvelables coûtent cher. Mais ce qui coûte cher en fait, ce sont les investissements. Une fois l'investissement réalisé, le coût de production est essentiellement un coût de maintenance des équipements, qui est dérisoire à côté du coût de production d'une énergie importée, fondée sur un combustible coûteux et condamné à coûter de plus en plus cher, en dépit des efforts des pays producteurs, du fait de la raréfaction inéluctable de la ressource.

Alors quel est l'intérêt des pays les moins avancés qui, pratiquement tous, ont un potentiel d'énergies renouve-

lables suffisant pour couvrir une part significative de leurs besoins énergétiques ? Leur intérêt est-il de continuer à dépenser de plus en plus d'argent pour importer l'énergie dont ils ont besoin, ou d'arriver à l'indépendance énergétique ? La réponse est évidente.

Le problème est de **couvrir le coût des investissements**. Nous ne pouvons nous contenter de nous reposer sur le marché et le partenariat public-privé car nous n'avons pas à faire, dans les pays les moins avancés, à des consommateurs capables d'assurer à la fois les coûts de production et d'investissement. En particulier dans les zones rurales, les populations sont constituées d'hommes et de femmes qui luttent à longueur d'année pour leur survie. Ils ne peuvent supporter le coût des investissements. En revanche, ils doivent pouvoir contribuer au coût modéré de la maintenance des équipements. Ce sont les bailleurs de fonds, les pays industrialisés et les pays bénéficiaires eux-mêmes qui doivent dégager les moyens nécessaires pour réaliser ces investissements.

Pour faire baisser le coût des investissements, il faut que les entreprises investissent massivement dans la recherche sur les énergies renouvelables. Encore faut-il qu'elles aient un véritable marché devant elles. Les pays industrialisés doivent donc montrer l'exemple en développant l'utilisation des énergies renouvelables en leur sein, là où existent des marchés rentables. La ratification du protocole de Kyoto est une étape essentielle pour pousser les pays industrialisés dans cette voie.

C'est dans cet esprit que l'Union européenne, **la France** étant en l'occurrence le **pays leader avec le Danemark, l'Autriche et l'Allemagne**, proposera une initiative à Johannesburg : favoriser la mise en place des conditions économiques et institutionnelles permettant aux pays en développement de tirer le meilleur parti de leur potentiel d'énergies renouvelables et de mettre en œuvre les programmes d'efficacité énergétique nécessaires. Cette initiative repose sur des programmes d'aide et de coopération bilatéraux et multilatéraux associant tous les acteurs concernés au niveau national, régional et local.

Troisième priorité : les forêts. C'est tout l'équilibre écologique de la planète qui est menacé par la déforesta-

tion sans cesse croissante, notamment en zone tropicale et équatoriale. Le problème des forêts anciennes en voie de disparition prochaine sous la pression à la fois démographique et économique est particulièrement alarmant, en l'absence d'effort mondial concerté pour leur gestion durable. Une destruction irréversible est en cours menaçant à court terme des centaines de milliers d'espèces de la faune et de la flore. Trop peu de choses ont été faites depuis Rio pour freiner ce processus. Un premier pas a été accompli avec la création d'un forum des Nations unies sur les forêts. Un second, plus important encore, a eu lieu au cours de la sixième conférence des parties à la convention sur la diversité biologique, en avril dernier à La Haye, avec le lancement d'un programme d'action sur les forêts. Le sommet de Johannesburg est l'occasion de **mettre en place une véritable politique internationale de gestion durable des forêts** et de maîtrise de la biodiversité, qui profite aux populations concernées tout en préservant la diversité biologique.

Entre autres initiatives, la France et l'Allemagne préparent pour Johannesburg, en partenariat avec les États-Unis et bien sûr les pays concernés, un grand projet de protection des forêts du bassin du Congo qui constituent un exceptionnel réservoir de biodiversité, en même temps qu'une source essentielle de ressources naturelles pour les populations d'Afrique Centrale.

Une autre initiative française majeure, et j'aborde là **notre quatrième priorité**, à caractère régional celle-ci, **concerne le bassin méditerranéen**. Il s'agit d'affirmer le développement durable en tant qu'objectif de référence du partenariat euro-méditerranéen. Cet objectif doit être adopté par la deuxième conférence des ministres euro-méditerranéens sur l'environnement, qui se tiendra à Athènes le 10 juillet prochain. Cette conférence doit aussi contribuer à une meilleure **intégration environnementale** dans les secteurs économiques et sociaux couverts par les programmes de coopération du partenariat et dans les secteurs prioritaires pour la coopération régionale (eau, industrie, énergie, transport, et société de l'information).

Dans cette perspective, le bassin méditerranéen bénéficiera de la part de la France d'une attention toute particulière en ce qui concerne la mise en œuvre des initiatives globales sur l'eau et l'énergie.

La dernière priorité est elle aussi essentielle, puisqu'il s'agit d'un objectif affirmé à de multiples reprises par le Président de la République Jacques Chirac, notamment lors de la conférence de Monterrey sur le financement du développement. Il s'agit de la question de la **gouvernance internationale de l'environnement** et plus particulièrement de la perspective d'une organisation mondiale de l'environnement. Je me réjouis de voir que les travaux se poursuivent, tant au sein de l'Union européenne qu'au niveau international, grâce au groupe de travail intergouvernemental du PNUE, dont les conclusions ont été adoptées par le forum mondial des ministres de l'environnement à Carthagène en février dernier.

L'architecture internationale actuelle en matière d'environnement doit être améliorée, pour ne pas dire instituée. On constate un manque de coordination entre les différentes instances, dû à la multiplication des organisations internationales ayant des compétences en matière d'environnement, à la dispersion croissante des secrétariats des conventions, et à la difficulté qu'éprouve le PNUE à jouer un véritable rôle de coordinateur.

Par ailleurs, la mise en œuvre des conventions d'environnement n'est pas satisfaisante. En particulier, il n'y a pas de "juge" du respect des obligations souscrites par les États, et plus généralement les dispositifs de contrôle des engagements sont encore peu développés. La mise en œuvre d'un système dit "d'observance" au sein du protocole de Kyoto est un premier pas dans ce sens.

Enfin, depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce, un décalage est apparu entre celle-ci et les accords environnementaux, qui, contrairement à l'OMC, ne disposent généralement pas d'un mécanisme efficace de règlement des différends. Les mesures environnementales ayant un lien avec le commerce risquent donc d'être mises en échec par la jurisprudence commerciale.

Un renforcement progressif des structures existantes est donc nécessaire, qui doit aboutir à la création d'une Organisation mondiale de l'environnement, OME, pour sacrifier à la mode académique. Notre objectif est d'aboutir à un consensus international sur ce sujet qui permettrait de jeter les bases d'une telle organisation à la conférence de Johannesburg.

Mesdames, Messieurs, le Sommet mondial du développement durable de Johannesburg interviendra dans un contexte international difficile encore marqué par la tragédie du 11 septembre, et alors que les oppositions l'ont trop souvent emporté ces dernières années dans les rapports Nord-Sud. Face à cette situation, la France et vous-même devez porter un message fort de réconciliation et de progrès, et confirmer notre engagement en faveur d'une solidarité accrue, bien sûr en relation avec nos partenaires européens. En anticipant les évolutions, nous avons la volonté de forger, avec tous les citoyens, une nouvelle façon de réfléchir, de travailler et de vivre ensemble, et d'élaborer ainsi un véritable projet de civilisation, et en voyant vos travaux, je suis optimiste et je vous remercie.

Discours de Madame **Claudie Haigneré**, ministre chargée de la Recherche et des nouvelles technologies, ministre de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Journées nationales du développement durable à Rennes, mardi 2 juillet 2002.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement reconnaissante à Monsieur Michel Mousel, président du Comité français pour le Sommet mondial du développement durable, d'avoir accepté, en votre nom, quelques jours après la constitution du nouveau gouvernement et presque à la veille de votre réunion, de modifier l'organisation de vos travaux pour me permettre de vous saluer, de vous exprimer notre soutien et nos encouragements et de vous faire partager nos réflexions. J'y suis particulièrement sensible et je vous en remercie vivement. Cet accueil bienveillant est pour moi le signe tangible que beaucoup d'entre vous mesurent combien la recherche scientifique est un atout pour faire face aux difficiles questions posées par le développement durable. J'apprécie cette marque de confiance, confiance lucide et vigilante, ou, plus modestement pour certains peut-être, cette marque d'intérêt portée par votre assemblée à la recherche et aux nouvelles technologies dont j'assume la responsabilité au sein du nouveau gouvernement. Je crois en effet que nos sociétés doivent avoir confiance dans la science et la technologie, de manière raisonnée et équilibrée, afin de leur demander qu'elles donnent le meilleur d'elles-mêmes sur ce sujet du développement durable, comme elles sont appelées à le faire vis-à-vis de nombreux autres enjeux. Ainsi, j'apprécie grandement cette opportunité de parler au nom des acteurs de la recherche devant les représentants de la société civile qui composent le Comité français pour le Sommet mondial du développement durable, et je souhaite à l'avenir que cet échange se prolonge et se structure. De la même façon, les chercheurs doivent être confiants dans la qualité et la sincérité du débat qu'ils peuvent avoir avec les multiples composantes de la société civile et être ainsi attentifs et réceptifs à leurs interrogations légitimes.

Dix ans après **Rio de Janeiro**, chacun s'accorde à reconnaître que la Conférence des Nations unies de 1992 sur l'environnement et le développement a été l'amorce

d'une prise de conscience quasi-universelle des risques multiples encourus par la planète Terre et par ses habitants, du fait même de l'activité humaine. Je crois qu'une part significative de ce résultat est à porter au crédit des premiers travaux scientifiques qui commençaient à dégager des tendances claires sur la situation de notre environnement physique, biologique, économique et social, et leur évolution dans le temps. L'un des résultats les plus remarquables de cette conférence a été **l'élaboration d'un programme global d'action pour un développement durable au XXI^e siècle, le fameux "agenda 21"**. Si ce dernier ne néglige pas les dimensions économiques et sociales du développement durable, avec la nécessité d'une lutte résolue et vigoureuse contre la pauvreté, il insiste plus encore, au vu de ces analyses scientifiques, sur les impératifs d'une gestion nouvelle des ressources naturelles aux fins du développement.

La communauté scientifique internationale, en particulier française, a joué de manière très nette, et peut-être pour la première fois à cette échelle, son rôle d'information et d'alerte lors de ce sommet. Elle a joué aussi un rôle spécifique dans l'établissement des différentes conventions spécialisées qui ont découlé de cette conférence et qui privilégient largement les questions environnementales : conventions sur la biodiversité et sur les forêts en 1992, conventions sur le changement climatique et sur la lutte contre la désertification en 1994, protocole de Kyoto en 1997...

Les équipes françaises de recherche ont été particulièrement mobilisées dans l'accompagnement scientifique de ces grandes conventions, notamment au travers de leur participation au groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. En France, elles ont prolongé le débat de Rio et engagé l'action avec l'organisation des rencontres nationales sur le changement climatique, la mise en place du Comité scientifique français sur la lutte contre la désertification et la constitution du groupement d'intérêt scientifique intitulé "Institut français de la biodiversité".

Dix ans après Rio de Janeiro, le Sommet mondial sur le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg, se situera nécessairement en référence directe avec "l'Agenda 21", puisque ce dernier est considéré comme très inégalement réalisé en dépit des avancées enregistrées. Les dimensions économiques et sociales devraient cependant être mises en avant plus encore, traduisant véritablement le passage d'une conférence sur l'environnement et le développement à une conférence sur le développement durable.

Mais quelles sont donc les principales évolutions de la recherche scientifique qui sont intervenues en allant de Rio à Johannesburg ?

Après Rio, les chercheurs ont clairement compris la nécessité de "renforcer les bases scientifiques du développement durable". Ce concept, tel qu'il est apparu en 1987 dans le "rapport Brundtland" 1 et a été consacré à Rio en 1992, suscite de nouvelles questions. À une approche restée trop longtemps sectorielle du développement se substitue désormais l'impératif d'une gestion intégrée des ressources et des milieux, incitant la recherche à des efforts conséquents d'approche plus systémique. La problématique scientifique du développement durable apparaît ainsi comme étant désormais celle de la dynamique des interactions multiformes impliquant les différents milieux et sociétés qui coexistent sur notre planète.

Depuis dix ans, les inflexions les plus évidentes apportées au dispositif de recherche français en réponse à cette analyse concernent la **création de trois instituts ou agences spécialisées, appelées à travailler en coopération avec les organismes de recherche**. Elles sont dédiées aux questions posées par la maîtrise de l'énergie (l'Ademe), la prévention des risques industriels (l'Ineris), l'information sur l'état de l'environnement (l'Ifen), en lien avec l'Agence européenne de l'environnement. L'État a également renforcé les dispositifs de sécurité sanitaire avec la création de l'Institut de veille sanitaire composé de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement (AFSSE). La mise en place, ou la réorganisation, de plusieurs groupements de recherche liés aux thématiques de développement durable doit également être mentionnée (effet de serre, écologie forestière, sites

et sols pollués, agriculture pour la chimie et l'énergie). Le programme spécifique de l'espace européen de la recherche, duquel la France attend beaucoup, s'inscrit dans cet objectif général de couverture des besoins de recherche de l'Union européenne en matière de développement durable.

Les organismes publics de recherche français se sont également reconfigurés. Ainsi, depuis le début des années 1990, la plupart d'entre eux ont connu des inflexions en termes de structure, de programmation et d'instrumentation au profit de recherches orientées vers la protection de l'environnement. Le CNRS vient pour sa part de modifier les missions de l'un de ses instituts en transformant l'Institut national des sciences de l'univers (l'INSU) en Institut national des sciences de l'univers et de l'environnement (INSUe).

À ma demande, sous la coordination de l'Institut de recherche pour le développement et la direction du professeur Jean-François Girard, président de l'IRD, seize organismes nationaux de recherche, dont je salue le travail, ont effectué en 2002 le bilan de leurs réalisations les plus marquantes depuis le Sommet de la Terre, illustrant les atouts de la communauté scientifique française. Ils ont esquissé également les perspectives qui, de leur point de vue, sont les plus probables ou les plus souhaitables. Ils présentent leurs conclusions dans un rapport qui m'a été remis il y a quelques jours, par le professeur Girard que je veux saluer et remercier ici pour la qualité du travail accompli ainsi que pour m'accompagner ce matin à Rennes.

Intitulé "la science au service du développement durable", ce rapport dont je vous conseille la lecture sera largement accessible dans quelques jours soit sous forme d'une publication papier, soit sous forme numérique, sur le site du ministère. À la lecture de ce document, on constate que les recherches se sont organisées autour de quatre grandes problématiques :

- les changements planétaires avec l'effet de serre et l'évolution climatique ;
- la dynamique et la gestion des ressources naturelles avec les thèmes importants relatifs à la biodiversité, l'eau, le sol et le sous-sol ;

- le cadre de vie et les relations environnement-santé ;
- les modes de production et de consommation et les innovations technologiques.

Nous ne pouvons que nous réjouir des avancées significatives des connaissances qui ont été enregistrées dans plusieurs domaines liés à ces problématiques.

C'est le cas notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la préservation de la santé, de l'organisation des villes et des transports, des modes de production agricoles et industriels plus respectueux de l'environnement. C'est aussi le cas dans les domaines de l'énergie, de la compréhension des milieux et des écosystèmes, de la gestion des ressources naturelles, de la connaissance des aléas climatiques et des catastrophes naturelles. C'est, enfin, le cas dans les domaines des dynamiques démographiques et des transformations sociales. Je crois souhaitable de mentionner trois exemples particuliers qui illustrent ces avancées, fruits du travail remarquable des scientifiques et des investissements importants de l'État. Je citerai l'usage de la macrofaune du sol pour l'amélioration des rendements agricoles dans les pays tropicaux, de manière alternative, ou complémentaire, à l'usage des engrais, des pesticides, des semences sélectionnées. L'augmentation future de la production agricole et le maintien de la qualité des sols reposent sans doute maintenant sur la possibilité d'utiliser les macro-invertébrés du sol et plus précisément ceux connus sous le nom d'organismes ingénieurs.

Je citerai aussi le programme Mercator lancé en 1996, première expérience internationale d'océanographie opérationnelle. Combinant les données issues de capteurs in situ et les données satellitaires fournies par les satellites Jason et Topex-Poséidon, ce projet a l'ambition de suivre en temps réel et en tous lieux la situation des océans et de mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre dans les variations climatiques et de celles des ressources halieutiques. Je ferai mention, enfin, des études relatives à la dissémination du mercure en Amazonie. Ces études ont mis en évidence que l'Amazonie est une terre affine du mercure de manière naturelle. Elle est un terrain favorable à la formation de méthylmercure ; si l'orpaillage constitue bien une source de méthylmercure, il semble que la source la plus importante résulte de la mise à nu des sols par

déforestation ou conversion agricole, qui rendent le mercure du sol disponible pour la méthylation.

Les populations amazoniennes sont en conséquence exposées à des risques sanitaires sérieux, dont il importe de se préoccuper activement.

La recherche apporte des éléments de réponse à la question du développement durable par la mise au point de technologies adaptées aux nouveaux impératifs, la définition de normes et l'apport d'expertise au service de l'action publique et des débats de société. Elle contribue aussi au développement durable par la formation intellectuelle à ces questions, des responsables scientifiques, politiques, sociaux et économiques des pays du Nord comme du Sud, et par le renforcement des capacités scientifiques et techniques dans les pays du Sud. La recherche doit être nécessairement accompagnée d'une politique de formation supérieure adéquate, mobilisant les universités et les grandes écoles, ainsi que les organismes de recherche. Il nous faut en priorité traiter les besoins scientifiques et techniques des pays du Sud.

Quelles sont les perspectives de mobilisation de notre potentiel de recherche dans les prochaines années pour relever les défis du développement durable ?

En intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale, la notion de développement durable interpelle la recherche scientifique dans son organisation et dans ses objets. Cela implique de renforcer les travaux sur les interactions entre l'environnement, les organisations techniques et économiques, et les sociétés avec leurs différents systèmes humains, politiques et sociaux. Ce sont autant de champs de recherche qui étaient traditionnellement disjoints, relevant les uns des sciences de l'univers, les autres des sciences de la vie, d'autres encore des sciences humaines et sociales, ou des sciences de l'ingénieur, qu'il faut désormais mobiliser de manière conjointe. Il s'agit de transcender les logiques disciplinaires, les logiques institutionnelles et les logiques nationales. Il s'agit de mieux prendre en compte les différentes échelles de temps, celle des politiques publiques et celle des prévisions en termes de changement climatique ou biologique. Il s'agit de procéder de même avec les

différentes échelles d'espace, planétaire, régional, national, local. Il s'agit de **favoriser la conception pluridisciplinaire des objets de recherche et la communication entre les différentes disciplines**. Nous devons aller plus loin dans la surveillance à long terme de la Terre, des océans et des sols avec l'espoir de mettre en évidence les phénomènes qui, au fond, gouvernent les évolutions. Il y a là de formidables défis scientifiques que nous sommes désormais en mesure de relever. La concertation internationale doit être renforcée avec la mise en place de grands programmes d'observation à l'intérieur desquels chaque pays apporte sa contribution de manière coordonnée. Il est nécessaire d'articuler étroitement l'étude des milieux et des ressources naturelles avec celle de l'organisation des sociétés humaines. Les chercheurs savent bien qu'il est difficile d'anticiper tous les problèmes à la fois. Devant l'ampleur de la tâche, ils ont pour stratégie de sélectionner des zones de vigilance où il sera possible d'examiner à la fois les phénomènes naturels, les systèmes techniques, fruits du travail des hommes, et leur contexte social ou politique de mise en œuvre.

La recherche pour le développement durable, qu'elle porte sur des enjeux nationaux, globaux ou qu'elle vise au développement des pays du Sud, se trouve actuellement répartie dans un grand nombre d'organismes publics répondant à des logiques de programmation et de fonctionnement distinctes. Des dynamiques structurantes se développent au niveau européen, notamment dans le cadre du sixième PCRD. Dans la définition de notre politique nationale de recherche, nous allons examiner avec soin les principales recommandations que formule le rapport, à savoir développer une recherche interdisciplinaire qui intègre l'apport des sciences humaines et sociales, multiplier les groupements de recherche, créer un réseau de développement concerté des "technologies pour le développement" et aider au renforcement des capacités scientifiques des pays en développement. Sans prétendre ici arrêter nos positions, revenons rapidement sur chacun de ces points.

Développer une recherche interdisciplinaire qui intègre l'apport des sciences humaines et sociales. Agir dans le sens d'un développement plus durable implique donc d'approfondir les connaissances sur le

fonctionnement de systèmes complexes, reposant sur les interactions entre les sociétés humaines et le milieu naturel. L'enjeu aujourd'hui est d'établir les conditions d'une compatibilité durable entre la dynamique des systèmes sociaux et naturels. Œuvrer dans cette perspective, c'est promouvoir notamment des travaux interdisciplinaires, d'une part sur les dynamiques temporelles et spatiales des interactions sociétés/nature et, d'autre part, sur la gouvernance, avec un questionnement sur les nouvelles formes de concertation et de participation des institutions publiques, du secteur privé et de la société civile. Les réformes des organismes de recherche depuis le Sommet de Rio vont dans ce sens, mais l'effort devra être poursuivi dans les années à venir. Les sciences humaines et sociales doivent contribuer à la réflexion éthique indispensable aussi bien à la communauté scientifique dans ses choix de sujets et de méthodes de recherche que dans les conditions de transfert et de partage de leurs résultats.

Mieux structurer les groupements de recherche.

Les objectifs des fondations ou des groupements de recherche existants sont très spécifiques et sont loin de recouvrir les différents domaines de la recherche pour le développement durable. Un premier objectif serait, d'une part, de restructurer ces groupements de recherche pour redéfinir leur champ d'action et les doter des moyens nécessaires et, d'autre part, de compléter leur action, de les intégrer dans un contexte européen par d'autres structures coopératives dans les champs de recherche non couverts (pauvreté et inégalités, urbain, ressources en eau, etc.). Le développement de grands programmes internationaux de collecte de données fiables et homogènes, dans le cadre d'une coordination européenne ou mondiale, me semble absolument à promouvoir.

Créer un réseau de développement concerté des "technologies pour le développement".

Les développements technologiques appropriés constitueront un enjeu essentiel du Sommet de Johannesburg. La France dispose d'un ensemble d'établissements publics qui ont montré leur capacité de mobilisation avec les industriels dans le cadre de réseaux technologiques créés

à l'incitation du ministère en charge de la recherche dans les domaines de l'eau, de l'observation spatiale, des piles à combustible... La recherche pour le développement pourrait bénéficier de la création d'un réseau spécifique de ce type, visant à l'innovation dans le domaine des technologies appropriées. Dans tous les champs techniques, il existe en effet, d'une part, des entreprises – souvent des PME – susceptibles de trouver sur ces marchés de nouveaux développements et, d'autre part, dans les établissements scientifiques une connaissance du terrain, et notamment des ressources locales, physiques ou humaines, dont la combinaison des compétences est la condition du succès.

Aider au renforcement des capacités scientifiques des pays en développement.

La réalisation des objectifs du développement durable définis à Rio passe par l'établissement d'un dialogue et la multiplication des échanges avec les pays en voie de développement. Pour ce dialogue, ces échanges et ces choix, la situation actuelle des communautés scientifiques dans beaucoup de ces pays, et en particulier en Afrique, n'est pas favorable. Agenda 21, dans son chapitre 35, insiste sur ce sujet. Aider ces communautés scientifiques à sortir de leur précarité et de leur isolement constitue donc un enjeu fondamental. Une mobilisation accrue des organismes de recherche français s'avère nécessaire. Le système d'appui existant devrait être renforcé en concentrant ses moyens, s'inscrire dans la durée, être élargi au système de formation universitaire, et pourrait ici aussi prendre une dimension européenne.

La question du développement durable interpelle donc nos sociétés, et en particulier leurs responsables politiques, avec une force et une ampleur nouvelles, sans doute jamais connues dans l'histoire de l'humanité. Les raisons sont liées, notamment, à la croissance démographique mondiale depuis un siècle, à nos modes de vie fortement consommateurs d'énergie, qu'elle soit d'origine fossile, hydraulique ou nucléaire, au formidable développement industriel, à la généralisation de l'exigence démocratique. Sur toutes ces questions, la recherche est une ressource précieuse pour éclairer nos décisions et nourrir les débats, contribuer à promouvoir des solutions techniques, économiques ou sociales. Je souhaite vivement que le dialogue engagé ce matin se poursuive et que les chercheurs des organismes publics comme des entreprises se sentent mobilisés sur cet enjeu du développement durable, sachant que d'une certaine manière, une grande fraction de la recherche et du développement doit avoir une finalité de développement durable. Il est nécessaire de mieux analyser et comprendre, il est indispensable de mieux évaluer et de prévoir, de façon à mieux agir pour mieux gérer.

Discours de clôture de Madame Tokia Saïfi, secrétaire d'État au développement durable.

Journées nationales du développement durable à Rennes, mardi 2 juillet 2002.

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais souligner tout d'abord le plaisir et l'honneur qui sont les miens de me retrouver aujourd'hui à Rennes parmi vous. Plaisir de retrouver l'atmosphère studieuse et enthousiaste que j'ai découverte hier. Honneur de représenter le gouvernement français pour la conclusion d'un exercice dont l'importance a été soulignée par la venue du Premier ministre, de la ministre de l'Écologie et du développement durable, de la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies et par les propos qu'ils ont tenus ici même.

Je voudrais exprimer ma gratitude et celle des autorités françaises à toutes celles et tous ceux qui nous ont permis de nous retrouver pour ces journées dans une région dont le dynamisme et les atouts sont si forts. Je souhaiterais mentionner tout spécialement celles et ceux qui ont fait le voyage depuis l'étranger et avec lesquels nous tenons tout particulièrement à entretenir des relations de confiance et de coopération rapprochées.

J'ai pu relever avec une grande satisfaction la diversité, la qualité et la richesse des propositions que vous avez examinées au cours de ces deux journées. Elles témoignent de l'implication et des efforts de chacun de vous pour le succès du Sommet mondial du développement durable.

Le rapprochement de tous les acteurs de la société a permis un résultat que les contraintes de temps ne laissaient guère imaginer il y a quelques semaines encore.

Il y a dans le succès de ce dialogue une première leçon que nous devons tirer ensemble pour la poursuite de nos travaux et mon souci sera toujours de voir associées toutes les composantes de la société à l'élaboration et à la mise en œuvre de notre action : **le développement durable passe par cette nécessaire recherche des**

complémentarités humaines, intellectuelles, matérielles et financières, dont cette assemblée est l'illustration même.

Les propositions que vous avez retenues et que les pouvoirs publics vont s'attacher à examiner de nouveau dès demain matin peuvent toutes contribuer positivement à la préparation du Sommet de Johannesburg et à enrichir le débat qui conduira à l'adoption du plan d'action de la communauté internationale. Je relève, parmi ces propositions, deux catégories essentielles :

- **des initiatives-projets qui relèvent clairement des initiatives de type II** attendues du Sommet ; elles s'inscrivent a priori dans le cadre du plan d'action qui devrait être adopté à Johannesburg ;
- **des initiatives visant à contribuer à la sensibilisation et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement durable.** Complémentaires des premières, elles pourront enrichir le débat et tracer les premières lignes d'actions futures.

Il revient désormais aux pouvoirs publics d'examiner, à la lumière de leurs priorités et de leurs engagements, la forme et le contenu des soutiens qu'ils apporteront à ces initiatives.

Cet examen interviendra dans les tout prochains jours et sera conduit avec le but et la détermination que soient ainsi appuyées de la façon la plus convaincante les priorités qui seront défendues par notre pays lors du sommet. Vous connaissez ces priorités pour les avoir vous-mêmes largement évoquées tout au long de vos travaux et plus particulièrement depuis hier matin.

Nous voulons tout d'abord **humaniser la mondialisation**, en renforçant la lutte contre la pauvreté, en développant l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'énergie, mais aussi à la santé et à l'éducation.

Nous voulons **maîtriser et réguler la mondialisation par une gestion responsable des ressources naturelles**, qui favorisera un partage équitable des richesses. Nous pourrions ainsi mieux réconcilier environnement et développement.

Nous voulons **préparer ensemble l'avenir par un renforcement de la recherche, de l'éducation et de la formation**.

Nous voulons promouvoir une **véritable solidarité entre les générations et entre les peuples**, parce que l'homme doit rester au centre de nos préoccupations.

Notre volonté ne s'arrête pas là : **le développement durable signifie aussi une attention constante aux valeurs que sont les droits de l'homme, le droit à la diversité culturelle et le renforcement de la bonne gouvernance, au niveau international, mais aussi aux niveaux national et local**.

Il est du devoir de **notre pays** comme de tous les pays industrialisés de **montrer l'exemple dans la défense et l'illustration de ces principes essentiels pour l'avenir de notre monde**.

La France s'est attachée, depuis Rio, avec conviction, à leur être fidèle. Elle poursuivra son effort de manière accrue, parce que chacun doit encore faire plus et faire mieux. Notre objectif est de mobiliser les acteurs du développement durable autour d'une ambition commune et d'objectifs partagés. Il est aussi de répondre aux engagements qui sont les nôtres et de prendre en compte le cadre européen. Nous devons pour cela **adopter une stratégie nationale de développement durable**.

Il s'agit, comme vous le savez, d'une obligation que nous avons contractée à Rio, qui a été précisée et renouvelée cinq ans plus tard et qu'il nous appartient de concrétiser. Les travaux ont été lancés tardivement, puis interrompus par les circonstances politiques que vous connaissez. Reste l'obligation de déposer un document lors du prochain sommet. Notre volonté est de l'élaborer en prenant en compte les travaux qui ont été conduits depuis plusieurs mois. Nous nous appuierons pour cela

sur les consultations qui sont intervenues de façon très large et nous intégrerons les orientations du nouveau gouvernement.

Le document que nous soumettrons à Johannesburg établira un bilan de l'action qui a été conduite ; il relèvera les enjeux du développement durable ; il s'attachera à prendre en compte les orientations de notre action internationale en faveur du développement durable.

Nous y indiquerons également les **priorités gouvernementales**, comprenant notamment :

- le **projet de charte de l'environnement**, qui consacra dans notre Constitution notre engagement en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable ;
- un **renforcement de l'éducation à l'environnement**, véritable "investissement" dans l'avenir auprès des futurs acteurs du développement durable.

La promotion d'un État exemplaire à cet égard, dans son fonctionnement comme dans la conduite de ses politiques.

Un soutien constant et appuyé aux initiatives et à l'implication de tous les acteurs du développement durable.

Le dépôt de ce document sera une étape importante, mais qui devra être complétée, dans une concertation qui continuera d'être la plus large possible. L'adoption définitive de notre stratégie nationale de développement durable devrait intervenir, dans toute la mesure du possible, avant la fin de l'année. Chacun comprendra qu'en fonction des évolutions, notamment au niveau européen, notre stratégie aura vocation à être adaptée, à l'instar de ce que pratiquent certains de nos partenaires. Il s'agit de construire une référence utile, solide, sur la route encore longue et sans doute difficile qui doit donner à notre développement une dimension durable. Au-delà de cet engagement que nous tiendrons pour élaborer le document de stratégie nationale, notre pays s'emploiera à favoriser la mise en œuvre d'un certain

nombre d'initiatives sur lesquelles vous avez travaillé et que vous avez retenues. Il nous faudra, au préalable, en assurer un examen approfondi. Notre jugement se fera en particulier à l'aune des orientations générales de la politique du gouvernement dans le domaine de la coopération internationale et du développement durable.

Des travaux auxquels j'ai pu, partiellement mais attentivement, assister, des comptes-rendus que j'ai entendus et des rapports qui m'ont été faits, émergent un certain nombre d'initiatives qui répondent à nos priorités.

L'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'énergie.

Cela concerne plus particulièrement l'Afrique subsaharienne pour ce qui est de l'eau, et la Méditerranée pour ce qui est des énergies renouvelables ; afin de les rendre plus efficaces et plus cohérentes, ces initiatives devront bien sûr s'intégrer au cadre plus large, qu'il faudra finaliser, défini au niveau de l'Union européenne.

La préservation de la biodiversité forestière, à travers l'accent que nous pourrions mettre sur une région vulnérable comme le bassin du Congo. La France peut, avec ses partenaires, apporter là son aide et son savoir-faire à une exploitation mieux contrôlée, à la définition et la gestion d'aires protégées, dans un souci constant et plus large de faire progresser la bonne gouvernance aux niveaux national et local.

La promotion du commerce équitable qui, dans le cadre de projets se rapportant à l'Afrique subsaharienne en particulier, permettra d'améliorer les revenus des agriculteurs.

L'accès aux soins des populations les plus démunies.

Nous pourrions notamment développer la coopération entre hôpitaux du Nord et du Sud. Cela permettrait de compléter ainsi, dans une démarche concrète et solidaire des acteurs, les efforts conduits par l'État pour mieux lutter contre les grandes pandémies telles que le Sida.

L'amélioration de la situation de celles et ceux qui vivent dans les quartiers urbains défavorisés du Sud, qu'il s'agisse de réhabilitation de l'habitat ou d'aide à l'accès aux services de base. L'implication des collectivités

territoriales, à travers la coopération décentralisée, peut aider de manière décisive à la promotion d'un développement urbain plus durable parce que plus humain.

Je souligne toute l'importance et tout l'intérêt de l'action des collectivités territoriales. Celle-ci sera encore plus forte, si elle peut s'enraciner dans un cadre reconnu sur le plan international.

Mesdames, Messieurs,

Vos travaux l'ont montré et j'ai la conviction que nous parviendrons ensemble à faire entendre à Johannesburg l'immense souhait de notre pays de ne pas rater ce rendez-vous avec l'histoire.

Nous devons aller à ce rendez-vous, comme l'a souligné hier le Premier ministre, lucides mais déterminés. Parce que demain se conjugue aussi au présent, parce que nous avons des comptes à rendre, par anticipation, aux générations à venir, parce que notre histoire est aussi celle de la générosité, nous avons le devoir de porter un message fort et clair.

Les journées de Rennes y auront très certainement contribué.

Je vous propose de poursuivre ensemble cette belle et noble tâche.

Je vous remercie.

*Discours d'ouverture de Monsieur **Edmond Hervé**, maire de Rennes, président de l'Institut des villes, Journées nationales du développement durable à Rennes - 1^{er} juillet 2002.*

Mesdames et Messieurs,

Soyez les bienvenus à Rennes pour ces journées préparatoires du Sommet mondial du développement durable.

La mise en œuvre de celui-ci requiert une stratégie. **De tous les champs à prendre en compte, il en est un fondamental : il s'agit de la ville.** L'urbanisation croissante, galopante parfois, constitue un phénomène universel, quantitatif et qualitatif, indépendant des continents, des régimes et des systèmes politiques. Si la civilisation urbaine se généralise, les peuples n'ont pas à la subir. **Au nom du développement durable, nous avons le devoir de la maîtriser collectivement.**

Or, que constatons-nous ?

Bien souvent, la ville s'étale, dans le désordre, la ségrégation, l'exclusion, l'insécurité. Voilà le plus grave des gaspillages. Pour vivre dans le respect des personnes, des valeurs qui leur sont attachées, dans l'équilibre, dans l'égalité, pour bénéficier de la modernité, la ville a besoin d'une maîtrise démocratique.

Le hasard, les contingences individuelles ou collectives, le pouvoir du plus puissant, le marché ne peuvent être à l'origine des formes de la ville, de son organisation. Plus que jamais, au nom de l'humanisme, **les avocats du développement durable doivent plaider la cause d'un gouvernement de la ville qui pratique la prévision, la planification, la programmation, qui fasse vivre le polycentrisme, la complémentarité entre les espaces ruraux et urbains, qui prenne appui sur la participation civique.**

L'un des éléments constitutifs d'un tel projet urbain se nomme "mixité", impératif à décliner dans le domaine social, générationnel, économique, géographique, dans le champ des services, des acteurs et des fonctions.

Ces objectifs supposent une authentique décentralisation, mais cette ville ne peut se faire en dehors de l'Etat. Elle est à la fois facteur de solidarité, acteur économique, social, culturel, scientifique et politique. Elle peut avoir une dimension internationale, être directement concernée par le phénomène de la mondialisation. Elle participe à la qualité de l'environnement ou à sa dégradation.

Indépendamment de nos imperfections, inhérentes à toute œuvre humaine, nous avons, nous Français, un "savoir urbain". Il est celui d'une histoire, d'un idéal. Il est celui des élus et de nos administrations, de nos entreprises comme de nos services publics ou du mouvement social. Ce "savoir urbain", dans le respect des cultures et des attentes, doit servir nos relations internationales. Notre coopération décentralisée est riche d'actions nombreuses et diversifiées.

Rendons hommage à leurs promoteurs qui nous indiquent la voie à suivre et à amplifier dans un dialogue avec tous nos correspondants de quelque continent soient-ils.

Je souhaite vivement que les acteurs français pour le Sommet du développement durable reconnaissent le rôle des autorités locales dans la gestion du développement durable, inséparable des réponses à apporter à la question urbaine.

Allocution d'accueil de **Josselin de Rohan**, sénateur, président du Conseil régional de Bretagne.
Journées nationales du développement durable à Rennes – Lundi 1^{er} juillet 2002.

Monsieur le Premier ministre,
Madame la secrétaire d'État,
Monsieur le préfet,
Mesdames et Messieurs les députés,
Mesdames et Messieurs les sénateurs,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

La Bretagne s'honore d'accueillir ces journées nationales du développement durable qui s'ouvrent ce matin en votre présence, monsieur le Premier ministre.

Ce nouveau déplacement dans notre région témoigne de votre attachement à la Bretagne. Les Bretons y sont sensibles, de même qu'ils sont heureux de votre présence, madame la secrétaire d'État au développement durable.

Je remercie le Comité français pour le Sommet mondial du développement durable, placé auprès du Premier ministre, d'avoir choisi, après Lyon et Toulouse, notre capitale régionale pour finaliser ses travaux engagés depuis plus d'un an.

Se rejoignent à Rennes deux initiatives parallèles. Celle des institutionnels sous l'autorité du Comité français, et celle de la société civile et des ONG. La Bretagne se pose en point de convergence, en lieu de rassemblement, et je m'en réjouis.

Je veux croire que ces deux journées de travail seront utiles à la France pour finaliser les propositions que le Président de la République portera au Sommet mondial de Johannesburg dans quelques semaines.

Notre pays a un message original à délivrer.

La France se veut, dans le cadre de la dynamique européenne initiée à Göteborg en juin 2001, **un fervent promoteur d'un rééquilibrage des rapports Nord-Sud** et d'une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales au niveau mondial.

La réduction des inégalités entre pays et la lutte contre les dérèglements de la nature, qui trouvent leurs causes dans l'activité humaine et qui la menacent à terme, font partie des priorités de la France comme l'a rappelé avec force Jacques Chirac à Avranches.

Les propositions des acteurs français seront donc, n'en doutons pas, à la fois ambitieuses et pragmatiques, en tout cas empruntées d'un profond humanisme. Car, finalement, c'est l'homme qui est au centre de la notion de développement durable. Il s'agit bien de poser les fondations de cette écologie humaniste, par laquelle l'homme se sent à la fois responsable et porteur d'une éthique personnelle et collective.

L'action publique doit concilier l'écologie, l'économique et le social et établir un cercle vertueux entre ces trois pôles.

J'ajouterai une dernière dimension, celle du partenariat et de la participation, indispensable à l'élaboration des politiques publiques.

Voilà donc ce défi qui nous enjoint non seulement de ne plus créer un modèle de développement qui produise les causes de sa propre fin, mais aussi de **nous inscrire dans une démarche qualitative, globale et de long terme. Il ne s'agit rien moins que d'une révolution d'objectif et de méthode.**

Cette démarche de progrès a pu quelquefois être critiquée pour son manque de réalisme, son caractère imprécis et peu opérationnel. Aux visions idéalistes doivent succéder maintenant l'action au niveau local et la recherche d'efficacité.

Je me réjouis, de ce point de vue, que les **collectivités locales** soient des **partenaires de premier rang dans la préparation du sommet mondial**. J'ai d'ailleurs noté cette formule très juste du Conseil international pour les initiatives écologiques locales : *"L'action locale fait avancer le monde"*.

Je suis heureux que cette **approche territoriale et décentralisée du développement durable prévale dans la stratégie française et européenne**. Elle correspond à la réalité locale vécue en Bretagne.

La Bretagne a su en effet développer, depuis plusieurs années déjà, une sensibilité et une approche singulières de son développement.

Le développement durable ne saurait pour nous s'apparenter à une vision intégriste de l'écologie, car son objectif majeur reste, et doit rester, d'engendrer un développement économique et social pérenne. **Il est qualifié de "durable" parce que, s'appuyant sur le respect d'un environnement compris comme le patrimoine des générations futures, il est équilibré et intelligent.** Le développement durable est au cœur de la réalité bretonne, qui s'appuie sur un sentiment identitaire ouvert au monde et des solidarités collectives fortes.

Vous me permettrez de livrer quelques exemples pratiques de cette conception du développement régional qui, peut-être, serviront de sujet de réflexion ou d'application à d'autres collectivités.

Dans sa méthode d'action, en privilégiant écoute, concertation et capacité à fédérer, le Conseil régional de Bretagne s'inscrit déjà dans la perspective du développement durable. Plusieurs programmes d'action ont d'ailleurs été mis en œuvre dans cette logique partenariale de projet, à commencer par la coopération décentralisée.

La Bretagne, fidèle à ses valeurs, consacre 1‰ du budget régional aux actions de solidarité internationale en soutenant les projets des associations en faveur des pays en voie de développement.

Je veux citer également **le programme Bretagne eau pure** pour la reconquête de la qualité des eaux. Son approche innovante par bassins versants prioritaires, fondée sur le dialogue, permet d'obtenir des résultats encourageants.

Dans l'objectif d'un développement durable, plus économe de temps, d'espace et d'énergie, les nouvelles technolo-

gies de l'information vont prendre une part dont chacun pressent l'importance. C'est pourquoi la Bretagne a été la **première région à investir dans un réseau à haut débit.**

La Bretagne connaît également une avance significative dans la **mise en place des Pays**, qui favorisent **l'émergence de nouvelles solidarités autour de projets partagés**. Le Conseil régional assure la cohérence globale de cette nouvelle architecture territoriale. C'est ainsi que nous concevons le rôle de la région, à la fois initiateur, fédérateur et appui des acteurs de terrain.

Au-delà de l'action quotidienne, la région inscrit son action dans la durée grâce à la rédaction de son Schéma d'aménagement du territoire (SRADT), vision du territoire régional à dix ans. Ce document-cadre a vocation à intégrer les préoccupations transversales du développement durable.

Je terminerai mon propos en réaffirmant deux convictions fortes, tournées vers l'avenir.

La proximité et la participation dans la gestion des affaires publiques sont à mon sens des outils de développement durable. Aussi, je souhaite une **relance forte de la décentralisation**, à partir de laquelle doit s'engager la nécessaire réforme de l'État et doit émerger une nouvelle gouvernance.

Ma seconde conviction touche plus particulièrement à la **place de l'environnement dans les politiques publiques**. **L'écologie n'est ni un alibi ni un ghetto.** Il me semble donc indispensable d'introduire dans chacune de nos actions publiques la dimension environnementale, non comme un accessoire, mais comme une donnée fondamentale et permanente.

Ces deux évolutions de fond devront marquer les prochaines années si nous voulons mieux prendre en compte à la fois les aspirations de nos concitoyens et assurer la pérennité de notre développement.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent séjour en Bretagne, un séjour durable, bien entendu.

*Intervention de Monsieur **Marie-Joseph Bissonnier** Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine.
Journées nationales du développement durable à Rennes - 2 juillet 2002.*

Comment renouer un dialogue constructif entre le Nord et le Sud ? Comment créer des liens de solidarité durables entre les pays riches et les pays pauvres ? Comment donner un visage humain à l'incontournable mondialisation ? Voici quelques questions sur lesquelles vous allez travailler aujourd'hui.

Je voudrais, quant à moi, au début de vos travaux vous livrer quelques pistes de réflexion et vous faire part de la modeste expérience d'un élu local sur ces questions qui engagent l'avenir de l'humanité. Un constat s'impose. Pourquoi, depuis la conférence de Bandung, en 1955, qui a fait émerger les revendications des pays du Sud, le dialogue entre le Nord et le Sud n'a-t-il eu que des résultats décevants ? Pour ma part, j'y vois deux raisons majeures.

La première, et c'est un paradoxe, est **qu'il n'y a jamais eu vraiment de réflexion en profondeur sur les relations Nord-Sud au cours de ce dernier demi-siècle**. Les États se sont plus attachés à gérer les conséquences des disparités entre pays riches et pays pauvres qu'à s'attaquer aux causes de la pauvreté. En effet, à chaque fois que les grandes puissances ont entamé le dialogue avec les pays pauvres et ont agi en faveur du développement, cela s'est fait sous la pression d'événements extérieurs : catastrophes naturelles, grandes famines, conflits locaux et, plus récemment, actes de terrorisme.

Combien faudra-t-il encore de drames comme celui du 11 septembre pour que la communauté internationale engage une réflexion globale et se mette à l'écoute des pays du Sud ?

Les relations entre les pays du Nord et ceux du Sud sont complexes au plan politique, économique, culturel ou des droits de l'homme. Pour qu'un dialogue constructif soit établi, la seule pression des événements est insuffisante. **La peur des pays riches, nos peurs, ont été trop souvent le moteur du dialogue Nord-Sud ces cinquante dernières années. Aujourd'hui, c'est l'espérance qui doit être le nouveau socle des relations entre le Nord et le Sud.**

La seconde raison, qui explique les piétinements du dialogue Nord-Sud, est, à mon avis, à rechercher dans le peu d'implication des États eux-mêmes. Enfermées dans des logiques de blocs ou paralysées dans leurs statuts d'anciennes puissances coloniales, beaucoup de Nations ont délégué leurs relations Nord-Sud aux organisations internationales au premier rang desquelles l'Onu.

Loin de moi l'idée de sous-estimer le rôle majeur de l'Onu sur la scène internationale depuis sa création. Mais son fonctionnement actuel, la composition même de son Conseil de sécurité sont-ils à même de permettre l'expression des pays les plus pauvres de notre planète ? J'en doute. Les modes d'action de l'Onu et de ses agences pour le développement, la santé, l'alimentation... sont-ils adaptés aux situations des pays dans lesquels cette Institution intervient ? Trop souvent, l'Onu est sous-dimensionnée ou, ce qui n'est pas mieux, sur-dimensionnée par rapport aux problèmes qu'on lui demande de régler.

En attendant, la faim dans le monde n'arrête pas de progresser. Les grandes pandémies continuent de se propager et les conflits locaux ont tendance à s'internationaliser.

En déléguant leur responsabilité à l'Onu, les États ont justifié leur désengagement partiel du dialogue Nord-Sud. Mais, finalement, **l'Onu n'a fait que reproduire le mode de fonctionnement de ses membres : elle intervient dans les crises en urgence, trop souvent lorsqu'il est trop tard.**

Ne cédon pas au pessimisme. Face au relatif aveuglement des États, on a vu naître, à la fin du siècle, un nouveau concept, né celui-là non pas à l'initiative des dirigeants, mais par la volonté des citoyens de base. C'est ainsi que, brisant les frontières, avec pour seule arme les droits de l'homme, on a vu sur la scène internationale **l'émergence des organisations non gouvernementales**. Les ONG revendiquent aujourd'hui, par dessus les États, et parfois contre les États, un droit d'ingérence au nom de valeurs supérieures.

Si, aujourd'hui, les ponts ne sont pas rompus entre le Nord et le Sud, si la coopération, la solidarité internationale restent vivantes, c'est plus aux ONG que nous le devons qu'aux États. Il est clair que les citoyens du monde ont compris plus vite que leurs dirigeants que l'avenir de la planète est entre leurs mains.

Sans nier le rôle des Nations et des grandes institutions internationales, j'ai beaucoup d'espoir dans la mobilisation des citoyens à travers les ONG qui transcendent les idéologies pour donner ce "nouvel élan à la planète" dont il sera question à Johannesburg.

Enfin, et j'en terminerai par là, dans les relations Nord-Sud, un nouveau phénomène est apparu et me semble très porteur d'avenir : la coopération décentralisée.

Au moment où l'on constatait l'échec, pour ne pas dire la faillite des grands programmes de développement, naissaient sous l'œil circonspect des experts internationaux ce que l'on a appelé les micro-réalisations. Souvent, l'œuvre de **petites associations animées par des jeunes bénévoles sensibles au Tiers-Monde**, ces micro-projets ont fleuri sur tous les continents de notre planète. Ayons la modestie de l'avouer : ce sont très souvent ces jeunes, venant frapper aux portes des collectivités territoriales pour obtenir des subsides, qui ont ouvert les yeux des élus locaux aux questions Nord-Sud.

De l'engagement de ces jeunes est né l'engagement des collectivités locales dans une coopération décentralisée que je qualifierai de coopération à taille humaine. Les fondements de ce type de coopération décentralisée résident en trois points :

- donner un visage à la coopération par la création de liens d'amitié qui deviennent des liens de solidarité ;
- réaliser des projets concrets de proximité pouvant être portés par des femmes et des hommes de terrain à la fois dans les pays d'accueil du Sud et les pays partenaires du Nord ;
- une coopération qui s'inscrit dans la durée et dont on peut évaluer régulièrement les résultats.

Voilà ce qui me semble les règles d'une bonne coopération décentralisée. À titre d'exemple, le département d'Ille-et-Vilaine accorde chaque année plus de 760 000 euros au titre de la solidarité internationale, soit beaucoup plus du millième de notre budget. La majeure partie de notre coopération décentralisée est consacrée au Mali, plus exactement à la région de Mopti avec laquelle nous entretenons des liens étroits depuis dix-huit ans.

Nous aidons également, et c'est pour moi un gage d'avenir et d'espérance, trois cent cinquante jeunes du département qui partent chaque année sur des programmes humanitaires dans tous les pays du monde.

Alors soyons optimistes. Si le dialogue et la coopération Nord-Sud ont besoin d'être relancés au niveau des États, ils sont bien vivants et c'est pour l'essentiel grâce à des associations comme celles que vous représentez.

En conclusion, comme message final pour donner ce "nouvel élan à la planète" que tout le monde attend, je ne ferai que reprendre cette recommandation : **"Penser globalement et agir localement"**.

II – Les 13 thèmes

étudiés par le Comité français
pour le Sommet mondial
du développement durable

L'EAU

- Rapport du groupe de travail
- Charte d'engagement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement
- Manifeste pour le Contrat Mondial de l'Eau, texte de l'ACME sur l'eau

Rapport du groupe de travail :

"l'eau : une question au cœur du développement durable"

Un important travail de prospective collective, mené sous l'égide du Conseil mondial de l'eau, la "Vision pour l'eau en 2025", a mis en exergue l'impasse dans laquelle la poursuite des pratiques actuelles pouvait conduire des régions entières du globe. L'eau, que l'on croit trop souvent suivre un cycle immuable, puisant dans les réserves gigantesques des océans, est une ressource rare et fragile dont la surexploitation est déjà une réalité, comme en témoignent les images de la Mer d'Aral.

L'accès à une eau saine et à des coûts raisonnables est une condition indispensable de l'amélioration de l'état sanitaire des plus déshérités de la population mondiale et en conditionne le développement économique. Avant d'être une question technique, l'eau est d'abord une question sociale, politique, économique et environnementale.

1 - INTRODUCTION : L'EAU AU XXI^E SIÈCLE.

1.1 - L'eau au cœur du développement durable.

L'eau douce est une ressource un peu particulière au plan socio-économique. C'est un bien rare, et essentiel, mais renouvelable. Son cycle planétaire, mû par l'énergie solaire et la gravitation, assure un énorme processus de transport d'eau à grande échelle. L'eau ne se transporte guère artificiellement et s'utilise essentiellement localement. Il y a donc autant de problèmes de gestion équilibrée que d'unités (bassins) hydrographiques, dépendantes des fluctuations et évolutions des variables climatiques. Cette dimension de bien renouvelable, "**patrimoine commun de la nation**" comme le dit la loi française, **patrimoine commun de l'humanité** faudrait-il dire, est évidemment déterminante dans l'attitude des acteurs à son égard : **comment en user sans en abuser ?**

1.2 - L'urgence sanitaire.

Sur les 6 milliards d'habitants actuels, 1 sur 4 n'accède pas à une eau de qualité suffisante, et 1 sur 2 ne dispose pas d'un système adéquat d'assainissement. À la périphérie des villes, seuls 18 % des habitants sont raccordés à un réseau d'eau potable et 8 % à un collecteur d'égouts. Encore aujourd'hui, la partie de l'eau qui est rendue au milieu après usage est profondément dégradée, et son réemploi souvent difficile, coûteux ou même dangereux. Plusieurs millions de personnes meurent encore chaque année de maladies véhiculées par l'eau. Pour moitié, il s'agit d'enfants. Ce que Pasteur disait ("Nous buvons 90 % de nos maladies") reste vrai dans la majeure partie du monde (essentiellement par diarrhée). Ce qui est arrivé à la Tamise au XIX^e siècle lors de la révolution industrielle (dégradation par les rejets industriels, agricoles et urbains non maîtrisés, épidémies véhiculées par l'eau) est en train de se reproduire à grande échelle dans l'ensemble des grands centres urbains des pays en voie de développement (PVD). Or, les perspectives de concentration urbaine sont gigantesques : il existait 3 villes de plus de 10 millions habitants en 1950 (New York, Tokyo et Londres), elles sont aujourd'hui 21 dont 17 dans les pays en développement, et devraient être plus de 50 en 2025. **D'ici à 2025, les deux tiers de la population mondiale pourraient habiter dans des pays affectés par des problèmes d'eau.**

L'urgence est donc sans conteste la résolution de ces problèmes sanitaires. Dans sa "déclaration du millénaire", l'assemblée générale des Nations unies a fixé des objectifs aussi ambitieux que lointains : **diviser par 2 d'ici à 2015 la population qui n'accède pas à une eau saine.** La déclaration interministérielle de Bonn (novembre 2001) a complété cet objectif par son pendant pour ceux qui ne disposent pas d'un **assainissement approprié.**

La question posée pour Johannesburg est simple : **que fait-on pour répondre à cette ambition affichée ?**

Sur les 6 milliards d'habitants actuels, 1 sur 4 n'accède pas à une eau de qualité suffisante, et 1 sur 2 ne dispose pas d'un système adéquat d'assainissement.

2 - L'INITIATIVE EUROPÉENNE SUR L'EAU.

L'ampleur de la tâche est telle qu'aucune nation n'y peut suffire. Consciente de la nécessité de fédérer les actions des États-membres pour plus d'efficacité, l'Union européenne a décidé d'engager pour Johannesburg une initiative sur l'eau dont le thème général est le partenariat entre l'Europe et ses membres et les pays africains dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement et de la gestion par bassin.

• Deux engagements politiques communautaires.

Cette initiative a fait l'objet de deux engagements politiques communautaires, respectivement aux niveaux du Conseil environnement du 5 janvier 2002 et du Conseil développement du 31 mai 2002, prévoyant un **renforcement et une meilleure coordination des aides sectorielles eau de l'UE et de ses États-membres pour l'Afrique**. L'Afrique du Sud joue un rôle important dans la coordination des États africains vis-à-vis de cette initiative, qui soutiendra notamment les partenariats de type 2 visant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la réduction de la pauvreté, la gestion intégrée par bassin et la protection de l'environnement (Bali – juin 2002).

Les diverses réunions du groupe, ainsi que les contacts directs de PSEau et de l'Agence de l'eau, ont permis de diffuser de l'information sur les initiatives de type 2 et sur l'initiative européenne sur l'eau. Aux côtés des Allemands, qui jouent un rôle général de coordination pour le domaine de l'eau douce, quatre groupes ont été constitués :

- accès à l'eau et à l'assainissement⁽¹⁾;
- gestion intégrée par bassin versant, y compris transfrontaliers ;
- financement ;
- partenariat avec les Africains.

Notre groupe a inscrit son action dans le cadre de cette initiative et les autres groupes de travail ont commencé leurs réflexions peu après les nôtres. C'est dans cette logique que nous n'avons pas développé nos réflexions sur les questions, pourtant cruciales, de l'utilisation et de la dégradation des ressources en eau par les usages agricoles. D'autre part, nous n'avons pas approfondi la question de la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des grands bassins versants. Les autorités françaises animent le groupe de travail européen dans ce domaine, et l'expérience française très développée y sera naturellement présente. À l'inverse, nous avons plutôt eu le souci de la partie plus matérielle et directement concrète qu'est la mise en œuvre de services durables d'eau et d'assainissement.

L'Union européenne a décidé d'engager pour Johannesburg une initiative sur l'eau dont le thème général est le partenariat entre l'Europe et ses membres et les pays africains dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement et de la gestion par bassin.

3 - LES TRAVAUX DU GROUPE.

Notre groupe de travail a tenté d'explorer, dans le peu de temps imparti à ses travaux, un certain nombre de pistes qui nous ont semblé constituer des éléments de réponse à l'aune de l'ambition des déclarations internationales. Nous avons volontairement privilégié les travaux qui permettaient une avancée commune des membres du groupe, tout en respectant la diversité des points de vue.

Ceci a conduit à élaborer trois initiatives générales :

- le projet de déclaration de Johannesburg ;
- le projet d'observatoire mondial des services d'eau et d'assainissement ;
- le projet d'extension et de mobilisation de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau (le "centime d'euro par m³").

Nous avons également tenté de **contribuer à la préparation pratique de la présence des acteurs français à l'occasion de Johannesburg**. Grâce à la mobilisation du ministère des Affaires étrangères, un pavillon de 100 m² sera ouvert aux acteurs français au sein du Waterdome

(1) Cf. déclaration du millénaire et conférence de Bonn : "diviser par deux d'ici à 2015 la population non desservie par eau et assainissement".

(lieu de rencontre spécifique au secteur de l'eau à Johannesburg). Un certain nombre de projets d'ateliers et de conférences ont été envisagés durant les six jours d'ouverture de ce Waterdome.

Ces initiatives appellent la remarque générale suivante de la part du groupe :

- le Sommet de Johannesburg est un jalon majeur pour l'affichage d'une ambition politique dans le secteur de l'eau ;
- il trouvera ensuite avec le troisième forum mondial sur l'eau de Kyoto, en mars 2003, une occasion de conférence interministérielle permettant de mettre en œuvre concrètement les principes ainsi actés ;
- la plupart des initiatives auxquelles nous nous référons s'inscrivent donc dans la perspective de cette échéance, désormais proche, de Kyoto.

4 - LE PROJET DE DÉCLARATION DE JOHANNESBOURG.

4.1 - Contexte et objectifs.

L'objectif que se sont fixé les Nations du monde est ambitieux. La réussite de ce projet à l'échelle mondiale repose sur la participation de tous : États, autorités locales, usagers, associations, opérateurs...

Pour cela, nous avons décidé, ensemble, de décrire ce que pourrait être le rôle de chacun. Nous sommes partis de la charte des services publics conçue par un autre groupe de travail et avons tenté d'approfondir et de préciser ce texte. Il nous a semblé essentiel, en effet, de clarifier un certain nombre de notions. Nous avons essayé d'échapper à la classique définition d'une "école de l'eau à la française" pour exprimer un certain nombre de conditions à réunir pour aboutir au succès. Bien entendu, nous avons très vite buté sur les positions très divergentes exprimées sur la question de l'intervention du secteur privé. Nous avons convenu rapidement de l'importance majeure, dans tous les cas, de la compétence des collectivités locales dans leur rôle de maître d'ouvrage. Nous avons essayé d'exprimer des principes et recommandations qui ne s'appliquent pas seulement, comme c'est souvent le cas, au contrôle des contrats de délégation de services publics, mais qui aient une portée plus générale quel que soit le mode de gestion

retenu. Plutôt que de dire "Voilà ce que vous devez faire – ou ne pas faire...", nous invitons les acteurs à s'interroger sur : "Qu'est-ce que je peux faire ?".

4.2 - Contenu du projet de la charte.

Cette réflexion aboutit à un projet de "déclaration de Johannesburg". Après plusieurs versions successives (environ dix), la présente a été jugée acceptable par l'ensemble des membres du groupe, étant entendu qu'elle n'épuise pas le message que chacun souhaite faire passer sur le sujet, mais qu'elle a été l'occasion néanmoins d'affirmations fortes. Voici quelques-uns des sujets que nous avons abordés.

- **La pérennité des services publics suppose de concilier contraintes économiques et politique sociale.**

L'accès à l'eau et à l'assainissement requiert des investissements très lourds. Comment réaliser le droit à l'accès à l'eau, qui est un droit fondamental, pour l'ensemble de la population, sans condition de ressources ? Nous avons tempéré le principe de la nécessité d'une tarification représentative de la nature effective des coûts par la nécessité d'une attention particulière aux capacités contributives de tous et la recherche d'outils permettant l'allègement des factures disproportionnées aux ressources des ménages les plus pauvres. Nous avons insisté sur l'importance de la tarification et de l'application du principe pollueur-payeur accompagné d'aides aux efforts d'économie ou de maîtrise des risques et des pollutions, comme outils indispensables d'une gestion responsable et durable des ressources en eau.

- **Renforcer la responsabilité du service public.**

Les services d'eau sont essentiellement des services de proximité. Une autorité nationale reste indispensable pour garantir contre les excès et les iniquités, pour sécuriser ces investissements et pour donner l'impulsion sans laquelle rien ne se fera. Mais la réponse adéquate passe avant tout par le renforcement des autorités locales. Le développement d'une véritable culture de la maîtrise d'ouvrage des services publics, trop longtemps confondue et mélangée avec la gestion proprement dite, sont nécessaires. Nous avons insisté tout particulièrement sur le rôle crucial de la participation aux décisions de représentants de la société civile (associations de consommateurs,

syndicats, représentants des usagers, association de protection de la nature...).

- **Mettre en avant la nécessité d'un engagement des financeurs.**

Il nous a semblé important de montrer en quoi les bailleurs de fonds (publics ou privés) pouvaient jouer un rôle dans l'accompagnement institutionnel, notamment dans le renforcement des maîtrises d'ouvrage publiques et dans la pérennisation des services.

- **Clarifier le rôle et les responsabilités des opérateurs : délégation et non privatisation.**

Dans le cas de délégation de service public, nous avons affiché clairement une préférence pour les mécanismes où la collectivité reste maîtresse du patrimoine et confie, par des contrats précis, des responsabilités délimitées à des opérateurs dont elle assure avec vigilance le contrôle.

- **Lutter contre la corruption.**

Dans les services en régie comme dans les délégations de service public, des contrôles externes par des institutions anti-corruption disposant de pouvoirs étendus, l'obligation de disposer de structures de concertation avec les usagers ainsi que la transparence des comptes sont les passages obligés vers un progrès effectif dans la "gouvernance locale de l'eau".

4.3 - Les suites à donner au projet de déclaration.

Compte tenu de la passion que suscite tout débat sur de tels sujets, nous nous sommes concentrés sur la production d'une version acceptée par tous. Des versions intermédiaires ont été transmises dans les groupes européens pour ne pas perdre trop de temps, et la version "finale" le sera dès validation. C'est à ce stade qu'une initiative pourra être prise auprès du G8. L'AGHTM envisage de porter le texte définitif auprès de l'IWA (International water association), et la fédération Cités-Unies auprès des collectivités locales au niveau français dans un premier temps, et international dans un deuxième temps. Ce texte devra par ailleurs être porté au sein des forums virtuels du troisième forum mondial : Johannesburg doit être l'occasion de présenter officiellement ce texte pour qu'il puisse être mis au point, puis officialisé à Kyoto.

L'accès à l'eau et à l'assainissement requiert des investissements très lourds. Comment réaliser le droit à l'accès à l'eau, qui est un droit fondamental, pour l'ensemble de la population, sans condition de ressources ?

5 - INVENTER DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT : DÉVELOPPER LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.

5.1 - Le contexte : l'impasse du financement international.

À l'occasion du deuxième forum mondial de l'eau de La Haye de mars 2000, le Conseil mondial de l'eau a mis l'accent sur les insuffisances du financement international mobilisé aujourd'hui pour ce secteur. Ce rapport estime nécessaire d'augmenter de 80 à 180 milliards de US\$ les montants annuels de financement. Dans une période où l'aide bi et multilatérale diminue, quels financements nouveaux, publics ou privés, sont-ils mobilisables et dans quelles conditions ?

Le Conseil mondial de l'eau a confié à M. Camdessus le soin d'animer un groupe de travail de très haut niveau afin de proposer des réformes concrètes des modalités de financement international pour sortir de ce qu'il faut bien reconnaître aujourd'hui comme une impasse du financement de ce secteur où l'on a constaté une contraction massive des aides publiques et un très faible investissement privé, laissant États et villes du Sud seuls et démunis face à des problèmes insolubles. De nombreux autres travaux et réflexions existent à ce propos dans de multiples enceintes.

Il nous a semblé difficile d'aborder au sein de ce groupe une question d'une telle ampleur. À un niveau beaucoup plus modeste, nous nous sommes penchés sur les moyens de donner un "coup d'accélérateur" aux nombreuses initiatives de coopération décentralisée, en incitant les collectivités à y consacrer "1 % de leur facture d'eau ou 1 centime d'euro par m³" sur chaque facture d'eau, en France mais aussi au niveau européen.

Ce texte a fait l'objet de débats :

- sur le lien entre coopération décentralisée et aide publique nationale : l'une ne doit pas être un alibi à la réduction de l'autre. La limite entre les deux est assez clairement apparue quant au caractère uniforme et

obligatoire d'un prélèvement qui s'apparenterait à une taxation affectée à des dépenses particulières. Ceci nous a conduits à privilégier la piste de l'engagement volontaire des collectivités, après accord des commissions consultatives des usagers, et à écarter l'hypothèse du prélèvement national obligatoire, en tout cas pour les contributions françaises ;

- sur la pertinence d'un dispositif qui mobilise la solidarité sectorielle des consommateurs d'eau, et non la solidarité généraliste liée à l'impôt. Sur ce point, les positions ont été divergentes, les associations de consommateurs se prononçant en particulier contre tout prélèvement supplémentaire sur la facture d'eau ;
- sur le lien avec des dispositifs solidaires locaux. Il a été clairement convenu que de tels dispositifs en faveur des PVD n'avaient de sens que si dans le même temps étaient renforcés les mécanismes de solidarité internes en France pour l'allègement de la facture d'eau des plus démunis.

5.2 – Le projet.

La note "réflexion sur l'élargissement des actions de solidarité sur l'eau, le "centime par m³" et autres mesures" détaille le projet. Elle met en évidence que la mise en œuvre du projet en France suppose une adaptation législative, les budgets annexes des collectivités et ceux des agences de l'eau n'étant pas couverts aujourd'hui par les dispositions générales concernant la coopération décentralisée. Cette modification législative avait été proposée dans la discussion en première lecture du projet de loi sur l'eau et avait fait l'objet d'un large consensus, aucun amendement n'ayant été déposé sur cette partie de texte.

5.3 – Les suites.

Ce projet par nature devra être porté dans le cadre de l'initiative européenne. Les contacts pris au sein du groupe financement sont positifs. Cependant, cette piste ne peut être sérieusement poursuivie sans un engagement gouvernemental français concernant les adaptations législatives nécessaires.

Il faut proposer des réformes concrètes des modalités de financement international pour sortir de l'impasse du financement de ce secteur où l'on a constaté une contraction massive des aides publiques et un très faible investissement privé, laissant États et villes du Sud seuls et démunis face à des problèmes insolubles."

6 – OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT.

Les discussions au sein du groupe ont permis de relancer l'idée d'un observatoire international de l'eau potable et de l'assainissement. Son objectif serait de donner une image objective de la réalité de l'accès à l'eau dans l'ensemble des pays du monde et de faciliter le suivi des mesures prises par les autorités pour mettre en œuvre la déclaration du millénaire. Il est nécessaire que les statistiques correspondantes soient établies avec le soutien et l'appui des gouvernements et des agences des Nations unies, mais aussi que les ONG participent à la validation et à la critique des informations. Ce projet est porté par l'AGHTM, mais aussi par de nombreux autres acteurs qui se sont déclarés très intéressés. Là encore, ce projet trouverait légitimement sa place dans une initiative européenne. Pour l'instant, aucun chiffrage n'a été entrepris. Nous avons plutôt eu pour objectif d'en cerner les contours et d'en définir les objectifs.

L'objectif d'un observatoire international de l'eau potable et de l'assainissement serait de donner une image objective de la réalité de l'accès à l'eau dans l'ensemble des pays du monde et de faciliter le suivi des mesures prises par les autorités pour mettre en œuvre la déclaration du millénaire.

7 – Des partenariats de terrain.

Au-delà des initiatives de portée générale, c'est au quotidien et sur le terrain, que seront résolues les questions d'accès à l'eau et à l'assainissement.

Des initiatives nombreuses et variées existent. On constate la très faible lisibilité des initiatives de coopération décentralisées et la faiblesse de la coordination entre les acteurs. Les initiatives déjà réalisées (numéro spécial AGHTM, recensement en cours auprès des adhérents du comité 21, travail de PSEau sur quelques pays d'Afrique, coordination des pays au sein de Cités-Unies France, recensement des actions de coopération décentralisées par le préfet Landrieu) n'apportent que des visions très partielles de la réalité des actions accomplies. Un projet de recensement, sous l'égide de Cités-Unies France, est envisagé mais nécessitera un financement public de

soutien. Ces travaux ne sont cependant pas susceptibles de fournir d'éléments nouveaux d'ici au sommet de Johannesburg.

7.1 – Transfert de données vers le Sud.

PSEau a élaboré un projet de CD-Rom dont l'objet est d'aider les pays du Sud à tenir à jour des bases de données sur la gestion durable de l'eau, en particulier en direction des stakeholders ne disposant pas d'Internet.

Cette démarche relève de la constitution de capacités (capacity building) recensée comme un élément clé du développement.

7.2 – Recensement et portage au sein des groupes européens d'initiatives de type 2.

Le groupe a contribué à recueillir des projet et initiatives de type 2 et à les faire connaître dans les groupes européens.

MEMBRES DU GROUPE

Président : Pierre-Marie Grondin (PSEau).

Rapporteur : Pierre-Alain Roche (AESN) – Olivier Bommelaer (AESN).

CFSMDD, MAE, MEDD, MINEFI/DT, DREE, MELT/DAEI, AFD, OIEau, AGHTM, Service public 2000, PWC, IGD, Cités-Unies, Lyonnaise des eaux, Vivendi Environnement-eau, SEDIF, SIAAP, conseil régional d'Île-de-France, SAGEP, Ville de Paris, ORGECO, Plan Bleu, Ea Pole Eau, CGT, Eau vive, CLCV, Nancie, Comité 21, Académie de l'eau, ACME, ATTAC, Aquassistance, ANTEA/BRGM, APCA, AFEP, Jeunes agriculteurs, HSF, PSEau, AESN.

PROJETS CONOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE II

1. INITIATIVES 2 RECENSÉES PAR LE GROUPE EAU (14 fiches).

TRANSMISES À LA COMMISSION EUROPÉENNE (11 fiches).

- Déclaration de Johannesburg pour l'accès à l'eau et à l'assainissement (groupe eau).
- "Centime par m³" financement et synergie en matière de coopération décentralisée (PSEau-AESN).
- Observatoire mondial des SP d'eau et d'assainissement (AGHTM).
- Partenariats entre bassins versants (OIEau).
- Méthodologie d'organisation et réseaux de bassins internationaux (Académie de l'eau).
- Transfert de données vers le Sud (CD-Rom, PSEau).
- Initiative sur "eau et genre" (PSEau).
- Casablanca (Ondeo).
- Queenstown (ONDEO).
- BPD Kwazulu Natal (Vivendi).
- N'Djamena périurbain (Vivendi).

- AUTRES (8 fiches).

- CONSTITUTION DE CAPACITÉS (2 fiches).

- Démultiplication des centres de formation (OIEau) – projet en Afrique du Sud.
- Gestion des quartiers défavorisés (PSEau).

- PARTENARIATS LOCAUX (1 fiche).

- coopération multiacteurs pour l'accès à l'eau à Durban (Comité 21).

2. INITIATIVES INDIVIDUELLES

(17 FICHES REMISES AU GROUPE PAR SES MEMBRES APRÈS SA DERNIÈRE RÉUNION).

- Économies d'eau d'irrigation au Maghreb (MAE/DGCID).
- Gestion durable du système du rift est-africain (MAE/DGCID).
- Financement mondial (PWC).
- Aménagement et développement durable (Académie).
- Éducation du public (Académie).
- Programme de formation des ONG africaines (ACME).
- Stratégie d'aide au développement (SAGEP).
- Classes d'eau (SAGEP).
- Opération Burkina (GRET).
- Réhabilitation de Riachuelo en Argentine (ACAD/ Midi-Pyrénées/ ONDEO).
- Service de clientèle townships défavorisés (Vivendi).
- Partenariats public/privé (Vivendi).
- Réutilisation des eaux usées (Vivendi).
- Formation à la gestion durable (Vivendi).
- Accès à l'eau quartiers périphériques (Vivendi).
- Gestion en "boucle courte" au Sénégal (BRGM).
- Accompagnement de la création d'une agence de l'eau au Mali (AESN).

Charte d'engagement pour l'accès à l'eau et à l'assainissement

"l'eau : une ressource vitale pour le développement durable"

Satisfaction des besoins vitaux, santé, sécurité alimentaire, développement durable : à chaque fois, l'eau joue un rôle essentiel. En libérant les femmes et les hommes du souci de s'approvisionner, l'accès à l'eau constitue un élément fondamental du développement économique et culturel. C'est pourquoi le groupe de travail sur l'eau a défini, dans le prolongement de la proposition de déclaration de garantie d'accès aux services essentiels, plusieurs recommandations. Avec un objectif : accroître l'accès à l'eau et à l'assainissement.

PRÉAMBULE

L'assemblée générale des Nations unies s'est fixé pour objectif de **réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer** (déclaration du Millénaire). L'accès à l'eau est indissociable de l'accès à l'assainissement, c'est pourquoi la Conférence ministérielle de Bonn a **étendu cet objectif à l'assainissement** dont l'impact est décisif pour la santé humaine et pour la préservation des écosystèmes.

L'objectif de la déclaration du Millénaire.

À Johannesburg, le secrétaire général des Nations unies a fixé le cadre qui permettra de remplir l'objectif de la déclaration du Millénaire. Il apparaît clairement que **la réussite de ce projet à l'échelle mondiale repose sur la participation de tous : États, autorités locales, usagers, ONG, opérateurs, bailleurs, etc.**

Pour nous (États, autorités locales, usagers, ONG, opérateurs, bailleurs...), l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit imprescriptible de l'être humain. Sa mise en œuvre constitue un devoir pour tous. Nous avons

donc décidé de **nous engager pour définir ensemble les actions à entreprendre pour parvenir à l'objectif de la déclaration du Millénaire** et les conditions d'un fonctionnement efficace des services d'eau et d'assainissement pour que ces efforts ne soient pas vains, en particulier dans les pays en développement.

La solidarité des pays développés envers les pays du Sud.

Les pays développés ont un devoir de respect des droits imprescriptibles envers les pays du Sud pour la réalisation des objectifs fixés dans la déclaration du Millénaire. Cette solidarité passe par différents canaux : aide multi ou bilatérale, coopération décentralisée, actions de solidarité des particuliers, des associations et des entreprises. Or, la solidarité Nord/Sud liée à l'eau a considérablement baissé depuis 1996, notamment vis-à-vis de l'Afrique. Il n'y aura de mise en œuvre possible des objectifs que par une augmentation significative des montants ainsi mobilisés en veillant à la meilleure efficacité de cette aide.

Promouvoir un partenariat équitable.

Le droit d'accès aux services d'eau et d'assainissement revêt un **intérêt collectif** et contribue également à la prospérité du tissu économique et social local. L'ensemble des acteurs des pays développés doit veiller au développement des compétences locales dans une perspective de partenariat équitable. Des réseaux d'aide doivent contribuer à **l'éducation, au renforcement des capacités locales** et à l'échange de données et d'informations sur la base de partenariats personnalisés.

Le respect de la diversité des situations locales et le souci du développement durable sont au cœur de notre démarche. Nous souhaitons promouvoir et faire partager cet engagement commun à tous, à travers cette déclaration que nous mettons en débat et en

discussion. Nous nous fixons comme objectif d'aboutir à un texte final pour le prochain forum mondial de l'eau à Kyoto en 2003.

Le droit d'accès aux services essentiels d'eau et d'assainissement revêt un intérêt collectif et contribue également à la prospérité du tissu économique et social local.

CHAPITRE 1 : LES FONDAMENTAUX

DROIT A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit imprescriptible de l'être humain. Sa mise en œuvre constitue un devoir pour tous. Les autorités publiques veillent à ce que toute leur population en bénéficie.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau est un patrimoine qu'il faut protéger et défendre comme tel. Sa protection est une mission d'intérêt collectif ; elle ne peut faire l'objet d'une appropriation privée¹.

SERVICE D'INTERET COLLECTIF

L'alimentation en eau potable et l'assainissement sont des services d'intérêt collectif. Ils doivent satisfaire localement au principe d'égalité de traitement et contribuer à la solidarité sociale et territoriale. Ils doivent être organisés de façon efficace pour garantir un accès réel à l'eau et à l'assainissement. Leur financement doit être assuré de façon durable.

La collectivité publique doit impérativement conserver la maîtrise des infrastructures (stations de pompage ou d'épuration) et des principaux réseaux collectifs. Il est préférable qu'elle en reste propriétaire.

GOUVERNANCE – TRANSPARENCE

La participation de tous les acteurs contribue à la perfor-

mance des services. Cette participation repose sur le principe de transparence des décisions publiques² et sur celui de la démocratie représentative et participative.

ÉTHIQUE

La pertinence des choix d'organisation, la mobilisation des partenaires et le bon fonctionnement des mécanismes financiers supposent le respect des finalités d'intérêt collectif, le contrôle de l'affectation des ressources publiques, notamment financières, et le rejet de toute forme de corruption, à tous les niveaux et quel que soit le mode d'organisation des services.

MOBILISATION DES ACTEURS

Le montant des investissements et la technicité des savoir-faire nécessaires supposent la mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles et, si nécessaire, le recours à des partenariats multi-acteurs, entre les pouvoirs publics, les entreprises, privées ou publiques, et la société civile^{3,4}.

SOLIDARITE

Compte tenu de l'inégale répartition des ressources, des revenus, des populations, l'accès à l'eau et à l'assainissement requiert des mécanismes de solidarité, locale, nationale et internationale.

L'alimentation en eau potable et l'assainissement sont des services d'intérêt collectif. Ils doivent satisfaire localement au principe d'égalité de traitement et contribuer à la solidarité sociale et territoriale.

CHAPITRE 2 : ROLE DES AUTORITES PUBLIQUES

Le développement des services d'eau et d'assainissement repose sur l'existence d'une autorité publique forte et en particulier sur :

- **une autorité régalienne qui fixe le cadre général.** Cette autorité reconnue par les usagers ne peut être que l'État ;

(1) "Human activities are having an increasing impact on the integrity of ecosystems that provide essential resources and services for human well being and economic activities. Managing the natural resources base in a sustainable and integrated manner is essential for sustainable development." (Projet de chairman's text art. 21.)

(2) "Facilitate access to public information and participation at all levels in support of policy and decision-making related to water resources management and project implementation as well as empower women." (Projet de chairman's text art. 22b.)

(3) Recommendation n° 16 de la Conférence internationale de Bonn, décembre 2000 : "Vue l'importance des investissements à réaliser dans les infrastructures, il est nécessaire de mobiliser des fonds privés pour compléter les fonds publics consacrés aux services de distribution d'eau, à l'épuration des eaux usées, à l'irrigation et aux autres programmes liés à l'eau. Des partenariats public-privé pourraient être mis en place, étant entendu que la gestion privée des services de distribution n'implique pas la propriété privée des ressources en eau."

(4) Mobilise international and domestic financial resources at all levels and transfer of technology and capacity-building for water and sanitation infrastructure and services development, ensuring that such infrastructure and services meet the needs of the poor and are gender-sensitive. (Projet de chairman's text art. 22a.)

- **des autorités organisatrices des services.** Compte tenu du coût des transferts d'eau et de la nécessité d'une gestion de proximité en lien étroit avec les usagers, les autorités organisatrices doivent être les plus proches possible du terrain. Il s'agit donc, la plupart du temps, des **autorités publiques locales**, cette dénomination pouvant correspondre à des réalités différentes selon les pays.

Ces autorités veillent, pour l'ensemble de leurs décisions, à travailler en étroite association entre elles et avec la **société civile**.

RÔLE DE L'ÉTAT¹

L'État agit dans tous ses domaines de compétence : le cadre juridique, l'organisation des pouvoirs, la mobilisation des ressources financières, la mise en place de programmes nationaux et de mécanismes de solidarité... pour **favoriser concrètement l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement**.

- Il organise et planifie la **réduction d'au moins 50 % d'ici à 2015** du nombre de ses ressortissants qui ne bénéficient pas d'un accès satisfaisant à l'eau potable et à l'assainissement. Il mesure régulièrement ce nombre et le rend public. Il évalue ainsi le résultat des politiques poursuivies en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.
- Il fixe le cadre général de la **gestion intégrée** des ressources à une échelle qui garantit une répartition équitable entre les différentes catégories d'usagers dans une perspective de développement durable, le cas échéant en coopération avec d'autres pays. Le **bassin versant**, national ou international, est le lieu naturel de rencontre, de confrontation et de solidarité entre les différentes catégories d'usagers de l'eau.
- Il met en place des **règles juridiques** et, le cas échéant, des dispositifs de régulation qui :
 - garantissent la protection durable de la ressource en eau et des écosystèmes par un dispositif d'**autorisation**

de prélèvement et de rejet et par un système de **surveillance organisée de l'eau**, ou par tout autre dispositif adéquat concernant la protection des captages, la maîtrise des rejets concentrés ou diffus, le contrôle de l'imperméabilisation des sols, la prise en compte de l'eau dans l'aménagement des territoires...

- facilitent le développement des services d'eau et d'assainissement. Ce cadre juridique stable et compatible avec les règles internationales doit, d'une part, garantir la liberté et la réversibilité des choix des autorités locales en ce qui concerne l'organisation des services et, d'autre part, sécuriser les investissements publics et privés.
- Il veille au bon fonctionnement de réseaux de mesure et de surveillance des ressources en eau (pluies, eaux de surface et eaux souterraines) et s'assure de leur compatibilité entre eux et avec les références internationales.
- Il met en place des mécanismes de consultation et d'évaluation garantissant l'accès immédiat de la société civile à l'information et à des moyens de recours contre d'éventuelles pratiques illégales. Il assure la protection des consommateurs contre les pratiques abusives.
- Il veille à la mise en place de dispositifs d'appui garantissant aux autorités organisatrices l'accès à des compétences techniques indépendantes, notamment pour la passation et le suivi des contrats.

L'État agit dans tous ses domaines de compétence : le cadre juridique, l'organisation des pouvoirs, la mobilisation des ressources financières, la mise en place de programmes nationaux et de mécanismes de solidarité... pour favoriser concrètement l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

(1) Ses fonctions peuvent être organisées de façon plus ou moins décentralisée selon les pays.

RÔLE DES AUTORITES ORGANISATRICES¹

Les autorités organisatrices ont pour mission de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement. Elles fixent les programmes et les calendriers d'amélioration des services d'eau et d'assainissement proposés en réunions participatives. Elles rendent publiques les décisions correspondantes.

Elles donnent un contenu concret et adapté aux réalités locales² à la notion d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le respect des principes généraux d'égalité de traitement et de solidarité. Elles fixent la limite entre ce qui relève du service essentiel et les services complémentaires qui peuvent s'y greffer.

Elles mettent en place des tarifs aussi proches que possible des coûts (l'eau paie l'eau) et qui couvrent au minimum les coûts d'exploitation du service et sont compatibles avec les programmes d'amélioration des services. Elles veillent à ce que ces tarifs :

- soient adaptés à la capacité économique des populations en s'appuyant, si nécessaire, sur des dispositions sociales appropriées, sur des mécanismes de solidarité à une autre échelle (bassin versant, "régionale", nationale ou internationale), ou, à défaut, sur des mécanismes de compensations financières entre territoires et entre catégories d'usagers.
- encouragent une utilisation responsable de l'eau, en appliquant les principes "pollueur-payeur" ou "utilisateur-payeur", éventuellement par des redevances redistribuées aux projets de travaux qui incitent :
 1. à une prévention des risques induits par les activités tant pour les riverains que pour les milieux récepteurs ;
 2. le pollueur à dépolluer et le consommateur à éviter les gaspillages.

Elles choisissent librement entre différents modes de gestion : régie, organisme public, gestion déléguée³ à un opérateur privé ou public ou à une association. Elles réexaminent périodiquement leur choix à la lumière des

éléments objectifs de comparaison et d'évaluation. Elles ont la possibilité de changer de mode de gestion dans le respect d'éventuels engagements contractuels.

Quel que soit le mode d'organisation choisi, les autorités organisatrices sont responsables du service. C'est pourquoi elles se donnent les moyens d'un contrôle réel et veillent à la transparence de l'information fournie aux usagers sur le prix des services, la qualité de l'eau distribuée, leur stratégie de développement et, le cas échéant, sur les missions confiées à des opérateurs. Elles garantissent les droits des consommateurs par un règlement de service ou tout autre dispositif.

Si elles décident de confier l'exploitation du service à un opérateur, public ou privé, elles garantissent une concurrence réelle entre les opérateurs. Privilégiant l'approche contractuelle, elles encouragent le respect des finalités d'intérêt collectif à long terme par des incitations et des sanctions.

Les autorités organisatrices ont pour mission de garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement. Elles fixent les programmes et les calendriers d'amélioration des services d'eau et d'assainissement proposés en réunions participatives. Elles rendent publiques les décisions correspondantes.

CHAPITRE 3 : CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Aux côtés des élus, les usagers-citoyens et les autres catégories d'usagers, les salariés, les associations sont des parties prenantes indispensables à la définition, à l'organisation, à l'évaluation et au contrôle des services. Ceci requiert des actions de formation et de sensibilisation des usagers et des citoyens. Ces groupes jouent un rôle décisif dans le combat pour le respect des finalités d'intérêt collectif et contre la corruption et les conflits d'intérêt. Ils contribuent activement à une meilleure diffusion de l'information et à la réelle participation des usagers.

(1) Les autorités organisatrices sont, la plupart du temps, les autorités publiques locales

(2) La notion d'accès à l'eau peut recouvrir des réalités différentes selon les lieux et les époques.

• Exemple 1 : l'accès à l'eau peut se faire à travers des bornes publiques, l'accès à domicile étant un service "ajouté".

• Exemple 2 : le "droit d'accès à l'eau" peut être différent pour des résidences secondaires.

(3) La gestion déléguée recouvre différentes modalités d'organisation : affermage, concession, build operate transfer...

Au sein de tout projet, ils veillent à ce que soient prévues explicitement les dispositions qui aident les usagers et les collectivités locales à exprimer leurs besoins et leurs attentes, et qui incitent les autorités organisatrices et, le cas échéant, les opérateurs à prendre en compte la situation de toutes les catégories d'usagers.

Aux côtés des élus, les usagers-citoyens et les autres catégories d'usagers, les salariés, les associations jouent un rôle décisif dans le combat pour le respect des finalités d'intérêt collectif et contre la corruption et les conflits d'intérêt. Ils contribuent activement à une meilleure diffusion de l'information et à la réelle participation des usagers.

CONTRIBUTION DES OPERATEURS

Dans le respect de la prééminence des autorités publiques, les opérateurs, publics ou privés, mettent en œuvre les moyens permettant d'atteindre les objectifs fixés par l'autorité organisatrice.

Ils mobilisent des moyens financiers, techniques et humains et des savoir-faire en partenariat avec les collectivités qui souhaitent recourir à cette modalité d'organisation.

Compte tenu de l'importance vitale de l'accès à l'eau et sous réserve de l'existence de moyens de recours équitables, **les opérateurs garantissent la continuité du service telle que définie dans le contrat.**

Ils prennent en compte le **long terme**, qu'il s'agisse de la pérennité du service ou de la protection de l'environnement, y compris au-delà de l'échéance du contrat.

Ils font bénéficier les consommateurs et l'autorité organisatrice **d'innovations techniques**, et veillent au développement des compétences locales (formation d'acteurs locaux...). Ils font appel aux industries et artisans locaux dans une perspective de **partenariat équitable**.

Compte tenu de l'importance vitale de l'accès à l'eau et sous réserve de l'existence de moyens de recours équitables, les opérateurs garantissent la continuité du service telle que définie dans le contrat.

CONTRIBUTION DES BAILLEURS

Les bailleurs contribuent à la mobilisation des capitaux pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

Ils agissent dans une perspective de long terme en privilégiant les projets qui :

- contribuent à assurer durablement l'accès à l'eau et à l'assainissement de toute la population ;
- maximisent l'efficacité de l'aide publique au développement ;
- **confortent la maîtrise d'ouvrage locale et lui donnent les moyens effectifs de gérer ses services et ses éventuels contrats de délégation.**

Ils accompagnent leurs aides d'un soutien à la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat.

Les bailleurs confortent la maîtrise d'ouvrage locale et lui donnent les moyens effectifs de gérer ses services et ses éventuels contrats de délégation.

Association pour le contrat mondial de l'eau (ACME)

Le comité promoteur mondial pour le Contrat de l'Eau a lancé à Lisbonne, en 1998, le "Manifeste de l'eau, le droit de tous à la vie".

MANIFESTE POUR LE CONTRAT MONDIAL DE L'EAU

Principes :

- L'eau est un bien commun patrimoine de l'humanité ;
- L'accès à l'eau potable pour tous, source de vie irremplaçable, est un droit humain, individuel et collectif ;

- La propriété, le contrôle, la distribution et la gestion de l'eau et de l'assainissement doivent rester dans le domaine public ;
- Le financement nécessaire à la mise en oeuvre de ce droit doit être collectif et solidaire ;
- Les usagers sont associés à tous les échelons (local, national, mondial) du processus de décision de ce service public mondial.

Site web : www.acme-eau.com

ENERGIE

- Rapport du groupe de travail
- Rapport des ONG françaises
sur la contribution de la politique énergétique
au développement durable de la France

Rapport du groupe de travail

”L'énergie au cœur du développement durable“

Les populations ont besoin d'énergie pour vivre, comme les activités économiques pour se développer. Encore faut-il que sa production et son utilisation répondent aux enjeux du développement durable : maîtrise des consommations en zone urbaine, gestion durable des ressources de biomasse, énergie rurale pour le développement...

Le groupe énergie du CFSMDD dresse un constat et élabore des recommandations.

INTRODUCTION.

Les travaux du groupe énergie se sont principalement concentrés sur :

- une problématique Nord-Sud, focalisée sur les besoins du développement des PED, en prenant en compte notamment le changement climatique ;
- une orientation opérationnelle, visant des initiatives multi-partenariales (dites de "type II"). Certaines initiatives pourront s'articuler avec l'initiative énergie européenne, ou d'autres initiatives internationales.

Dans ce contexte, le groupe "énergie" s'est coordonné avec d'autres groupes du CFSMDD : le groupe "partenariat public-privé" sur le financement, et le groupe "biens essentiels". En revanche, le temps a manqué pour se coordonner avec le groupe "villes", sur la problématique urbanisme-transport.

ACQUIS MÉTHODOLOGIQUES.

Un certain nombre d'acquis méthodologiques ont structuré le cadre de travail du groupe.

- Dans une approche mondiale du développement

durable, les enjeux du **changement climatique** sont au centre de la problématique énergie. Parmi les différents enjeux environnementaux des activités de production et de consommation d'énergie, l'effet de serre est celui qui focalise les efforts de la communauté internationale et fait l'objet d'une intense activité scientifique et diplomatique.

- Dans ce domaine, la notion de "**responsabilité partagée mais différenciée**" est au cœur des négociations internationales, du fait de la responsabilité historique des pays du Nord, aussi bien que de la détention par ces mêmes pays des moyens financiers et technologiques.
- La réponse au défi climatique doit notamment articuler :
 - une maîtrise des consommations énergétiques, dans tous les domaines : habitat, appareils électriques, urbanisme-transport, activités économiques... ;
 - une utilisation accrue des énergies renouvelables (EnR)¹.
- Ces actions doivent tout d'abord, bien entendu, être mises en œuvre dans les pays du Nord. Ceux-ci doivent en effet assumer les conséquences environnementales de leur développement passé et présent. Le groupe demande un renforcement général et résolu des politiques conduites à cet égard par les pays du Nord. Toutefois, le groupe n'a pas focalisé son attention sur les politiques nationales de ces pays.
- La coopération Nord-Sud doit être axée sur les processus de développement, selon les objectifs définis par les pays en développement dans leurs stratégies nationales de développement durable (de même que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, plans indicatifs nationaux...). L'enjeu de nos discussions est dès lors de faire en sorte que l'aide internationale aide effective-

(1) Un objectif minimum de 10 % de la production énergétique par des énergies renouvelables (hors grande hydraulique) a été proposé, de même que l'arrêt des subventions aux autres formes d'énergie.

ment les pays bénéficiaires à faire des choix durables. Il ne peut par ailleurs être attendu des PED de prendre des mesures contre le changement climatique qui ne s'inscriraient pas dans les priorités du développement, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté pour faire face aux besoins en services énergétiques nécessaires au développement.

Certains participants, et en particulier les représentants des ONG, ont produit une note sur le développement durable de la France en matière énergétique et sur les "propositions pour une stratégie nationale de développement durable" qui doit être incluse dans le *Livre blanc* à la suite du rapport du groupe énergie.

L'énergie au cœur des "objectifs de développement du millénaire".

Le Sommet mondial sur le développement durable sera axé sur les objectifs de développement du millénaire (ODM). Obtenir l'accès aux services énergétiques modernes pour les populations qui en sont dépourvues constitue l'une des conditions pour atteindre les ODM.

- **L'éradication de la pauvreté** nécessite la disponibilité de services énergétiques pour créer de nouvelles activités : travailler le bois, irriguer des champs, transformer les produits agricoles, etc.
- **L'amélioration de la santé** passe par l'électricité dans les dispensaires (froid pour les vaccins, lumière pour les traitements d'urgence la nuit), et par la réduction de la pollution de l'air dans les maisons due à une mauvaise utilisation du bois de cuisson.
- **L'égalité entre hommes et femmes** nécessite de libérer les femmes des tâches lourdes que constituent l'acheminement de l'eau (en mettant en place le pompage mécanique) ou la collecte de bois de feu (par de meilleurs combustibles et fours).
- **La gestion des ressources naturelles** implique, pour les ressources fossiles, de les utiliser de la manière la plus efficace, et pour les ressources renouvelables, d'accroître leur contribution, dans des conditions de durabilité économique et environnementale.

L'ÉNERGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ.

L'accès aux services énergétiques modernes permet de répondre à trois types de besoins :

- besoins vitaux : eau potable, froid dans les dispensaires, préparation des aliments, cuisson... ;
- besoins économiques : irrigation, travail du bois, transformation et stockage de produits agricoles, soudure et mécanique, télécommunications et traitement de l'information... ;
- besoins individuels, culturels et de confort : électricité pour l'éclairage domestique ou pour les outils audiovisuels¹...

Chaque type de besoins

engendre des réponses spécifiques.

Chaque type de besoins implique des difficultés institutionnelles spécifiques, ainsi que des types de systèmes énergétiques différents :

- **des dispositifs techniques et organisationnels collectifs** sont nécessaires pour satisfaire les besoins en eau potable, pour la santé, pour l'éducation... ;
- **des systèmes à puissance moyenne ou importante** sont nécessaires pour permettre l'éclosion d'activités contribuant au développement économique local, telles que le travail du bois ou la mécanique ;
- **des mécanismes de solidarité** sont nécessaires pour assurer la solvabilité des usages – santé, éducation... – qui ne génèrent pas un flux de revenus ou pour aider la mise en place d'infrastructures indispensables aux activités économiques, même si ces dernières doivent payer une part significative des coûts des systèmes énergétiques.

Recommandation : *Les objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté impliquent que les actions de la coopération donnent la priorité, dans le secteur de l'énergie, aux équipements permettant la satisfaction des besoins vitaux puis économiques.*

(1) Rappelons que ces catégories, claires en principe, peuvent être floues en pratique. Par exemple, l'éclairage, en permettant de rallonger la durée de travail quotidien, peut aussi avoir un impact économique. De même, l'accès à la radio et à la télévision peut permettre la diffusion d'informations importantes pour la vie économique ; il peut d'ailleurs être organisé à travers des structures collectives (villageoises, par exemple).

Le respect de la recommandation ci-avant ne va pas de soi : de nombreux programmes et projets d'électrification rurale sont basés sur les SHS ("Solar Home Systems"). Ces systèmes individuels à faible puissance fournissent de l'électricité pour un éclairage de base et pour l'audiovisuel, mais ne permettent pas de répondre aux besoins collectifs vitaux (parce qu'ils sont à usage individuel), ni aux besoins économiques (parce que leur puissance est trop faible)¹.

LA BIOMASSE, PREMIER ENJEU DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE DURABLE POUR LES PED.

L'utilisation traditionnelle de la biomasse constitue plus de la moitié de l'énergie primaire dans la majorité des PED, voire plus de 80 % dans certains pays d'Afrique. Le bois, mais aussi des bouses ou des déchets agricoles, sont brûlés pour la cuisson et pour le chauffage². Cette utilisation pose de graves problèmes, notamment :

- le temps nécessaire pour collecter du bois, corvée le plus souvent assumée par les femmes ;
- la déforestation, due, notamment, à une mauvaise exploitation des ressources³;
- des problèmes de santé, dus autant à la mauvaise qualité des combustibles qu'à une mauvaise conception des fours et foyers.

Agir en amont des filières traditionnelles.

Toutefois, la biomasse constitue aussi une opportunité, avec trois axes d'actions possibles. Un premier axe consiste à agir en amont des filières biomasse traditionnelles, qui recèlent un énorme potentiel d'amélioration économique, social et environnemental, notamment par le biais de :

- la gestion durable des massifs forestiers, afin de pérenniser la ressource. Les actions adéquates sont souvent peu (ou pas) coûteuses, mais concernent des enjeux sociaux, fonciers et juridiques complexes, et nécessitent une implication forte des populations concernées ;
- la rationalisation du transport et de la conversion du bois en charbon de bois ;

- la valorisation des déchets agricoles ;
- une meilleure intégration entre les activités à finalité énergétique et les autres activités agricoles et de sylviculture ;
- des plantations d'essences à haut rendement énergétique ne portant pas préjudice à la biodiversité.

Globalement, une gestion durable des ressources en biomasse, liée à l'optimisation des maillons en aval de la filière (transport-transformation-fours), permettrait de pérenniser l'utilisation de la biomasse. Toutefois, dans certaines situations, particulièrement autour des grandes agglomérations, il serait difficile de rendre durable la ponction sur les ressources situées à une distance raisonnable de la ville. Ainsi, certains programmes visent la substitution du GPL à la biomasse. L'opportunité de cette démarche doit être étudiée en fonction des conditions locales spécifiques.

La gestion durable des ressources induit des effets positifs :

- la pérennisation de la filière énergétique traditionnelle ;
- la protection des ressources hydrauliques ;
- la création d'emplois dans la foresterie ;
- la protection des sols.

Améliorer l'utilisation des combustibles.

Un deuxième axe d'actions concerne le problème spécifique des fours. De nombreux projets ont tenté d'instaurer l'utilisation de "foyers améliorés". Ces projets visent à la fois un meilleur rendement énergétique et la diminution des fumées à l'intérieur des espaces habités. Or, nombre d'entre eux n'ont pas atteint leurs objectifs, du fait de la méconnaissance de facteurs autant sociologiques (habitudes et traditions culinaires des familles, circuits de fabrication des fours...) que technologiques (nature variable des combustibles, conditions réelles d'utilisation...). Ainsi, il reste un potentiel important dans ce domaine.

Recommandation : *L'amélioration des filières biomasse traditionnelles doit constituer une priorité des pouvoirs*

(1) Notons que les porteurs des projets SHS soutiennent la thèse suivante : la diffusion de ces systèmes permettra, à terme, de répondre plus facilement aux autres besoins, en constituant une demande solvable pour l'énergie, et un réseau d'entreprises qualifiées.

(2) Contrairement aux stéréotypes qui lient les PED avec un climat tropical, le chauffage est un enjeu vital pour les 300 millions de personnes vivant dans un climat continental dans les PED.

(3) L'utilisation du bois de feu n'implique pas automatiquement la déforestation. De même, quand la déforestation existe, elle résulte de nombreux facteurs sociaux. Cependant, la surexploitation des ressources à proximité des grandes villes constitue un phénomène important.

publics. Les actions correspondantes doivent être adaptées aux conditions socio-économiques spécifiques de chaque pays. La prise en compte des intérêts et des stratégies des populations rurales détenant et exploitant les ressources forestières constitue une condition de réussite. Le rôle des transporteurs et "charbonniers" ne doit pas être négligé. Il reste aussi un potentiel important pour les "foyers améliorés", à condition de prendre en compte les spécificités locales.

Promouvoir les utilisations modernes de la biomasse.

Le troisième axe porte sur les utilisations modernes de la biomasse, avec une variété d'options technologiques pour la combustion et la conversion, par exemple chaudière, moteur à vapeur, gazéification, turbine¹. Ces filières, valorisant aussi bien les déchets agricoles que les cultures énergétiques spécifiques, pourraient constituer à terme l'une des principales réponses aux enjeux du développement durable, permettant la production de services énergétiques sur des bases socialement et écologiquement viables. Toutefois, la disponibilité des terres, la concurrence avec les cultures alimentaires, et l'impact sur la biodiversité doivent être pris en compte. Du fait des spécificités locales, une partie importante du processus de RetD devra s'accomplir dans les PED.

Recommandation : *L'action des pouvoirs publics doit soutenir des actions visant la mise en place de filières modernes d'exploitation de la biomasse. En outre, des actions de recherche ou de recherche appliquée (autant technologique qu'institutionnelle) doivent être encouragées.*

Les initiatives retenues par le groupe sont :

- Initiative 1 : "Valorisation de la biomasse pour des services énergétiques villageois à Madagascar".
- Initiative 2 : "Énergie et développement rural : valorisation énergétique des déchets agricoles".

L'ÉNERGIE RURALE POUR LE DÉVELOPPEMENT.

La très grande majorité des 2 milliards d'individus qui ne bénéficient pas d'accès aux services énergétiques modernes vit dans des zones rurales. Cette situation est

incompatible avec un développement équilibré des pays concernés, et constitue l'un des facteurs alimentant l'exode rural.

Dans son action en faveur de l'accès à l'énergie, l'APD doit favoriser l'utilisation de systèmes efficaces en énergie, et utilisant de préférence des sources d'énergie renouvelables (photovoltaïque, micro-hydraulique, éolienne...).

Organiser les filières.

La satisfaction des besoins énergétiques en milieu rural se heurte à de nombreuses difficultés.

- La faible densité de la population rurale (particulièrement en Afrique) et la dispersion géographique des villages rendent difficiles la constitution de filières énergétiques technico-commerciales pour la vente, l'installation, la maintenance et le recouvrement.
- Les cadres réglementaires et juridiques pour le secteur énergétique, issus des réformes structurelles, ont été conçus pour faciliter la privatisation des services énergétiques en zone urbaine. Ils sont souvent mal adaptés aux zones rurales.
- L'organisation de filières nécessite souvent l'équivalent d'une "autorité organisatrice" au niveau villageois, en particulier pour la prise en charge des services énergétiques liés aux besoins collectifs (eau, santé, éducation...). Souvent, l'existence de telles structures conditionne le financement des projets. En outre, une gestion décentralisée et transparente des services énergétiques constitue l'une des conditions de la pérennité des filières. Or, les structures adéquates sont souvent inexistantes.

Recommandation : *Les actions de la coopération doivent viser à renforcer les capacités des PED :*

- *en aidant les autorités publiques à élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques et réglementaires spécifiques, adaptés aux besoins d'énergie des zones rurales ;*
- *en favorisant l'émergence de structures villageoises capables d'impulser et de gérer l'aspect collectif de la fourniture de services énergétiques ;*

(1) Le Groupe n'a pas examiné les filières des biocarburants pour le transport. L'enjeu climatique est important, mais ces technologies ne contribuent pas à l'accès à l'énergie pour les pauvres, et peuvent soulever des enjeux complexes de déplacement de cultures alimentaires.

- en soutenant les maillons de la chaîne de prestataires de services énergétiques (souvent de petites entreprises privées), notamment pour l'appropriation des technologies utilisant des sources d'énergie renouvelables.

Relever le défi du financement.

Le groupe constate que le progrès technique dans les différentes filières énergétiques et la baisse des prix des équipements a permis de faciliter la fourniture décentralisée de services énergétiques et d'en favoriser une plus grande diffusion. Toutefois, pour les populations à bas revenu, dans les pays les moins avancés d'Afrique, il n'est pas possible de fournir des services énergétiques sur une base purement marchande.

Recommandation : Relever le défi du financement des services énergétiques passe par une approche multiple.

- La nécessité de mécanismes de solidarité financière (à tous les niveaux : à l'intérieur d'un village, entre ville et campagne, entre le Nord et le Sud) doit être admise.
- La communauté internationale devra jouer un rôle important (par le biais de l'APD, de la coopération décentralisée...) lorsque les pays bénéficiaires formuleront des demandes de coopération portant sur l'accès à l'énergie. Les blocages dus à certains règlements et procédures de l'APD doivent être levés. Les mécanismes financiers liés à la lutte contre le changement climatique et à la convention climat (MDP, FEM, FFEM...) devront être exploités dans la mesure du possible, même si leur contribution risque d'être limitée à de petits projets ruraux.
- Encourager une contribution maximale des acteurs privés permet une utilisation optimale des fonds publics. Des instruments législatifs, financiers et organisationnels doivent encourager l'apport de capitaux, de technologies et de ressources humaines, par des entreprises, institutions financières, ONG, ou par l'épargne salariale et les fonds éthiques.
- La mobilisation de ressources financières locales (épargne aussi bien que capacité de paiement pour les services) nécessite la création d'instruments financiers (micro-crédit...) et de modes d'organisation adaptés.
- La constitution d'instruments de garantie pour les investisseurs et les usagers favoriserait l'émergence de projets ruraux.

- Il faut passer au crible les mécanismes et règlements financiers du commerce international (OMC, crédits et assurances à l'exportation, règles de l'OCDE/CAD) en vue d'optimiser leur contribution aux objectifs d'accès à l'énergie.

Les initiatives retenues par le groupe sont...

- Initiative 1 : "Valorisation de la biomasse pour les services énergétiques villageois à Madagascar".
- Initiative 2 : "Énergie et développement rural : valorisation énergétique des déchets agricoles".
- Initiative 3 : "Modèle de concession pour l'électrification rurale décentralisée par des systèmes photovoltaïques au Kwazulu-Natal, Afrique du Sud".
- Initiative 4 : "Alliance rurale pour l'énergie en Afrique (AREA)".
- Initiative 5 : "Partenariat public-privé franco-indonésien pour substituer durablement l'électricité hydraulique au diesel dans les zones isolées".
- Initiative 6 : "Développement des énergies renouvelables dans la région méditerranéenne".
- Initiative 7 : "Mécanismes pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les PED".

LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES EN ZONE URBAINE.

Du fait de l'urbanisation rapide des PED, l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) dans les villes constitue une priorité pour le développement durable. L'URE permet notamment de faire face à la demande de services avec un moindre investissement dans les moyens de production, libérant ainsi les capitaux rares pour d'autres utilisations, notamment l'extension des réseaux. Par ailleurs, l'URE permet de :

- diminuer les importations énergétiques, améliorant ainsi la balance de paiements ;
- faciliter l'accès aux services énergétiques pour les plus pauvres, en diminuant leur coût ;
- créer des emplois dans les actions d'efficacité énergétique ;
- favoriser le transfert de technologies énergétiques durables ;
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Par conséquent, certaines actions d'URE sont susceptibles de bénéficier des mécanismes financiers de la convention climat (MDP...).

Un potentiel diversifié d'économies d'énergie.

Des économies d'énergie importantes sont possibles dans tous les secteurs : transport, bâtiment, industrie, services, agriculture. Toutefois, la très grande dispersion des acteurs dont les décisions pèsent sur la consommation de l'énergie rend l'action publique dans ce domaine difficile.

Le groupe a examiné des actions possibles dans le domaine du bâtiment (notamment pour la production d'eau chaude sanitaire et en matière d'architecture bioclimatique) et à travers une coopération décentralisée entre villes françaises et villes des PED.

Le groupe tient à souligner la prépondérance de l'axe urbanisme-transport, du fait de l'importance, et de la croissance rapide, des consommations énergétiques dans les transports urbains. Cependant, le groupe n'a pas pu traiter ce thème, qui relève du groupe "villes" dans le découpage du travail entre groupes du CFSMDD.

L'expérience en France et en Europe des différents programmes d'efficacité énergétique démontre le rôle clé de l'action publique, en général par le biais d'agences spécialisées. Or, ces agences sont faibles, voire inexistantes, dans nombre de PED.

Recommandation : *L'action publique doit aider les PED à mettre en place des programmes d'efficacité énergétique. Le soutien à des agences spécialisées constituerait un axe de travail. D'autres modalités de travail ciblées directement sur les acteurs privés sont aussi à développer.*

Les initiatives retenues par le groupe sont...

- Initiative 8 : "Action-pilote" énergie "dans les écoles".
- Initiative 9 : "Une approche intégrée de la maîtrise de la demande d'électricité et du développement urbain et industriel".

LA PRODUCTION ET LE TRANSPORT D'ÉNERGIE SUR LES RÉSEAUX.

La production et le transport d'énergie sur les réseaux électriques et gaziers constituent des enjeux prioritaires pour les PED. Examinons l'exemple africain : le Nepad (New partnership for african development), par exemple, comporte un volet de projets d'interconnexion de réseaux électriques, de construction de gazoducs et de réhabilitation/construction de centrales hydroélectriques.

En effet :

- le développement des villes et industries africaines ne pourra se faire qu'avec un approvisionnement fiable en électricité ;
- la valorisation des vastes ressources hydrauliques et en gaz naturel pourrait contribuer à cet approvisionnement d'une manière durable (c'est-à-dire en veillant à la fois à la prise en compte des aspects économiques, sociaux et environnementaux) ;
- les interconnexions et échanges transfrontaliers auraient un impact structurant sur l'Afrique, susceptible d'encourager une dynamique de croissance et de paix comparable à celle de l'Union européenne.

Toutefois, l'ampleur des investissements correspondants et la rareté des ressources financières invitent à la prudence : ainsi, l'évaluation des perspectives de consommation doit intégrer systématiquement les options de maîtrise des consommations, et les études économiques préalables doivent être particulièrement bien étayées.

Recommandation : *L'action publique doit :*

- soutenir les institutions des PED responsables pour la planification nationale dans le domaine énergétique ;
- favoriser l'utilisation optimale de ressources, en aidant les PED à mettre en place des programmes de maîtrise de la demande d'électricité ;
- encourager l'investissement privé dans un cadre stable établi par les États concernés ;
- participer à la formation des organismes techniques et institutionnels de gestion de réseaux interconnectés.

Les initiatives retenues par le groupe sont...

- Initiative 10 : "Création d'un fonds africain pour l'énergie".
- Initiative 11 : "Intégration énergétique en Afrique de l'Ouest : le West african power pool".

LES INITIATIVES DE TYPE II.

Le groupe énergie a examiné et rassemblé des actions et des initiatives susceptibles d'être présentées, en tant que résultats de "type II", à Rennes, puis à Johannesburg. Ces initiatives partenariales sont cohérentes avec les recommandations du groupe.

Il est à noter que ces initiatives sont dans des états d'avancement différents. Certaines ont déjà donné lieu à des réalisations concrètes, d'autres en sont encore au stade de l'élaboration, notamment pour l'accord des partenaires et pour les plans de financement.

Une expertise approfondie reste à faire pour l'initiative proposée par Eskom, dont les contours n'ont pu être suffisamment clarifiés. Une initiative de Pro Natura (soumise directement à l'Onu) concernant la séquestration du

carbone n'a pu être examinée par le groupe. De même, des initiatives portées par Transénergie et le groupe Onyx (Vivendi Environnement) n'ont pas pu être soumises au groupe faute de temps et ne sont donc pas traitées dans ce rapport.

Le développement d'initiatives dans le cadre du groupe énergie du CFSMDD a été mené dans la perspective d'une intégration à l'initiative européenne "Energy for poverty eradication and sustainable development". Par ailleurs, la France envisage une participation à certaines des initiatives internationales portant sur l'énergie (le "Global village energy partnership" d'Esmap, le "Global sustainable energy network" du PNUE...).

Notons que Greenpeace et d'autres ONG du groupe estiment que les Initiatives de type II n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans le cadre d'un accord international sur le programme d'action du SMDD (position soutenue aussi par la France et l'Union européenne). Ces ONG, prenant acte de l'échec des négociations du comité préparatoire (Prepcom 4) à Bali, n'ont donc souhaité, ni soumettre des initiatives ni prendre position sur la pertinence des autres initiatives soumises au groupe.

MEMBRES DU GROUPE.

Président : François Démarcq, directeur général de l'ADEME.

Rapporteur : Farid Yaker, ENDA Europe.

Organisations : Académie des sciences, ADEME, AFD, Agir pour l'environnement, Amorce, Association femmes et développement, Burgéap, Caisse des dépôts et consignations, CFDT, CFE-CGC, CFSMDD, CGT, CIRAD, Comité 21, Dalkia, EDF Access, ENDA, Energies-Cités, Fondem, GDF, Géres, Greenpeace, Helio International, ICE, IED, IGD, MAE, Marge, MEDD, Réseau action climat, Spie Enertrans, Suez, Total Fina Elf, Transénergie, MINEFI/Trésor, Vivendi Environnement.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE II

- 1 - Valorisation de la biomasse pour des services énergétiques villageois à Madagascar.
- 2 - Énergie et développement rural : valorisation énergétique des déchets agricoles.
- 3 - Modèle de concession pour l'électrification rurale décentralisée par des systèmes photovoltaïques au Kwazulu-Natal, Afrique du Sud.
- 4 - Alliance rurale pour l'énergie en Afrique (AREA).
- 5 - Partenariat public-privé franco-indonésien pour substituer durablement l'électricité hydraulique au diesel dans les zones isolées.
- 6 - Développement des énergies renouvelables dans la région méditerranéenne.
- 7 - Mécanismes pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les PED.
- 8 - Action-pilote "énergie" dans les écoles.
- 9 - Une approche intégrée de la maîtrise de la demande d'électricité et du développement urbain et industriel.
- 10 - Création d'un fonds africain pour l'énergie.
- 11 - Intégration énergétique en Afrique de l'Ouest : le "West african power pool".

Rapport des ONG françaises sur la contribution de la politique énergétique au développement durable de la France.

Préambule

Les ONG françaises sous-signées¹ ont déploré l'étroitesse du mandat du groupe énergie du CFSMDD, qui n'a pas permis d'évaluer la contribution de la politique énergétique au développement durable de notre pays.

Pour pallier ce manque, ces associations françaises œuvrant dans le secteur de l'énergie ont préparé leur propre rapport² en utilisant la méthodologie et les indicateurs de l'Observatoire mondial de la viabilité énergétique (sustainable energy watch).

Ce rapport permet de comprendre les enjeux qui se posent à la France en termes de viabilité de son système énergétique au regard des objectifs d'un développement équitable et pérenne, notamment dans l'ensemble plus vaste de l'Union européenne (UE).

LES CONTEXTES ÉNERGÉTIQUES FRANÇAIS ET EUROPÉENS.

Pour la France comme pour l'UE, apparaît une forte vulnérabilité du système énergétique (consommation et production) liée au fait que le secteur des transports représente en 2000 près du tiers (31 %) de la consommation finale totale, qu'il est presque totalement dépendant des produits pétroliers (96 %) et que ceux-ci proviennent essentiellement de pétrole brut importé (pour la totalité dans le cas de la France). Il y a là une grande faiblesse par

rapport à un objectif de développement pérenne : la vulnérabilité des approvisionnements se conjugue avec de hauts niveaux de pollution locale et d'émissions de gaz à effet de serre.

On constate que la **consommation finale d'électricité par habitant et par an est nettement plus élevée en France (6 700 kWh)** que dans le reste de l'Union européenne (5 900 kWh). Constatation plus alarmante : cette consommation a augmenté entre 1980 et 2000 de 86 % en France par comparaison avec 56 % pour l'Union. Cette différence est largement due au développement du chauffage électrique en France, absurdité technique et économique, mais aussi, contrairement à ce qui s'est fait dans d'autres pays européens, à la faiblesse des actions de maîtrise de la demande.

C'est surtout au niveau de la production d'électricité que réside "l'exception française" : **la contribution du nucléaire à la production d'électricité est de 77 % pour la France**, contre 22 % pour le reste de l'Union (la France produit la moitié de l'électricité d'origine nucléaire de l'Union). En outre, la France a développé l'industrie du retraitement des combustibles irradiés et l'utilisation du plutonium comme combustible des réacteurs électronucléaires (combustible MOX), ce qui pose de gros problèmes en raison des risques d'accidents, de pollution par les effluents radioactifs et de risque de prolifération de l'arme nucléaire.

Les émissions de CO2 sont inférieures pour la France à celles de l'Union européenne (en 2000 : 8,8 tCO₂/hab

(1) Agir pour l'Environnement, le Ciècle, Enda, France nature environnement - Réseau énergie, Hélio International, Hespul, Réseau action climat France, Réseau sortir du nucléaire, partenaires de la campagne "L'énergie, un bien précieux !".

(2) Rapport disponible sur le site : www.helio-international.org.

pour l'UE et 7,2 pour la France ; 0,11kgCO²/US\$ pour l'UE et 0,08 pour la France). Cette différence est essentiellement due à la production d'électricité d'origine nucléaire. Il faut cependant noter que les émissions de CO² ramenées au PIB diminuent nettement et régulièrement pour l'Union européenne, tandis qu'elles diminuent très peu pour la France sur la période 1990-2000. On peut faire la même constatation de relative stagnation pour les émissions de CO² par habitant.

Si l'on regarde, enfin, l'indicateur le plus global de consommation d'énergie, **l'intensité énergétique**, on constate également une évolution inquiétante pour la France. Alors que l'intensité énergétique finale de la France était pratiquement égale à celle de l'Union sur la période 1991-1999, **la baisse de sa valeur se poursuit depuis pour l'UE plus rapidement que pour la France.**

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.

Les situations énergétiques de la France comme de l'Union européenne sont caractérisées par une très forte dépendance pétrolière (35 à 40 % de la consommation d'énergie primaire) concentrée sur le secteur des transports. Ce secteur a une part croissante dans la consommation d'énergie comme dans les nuisances locales (pollutions, encombrements, accidents) et globales (changement climatique). En France comme en Europe, le premier impératif est donc une politique des transports qui donne la priorité aux transports collectifs en milieu urbain et au train pour les déplacements des personnes et les transports de marchandises interurbains et internationaux.

La France est marquée par une contribution extrêmement élevée du nucléaire dans la production d'électricité qui confère à son système électrique une vulnérabilité particulière aux accidents et aux agressions extérieures et pose le difficile problème de la gestion des déchets nucléaires et des centrales déclassées. Les facteurs économiques, environnementaux et de sécurité nous imposent de réduire la part de celui-ci dans le parc de production d'électricité. Outre la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité (voire la déci-

sion de "sortie" du nucléaire comme en Allemagne, en Belgique et en Suède), la mesure la plus urgente à prendre en France consiste en l'arrêt du retraitement des combustibles irradiés et de l'utilisation du plutonium comme combustible. L'Allemagne et la Belgique l'ont décidé dans les années récentes, et pratiquement, avant eux, tout les pays occidentaux qui ont développé l'électro-nucléaire, à l'exception de la Grande-Bretagne et du Japon.

La production d'électricité en substitution du nucléaire se ferait alors, d'une part, grâce à des centrales à cycle combiné au gaz naturel et, d'autre part, grâce au développement des énergies renouvelables. Ces décisions seraient le fruit naturel d'une politique qui tiendrait compte des externalités tant positives que négatives et réorienterait les subventions qui vont aujourd'hui aux énergies polluantes vers des sources d'énergie bénignes pour l'environnement.

Du fait de la priorité donnée au nucléaire depuis les années 1960, et de l'ampleur des moyens financiers consacrés au développement de la production d'électricité d'origine nucléaire, la France a pris un retard considérable par rapport à plusieurs autres pays européens (Allemagne, Danemark, Espagne, Pays-Bas) dans le développement des énergies renouvelables, propres et décentralisées et ce, malgré les atouts importants qu'elle possède en termes de ressources (biomasse, solaire, éolien, mini-hydro, géothermie, énergie marémotrice). Ce retard se traduit notamment par un manque de compétences et d'initiatives industrielles en ce domaine.

Le véritable enjeu et le principal critère vis-à-vis du développement durable est la maîtrise de la demande d'énergie et plus particulièrement celle de l'électricité, domaine dans lequel la France est particulièrement en retard. Une réorientation majeure des politiques énergétiques s'impose. Elle ne sera valable et acceptée que si les décisions sont prises en concertation avec l'ensemble de la société civile, après un débat éclairé et avec une garantie de contrôle indépendant des initiatives mises en place.

SANTÉ

- " La coopération dans le secteur de la santé avec les pays en développement ", Avis du Haut conseil de la coopération internationale
- Projets concourant aux initiatives de type II dans le domaine de la santé

La coopération dans le secteur de la santé avec les pays en développement, Avis du Haut conseil de la coopération internationale.

Sommaire

1. L'urgence et l'importance des politiques de santé pour le développement des pays les plus pauvres nécessitent une mobilisation internationale plus large.
 - 1.1 Avoir une approche prospective des objectifs à atteindre.
 - 1.2 Prendre l'initiative d'un observatoire international des systèmes de santé pour repérer les populations les plus vulnérables.
 - 1.3 Soutenir un investissement accru dans le secteur de la santé.
 - 1.4 Mobiliser les pays industrialisés et les organismes internationaux.
 - 1.5 Renforcer l'influence de la France dans le dispositif européen et international.
2. Réaffirmer l'importance de la coopération bilatérale dans le domaine sanitaire et clarifier les objectifs de notre politique de coopération.
 - 2.1 Intégrer des politiques de santé dans les politiques de développement.
 - 2.2 Permettre une meilleure accessibilité aux soins par un appui aux différentes structures de soins.
 - 2.3 Permettre une meilleure accessibilité aux médicaments.
 - 2.4 Éliminer par la vaccination les maladies dont les vaccins sont d'efficacité prouvée, en révisant le contenu des programmes élargis de vaccination.
 - 2.5 Prendre en compte les facteurs socioculturels de l'accès aux soins.
 - 2.6 Porter une attention plus grande à la prévention.
 - 2.7 Appuyer prioritairement la lutte contre l'épidémie de sida.
3. Promouvoir une méthode d'intervention fondée sur le partenariat et impliquant l'ensemble des acteurs.
 - 3.1 Tenir compte des demandes des pays partenaires.
 - 3.2 Contractualiser la démarche des acteurs et des partenaires.
 - 3.3 Associer l'ensemble des acteurs à l'amélioration des systèmes de santé.
4. S'engager et agir sur la durée.
 - 4.1 Les réformes requièrent du temps.
 - 4.2 Mieux définir une politique de ressources humaines et d'assistance technique.
 - 4.3 Enrayer la fuite et le détournement des cerveaux.
 - 4.4 Investir dans de nouveaux savoirs.

Avis du Haut Conseil de la coopération internationale.
Adopté en assemblée plénière le 25 juin 2002.
Cet avis a été élaboré par le groupe de travail
"santé et coopération".

La coopération dans le secteur de la santé avec les pays en développement. La solidarité sanitaire internationale : une urgente nécessité

Afin de réduire les inégalités de santé dans les pays pauvres, le HCCI préconise une implication plus grande de la France dans la mobilisation internationale en faveur des politiques de santé dans les pays pauvres, la définition d'une stratégie pour la coopération sanitaire plus sélective, s'appuyant davantage sur nos savoir-faire, et enfin, une autre manière de coopérer privilégiant le partenariat des acteurs et un engagement sur la durée.

Préambule

Depuis plusieurs décennies, les avancées thérapeutiques majeures découvertes et diffusées dans les pays du Nord n'ont que peu – ou pas du tout – profité aux malades du Sud. Ce qui rend cette situation d'autant plus intolérable, c'est non seulement son ancienneté et son évolution récente, mais aussi la perspective que les inégalités risquent de s'aggraver à mesure que croît le progrès biomédical et que progresse l'innovation biotechnologique dans les pays industrialisés. En effet, la recherche biomédicale coûte cher, de plus en plus cher. Cette recherche et la fabrication industrielle des traitements font appel à des technologies et des savoir-faire de plus en plus sophistiqués, souvent hors de portée, aujourd'hui, des pays du Sud. Jamais les pays du Nord n'ont consacré

autant de leurs dépenses publiques à la santé, et jamais la part des budgets privés des industriels de santé dédiée à la recherche n'a été aussi élevée. Pourtant (et l'exemple du sida est révélateur), ces nouveaux traitements restent inaccessibles à 90 % des malades dans le monde.

Aujourd'hui se posent des questions qui dépassent l'urgence de l'épidémie de sida et constituent l'enjeu majeur des politiques d'aide aux systèmes de santé des pays en voie de développement : que faire et quels moyens se donner pour répondre à cet impératif de solidarité internationale ? Comment faire bénéficier de façon équitable les malades du Sud des traitements développés au Nord ? Comment inscrire cette volonté de façon durable et globale pour que, au-delà des urgences sanitaires des maladies transmissibles, soient pris en compte aussi les maladies chroniques, les cancers, les maladies cardiovasculaires, le diabète ou encore la santé mentale ? Comment, en amont, stimuler la recherche sur le traitement des maladies tropicales orphelines et sur la prévention des maladies transmissibles les plus meurtrières ?

Réduire ces inégalités de santé, prendre en compte les déterminants sociaux de ces inégalités, permettre un accès équitable à des soins adaptés et de qualité nécessitent une prise de conscience et une volonté politique fortes de tous les partenaires de l'aide internationale : non seulement des organisations internationales, mais aussi des gouvernements des pays bénéficiaires et des gouvernements des pays donateurs comme la France. Pour ces derniers, et pour la France en particulier, malgré des prises de position et le souci constamment réaffirmés de cette solidarité internationale en matière de santé, des efforts concrets restent à faire : il s'agit de repenser, de restructurer et d'abonder l'aide au développement dans son ensemble, et d'accorder une place prioritaire aux questions de santé.

Les moyens et les mécanismes de cette solidarité internationale restent, pour une large part, à construire, à développer, à financer. L'ambition de la France devrait être d'en constituer un soutien, politique et financier, majeur. Force est de constater que nous en sommes loin. L'enjeu de la politique de coopération française en matière de santé doit être à la hauteur des enjeux de cette solidarité : passer d'une approche purement technique mâtinée d'humani-

taire à une approche réellement solidaire et politique.

Le Haut Conseil de coopération internationale propose plusieurs orientations pour que la coopération sanitaire française soit en mesure de répondre de manière plus appropriée à ces enjeux.

Le HCCI préconise une implication plus grande de la France dans la mobilisation internationale en faveur des politiques de santé dans les pays pauvres, la définition d'une stratégie pour la coopération sanitaire plus sélective, s'appuyant davantage sur nos savoir-faire, et enfin, une autre manière de coopérer privilégiant le partenariat des acteurs et un engagement sur la durée.

Ces propositions concernent plus particulièrement l'Afrique subsaharienne où la coopération gouvernementale française s'est impliquée depuis de longues années et dont la situation est préoccupante.

1. L'URGENCE ET L'IMPORTANCE DES POLITIQUES DE SANTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS LES PLUS PAUVRES NÉCESSITENT UNE MOBILISATION INTERNATIONALE PLUS LARGE.

1.1. Avoir une approche prospective des objectifs à atteindre.

Les grands indicateurs de santé mettent en évidence de profonds déséquilibres en matière de couverture médicale, d'accès aux soins, entre pays riches et pays pauvres. Au sein même de ces derniers, on constate également de grandes disparités, l'Afrique subsaharienne étant le continent le plus défavorisé. À titre d'exemple, on peut citer les dépenses de santé par habitant qui s'élèvent à 3100 \$ (11 % du PIB)⁽¹⁾ dans les pays riches, alors qu'elles ne représentent que 81 \$ pour les pays en développement (6 % du PIB). En Afrique, la situation est encore plus critique avec une moyenne de 37 \$ par habitant (5,5 % du PIB). Ces déséquilibres dans l'accès à la santé se traduisent par de grandes inégalités face à la maladie et à la mortalité. Ainsi, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans s'élève à 84,3 pour mille dans les pays en développement et atteint 161,6 pour mille en Afrique subsaharienne, alors qu'il n'est que de 7,3 pour mille dans les pays riches.

(1) Données fournies par la Banque mondiale pour l'année 2000.

Jusqu'à récemment, les perspectives démographiques ne prenaient pratiquement pas en compte l'impact démographique du sida² qui touche 40 millions de personnes dans le monde, dont 28,1 millions en Afrique subsaharienne, où il constitue la première cause de mortalité, bien avant le paludisme, la tuberculose ou les guerres. Il faut s'attendre à une augmentation très significative de la mortalité infantile et juvénile, qui devrait remonter au niveau où elle était au début des années 1960 dans beaucoup de pays en développement, anéantissant tous les efforts et les progrès réalisés, grâce aux programmes de vaccination et à l'amélioration des systèmes de soins et du niveau de vie, au cours des quarante dernières années.

Il est également important de prendre en compte les grandes évolutions engagées, tels l'exode rural et l'urbanisation accélérée. Avec ces phénomènes massifs, les priorités sanitaires se déplaceront des campagnes vers les villes, qui abriteront bientôt la majorité de la population. De nouvelles pathologies se développeront, telles les maladies comportementales ou celles liées à la pollution.

Enfin, il ne faut pas négliger l'impact du vieillissement de la population, car, en dépit d'un net recul de l'espérance de vie lié au sida, le nombre de personnes âgées, beaucoup moins touchées par la pandémie, ne cesse de croître. Le vieillissement de la population fait dès lors apparaître de nouveaux besoins en matière de santé et exige de développer de nouvelles disciplines médicales.

Ces évolutions démographiques et migratoires vers les villes doivent être prises en compte dans l'élaboration des politiques de coopération en matière de santé, afin d'atteindre le mieux possible les populations cibles, et de planifier les stratégies d'implantation des structures de soins à moyen et long termes.

1.2. Prendre l'initiative d'un observatoire international des systèmes de santé pour repérer les populations les plus vulnérables.

Devant la stagnation, voire le recul, des indicateurs de santé et les grandes inégalités sanitaires dans les pays en développement, une mobilisation générale de la communauté des bailleurs aux côtés des responsables politiques

des pays partenaires est indispensable pour stopper l'aggravation de l'iniquité dans l'accès aux soins. Elle doit conduire, en premier lieu, à repérer les populations les plus menacées et à mener des études comparatives dont les conclusions devront orienter les politiques de coopération sanitaire. Or, malgré leurs efforts pour suivre les évolutions, l'OMS et la Banque mondiale ne disposent pas aujourd'hui d'un système d'appréciation globale des systèmes de soins suffisamment efficace.

Un outil est nécessaire pour identifier et cartographier l'évolution de la couverture sanitaire qualitative et quantitative des pays en développement. Des indicateurs sont à recueillir en termes de géographie des structures de soins, des matériels, de leur fonctionnalité, des personnels et de leur qualification, des capacités de soins curatifs, des actions préventives et de promotion de la santé, pour conduire une évaluation de l'offre de soins en termes d'accessibilité géographique, économique et culturelle. Ces données permettraient d'élaborer une politique de coopération internationale mieux ciblée et plus appropriée.

La coopération française devrait appuyer la création d'un observatoire international des systèmes de santé, en concertation avec l'OMS, pour remplir cette fonction première de surveillance, d'identification et d'information, de suivi, d'évaluation de l'accessibilité aux soins dans les pays pauvres, qui fait aujourd'hui défaut.

1.3. Soutenir un investissement accru dans le secteur de la santé.

La santé occupe une place centrale dans le développement économique, comme vient de le rappeler le rapport de la commission macroéconomie et santé de l'OMS. Mais si l'objectif de lutte contre les inégalités devant la santé est défendu par tous, l'importance de l'investissement dans ce secteur pour promouvoir le développement économique et faire reculer la pauvreté l'est moins. Or, les pays pauvres sont loin de pouvoir consacrer 9 à 10 % de leur budget à la santé, comme le préconise l'OMS. Ils sont très dépendants de l'aide internationale, très en deçà de leurs besoins sanitaires.

Pour envisager les indispensables progrès, la commission de l'OMS propose l'élaboration d'une stratégie mondiale en faveur de la santé pour les pays en développement, financée par un accroissement de l'effort budgétaire interne aux pays pauvres de 1 % du PNB d'ici à 2007 puis de 2 % d'ici à 2015, et une augmentation de l'effort financier des pays donateurs. L'aide publique au développement, qui est aujourd'hui de 6 milliards de dollars dans ce secteur, devrait être portée à 27 milliards de dollars d'ici à 2007 et à 38 milliards de dollars d'ici à 2015.

La France, qui consacre aujourd'hui 0,34 % de son PNB à l'aide publique au développement, doit prendre sa part dans cet effort international dans le cadre d'une politique globale de relèvement de l'APD, mais aussi dans l'affectation de son aide au secteur de la santé.

1.4. Mobiliser les pays industrialisés et les organismes internationaux.

La mobilisation financière des pays industrialisés peut prendre plusieurs formes, mais elle nécessite, dans tous les cas, un effort budgétaire global visant au relèvement de l'APD. L'affectation de l'aide entre les coopérations bilatérales, les organisations internationales et les fonds spécialisés, permet de développer des interventions complémentaires à plusieurs niveaux, même si la lisibilité en est complexe¹.

Cette mobilisation est facilitée aujourd'hui dans les pays les moins avancés par la mise en œuvre de l'initiative de remise de dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) décidée par la communauté internationale des bailleurs de fonds et, pour la France, par le volet additionnel d'annulation de dettes qui conduit à l'élaboration de contrats de désendettement-développement (C2D) avec les pays bénéficiaires. Huit pays africains sont concernés par le volet bilatéral français : la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Congo, la Guinée, le Ghana, le Mozambique, la Mauritanie et Madagascar.

Les sommes en jeu sont parfois considérables, allant de 1 420 millions d'euros pour le Cameroun à 68 millions d'euros pour Madagascar, sur des périodes d'une à deux décennies. Les financements libérés, inscrits dans les

budgets des États récipiendaires, devront être affectés à la lutte contre la pauvreté, et intégrés dans des stratégies sectorielles de l'éducation et de la santé. La procédure des allègements de dette oblige ainsi les pays à élaborer une politique de santé et engage la France à apporter son soutien financier aux orientations définies et approuvées sur toute la période du contrat. Un appui important sur la durée est rendu possible. La coopération française et l'ensemble des bailleurs doivent utiliser toutes les potentialités de ces ressources pour soutenir des réformes en profondeur.

*Dans le cadre de sa participation à l'OMS, la France pourrait suggérer aux organisations internationales (OMS et autres) d'intervenir plus activement en faveur d'une mobilisation internationale dans deux directions. Une action pourrait tout d'abord être entreprise auprès des États qui sont peu engagés dans les politiques de santé afin de leur faire prendre conscience de la gravité de la situation. Un lobbying plus actif serait ensuite nécessaire pour inciter tous les bailleurs de fonds à abonder le **Fonds de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.***

Mais les financeurs ne doivent pas pratiquer une neutralité coupable au nom du respect de la souveraineté des États. Par souci de bonne gestion et surtout d'efficacité, il est nécessaire de s'interroger sans complaisance sur l'emploi qui est fait de l'aide. Sans condamner les États demandeurs, un dialogue éclairé, fondé sur une expertise et associant tous les acteurs de la société civile, doit permettre aux donateurs de justifier leur appui ou leur refus face à des politiques qui ne leur paraîtraient pas répondre à l'objectif de lutte contre la pauvreté.

Enfin, les négociations sur les droits de propriété intellectuelle et commerciaux (ADPIC) et les brevets pharmaceutiques, qui ont conduit à la déclaration de l'OMC du 14 novembre 2001 à Doha, doivent être poursuivies pour généraliser le dispositif de prix différenciés du médicament. La disposition de l'accord sur le recours aux licences obligatoires permet aujourd'hui aux pays en développement de fabriquer localement des génériques à bas prix, après négociations avec les laboratoires pharma-

(1) Le manque de coordination des bailleurs au regard de leurs interventions dans un pays et la mauvaise gestion de l'aide sont davantage sources de dysfonctionnements que la multiplicité des niveaux d'intervention.

ceutiques. Mais des solutions sont encore à trouver pour les pays qui ne disposent pas d'industrie susceptible de produire des médicaments, ni de laboratoires de contrôle des génériques fabriqués ou importés.

1.5. Renforcer l'influence de la France dans le dispositif européen et international.

La France est numériquement bien représentée dans les instances internationales et européennes eu égard à ses contributions financières. Mais elle ne fait pas suffisamment valoir sa capacité d'expertise dans la définition des stratégies.

Ainsi, dès les années 1980, la France a défendu la nécessité de traiter les malades du sida pour développer le dépistage quand les choix stratégiques de l'OMS restaient exclusivement orientés, jusqu'au début des années 1990, vers la prévention de la transmission sexuelle ou sanguine du VIH. Nos représentants n'ont pas pu imposer, à l'époque, ces choix repris par l'ONUSIDA en 1996. Un progrès a été obtenu, fin 2001, quand la France a introduit la prise en charge thérapeutique des malades du sida aux côtés de la prévention dans les missions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à l'encontre du point de vue dominant défendu par les Anglo-saxons et les Scandinaves.

La coopération française doit s'efforcer de capitaliser l'expertise et l'expérience acquises sur le terrain par une importante assistance technique pendant de nombreuses années, et utiliser davantage les multiples rapports, études et évaluations réalisés, aujourd'hui dispersés et peu lus. Ses représentants dans les instances internationales doivent pouvoir en prendre connaissance pour nourrir et infléchir la pensée internationale en santé publique.

2. RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS LE DOMAINE SANITAIRE ET CLARIFIER LES OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE DE COOPÉRATION.

Les organisations internationales constituent un cadre normatif et politique, doté d'une incomparable capacité de mobilisation financière, indispensable à la communauté internationale. Mais ce sont des instances bureaucratiques

et peu opérationnelles qui font appel aux compétences d'acteurs et d'opérateurs locaux ou issus des coopérations bilatérales pour mettre en œuvre leurs programmes. *Il est donc essentiel de maintenir et de conforter les actions bilatérales.*

La stratégie de l'aide française pour la santé doit cependant être actualisée. Certes, les orientations de notre coopération gouvernementale reprennent les lignes de force des priorités affichées par la communauté internationale. Les références à la lutte contre la pauvreté, à l'accès aux soins et leur qualité sont devenues des mentions obligatoires du discours de l'aide internationale. Cependant, pour y tendre, plusieurs volets de notre aide gouvernementale sont à revoir.

Il s'avère tout d'abord important d'établir une typologie claire de nos interventions dans le secteur de la santé, en distinguant les actions humanitaires d'urgence, la coopération humanitaire de longue durée et la coopération pour la promotion des systèmes de soins sur longue période. Cette dernière doit prioritairement être réservée aux pays partenaires qui s'engagent fortement sur la voie de réformes.

Par souci d'efficacité, et compte tenu des limites de ses ressources budgétaires, la coopération gouvernementale doit éviter de disperser ses actions et ses financements. *Elle doit se recentrer sur un nombre limité de pays, bien ciblés, privilégier des zones géographiques prioritaires, et en particulier les PMA d'Afrique francophone, et mobiliser davantage les forces vives de la société civile (ONG, universités, centres de recherche, mutuelles, syndicats, ordres professionnels, entreprises...).*

La nécessaire mutation des politiques de santé exige, ensuite, de dissiper le flou des objectifs. Ceux-ci doivent être redéfinis et acceptés par tous les acteurs, en conciliant impératifs politiques et techniques. *La France doit engager une vraie réflexion partenariale sur le sens de sa coopération dans le secteur de la santé et du développement social.*

Des politiques d'actions concrètes doivent être définies par des professionnels de santé en fonction des domaines dans lesquels la France possède savoir-faire et expérience. La France dispose d'un avantage comparatif international indéniable dans de nombreux domaines médicaux, dans la

recherche scientifique¹, mais aussi en ingénierie des équipements médicaux². Ces compétences doivent être valorisées et développées sur le terrain.

Les actions doivent s'appuyer, enfin, sur les résultats des recherches médicales, socio-économiques et anthropologiques faites par les instituts français ou africains financés par la France.

PLUSIEURS ORIENTATIONS DOIVENT GUIDER LA STRATÉGIE DE L'AIDE FRANÇAISE.

2.1. Intégrer des politiques de santé dans les politiques de développement.

L'amélioration de la santé des populations dépend de nombreux déterminants non sanitaires. On peut citer l'approvisionnement en eau saine, l'amélioration de l'hygiène et de l'habitat, la nutrition, l'amélioration du réseau routier et ferroviaire, mais aussi l'instruction et l'éducation, en particulier des filles et des mères.

Ce volet non sanitaire doit être pris en compte dans les politiques de santé publique pour en accroître l'efficacité et, corrélativement, les politiques de santé doivent être intégrées dans les politiques de développement. Les interventions doivent être également intégrées sur une base géographique, locale et régionale.

La coopération française doit promouvoir cette démarche dans ses stratégies d'intervention. Cela semble être le cas dans les orientations nouvelles affichées de l'Agence française de développement (AFD)³.

2.2. Permettre une meilleure accessibilité aux soins par un appui aux différentes structures de soins.

La politique de soins de santé primaire (SSP), préconisée par la conférence d'Alma Ata en 1978 et qui a largement bénéficié du financement des pays partenaires, a permis des progrès certains, mais les succès marquent le pas, et

elle s'avère plus onéreuse que prévue. Les services périphériques et les hôpitaux des pays en développement sont loin d'être performants. Les hôpitaux, coûteux et souvent confrontés à de multiples dysfonctionnements (gaspillage, corruption, clientélisme, incompétence), sont peu fiables et n'assurent pas leur rôle de pôle de référence. Les termes du débat qui a opposé pendant plus de vingt ans l'hôpital aux soins de santé primaire sont dépassés : les institutions ne s'opposent pas, mais sont complémentaires. L'hôpital est indispensable pour la formation des professionnels de santé et pour la prise en charge de nombreuses pathologies lourdes (traumatologie, pathologies dégénératives, traitement du sida).

L'appui aux structures de santé doit être différent selon qu'il s'adresse aux hôpitaux ou aux structures de proximité. *Concernant les hôpitaux, l'appui doit porter sur l'amélioration de leurs performances par la formation des personnels médicaux et la mise en place d'un système de gestion plus efficace. Au niveau des structures de proximité, l'effort doit porter sur une restructuration de l'offre de soins primaires de base, dispensaires et centres de santé, en prenant appui sur les organismes présents sur le terrain, publics ou privés.*

2.3. Permettre une meilleure accessibilité aux médicaments.

La politique du médicament ne peut se faire que dans le cadre plus global d'un accès des patients aux soins dont c'est le préalable indispensable. Plusieurs orientations doivent guider l'action.

L'encadrement et le contrôle de l'exercice des activités pharmaceutiques doivent être renforcés pour lutter contre la pratique des doubles ordonnances et des prescriptions hors liste hiérarchisée, démanteler les marchés parallèles illicites, installer une application stricte de la réglementation en matière de dispensation du médicament, et améliorer la disponibilité et la traçabilité du médicament.

(1) En particulier en ce qui concerne les maladies les plus meurtrières des pays en développement : sida, paludisme, tuberculose.

(2) La maintenance des équipements et des infrastructures est un problème majeur pour les systèmes de santé africains. On estime qu'en moyenne 50 % des équipements sont indisponibles dans les hôpitaux. Or, très peu de bailleurs interviennent dans ce domaine (la GTZ, la coopération luxembourgeoise et la coopération finlandaise). La coopération française, présente depuis longtemps sur ce segment, peut faire valoir à son actif des interventions sur l'ensemble des composants de la maintenance à travers des projets de renforcement de certains plateaux techniques et de gestion d'équipements. Elle dispose, par son offre en matière de formation et d'expertise en maintenance, d'atouts pour investir davantage dans le domaine peu concurrentiel. Pour cela, il conviendrait d'intégrer des volets "maintenance" dans les dispositifs d'intervention hospitalière, de rendre plus cohérentes les différentes formes d'appuis aux projets de maintenance (FSP, coopération décentralisée, ONG, bourses, jumelages hospitaliers), et de contribuer localement à un partage des activités de maintenance avec le secteur privé. Un FSP mobilisateur pourrait être envisagé à côté de projets plus classiques.

(3) Mais la séparation des mandats respectifs entre l'AFD (les infrastructures) et le ministère des Affaires étrangères (l'appui institutionnel) accroît la complexité opérationnelle du dispositif. Celle-ci s'ajoute à la séparation fonctionnelle des services du ministère des Affaires étrangères dans lesquels la logique sectorielle a tendance à être favorisée. La difficulté est de traduire en manière opérationnelle ce principe, qui paraît acquis, quand la multiplication des instances de décision conduit à une fragmentation des responsabilités et des actions.

Il est également nécessaire de *concourir à la baisse du prix des médicaments* en favorisant le recours plus systématique aux médicaments génériques à moindre coût¹ et la diffusion des médicaments essentiels, en particulier dans les dispensaires.

Par ailleurs, l'information du public consommateur et le contrôle des revendeurs doivent être améliorés.

Enfin, la qualité des médicaments achetés par les centrales doit être améliorée, en rendant systématiques les contrôles de visa des médicaments et les contrôles qualité. Pour ce faire, il conviendrait de mettre en place une structure opérationnelle qui pourrait être confiée aux laboratoires nationaux ou régionaux de contrôle des médicaments, avec un appui des laboratoires fabricants, sous forme de jumelages.

2.4. Éliminer par la vaccination les maladies dont les vaccins sont d'efficacité prouvée, en révisant le contenu des programmes élargis de vaccination.

En 1977, l'OMS et l'UNICEF ont lancé un programme élargi de vaccination contre six maladies : diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, rougeole et tuberculose. En 2001², la situation épidémiologique est encore inquiétante pour la majorité d'entre elles.

Un effort considérable doit donc être fait pour éliminer, par la vaccination, ces maladies qui sévissent tout particulièrement dans les pays en développement. Il faut également militer pour une adaptation du programme élargi de vaccination en fonction du contexte pathologique local, retrait de certains vaccins et ajout d'autres (fièvre jaune, hépatite B (HVB), méningite), dont l'efficacité clinique et épidémiologique est prouvée. Cette révision est indispensable à court terme.

2.5. Prendre en compte les facteurs socioculturels de l'accès aux soins.

Dans la plupart des pays, les malades choisissent leurs itinéraires thérapeutiques en fonction de facteurs variables selon le sexe, la position sociale, le revenu, l'environnement ou la localisation géographique. Des enquêtes approfondies menées en Afrique ont souligné deux tendances récentes.

L'automédication est de plus en plus fréquente et mobilise des ressources importantes. La détérioration des structures de santé publiques et l'accueil insatisfaisant aux consultations et aux urgences conduisent à une désaffection continue des malades à l'égard de ces structures.

Il est donc nécessaire de ne pas avoir une vision étroite de la santé et de travailler sur les comportements, l'hygiène et la prévention, mais aussi sur l'éducation et l'information dans le cadre de projets intégrés et de politiques globales.

Le développement de programmes de conseil, dépistage et traitement peut fournir l'occasion de remotiver le personnel, de revitaliser les structures de santé à tous les échelons, et de rétablir progressivement la confiance dans les systèmes de soins.

2.6. Porter une attention plus grande à la prévention.

La prévention de la maladie est très dépendante du niveau d'instruction et d'éducation, notamment des femmes et des mères, et des revenus des populations.

Dans ce domaine, la coopération française doit s'associer aux actions menées par les autres membres de la communauté internationale considérés comme plus compétents, notamment les agences des Nations unies comme l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP.

Elle pourrait également, sur la base des évaluations qui restent à faire sur le terrain, développer des axes d'information, des méthodes, moyens et canaux de communication plus performants et plus adaptés que ceux qui sont actuellement utilisés, notamment dans le domaine de la santé maternelle et infantile et de la prévention des MST/sida, et former des compétences nationales dans ce domaine. Une attention particulière devrait être portée à la formation de médiateurs, que sont les membres de diverses associations et leaders, et les jeunes pour les jeunes.

2.7. Appuyer prioritairement la lutte contre l'épidémie de sida.

Par son extension et ses impacts démographiques, sociaux et économiques, l'épidémie de sida dans les pays

(1) Mieux intégrer la filière privée dans la politique du médicament, en permettant à ses grossistes de s'approvisionner dans les centrales d'achat publiques et de commercialiser les médicaments essentiels aux prix licites de la filière publique, doit permettre de réduire le différentiel de prix entre les deux filières, et de constituer une offre de qualité, à bas prix.

(2) La diphtérie représente encore 150 000 cas avec 4 000 décès, mais est peu présente en Afrique, le tétanos 1 million de cas par an dont 248 000 décès liés au tétanos néonatal, la coqueluche 11 millions de cas dont 295 000 décès, la poliomyélite n'a une couverture maximale que de 55 % en Afrique, la rougeole 30 millions de cas et 880 000 décès avec une couverture vaccinale de 50 % en Afrique, la tuberculose 8,4 millions de cas dont 1,5 million en Afrique, la fièvre jaune, 200 000 cas et 30 000 décès, et l'hépatite B (HVB) 2 milliards de personnes infectées et 2 millions de décès par an.

en développement – et en particulier en Afrique subsaharienne – constitue une priorité de santé et, aujourd'hui, de développement.

La lutte contre cette épidémie passe par plusieurs stratégies qui, toutes, nécessitent d'être soutenues parce que seule leur conjugaison peut permettre de limiter son extension et d'améliorer le sort des malades. Certaines sont poursuivies depuis une décennie mais ne sont ni complètement, ni partout opérantes, et les moyens qui y sont consacrés méritent d'être renouvelés et pérennisés : l'éducation pour la santé, l'information des populations, la large diffusion des moyens de prévention, la lutte contre la stigmatisation sociale des malades, une offre de dépistage volontaire et confidentiel largement diffusée et accessible. D'autres stratégies préventives ont été plus récemment introduites, comme la prévention médicamenteuse de la transmission materno-fœtale, et de tels programmes devraient aujourd'hui être plus largement accessibles.

L'accès aux traitements antirétroviraux constitue un enjeu majeur, non seulement pour les malades atteints, mais aussi parce que seul l'espoir de bénéficier d'un traitement contribue significativement à la déstigmatisation sociale de la maladie et à l'acceptation du dépistage. Cet accès aux traitements antirétroviraux sous-entend néanmoins des réponses aux multiples obstacles qui s'y opposent, non seulement financiers et commerciaux concernant les médicaments, mais aussi plus largement concernant la mise à niveau des systèmes de santé des pays concernés et la prise en charge solidaire de ces traitements et de tous les soins et de tout le suivi qui les accompagnent.

Un effort considérable reste à faire pour développer ces stratégies et, particulièrement, cet accès aux soins. La politique de coopération française dans ce domaine n'a sans doute pas mobilisé des ressources financières à la hauteur de ses ambitions alors même que sa préoccupation et son engagement sur ce sujet sont anciens et constamment renouvelés. Aujourd'hui, alors que l'enjeu majeur est de *réussir à passer de programmes démonstratifs mais limités à un objectif de généralisation de ces stratégies*, les moyens financiers et humains à mettre en

œuvre sont considérables. De ce fait, *des actions partenariales avec les bailleurs de fonds de l'aide multilatérale, mais aussi avec des industries de santé et les fondations privées engagées dans cette lutte, doivent être particulièrement promues et soutenues en complément d'une aide bilatérale ciblée aux pays les moins avancés.*

3. PROMOUVOIR UNE MÉTHODE D'INTERVENTION FONDÉE SUR LE PARTENARIAT ET IMPLIQUANT L'ENSEMBLE DES ACTEURS.

3.1. Tenir compte des demandes des pays partenaires.

Pour mieux coopérer aujourd'hui, il faut proposer une méthode d'intervention qui tienne compte des demandes institutionnelles des partenaires et des démarches qu'ils ont pu entreprendre à différents niveaux. L'élaboration des projets doit être enrichie des différences d'approche liées aux facteurs culturels dont l'impact sur la santé n'est plus à démontrer. On peut citer le rapport au temps, le champ de la responsabilité personnelle, le respect des anciens et de la hiérarchie, ou encore le sens de l'harmonie communautaire.

Cette écoute et ce rapprochement peuvent se construire par l'organisation de tables rondes sectorielles dans les pays récipiendaires de l'aide. À l'échelon ministériel d'abord, réunissant les partenaires du développement, les bailleurs et le pays bénéficiaire, puis en associant les représentants des populations. Ces tables rondes, qui ont un caractère à la fois technique et politique, doivent être périodiques. De telles rencontres ont été proposées par le PNUD à la fin des années 1980 mais n'ont pas été réellement installées dans une pratique régulière. La coopération gouvernementale peut favoriser une telle initiative dans les pays où la présence de réseaux français, francophones et européens, institutionnels ou ONG, est forte.

3.2. Contractualiser la démarche des acteurs et des partenaires.

Engager massivement des ressources financières supplémentaires en faveur de la santé aux niveaux national et international est sans doute une condition nécessaire pour faire passer les interventions sanitaires à une échelle supérieure, mais une telle mesure ne sera pas suffisante.

Tel est le constat de la commission macroéconomie et santé de l'OMS.

L'engagement administratif et politique des donateurs comme des pays récipiendaires est décisif. Une contractualisation des actions de chacun est à organiser à partir d'une forte impulsion politique et un engagement sans faille des États et de la société civile. Il est vain pour la coopération française de s'engager dans les pays dont le gouvernement affiche une indifférence ou un déni sur la situation sanitaire des populations. Dans ces pays, notre intervention privilégiera une coopération d'assistance humanitaire de longue durée auprès des populations délaissées ou en danger par un soutien apporté aux acteurs de la société civile, et les actions humanitaires de sauvetage justifiées par une catastrophe naturelle ou d'origine sociale.

La coopération pour la promotion des systèmes de santé s'inscrit, quant à elle, sur la durée. Elle devrait porter prioritairement sur les pays dont la politique décidée au plus haut niveau traduit de manière objective un certain volontarisme dans la promotion de la santé. Centrer nos efforts sur ce type de partenariat, bien engagé, sera aussi une manière de promouvoir l'exemplarité et de prouver que des progrès notables sont possibles. L'exemple de la politique de lutte contre le sida, menée par l'Ouganda, illustre cette proposition.

3.3. Associer l'ensemble des acteurs à l'amélioration des systèmes de santé.

La puissance publique n'est plus le seul acteur. Pour des raisons politiques, historiques et techniques, la plupart des bailleurs de fonds des pays partenaires des pays en développement ont massivement appuyé le secteur public de la santé et plus rarement les secteurs privé et communautaire. *Des alternatives à l'offre publique de soins se développent, qui préfigurent l'avenir dans lequel l'Etat n'est plus le seul opérateur. Ces alternatives sont souvent prometteuses et devraient être appuyées selon des modalités qui tiennent compte de leur forme juridique.* Le secteur privé peut contribuer à créer une offre de soins de qualité et à restaurer la confiance dans les systèmes de santé. Il pourrait bénéficier par exemple de prêts à taux préférentiels de l'AFD.

- **Développer des partenariats hospitaliers.**

Les partenariats directs entre établissements de santé des

pays du Nord et du Sud sont à encourager. Ces jumelages peuvent être centrés sur la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, sur la formation des personnels de santé, de gestion hospitalière, ou de maintenance des équipements. Ce mode de coopération décentralisée, souvent soutenue financièrement par les collectivités locales de rattachement des hôpitaux, permet d'organiser des interventions ciblées sur des besoins précis et identifiés des structures partenaires, et de les envisager sur la durée.

Cette coopération, qui aujourd'hui est souvent brouillonne et irrégulière, gagnerait à s'inscrire dans un cadre stratégique d'ensemble, et à être davantage soutenue par la coopération gouvernementale. L'action entreprise dans le cadre du chantier "santé" de la commission nationale de la coopération décentralisée va dans ce sens.

- **Responsabiliser les acteurs périphériques.**

Trop souvent, les réformes des systèmes de santé proposent aux populations, en particulier en milieu rural, ce qu'a priori elles n'attendent pas : par exemple, des structures périphériques de soins sans médecins, alors que les usagers veulent des médecins pour tout ce qui ne relève pas de l'automédication, des tarifications de soins préventifs et curatifs sans mécanismes de remboursement, ou une participation à la gestion des recettes et médicaments des services de santé quand ils n'ont pas de revenu.

Les populations doivent donc être associées à la définition des réponses qui seront apportées à leurs besoins, très en amont des programmes. L'analyse de la demande ne doit pas être seulement le fait d'"experts envoyés sur le terrain", elle doit résulter d'échanges réels susceptibles de mesurer les facteurs d'accessibilité aux soins. La question fondamentale n'est plus aujourd'hui d'assurer la présence d'une offre de soins dans chaque village, mais de faire en sorte que l'offre de soins existante réponde au mieux à la réalité des besoins et aux spécificités de la demande pour que les populations aillent consulter. Dans les pays d'Afrique, y compris les plus pauvres, c'est par la présence d'établissements assurant des soins de qualité aux meilleurs coûts, qu'émergeront les dynamiques nécessaires à leur fréquentation, donc au développement des systèmes de santé.

- **S'appuyer sur les ONG.**

Les ONG sont devenues des acteurs indispensables pour l'accès aux soins dans les pays pauvres, qu'elles apportent une assistance médicale d'urgence dans les contextes de catastrophes naturelles, de crise ou de conflits, ou un appui aux structures sanitaires déficientes. Leur proximité du terrain et leur connaissance des populations les plus vulnérables leur permettent souvent de proposer des actions plus adaptées. *Les ONG devraient être mieux intégrées dans les stratégies, aussi bien au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau de leur mise en œuvre, alors qu'elles sont très souvent encore perçues comme des concurrentes de la coopération institutionnelle.* Cette intégration nécessite au préalable de s'assurer de la qualité de leurs interventions et de développer l'évaluation de leur activité.

- **Redéfinir la place de la médecine traditionnelle et en évaluer les écueils.**

La médecine traditionnelle est omniprésente en Afrique où elle revêt des formes variées, y compris des formes d'hybridation avec les gestes et les concepts de la médecine scientifique. Elle constitue souvent un recours de proximité, adapté à l'attente des populations et intégré de longue date à leur culture. Cependant, le respect des usages et de la diversité culturelle ne doit pas crédibiliser des pratiques nocives, voire dangereuses.

Des encouragements seront donnés à la concertation entre les associations d'usagers, la population, les acteurs de la médecine traditionnelle et les responsables de santé publique. Cette concertation pourra s'exprimer simplement dans des réunions de formats divers : tables rondes plénières par pays, rassemblant experts nationaux et internationaux de la recherche et de l'action, membres d'associations de malades, anthropologues, sociologues, ethnopsychiatres, psychologues cliniciens, acteurs communautaires, phytopharmacologues, etc., mais aussi séminaires, réunions de réseau, pour activer les échanges et la prise de conscience des synergies possibles. Il s'agit bien d'apprécier les potentialités et les risques des itinéraires thérapeutiques, en étant vigilant sur les essais cliniques incluant des éléments de la médecine traditionnelle.

Un recensement et une analyse critique des actions de coopération déjà engagées par la France dans ce domaine seraient souhaitables. Un bilan précis et détaillé par pays des études menées à ce jour sur la pharmacologie des substances naturelles doit être dressé, tout particulièrement les résultats non publiés, négatifs ou liés à la toxicité des produits. Les laboratoires des pays concernés pourraient jouer un rôle essentiel dans l'évaluation des produits pharmacologiquement actifs utilisés.

Il faut aider à l'accès et à la diffusion des connaissances acquises par de très nombreuses recherches, dont les résultats sont dispersés et parfois inaccessibles aux chercheurs et praticiens du Sud. Selon les populations visées – écoliers, enseignants, professionnels médico-sociaux, chercheurs –, des médias différents doivent être utilisés pour cette information : revue scientifique, jardin botanique, exposition, séminaire, et base de données informatiques. *Il convient, enfin, de former les professionnels de la santé biomédicale, tant du Nord que du Sud, à une intelligence des complémentarités possibles.*

- **Créer un environnement favorable aux entreprises qui initient des politiques sociales dynamiques.**

Confrontées à l'impact du sida sur les plans humain et économique, les entreprises africaines, encore souvent désarmées face à cette situation, commencent à élaborer des programmes de prévention et, pour certaines d'entre elles, à financer des traitements antirétroviraux. Les retombées bénéfiques de ces politiques se font rapidement sentir dans les entreprises sur l'amélioration de la qualité de vie des employés et sur le climat social. L'apport des entreprises est double. Elles participent à la mise en place de systèmes de protection sociale pour leurs employés, et leur assurent ainsi l'accessibilité aux soins, et elles contribuent à la prise en charge coûteuse des malades du sida, en mettant un terme à l'ostracisme dont ils sont victimes et au silence des séropositifs.

La coopération gouvernementale gagnerait à s'appuyer sur cette dynamique, et à encourager les entreprises françaises à jouer un rôle de locomotive auprès des pouvoirs publics africains et des entreprises locales pour un partage des expériences et pour une extension des bonnes pratiques de lutte contre le sida.

4. S'ENGAGER ET AGIR SUR LA DURÉE.

4.1. Les réformes requièrent du temps.

Lorsqu'ils financent des plans d'amélioration des systèmes sanitaires, les bailleurs attendent des résultats à court et moyen termes, alors même que la plupart des grandes questions de santé dans les pays du Nord ne peuvent être traitées sur des échéances analogues. Il faut accepter que les programmes d'aide se déroulent sur de longues périodes (cinq à dix ans), qu'ils soient préfacés d'états des lieux, et qu'ils soient évalués techniquement et contradictoirement selon des calendriers établis et obligatoires. Beaucoup d'acteurs consacrent aujourd'hui un temps infini aux procédures, aux dossiers, et à la compréhension des attentes multiples et changeantes des bailleurs. Ils n'installent pas leurs actions dans la durée, car ils ne sont pas assurés de la continuité des financements, ce qui fragilise encore davantage les acquis de leurs actions. Il faut prendre le temps et aussi parfois "perdre du temps" pour innover.

Les bailleurs savent aujourd'hui, quarante ans après les indépendances, que l'aide internationale s'inscrit sur la longue période et qu'elle constitue un complément budgétaire indispensable et désormais pérenne de certaines politiques. La santé en est une. La coopération gouvernementale doit en prendre acte dans son appui aux systèmes de santé des pays en développement.

4.2. Mieux définir une politique de ressources humaines et d'assistance technique.

La mise en place et le suivi des réformes des systèmes de santé requièrent un accompagnement humain, que la forte réduction des assistants techniques de santé opérée au cours de la dernière décennie rend plus problématique. L'assistant technique doit aujourd'hui remplir plusieurs fonctions. *Dans certaines spécialités médicales, une assistance technique de substitution se justifie encore dans les pays qui en sont totalement dépourvus. Une analyse pays par pays et spécialité par spécialité doit être faite pour éviter des retraits préjudiciables.* D'autres pays disposent désormais d'un nombre croissant de professionnels de santé compétents, mais dont l'efficacité est parfois médiocre dans leur contexte d'exercice. Il s'agit dans ce cas de *conforter ces professionnels, placés sous de*

multiples pressions, politiques, familiales et ethniques. Cet accompagnement humain est d'autant plus utile que les institutions de formation initiale sont souvent elles-mêmes amenées à délivrer des diplômes dans des conditions non exemptes de questions, et que la formation continue reste à inventer.

L'assistance technique doit permettre l'accompagnement des projets de coopération sur l'ensemble de la durée prévue pour son accomplissement. Elle doit donc être intégrée aux projets de développement, et son recrutement doit se faire en fonction des différentes missions qui lui sont confiées et non pas seulement à partir du statut des candidats qui favorise aujourd'hui les médecins fonctionnaires.

L'assistant technique remplit enfin une *fonction d'expertise internationale*, tant au niveau central que sur le terrain, qui est amenée à se développer fortement pour assurer missions exploratoires, expertises et évaluations dans le cadre de séjours à durée limitée. *Un cadre spécifique de collaboration contractuelle doit pouvoir lui être proposé par la coopération gouvernementale, et un centre d'information capitalisant et diffusant les travaux menés en collaboration doit être créé à cet effet.*

Pour soutenir les formations, recherches et actions des universités françaises impliquées dans le développement du secteur santé en Afrique, *il serait opportun de fédérer les différentes structures déjà existantes en une agence de coopération sanitaire internationale.* Six instituts français de médecine tropicale assurent actuellement formation et recherche, chacun avec sa spécificité. Leur association devrait conduire à une mise en commun, une valorisation et un élargissement des collaborations aux sociétés savantes, centres de recherche et universités françaises et européennes impliqués dans la santé internationale. Cet outil pluridisciplinaire aurait pour objets la santé internationale mais aussi la santé des migrants et la médecine des voyages. Outre ses missions dans le domaine de la formation et de la recherche, il remplirait la fonction de pôle de référence au niveau national pour la réflexion sur les politiques de santé dans les pays en développement, à côté des grands organismes de recherche.

4.3. Enrayer la fuite et le détournement des cerveaux.

La fuite et le détournement des cerveaux constituent un

problème crucial qu'il faut s'efforcer d'enrayer. On constate en effet, depuis de nombreuses années, un transfert net de médecins du Sud¹ vers le Nord. Le problème ne se réduit pas à un simple coût financier pour les pays en développement, d'autant plus qu'une partie de la formation des personnels est financée par l'aide publique au développement. Les pays du Sud connaissent une grave pénurie en professions médicales. Alors que l'on compte un médecin pour 500 habitants dans les pays occidentaux, la proportion est de un pour 25 000 dans les 25 pays les plus pauvres. Aussi est-il primordial que les professionnels restent dans leur pays ou le regagnent, une fois leurs études terminées, et de trouver une forme d'indemnisation pour compenser l'investissement sans retour réalisé par les pays en développement.

Certes très importante, la question de la rémunération n'explique pas à elle seule la fuite des cerveaux. Les professions médicales sont également motivées par des conditions et des possibilités de travail attractives, des perspectives de carrière à la hauteur de leur savoir, ainsi qu'une reconnaissance de leur activité et de leurs compétences.

Les efforts doivent porter sur la prise en charge décroissante, par les bailleurs et les organisations internationales, des médecins dans le secteur public, à leur retour. Une réhabilitation des outils de travail, une charte de gestion des ressources humaines, l'aide à l'installation de praticiens privés (bourses de réinsertion), les jumelages avec des confrères du Nord et les connexions aux réseaux de documentation et de formation permanente participent également de cet effort. À cet égard, les technologies de l'information et de la communication offrent des possibilités multiples comme la création d'ateliers de formation à distance et la constitution de réseaux interactifs tels que des campus virtuels qui associent une université du Sud avec une du Nord, ou des réseaux regroupant les expatriés et les connectant avec leurs collègues restés au pays.

Enfin, l'OMS doit élaborer une charte éthique sur le recrutement international encadrant mieux les possibilités et les conditions d'embauche et de rémunération des personnels de santé du Sud par les pays riches, qu'elle devrait être la première à appliquer.

4.4. Investir dans de nouveaux savoirs.

La coopération gouvernementale doit participer à la stratégie mondiale en faveur de la santé en investissant dans de nouveaux savoirs : d'une part, la recherche opérationnelle sur les protocoles de traitement dans les pays pauvres, la recherche de nouvelles techniques ou le perfectionnement de celles existantes pour lutter contre les maladies les plus meurtrières, d'autre part, la recherche fondamentale et appliquée en sciences biomédicales, la connaissance des données épidémiologiques, et enfin la recherche opérationnelle en santé publique au service d'une offre de soins de qualité, efficace et accessible.

Ceci doit s'appuyer sur un transfert accru de savoirs et une augmentation de la recherche-développement. Rappelons qu'à différentes époques, la France a contribué à faire progresser la recherche médicale mondiale, avec des avancées décisives pour l'humanité, à l'image des travaux sur la microbiologie et les vaccinations, ou encore l'identification du virus du sida.

Les sites de recherche constituent des structures intéressantes et performantes, associant hôpitaux, laboratoires de haut niveau, main-d'œuvre qualifiée, et expérience des financements multilatéraux et de la gestion de programmes. Mais, alors qu'au Nord ils constituent de véritables réseaux structurés et ramifiés, au Sud ils se réduisent à des îlots d'excellence, de technologie avancée, mais fragiles. L'enjeu est d'élargir leur champ d'impact, de renforcer les sites existants, de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives.

La stratégie de recherche en matière de santé doit être renouvelée en s'appuyant sur la constitution de réseaux².

(1) Sachant que la formation d'un médecin non-spécialiste dans un pays du Sud coûte environ 60 000 dollars et celle d'un personnel paramédical 12 000 dollars, la perte annuelle représentée par ce transfert pour les pays en développement peut être estimée à 500 millions de dollars. Ainsi, particulièrement en Afrique, une forte proportion de médecins et de personnels hospitaliers formés n'exercent pas dans leur pays. Ils préfèrent émigrer vers le Nord ou, s'ils ont fait leurs études dans un pays occidental, ne pas rentrer chez eux. Ils sont attirés par les pays riches et les organisations internationales, notamment l'OMS et l'ONUSIDA, qui leur proposent des rémunérations élevées. La perte totale représentée par la fuite des cerveaux est estimée entre 10 et 20 milliards de dollars. Source : *Le Monde diplomatique*, avril 2002.

(2) Le réseau "PAL+" de recherche sur le paludisme pour les pays en développement, en constitue un exemple. Créé en 1999, et disposant d'un budget de 30 millions de francs, ce programme a pour objectif d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de recherche dans le domaine de la recherche clinique, épidémiologique, thérapeutique, socio-anthropologique et en santé publique, grâce à des collaborations basées sur des programmes de recherche répondant aux priorités de santé publique de ces pays et menées en association étroite avec les autorités locales. Ce type d'initiative, permettant une large collaboration entre chercheurs du Nord et du Sud, doit être encouragé avec le développement ou le renforcement d'autres réseaux de coopération sur des sujets précis.

MEMBRES DU GROUPE :

Président : Marc Gentilini, professeur de médecine émérite, président de la Croix-Rouge française.

Rapporteur : Marie Claude Baby, conseillère, secrétariat général du Haut Conseil de la Coopération Internationale – HCCI.

MEMBRES :

- Agence française de développement.
- Association des Professionnels de Santé en Coopération (ASPROCOP).
- Croix-Rouge française.
- Fédération Nationale des Médecins Salariés (FNMS).
- Fonds de Solidarité Thérapeutique International (FSTI).
- Groupement d'intérêt solidaire, économique et d'échange équitable (GISEE).
- Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI).
- Institut Pasteur.
- Institut de recherche pour le développement (IRD).
- Médecins du Monde (MDM).
- Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité.
- Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.
- Secours catholique.
- Syndicat National de l'Industrie Pharmaceutique (SNIP).
- Université de Bordeaux 2.
- Université de Tours.

Projets concourant aux initiatives de type II dans le domaine de la santé

1. Programmes de formation de cadres hospitaliers et de dirigeants d'institutions sanitaires.

- Hôpitaux publics de la République d'Afrique du Sud
- Hôpitaux publics du Chili
- Développement à l'ENA d'Abidjan d'une filière pour la formation des dirigeants d'institution sanitaire des pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et de l'Océan Indien (programme Cesames).

Ces programmes sont conformes aux orientations du rapport du HCCI, notamment de son paragraphe 4.3.

Organisme responsable du projet en France : École nationale de la santé publique – Rennes.

2. Programme Esther : Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau.

La France a pris l'initiative de mettre en place le programme "Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau" (Esther) pour favoriser l'accès aux soins des personnes atteintes du VIH/Sida dans les pays du Sud.

La France, soucieuse de la complémentarité entre prévention et prise en charge, souhaite apporter avec le programme Esther un appui aux systèmes de santé des pays du Sud pour renforcer leurs capacités de prévention, de prise en charge des patients et d'offre de soins de qualité. Les partenariats facilitent la synergie entre professionnels sanitaires et sociaux, concernent aussi bien les aspects médicaux que technologiques, communautaires et psychosociaux, et facilitent l'organisation de réseaux de soins.

Cette initiative a reçu le soutien de Kofi Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. L'Organisation mondiale de la santé et Onusida y sont associées.

Esther a vocation à se développer dans un cadre européen, voire international. L'Espagne, l'Italie et le Luxembourg ont déjà signé un accord de partenariat qui concerne 17 pays d'Afrique, de l'Océan Indien, des Caraïbes et de l'Asie du Sud-Est.

Organisme responsable du projet en France : Groupement d'intérêt public " Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau " (GIP Esther).

AGRICULTURE ET SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- Rapport du groupe de travail.

Rapport du groupe de travail

”Agriculture et sécurité alimentaire.¹ Un défi planétaire“

Le problème de la faim dans le monde appelle une remise en question du modèle sur lequel reposent actuellement la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles et agro-alimentaires. Un véritable défi planétaire qu'il faut relever de toute urgence en veillant à concilier équilibre alimentaire mondial, préservation des ressources naturelles et progrès social.

Les enjeux

a) La sécurité alimentaire, un défi planétaire.

- **800 millions de personnes sous-alimentées.**

Avec plus de 800 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique, le problème de la faim est un défi majeur pour la communauté internationale. Un défi d'autant plus grand que la population mondiale pourrait atteindre 11 milliards d'habitants à la fin de ce siècle et que cette croissance sera essentiellement le fait des pays en développement, ceux-là mêmes où sévit la faim aujourd'hui.

- **Les populations agricoles des pays du Sud, premières victimes de la faim.**

Près des trois-quarts des personnes sous-alimentées vivent en zone rurale et dépendent directement de l'agriculture. Ce sont des petits paysans qui, victimes de la baisse des prix dictée par la libéralisation des échanges, doivent amputer leurs réserves d'autoconsommation pour renouveler – sans y parvenir, bien souvent – leur potentiel de production. Faim et pauvreté sont donc deux problèmes étroitement liés qui doivent être traités conjointement.

- **La montée des peurs alimentaires.**

Le défi de la sécurité alimentaire est d'ordre quantitatif mais aussi qualitatif comme en témoignent la montée des peurs alimentaires dans les pays développés, les interrogations croissantes des consommateurs sur la qualité des aliments et les problèmes de santé liés à l'alimentation, au Nord comme au Sud. Assurer la sécurité sanitaire des aliments est l'autre face du défi alimentaire mondial.

b) La sécurité alimentaire : une question agricole, des choix économiques et politiques.

Qu'il s'agisse du problème de la faim dans le monde ou de celui de la sécurité sanitaire des aliments, c'est avant tout le modèle agricole choisi et, au-delà, le système de transformation et de commercialisation agroalimentaire qui sont en cause. Pour relever le défi alimentaire mondial, il importe donc de faire les bons choix en matière de pratiques et de développement agricole².

Ces choix ne pourront cependant être faits que si le système économique et politique sur lequel reposent, au niveau local, la production et la répartition des produits alimentaires et, au niveau international, la régulation des échanges le permet. La question alimentaire renvoie à des décisions de nature économique et politique dont la communauté internationale doit se saisir au plus haut niveau.

c) Des enjeux majeurs pour le développement durable.

À travers l'agriculture, la question alimentaire touche à tous les volets du triptyque du développement durable : son volet économique puisque, pour bon nombre de pays, le développement et notamment la lutte contre la pauvreté passent par le développement agricole ; son volet social

(1) Ces recommandations ont été élaborées sur la base des débats tenus par le groupe au cours de ses trois réunions. Il s'agit d'une "synthèse ouverte et non exhaustive" du débat et des positions de la "société civile" sur le sujet.

(2) La pêche joue également un rôle essentiel dans le système alimentaire mondial. Ce sujet n'est cependant pas traité en raison du mandat confié au groupe de travail agriculture et sécurité alimentaire.

car, aujourd'hui, c'est près de la moitié de l'humanité qui vit – directement ou indirectement – de l'activité agricole ; son volet environnemental, enfin, car, plus que toute autre activité, l'agriculture consomme, modifie, voire même "produit" des ressources naturelles. Le développement durable et la sécurité alimentaire sont deux défis que la communauté internationale doit relever conjointement.

Conscients de ces enjeux, les membres du groupe de travail formulent les recommandations suivantes.

1. RECONNAÎTRE LE PRINCIPE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE DROIT À L'ALIMENTATION.

Constat

Pour ses partisans, la libéralisation des échanges agricoles entérinée par les accords de Marrakech (1994) devait stimuler la croissance économique, favoriser la réduction de la pauvreté, donc accroître la demande solvable en produits agricoles. Cela devait, in fine, contribuer au développement des agricultures des pays du Sud. En réalité, cette libéralisation – fondée sur un accord caractérisé par son iniquité, aggravée par les politiques agricoles conduites dans les pays développés (soutiens aux exportations, soutiens à la production sans aucune maîtrise...) et amplifiée par les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI et la Banque Mondiale – a fortement déstabilisé les marchés agricoles internationaux (baisse et volatilité accrue des prix) et accru les difficultés rencontrées par les agricultures vivrières des pays du Sud. À tel point que la production alimentaire a diminué dans les pays les moins avancés au cours des dix dernières années et que le nombre de mal nourris y est en constante augmentation.

Propositions

Faire reconnaître, au niveau international, le droit à l'alimentation, la spécificité de l'agriculture et le droit d'expression des producteurs agricoles.

- **Une alimentation adéquate pour tous.**

Pour sortir de l'impasse, il convient tout d'abord de faire reconnaître le droit à une alimentation adéquate pour chaque individu. Ce droit, reconnu par de nombreux accords internationaux¹, doit désormais prévaloir dans toutes les négociations internationales et en particulier à l'OMC (accord sur l'agriculture). Les droits qui en découlent, notamment ceux qui garantissent l'accès aux moyens de production (terre, eau...), doivent également être reconnus par la communauté internationale. Sur le plan opérationnel, ces droits pourraient se traduire par un "Code de conduite international sur le droit à une alimentation adéquate" adopté par tous les Etats membres de l'Onu.

- **Faire reconnaître la spécificité du secteur agricole.**

La spécificité du secteur agricole est un principe qui doit également être impérativement reconnu au niveau international. Ses enjeux (l'aménagement du territoire, l'occupation de la moitié de la main-d'œuvre mondiale et surtout l'accès à l'alimentation) et ses contraintes (les aléas naturels et la rigidité de la demande) justifient un traitement réellement spécifique de l'agriculture au sein de l'OMC.

- **Une participation active des acteurs de la chaîne alimentaire et du monde rural.**

Enfin, nous considérons qu'il n'est pas possible de parvenir à la sécurité alimentaire sans la participation active des acteurs de la chaîne alimentaire et du monde rural, à commencer par les producteurs agricoles. Leur droit à l'expression et à l'organisation syndicale doit être reconnu au plan international et respecté dans chaque pays. Leur participation à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques de développement agricole et rural doit être encouragée et renforcée.

Inscrire et traduire le principe de la souveraineté alimentaire dans les règles du commerce international.

(1) Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

- **Le principe de la souveraineté alimentaire : la clé du problème alimentaire.**

Le principe de la souveraineté alimentaire, à savoir le droit pour chaque pays de choisir librement son mode d'approvisionnement en produits alimentaires, est le fondement de la souveraineté politique, économique et culturelle. Il est la clé du problème alimentaire mondial et doit donc prévaloir dans toutes les négociations internationales. Celles-ci doivent non seulement porter sur les obligations des États mais aussi sur leurs droits, notamment celui de la souveraineté alimentaire.

- **Parvenir à l'autonomie alimentaire par le développement agricole.**

Pour les pays en développement, le principe de la souveraineté alimentaire doit se traduire par la possibilité de parvenir à l'autonomie alimentaire via le développement agricole. Autonomie ne veut pas dire autarcie : qu'il s'agisse d'équilibrer la balance commerciale ou de compléter la production agricole nationale, les échanges sont nécessaires pourvu qu'ils soient maîtrisés. Le développement de la production agricole est cependant indispensable pour résoudre le problème de la pauvreté qui est à l'origine de l'essentiel des problèmes de malnutrition.

- **Pour un monde multipolaire composé de "blocs" régionaux cohérents.**

Enfin, il est indispensable de faire reconnaître, au plus haut niveau, qu'il n'y a pas de souveraineté alimentaire possible sans un certain niveau de protection du marché intérieur des produits agricoles et agroalimentaires. Cette protection doit tenir compte des écarts de productivité qui existent entre les agricultures du monde et permettre à chaque pays de mettre en œuvre le modèle agricole et alimentaire de son choix. À l'image de ce que fait l'Union européenne depuis plus de quarante ans, cette protection doit pouvoir être mise en œuvre à l'échelle régionale, entre plusieurs pays de niveau de développement équivalent. C'est vers cette solution que la communauté internationale doit s'orienter, celle d'un monde "multipolaire" composé de "blocs" régionaux conciliant efficacité économique et solidarité conformément à un choix commun (et démocratique) de modèle de développement.

Assurer une régulation des échanges agricoles et alimentaires au niveau international.

La régulation des échanges est, avec la protection aux frontières, l'un des éléments clés de la sécurité alimentaire mondiale. Réguler les échanges, c'est d'abord faire en sorte qu'ils profitent aux pays en développement en leur accordant, notamment, un accès privilégié aux marchés du Nord dont les petits producteurs puissent profiter en priorité. Réguler les échanges, c'est aussi interdire toute forme de dumping économique, social ou environnemental. C'est, enfin, maîtriser l'offre mondiale de produits agricoles afin d'en stabiliser le prix.

Ces efforts de régulation incombent essentiellement aux pays développés dont les politiques agricoles portent une lourde responsabilité dans la déstabilisation des marchés mondiaux. À ce titre, les récentes évolutions de la politique agricole américaine font craindre le pire pour l'avenir. Pour être réelle, cette régulation doit être confiée à une instance multilatérale, transparente et démocratique disposant de pouvoirs de sanction.

Le principe de la souveraineté alimentaire, à savoir le droit pour chaque pays de choisir librement son mode d'approvisionnement en produits alimentaires, est le fondement de la souveraineté politique, économique et culturelle.

2. ACCÉDER AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES VÉGÉTALES : UN DROIT À PRÉSERVER POUR TOUS.

Constats

L'accès aux ressources génétiques végétales fait l'objet de plusieurs traités internationaux : Convention de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (1961), Convention sur la diversité biologique (1992), Accord de l'OMC sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (1994), Traité sur les ressources phytogénétiques (2001). Le conflit entre ces différents textes, qui pour certains reconnaissent des droits collectifs et d'autres des droits individuels, le nombre très variable de membres

d'un texte à l'autre rendent le dispositif réglementaire international difficilement lisible. Des compagnies privées tendent à promouvoir la généralisation des brevets sur le vivant, permis par l'ADPIC, ce qui risque de conduire à l'appropriation des ressources génétiques par des intérêts privés. Enfin, **le développement des OGM comporte des risques pour la biodiversité** (flux de gènes non maîtrisés, uniformisation des espèces et variétés cultivées, industrialisation des pratiques agricoles...), même si des divergences existent sur l'importance de ces risques.

Propositions

Garantir les droits des pays et des populations locales sur leurs ressources génétiques.

Malgré la Convention sur la diversité biologique de 1992, les prélèvements sur la biodiversité des pays en développement par des compagnies privées se poursuivent, ce qui conduit à une véritable "biopiraterie" dépossédant les communautés locales. Un régime international sur l'utilisation et la conservation des ressources biologiques doit être mis en place afin de garantir un contrôle de la provenance des matériaux biologiques, l'information préalable des populations et le partage des bénéfices en cas d'accords de transfert des matériels.

Accroître l'effort public de recherche en matière génétique.

L'accroissement de cet effort nécessite une concertation avec les communautés locales et paysannes, pour définir les orientations de recherche en valorisant les savoir-faire locaux.

Préserver le droit à l'auto-multiplication des semences.

Ce droit ancestral doit être préservé, sans exclusive aucune, dans toutes les formes de droits de propriété intellectuelle. Il est en effet essentiel pour la sauvegarde et l'évolution de la diversité génétique des plantes cultivées. De plus, c'est un élément fondamental pour le développement agricole des pays du Sud. À ce titre, les technologies de type GURT¹ qui visent à empêcher la multiplication des plantes après une première récolte doivent être bannies.

Poursuivre le débat sur la "brevetabilité" du vivant pour concilier droit de propriété intellectuelle et droit

d'accès aux ressources génétiques.

Un débat existe au sujet des brevets sur le vivant. Pour certains, ils sont une nécessité si l'on souhaite éviter la captation, par des intérêts privés, des ressources génétiques (ex. de brevets déposés par des organismes publics). Pour d'autres, au contraire, le brevet est une forme inacceptable de privatisation du vivant, quel qu'en soit le détenteur. Le débat n'est pas clos et mérite d'être poursuivi afin de trouver un moyen de concilier droit de propriété intellectuelle et droit d'accès aux ressources génétiques. À ce titre, il est nécessaire de revoir la hiérarchie des institutions et des accords internationaux, en instaurant la primauté des textes issus des Nations unies (Convention sur la diversité biologique, Traité de la FAO sur les ressources phytogénétiques) sur les autres. En ce sens, le Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques agricoles et alimentaires de novembre 2001 doit être ratifié par toutes les parties, comme vient de le faire l'Union européenne.

Un régime international sur l'utilisation et la conservation des ressources biologiques doit être mis en place afin de garantir un contrôle de la provenance des matériaux biologiques, l'information préalable des populations et le partage des bénéfices en cas d'accords de transfert des matériels.

3. CONCEVOIR ET PROMOUVOIR DES FORMES D'AGRICULTURE DURABLE.

Constat

Au Nord comme au Sud, les pratiques agricoles exercent une pression croissante sur les ressources naturelles au point que l'environnement donne des signes inquiétants de dégradation. Ainsi, selon les Nations unies, la dégradation des sols atteindrait près des deux tiers de la surface agricole mondiale. Parallèlement, les atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine tels que le travail forcé, l'embauche coercitive et le travail des enfants sont largement répandues dans le secteur agricole. Selon le BIT, en 1997, 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans travaillent dans l'agriculture dans les pays en développement. Enfin, l'agriculture compte parmi les secteurs d'activités les plus dangereux : les risques d'accidents y sont particulièrement

(1) Genetic Used Restriction Technologies, dont la plus célèbre est le gène Terminator.

élevés (la moitié des accidents mortels mondiaux) et les expositions à des produits nocifs pour la santé plus que courantes. Ces formes d'agriculture ne sont donc pas durables, ni sur le plan environnemental ni sur le plan social. À ce titre, elles compromettent notre capacité à assurer, à long terme, la sécurité alimentaire mondiale.

Propositions

Concevoir et promouvoir, avec les acteurs directement concernés, des formes d'agriculture durable.

- **Moderniser les pratiques et les techniques agricoles.**

Pour relever le double défi de la sécurité alimentaire et du développement durable, il est impératif de concevoir et de promouvoir des formes d'agriculture durable, au Nord comme au Sud. L'enjeu est de parvenir à moderniser les pratiques et les techniques agricoles (afin, notamment, d'accroître la production au Sud) tout en améliorant les conditions de travail et le respect de l'environnement. La préservation des équilibres territoriaux, notamment sur le plan démographique (migration des populations agricoles vers les centres urbains), est également un objectif auquel doit s'attacher ce type d'agriculture.

- **La responsabilité des pouvoirs publics et des agriculteurs.**

Cette responsabilité incombe à tous les acteurs de la filière agroalimentaire (agriculteurs, scientifiques, industriels...). Un rôle particulier revient cependant aux pouvoirs publics qui ont le devoir de stimuler et d'orienter le développement agricole et rural par des politiques agricoles et territoriales adaptées.

Pour atteindre ces objectifs, ces formes d'agriculture doivent s'appuyer sur les pratiques et les milieux naturels locaux. Elles doivent être soutenues par les agriculteurs à travers des dispositifs participatifs. Elles doivent également être accompagnées par des programmes de formation (initiale et continue), notamment en direction des femmes. Enfin, sur le plan technique, elles doivent être appuyées par des dispositifs associant agriculteurs, chercheurs, organismes de développement et programmes de formation.

Des formes d'agriculture qui respectent la personne et l'environnement.

- **Protéger les ressources naturelles.**

Promouvoir l'agriculture durable, c'est d'abord concilier production et protection des ressources naturelles. Au Nord comme au Sud, l'accent doit être mis sur les formes d'agriculture respectueuses de l'environnement telles que l'agriculture biologique, l'agro-foresterie et les techniques respectueuses des sols (TCS¹, semis direct...). Concernant "l'agriculture raisonnée", un débat existe entre ceux qui considèrent qu'elle est une forme d'agriculture durable et ceux qui lui dénie ce titre.

- **Lutter contre toutes les formes d'exploitation.**

Promouvoir l'agriculture durable, c'est aussi privilégier des formes d'agriculture respectueuses de la personne. À ce titre, la santé et la sécurité au travail doivent constituer des priorités pour les politiques publiques mises en œuvre. Au niveau international, la convention et la recommandation sur la sécurité et la santé en agriculture adoptées par l'OIT en juin 2001 doivent être ratifiées par tous les pays. Il est également impératif de lutter contre toutes les formes d'exploitation contraires aux droits fondamentaux telles que le travail forcé, l'embauche coercitive et le travail des enfants lorsque celui-ci ne représente pas une forme de formation professionnelle. Pour cela, la coopération syndicale doit être renforcée au plan international. De même, le développement de la consommation responsable et du commerce équitable peut être un allié précieux dans ce combat dans la mesure où ils met un frein à la dégradation des conditions de production engendrées par les pratiques de dumping social.

Pour relever le double défi de la sécurité alimentaire et du développement durable, il est impératif de concevoir et de promouvoir des formes d'agriculture durable, au Nord comme au Sud.

4. UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE.

Constat

Si l'aide alimentaire d'urgence est une nécessité humanitaire, l'aide alimentaire subchronique ou permanente induit, en revanche, une dépendance et pénalise le

(1) Techniques Culturelles Simplifiées.

développement de l'agriculture vivrière locale. De plus, cette aide alimentaire sert bien souvent de prétexte au dégel des marchés des pays développés et parfois d'alibi à leur politique d'exportation. Quant aux programmes de coopération – qu'ils soient agricoles, techniques ou scientifiques –, l'expérience montre qu'ils se soldent souvent par des échecs en raison de leur inadaptation aux contextes locaux. Enfin, la restriction des fonds dévolus à la recherche après les coupes budgétaires induites par les vagues d'ajustement structurel ont considérablement réduit les perspectives de production de connaissance scientifique dans les pays du Sud.

Propositions

Accroître l'aide publique au développement.

Pour relever le défi alimentaire mondial, il convient en premier lieu d'accroître de façon substantielle l'aide publique au développement. Celle-ci doit venir en appui aux politiques publiques de développement mises en œuvre à l'échelon local, national ou régional. L'engagement récent de l'Union européenne d'atteindre 0,39 % du PIB à l'horizon 2006 est un premier pas. Cette promesse doit impérativement être tenue. Pour l'Europe comme pour le reste du monde développé, l'objectif de 0,7 % du PIB fixé dans les années 1970 reste un impératif minimal.

Redéfinir les objectifs et les modalités de l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire doit être strictement réservée aux situations d'urgence. Elle doit être limitée dans le temps et en volume, dotée d'objectifs précis, parfaitement contrôlée et accompagnée des mesures qui permettront d'y mettre fin. Les dons sous forme d'achats locaux ou triangulaires doivent être privilégiés, en ciblant les populations bénéficiaires et en respectant les habitudes alimentaires. La gestion de cette aide doit impliquer plus étroitement les États bénéficiaires, notamment en ce qui concerne ses modalités d'intervention.

Adapter les programmes de coopération aux besoins et aux particularités des agricultures locales.

Les programmes de coopération doivent être élaborés, mis en œuvre et évalués avec la participation active des acteurs et des collectivités locales. Cette démarche participative doit également s'appliquer au choix des

investissements structurants : réseau routier, système de collecte et de stockage, dispositif de maîtrise et de gestion de l'eau... Les compétences et les capacités d'expertise locale doivent être valorisées et pleinement intégrées dans ces programmes de coopération. Cela implique, d'ailleurs, un renforcement des capacités d'organisation des acteurs locaux. Priorité doit être accordée au soutien des productions vivrières et aux projets respectant les milieux naturels.

Renforcer les capacités scientifiques et d'expertise des pays du Sud.

La coopération scientifique et technique doit se donner pour objectif de construire une connaissance scientifique et une expertise à la fois pertinentes et propres aux pays du Sud. Cette orientation doit se traduire, d'une part, par un soutien important aux dispositifs de formation et, d'autre part, par un appui financier et intellectuel aux équipes de recherche du Sud sur la base de propositions de recherche dont elles sont porteuses. Cette approche est celle du GIS "Aire Développement". C'est bien d'une recherche en partenariat, dédiée à la résolution de questions localement identifiées, et non de "transferts de connaissance" dont les pays en développement ont besoin.

Renforcer les coopérations sur les thèmes de caractère global.

La communauté internationale doit s'organiser pour résoudre les questions économiques, écologiques et sociales qui ont un caractère global. Pour cela, elle doit mobiliser les expériences et les compétences (techniques, scientifiques, sociales) acquises par les producteurs et les systèmes scientifiques et techniques des pays du Nord et du Sud. Des programmes mondiaux doivent être mis en place pour organiser des coopérations sur ces grandes questions, à l'image des programmes mondiaux du "Forum mondial de la recherche agricole", qui concernent le développement durable.

C'est bien d'une recherche en partenariat, dédiée à la résolution de questions localement identifiées, et non de "transferts de connaissance" dont les pays en développement ont besoin.

5. GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS AU NORD COMME AU SUD.

Constats

La sécurité sanitaire des aliments n'est pas réservée aux seuls pays développés. Ainsi, 70 % des 1,5 milliard de cas de diarrhées recensés dans le monde chaque année peuvent être attribués à une contamination biologique des aliments (FAO). En examinant plus en détail les attentes des consommateurs, il est possible de faire une distinction entre consommateurs du Nord et consommateurs du Sud. Globalement, les consommateurs des pays du Nord revendiquent le droit, si cela est nécessaire, d'appliquer sur leur marché des normes nationales plus strictes que les normes internationales. Alors que les consommateurs du Sud souhaitent surtout que leur pays ait les moyens et la capacité d'appliquer chez soi les normes internationales minimales. Les consommateurs, mais également les producteurs, des pays en développement souhaitent également une plus grande transparence et une plus grande prévisibilité dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des normes internationalement reconnues.

Propositions

Faire reconnaître le principe de précaution.

Le principe de précaution doit être reconnu et mis en œuvre pour permettre à un État de refuser l'utilisation de technologies ou de modes de production considérés comme facteurs de risque, tant pour l'environnement que pour la santé humaine. En particulier, le protocole de Carthagène sur la biosécurité doit être appliqué et pour cela ratifié rapidement par les pays signataires. Enfin, des moyens doivent être accordés aux pays en développement pour qu'ils puissent effectivement mettre en œuvre ce principe.

Informier le consommateur : la traçabilité des produits.

Le suivi de la chaîne alimentaire, de la ferme au consommateur en passant par la transformation et la commercialisation, par des méthodes de traçabilité des produits doit permettre une information simple et transparente pour renseigner le consommateur et lui permettre un réel choix, portant sur la qualité et les modes de production utilisés.

Permettre aux pays en développement de respecter les normes sanitaires dans les échanges commerciaux.

Les normes sanitaires seront demain les principaux obstacles aux échanges commerciaux. Les pays en développement ont souvent des difficultés, humaines et techniques, pour appliquer ces standards. L'appui aux pays en développement dans la mise aux normes sanitaires et phytosanitaires est nécessaire : participation à l'élaboration des normes, et en particulier au Codex Alimentarius, dotation en moyens matériels, renforcement des capacités humaines. Enfin, des normes équivalentes doivent être appliquées aux produits destinés au marché intérieur et à ceux destinés à l'exportation, qu'il s'agisse de produits alimentaires ou de pesticides.

Le principe de précaution doit être reconnu et mis en œuvre pour permettre à un État de refuser l'utilisation de technologies ou de modes de production considérés comme facteurs de risque, tant pour l'environnement que pour la santé humaine.

MEMBRES DU GROUPE

Président : Bertrand Hervieu (président de l'Institut national de la recherche agronomique)

Rapporteurs : Nicolas Durand (INRA),

Bénédicte Hermelin (association Solagral),

Bernard Charpentier (INRA).

Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA).

Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Consommation logement et cadre de vie (CLCV).

Organisation générale des consommateurs (ORGECO).

France Nature Environnement (FNE).

Greenpeace.

Confédération Paysanne.

Pro-Natura international.

Solagral.

Femmes et changement.

Jeunes agriculteurs.

Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement (CCFD).

Agriculteurs Français pour le Développement International (AFDI).

Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD).

Global Forum on Agricultural Research (GFAR).

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE 2

- Quatre programmes de recherche (porteur : Agropolis, plate-forme d'expression et de rencontre des organismes français autour des demandes exprimées par les pays du Sud¹)
 - La valorisation des savoirs locaux dans les pratiques de la gestion des écosystèmes.
 - Le semis direct, les plantes de couverture et les pratiques agronomiques conservatrices des ressources naturelles.
 - Conservation, gestion et utilisation durable des ressources génétiques végétales concernées par la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.
 - Innovations rurales : petites et moyennes entreprises œuvrant dans les fonctions de récolte, de transformation et d'approvisionnement ; de nouvelles fonctions pour l'agriculture.
- Une proposition de convention universelle sur le vivant alliant le commerce, l'éthique et les principes du développement durable dans le but de permettre à tous d'accéder aux ressources génétiques tout en respectant les droits de propriété intellectuelle (porteur : Guy Le Fur, Confédération Paysanne).
- Un projet d'aide au développement rural des "sans terre" de la région de Herval do Sul (Brésil) par la création d'une fromagerie locale (porteur : Holos international).

"projets d'Initiatives de type 2" non validés par le groupe (arrivés après clôture des travaux).

- Un programme de recherche concernant l'irrigation au Maghreb² (porteurs : Programme commun système irrigué (Cemagref, Cirad, Ird) et Association française pour l'étude des irrigations et du drainage).
- Un programme associant gestion globale des déchets, dépollution, effet de serre, protection des ressources en eau et hygiène publique à Alexandrie (porteur : CGEA ONYX).

(1) S'y retrouvent, notamment : MAE, GFAR, CIRAD, IRD, INRA, INA/PG, CNEARC, GRET, IRAM, Inter-Réseaux.

(2) Sirma : économies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb.

CULTURE, FRANCOPHONIE ET ÉDUCATION

- Culture et développement durable

- Discours de Jacques Testart, président de la Commission française du développement durable, aux journées nationales du développement durable – Rennes, 1 et 2 juillet 2002 –
- " Culture et développement durable : un projet de civilisation ", Avis de la Commission française du développement durable

- Francophonie et développement durable

- Espace francophone, diversité culturelle et lutte contre la pauvreté
- Projet de système mondial d'information francophone sur le développement durable

- Education et développement durable

- Université internationale du développement durable

Culture et développement durable

Discours de Jacques Testart, président de la Commission française du développement durable, aux journées nationales du développement durable — Rennes, 1 et 2 juillet 2002 —

La CFDD est un **organe consultatif indépendant placé auprès du gouvernement selon les recommandations de l'Onu** (Rio, 1992). Sa mission (comme celle de commissions équivalentes dans de nombreux pays) est d'éclairer les pouvoirs publics et, in fine, les instances internationales en matière de développement durable.

Plutôt qu'un organe d'expertise, la CFDD, composée de bénévoles aux compétences variées, veut être une **instance de réflexion sur les causes réelles des situations problématiques** et de proposition pour en alléger ou en supprimer les effets. C'est pourquoi la CFDD s'inscrit dans une démarche globale dont l'ambition est transversale et universelle, afin de mettre en évidence les actions humaines qui s'opposent à l'épanouissement d'une existence acceptable, aujourd'hui et demain, pour tous les citoyens du monde.

Depuis 2000, la CFDD a produit sept avis qui concernent l'agriculture, le vivant, l'énergie, le climat, les biotechnologies et la culture.

Dans tous ces domaines, la CFDD prône le recours à la **consultation des citoyens**, par exemple en proposant un comité consultatif pour l'évaluation des technologies ou une **réflexion publique** sur les objectifs de la recherche scientifique et, de manière plus générale, le recours à des **conférences de citoyens** pour éclairer les politiques sur ce que les gens pensent et veulent, quand ils sont bien informés.

La CFDD s'attache à **contrebalancer les intérêts particuliers de lobbies industriels ou étatiques qui pèsent sur les décisions politiques** en s'appuyant sur des experts souvent complaisants, aussi bien pour la promotion de l'énergie nucléaire (avis n° 5) que pour celle des plantes génétiquement modifiées (avis n° 2), de la brevetabilité du vivant (avis n° 3) ou de l'agriculture intensive (avis n°

6), ou encore de l'application du principe de précaution (avis n° 1).

Sur le thème du climat, la CFDD a organisé en 2002 la conférence de citoyens "changements climatiques et citoyenneté", en partenariat avec la Cité des sciences. Les conclusions du panel de citoyens montrent une cohérence des idées, impressionnante au vu de la complexité des enjeux. Elles montrent aussi que cette cohérence, inspirée par un bon sens qui échappe à de nombreux experts, s'accompagne de générosité et du souci de respecter une réelle équité.

Cette expérience a été l'occasion de vérifier que les conférences de citoyens peuvent mettre en lumière des **dysfonctionnements de nos démocraties** : placé dans une situation responsable, hors des pressions des partisans et des lobbies, et mis en possession des informations nécessaires (formation préalable au cours de deux week-ends), un groupe de citoyens profanes se constitue en intellectuel collectif dont les recommandations ont tendance à bousculer les discours des politiques et à contester les décisions déjà prises. On peut donc considérer que de tels groupes de personnes, prises au hasard mais volontaires pour être instruites, sont des modèles réduits pour la démocratie réelle, laquelle ne pourrait advenir que si tous les citoyens avaient accès à la connaissance et étaient éduqués à l'altérité.

C'est pourquoi **la CFDD a décidé de concentrer ses forces vers les conférences de citoyens**, afin d'en multiplier les expériences et de faire connaître au public comme aux responsables politiques **l'exceptionnel potentiel de régulation démocratique** de ces procédures. De telles procédures pourraient être aussi proposées au niveau international, et devraient permettre alors d'énoncer des actions de développement durable qui rencontrent l'assentiment et le soutien actif des habitants de la planète.

Le dernier avis (n° 7) de la CFDD porte sur **la culture** et propose d'en faire **le quatrième pilier du développement durable**. En effet, développement durable, processus de civilisation et culture sont absolument indissociables car ce qui fait l'humanité dans l'homme est bien la culture. Si les dimensions environnementales, économiques et sociales concernent l'être biologique de l'homme, sa culture est un "bien commun" de l'humanité qui ne saurait être l'objet d'une marchandisation généralisée. Au contraire, **la diversité des cultures doit être préservée et enrichie par une dynamique d'échanges interculturels et de création**, afin que chaque être humain puisse construire son rapport aux autres et à notre monde commun. Il est donc indispensable de développer des pratiques culturelles libres, diverses et accessibles à tous. C'est le gage du sens à donner pour une société durable.

La CFDD n'a pas développé sa réflexion spécifiquement dans le but de préparer Johannesburg, mais souhaite apporter ces quelques éléments, de caractère général et transversal, et qui vont au-delà de cette échéance. En effet, **nous croyons nécessaire d'avancer des propositions structurantes pour l'avenir du développement durable en prenant en compte la citoyenneté, la culture et toutes les dimensions qui nécessitent la vigilance démocratique**. Nous souhaitons donc que la contribution française répercute ces thèmes dans l'espace international de discussion, afin de renforcer la cohérence d'ensemble des enjeux et propositions déjà élaborés.

Commission française du développement durable Culture et développement durable. Un projet de civilisation

Avis 2002-07 [avril 2002]

Dans les documents relatifs au développement durable, il n'est quasiment jamais question de culture. Or, la culture est une donnée incontournable du développement durable, un bien commun mis à mal par la mondialisation qui tend à uniformiser les esprits en valorisant un standard culturel unique.

La Commission française pour le développement durable dresse un état des lieux de la situation et préconise le maintien de la diversité culturelle, et la garantie d'accès de tous les êtres humains à la culture. Pour un modèle de société durable.

Civilisation et culture.

Le concept de développement durable n'est rien moins qu'un projet de civilisation. Toute civilisation est un processus – encore largement inachevé – fondé sur la culture. Par culture, il faut entendre le déploiement de langages articulés, de savoir-faire, de rites, de coutumes, de croyances, de représentations du monde, de dessins, de constructions, de fabrications, d'inventions, d'accumulations de connaissances empiriques puis théoriques, etc. Autrement dit, processus de civilisation et culture sont absolument indissociables.

L'homme : un animal doué de culture.

Contrairement aux autres espèces animales, l'espèce humaine comporte des êtres à la fois biologiques et culturels. Même le caractère social de l'homme est médiatisé par la culture, ce qui n'est pas le cas des autres animaux sociaux. C'est en effet la culture qui rend effectif le dessein commun de vivre ensemble.

La démarche pour un développement durable a placé l'homme au centre de sa problématique. Toutefois, les trois dimensions fondamentales du développement durable considèrent l'homme dans une acception essentiellement biologique. C'est évident pour la dimension environnementale (air-eau-terre non pollués, biodiversité, etc.) ; la dimension économique, quant à elle, concerne essentiellement la satisfaction des besoins vitaux de l'hu-

manité (accès à la nourriture, à la santé, au logement, etc.) ; enfin, la dimension sociale a tendance à traiter davantage de l'équité dans la redistribution des richesses produites que des relations qualitatives entre les humains.

Le développement culturel : une richesse pour l'humanité.

Alors que "développement durable" est un vocable aujourd'hui relativement ambigu, dans la mesure où le terme "développement" possède une connotation principalement économique, il est temps d'affirmer avec force l'idée que le développement culturel est tout aussi essentiel pour notre avenir commun. L'accès à l'éducation et à la connaissance, aux ressources culturelles de l'humanité et, pour chaque individu, la possibilité de développer sa créativité, sont en effet d'autres besoins tout aussi fondamentaux.

La Commission française du développement durable insiste donc sur la nécessité de compléter l'approche du développement durable en intégrant la dimension culturelle au même titre que les dimensions économique, sociale et environnementale.

Culture et mondialisation : l'uniformisation des esprits.

Aujourd'hui, la diversité culturelle est gravement menacée par une mondialisation qui tend à uniformiser les imaginaires en répandant et valorisant un seul modèle culturel sur toute la planète. Autant la biodiversité semble vitale pour la Terre, autant la diversité culturelle est une richesse de l'humanité qu'il est urgent de maintenir.

Une dynamique de développement durable ne peut en effet se concevoir sans une protection active des spécificités culturelles locales, ni sans investissements volontaristes permettant d'offrir à tous les moyens d'accéder aux cultures et à toutes leurs formes d'expression.

La diversité des cultures, patrimoine de l'humanité, tout comme le patrimoine naturel que représente la bio-sphère, doit être protégée afin d'être transmise aux générations futures.

Elle doit même être enrichie par une dynamique d'échanges inter-culturels et de création, qui permette à chaque être humain de construire son rapport aux autres, son rapport à notre monde.

Monopole idéologique et culture marchande.

Depuis quelques années, les multinationales tendent à concentrer entre leurs mains, à la fois :

- les outils d'éducation (éditions scolaires, logiciels éducatifs...);
- la production et la distribution de l'information (presse, télévision, Internet);
- la production et la distribution des biens culturels (édition, cinéma, télévision, câble, musique).

Ainsi, se met insidieusement en place un monopole idéologique, dont les finalités sont, dans le meilleur des cas, "purement" marchandes : l'éducation peut former les jeunes à une vie de consommation sans aucun recul critique ; l'information peut manipuler les esprits ; la culture peut perdre toute profondeur pour devenir simple divertissement sur la base de valeurs qui sont uniquement celles du système libéral productiviste.

Ceux qui détiennent la maîtrise des outils idéologiques à l'échelle planétaire possèdent le véritable pouvoir, sous couvert de démocratie, car ils orientent les esprits. Or, le monopole des moyens de production et de distribution de l'éducation, de l'information et de la culture qui, au XXe siècle, était l'apanage des états totalitaires, devient l'accompagnement naturel de la mondialisation.

Comme les éléments naturels, la culture est un "bien commun" de l'humanité, qui ne saurait être l'objet d'une marchandisation généralisée. La Commission française du développement durable souhaite que soit pris en compte l'aspect inaliénable du domaine culturel. Les relais d'une telle prise de position politique doivent être trouvés aux niveaux européen et international.

Diversité culturelle : la condition sine qua non pour un modèle de société durable.

Dans les pays du Nord, la tendance à la réduction globale du temps de travail, due aux progrès technologiques qui accroissent constamment la productivité, se traduit par une plus grande disponibilité des individus aux activités culturelles. Celles-ci peuvent constituer de formidables outils d'évolution et d'épanouissement personnels – ainsi que de développement de la démocratie –, ou au contraire donner lieu à un désastreux nivellement par le bas.

Dans une société fondée sur la notion de développement durable, chaque individu devrait pouvoir accomplir sa propre vie et non pas la subir. Pour cela, il devrait pouvoir accéder à une éducation initiale et être impliqué tout au long de sa vie dans un processus de formation continue et d'enrichissement culturel.

Tout être humain, à tous les échelons de la société, se verrait ainsi offrir la possibilité de devenir producteur-acteur de culture et de dépasser le stade de simple consommateur de divertissements.

De la sorte, le fonds culturel de l'humanité s'enrichirait en permanence et le processus de civilisation se renforcerait.

Il est indispensable pour l'avenir de l'humanité de maintenir et de développer des pratiques culturelles libres, diverses et accessibles à tous. C'est la condition pour qu'un modèle de société, que l'on pourrait qualifier de durable, puisse trouver son sens.

Francophonie et développement durable

Espace francophone, diversité culturelle et lutte contre la pauvreté

L'être humain se trouve au cœur de la problématique de développement durable. Or, l'accent porte actuellement davantage sur l'aspect biologique de l'être humain ou sur le paramètre économique, que sur sa dimension culturelle. Au triptyque économie, social, environnement du développement durable, il faut ajouter une quatrième dimension : celle de la dimension culturelle. Avec, bien sûr, la préoccupation constante de la démocratie.

La culture : un bien qui n'a pas de prix, une diversité à défendre à tout prix.

La culture n'est pas un bien banal, mais un bien commun qui ne peut s'accommoder d'une marchandisation. Or, avec l'augmentation du temps libre, le risque d'un nivellement vers le bas se manifeste, si l'on accroît la seule consommation.

La diversité culturelle est fortement menacée aussi par la mainmise idéologique du rouleau compresseur nord-américain. On ne peut se contenter d'un "laisser faire". Il s'agit en effet de s'engager dans une volonté explicite très forte de défense de cette diversité, dans tous ses aspects – linguistiques, artistiques, comportementaux, coutumiers... –, dans le refus de la discrimination entre les langues et les cultures et pour la promotion d'un développement ouvert sur le monde, à la fois moderne et enraciné dans diverses cultures, pour son appropriation par les populations.

La lutte contre les discriminations environnementales, sociales et culturelles : un même combat.

Les discriminations environnementales obéissent aux mêmes logiques que les discriminations sociales. Il s'agit toujours d'avoir à l'esprit que ce sont les mêmes mécanismes d'exclusion et de dégradation qui prévalent dans le Nord et dans le Sud. Et bien sûr dans les pays de l'Est.

Notre contribution à la réflexion et aux propositions de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une approche de justice environnementale à travers un souci d'augmentation de l'aide au développement, de suppression de la dette et de recherche d'efficacité. Intégrer la dimension culturelle, donc de pluralité linguistique, permet une approche plus fine des stratégies de développement car cette démarche se réfère aux comportements, aux pratiques, aux valeurs, aux langues, aux usages, à la participation citoyenne.

Un espace francophone, des initiatives multiples.

Un espace francophone où la France n'occupe pas une position centrale est en cours de structuration souple. Les initiatives sont en effet multiples : des réseaux ONG au Canada, en Afrique du Nord, en Afrique occidentale ; des réseaux de jeunes du monde francophone, des réseaux de professionnels de la construction et de l'urbanisme, des réseaux de collectivités locales francophones, des sites Internet francophones sont créés, des actions de formation, de sensibilisation... sont élaborées. Des forums de discussion se mettent en place, des publications voient le jour ; des organisations non-gouvernementales francophones qui participaient aux comités préparatoires (Prep Com) du Sommet de Johannesburg ont créé le Forum francophone pour le développement durable (auquel participent dorénavant des élus locaux et divers experts internationaux) pour promouvoir un réseau francophone qui réunit des acteurs, mutualise des moyens, des idées et des ressources, dans la préparation de Jo'burg, mais aussi pendant le sommet et après ; le Forum a adressé une contribution à la déclaration d'Alger des chefs d'État francophones et les ONG membres du Forum ont rédigé une déclaration politique spécifique.

La France a une responsabilité qu'elle se doit d'assumer. Une langue véhicule une philosophie, une langue est un outil de construction de la pensée, une langue est un

levier de la démocratie. Trop peu présente et déterminée au niveau international (fermeture de centres culturels, politiques de visas restrictives pour les étudiants mieux accueillis aux États-Unis, frilosité d'affichage...), la France a souvent tendance à présenter le combat comme perdu, ringard, inutile ou réactionnaire.

Les promoteurs de la francophonie sont en réalité les promoteurs de la pluralité linguistique, du multilinguisme et de la diversité culturelle.

C'est donc bien d'un combat d'avant-garde pour la culturo-diversité et la pluri-linguicité qu'il s'agit, fondé sur l'attachement à l'histoire, la maîtrise du présent et résolument tourné vers l'avenir.

Ce serait un bien grand paradoxe que la France reste à l'écart de ce mouvement et laisse les amis du monde francophone devenir *"les tirailleurs sénégalais de la langue française"* (citation d'un intervenant africain aux journées de Rennes).

Remerciements à :

Séna Alouka, Abou Bamba, Huguette Bokpe Gnacadja, Christian Brodhag, Andrée Buchmann, Moussa Cissé, Ronan Dantec, Alain Farel, Bakary Kante, Athanase Karayenga, Natacha Litzistorf, Célestine Ndong Nguema, Olivier Nkuissi, Didier Pillet, Mensah Franco Todzro, Loïc-René Vilbert...,

et à tous les autres qui participent à nos réunions et à nos réflexions, *via* Internet.

PROJETS :

- La contribution du Forum francophone pour le développement durable (FFDD) à la déclaration d'Alger.
- La déclaration des ONG du FFDD.
- Projet d'atelier pour Jo'burg : "Quel partenariat en matière de lutte contre la pauvreté dans l'espace francophone ?", porté par le Forum francophone pour le développement durable : Moussa Cissé, Menzah Todzro, Andrée Buchmann.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE II.

- "Francophonie et lutte contre la pauvreté" par les porteurs du Forum francophone pour le développement durable: Moussa Cissé, ENDA, Dakar (Sénégal), Menzah Todzro, Amis de la Terre, Lomé (Togo), Andrée Buchmann, Europe et environnement, Strasbourg.
- "Renforcement de capacité et participation de la jeunesse francophone au SMDD et au-delà de Johannesburg", projet porté par Sena Alouka, Lomé (Togo).
- "La sensibilisation et la formation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en HQE dans le monde francophone", projet porté par Europe et environnement, Strasbourg.
- "Quelles actions de partenariat après Johannesburg ? Afrique de l'ouest", projet porté par Mensah Todzro, Amis de la Terre, Lomé (Togo).

Projet de système mondial d'information francophone sur le développement durable (SMIF-DD)

À l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable (Johannesbourg 26 août – 4 septembre 2002), dix ans après la conférence du Sommet de la Terre de Rio en 1992, l'équipe Agora 21 et ses partenaires du projet RESIDD proposent le lancement d'une initiative de grande envergure pour un "système mondial d'information francophone sur le développement durable". Ce système repose sur la création d'un portail Internet et d'un réseau de sites associés. L'objectif du projet et de réduire deux fractures numériques, la fracture Nord/Sud, largement dénoncée dans les textes internationaux, mais aussi la fracture qui sépare la communauté de langue française du monde anglophone.

1. L'ORIGINE DU PROJET.

Cette initiative repose sur deux fondamentaux.

- Le premier principe stipulant que **l'information** et les connaissances pour le développement durable doivent être considérés comme un **bien public**. Celui-ci a été largement développé dans la déclaration de Saint-Étienne¹ qui considérait que *"l'information nécessaire pour un développement durable, comme la connaissance qui lui est intimement liée, est l'un des biens publics essentiels au sens de la récente étude du PNUD², et qu'il convient d'en analyser les limites. Tous les biens publics, qu'ils soient d'ordre local, national ou mondial ont tendance à être produits en quantité insuffisante. (...) La production du bien public "information" nécessite une implication des différents niveaux (internationaux, nationaux et locaux) et des différents secteurs privés et publics. Elle nécessite l'adhésion à une éthique forte de la coopération au service de l'équité et de la responsabilité, pour éviter toute utilisation partisane."* Ce principe veut donc que l'information considérée soit en accès libre, notamment grâce à Internet.
- Le second, issu des **principes de gouvernance multiacteurs**, est de *"faciliter les échanges d'information, l'intégration des données pour le développement durable au sein d'une large communauté nationale et internatio-*

nale concernée par l'environnement et le développement : États et administrations publiques, collectivités locales et organismes internationaux, associations et secteur économique, scientifiques et communauté éducative, et simples citoyens³".

2. LES PROJETS EN APPUI DE CETTE INITIATIVE.

Le site Agora 21 : www.agora21.org

L'objectif premier d'Agora 21, plate-forme d'information et de débats pour le développement durable, est de **donner accès aux informations sur le développement durable aux différents groupes concernés** (États et administrations publiques, collectivités locales et organismes internationaux, associations et secteur économique, scientifiques et communauté éducative, simples citoyens) en facilitant les échanges et l'intégration des données. Le second objectif est de **développer l'usage du français sur ces thèmes dans le sens du pluralisme des langues au niveau international** et ainsi de participer au renforcement des capacités des acteurs francophones, notamment par l'organisation de débats préparatoires aux grandes conférences. Cette plate-forme est également un **terrain expérimental pour la recherche et le développement sur de nouveaux outils et approches**. Sur le plan informationnel, Agora 21 a déjà réalisé un annuaire, un calendrier et un dictionnaire terminologique couplé à un thésaurus. Sur le plan informatique, le projet est axé sur la mise en œuvre de logiciels libres, notamment d'un forum et de listes de diffusion favorisant la participation des acteurs du développement durable.

Agora 21 enregistre une **fréquentation mensuelle d'environ 300 000 connexions efficaces** (fichiers textuels) et gère des listes de diffusion dont Mediaterrre, qui touche 1 200 abonnés. Les connexions proviennent de plus de 90 pays et environ 1 600 sites Web font référence à Agora 21.

Le projet Relief : <http://www.agora21.org/RELIEF>

Le Réseau de liaison et d'échange de l'information environnementale francophone (Relief) est un outil d'inter-

(1) Déclaration adoptée lors de l'Université d'été francophone sur le développement durable et les systèmes d'information qui s'est tenue à Saint-Étienne du 5 au 9 juillet 1999 ; <http://www.agora21.org/univ-ete-fr/declaration-st-etienne.html>.

(2) Les biens publics à l'échelle mondiale, la coopération internationale au XXI^e siècle, I. Kaul, I. Grunberg, M. A. Stern, publié pour le programme des Nations unies pour le développement (PNUD), New York, Oxford University Press 1999, résumé <http://www.undp.org/globalpublicgoods/French/french.html>.

(3) Extrait des statuts d'Agora 21.

vention polyvalent composé de dix actions cohérentes qui visent à **augmenter la diffusion de l'information relative au développement durable dans la communauté de langue française.**

Ce projet se fixe comme objectifs...

- D'assurer une circulation constante de l'information environnementale publique dans l'espace francophone, et en particulier dans les pays francophones en développement.
- De stimuler la diffusion en français des textes des institutions internationales (OIT, secrétariats des conventions, etc.), des documentations gouvernementales...
- De développer un réseau de partenaires actifs afin d'assurer la permanence du réseau d'échange et de liaison, en développant des partenariats entre institutions, organismes et agences gouvernementales du Nord et du Sud.

Le projet Relief, soutenu pendant les dix-huit premiers mois (2000-2001) par le Fonds francophone des info-routes, est mené sous l'égide de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF), avec la participation d'Agora 21 (École des mines de Saint-Étienne), l'Institut des sciences de l'environnement de Montréal (UQAM) et le Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA).

Le projet RESIDD : <http://www.agora21.org/RESIDD>
Le projet Residd (Réseau des sites Internet pour le développement durable) vise à **féderer des initiatives prises dans le monde francophone sur des thèmes liés à l'environnement et au développement durable, et à renforcer la capacité des pays du Sud à créer et gérer des sites Internet.** En adoptant des architectures et des organisations compatibles, ces sites pourront plus facilement partager des informations, utiliser des outils communs (bases de données, moteurs de recherche...) et dégager des synergies.

Les partenaires du projet permettront la mise en place de portails régionaux et thématiques favorisant la constitution d'une communauté de travail : l'eau (Maghreb Machrek), la désertification (Mali, Niger et Burkina), la

forêt et les ressources naturelles (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC, Tchad), l'environnement en général pour l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire et Guinée), l'énergie et les ressources des zones insulaires (Caraïbes et Océan Indien).

Le portail : <http://www.sommetjohannesburg.org>

Le site portail facilite et organise le débat en langue française afin de **faire connaître les contributions et les réflexions issues de la communauté de langue française à tous les niveaux** (international, national et régional) dans la préparation du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg. Il a pour but également de **favoriser des débats Nord/Sud en langue française sur les enjeux du sommet.** Grâce aux liens vers les sites spécialisés des organismes publics, privés et des ONG, le site www.sommetjohannesburg.org renforce la capacité des gestionnaires de ces sites en y donnant largement accès. L'information est organisée selon quatre grands thèmes : contributions au débat, institutions, groupes majeurs, initiatives.

Les pages des pays et de certaines régions seront rendues interactives et favoriseront la participation publique.

3. DESCRIPTION DU PROJET.

Le site Agora 21 évoluera dans sa forme (étape 3) pour rapprocher sa navigabilité de celle du portail Johannesburg. Certaines ressources resteront hébergées sur le site Agora 21 et d'autres par des partenaires (notamment ceux des projets Residd et Relief).

Des "espaces partenariaux" seront ouverts et leur contenu géré par des acteurs extérieurs. **La logique de développement d'Agora 21 est de faciliter les échanges d'informations sans développer des compétences sur les thèmes traités, mais en associant les réseaux pertinents dans chaque domaine.**

Les espaces partenariaux envisagés.

- **Le droit de l'environnement :** Agora 21 ayant accumulé la plupart des textes des conventions, un partena-

riat sera trouvé avec un réseau de juristes internationaux.

- **La gestion territoriale du développement durable et les agendas 21 locaux** : les partenaires seront le réseau international de recherche qui s'est créé avec le programme Aide à la décision et à la négociation territoriale (ADNT) financé par la région Rhône-Alpes.
- **Entreprise et développement durable** : animé par l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.

Le concept des agoras géographiques et thématiques.

Nous appelons dans ce projet un **agora** un espace de travail coopératif qui permet la publication de nouvelles contributions... Cet espace peut être modéré à distance, et il dispose de fonctionnalités variées : archivage, possibilité de sondages... Les agoras se trouveront soit sur le site Agora 21, soit sur le site d'un partenaire. Structurés de la même façon, ils permettront les échanges d'informations. Deux logiques seront adoptées : une logique géographique avec des agoras nationaux et régionaux, et une logique thématique. On vise à terme la couverture de l'ensemble des pays francophones et des thèmes de l'agenda 21. L'animation du portail Johannesburg et la coopération avec les membres du Residd serviront de maquette à ce futur service.

Un forum unique et des listes de diffusion.

Un forum général sur le développement durable sera mis en place sur Agora 21. Il permettra la plus grande interactivité, des sous-débats seront modérés et animés par les modérateurs des agoras. Des listes de diffusion spécialisées permettront de diffuser les informations des deux systèmes précédents.

4. SUPPORT OPÉRATIONNEL ET ADMINISTRATIF.

Le système technique adopté vise la plus grande décentralisation. À terme, **les agoras nationaux et régionaux seront gérés depuis les pays. Les agoras thématiques seront gérés par des partenaires compétents sur les sujets**, avec la recherche de constitution de collectifs nationaux pour les échanges d'informations sur le développement durable (associations, administrations, scientifiques...).

L'association Agora 21.

Le projet Agora 21 s'est développé de façon progressive, en utilisant des financements ponctuels à l'occasion de projets ou d'appels d'offres. Il fut lancé au sein de l'École des Mines en 1998. Une partition s'est vite avérée nécessaire et l'association Agora 21 a été fondée en 2001. Une convention lie l'association à l'École des Mines précisant les responsabilités de chacune. Les tâches de recherche développement, de formation et certaines compétences spécialisées (systèmes d'information pour la décision, entreprise et développement durable, par exemple) restent développées au sein de l'École des Mines et avec Armines. En revanche, les activités d'hébergement, d'infographie et de collecte d'informations sont effectuées dans le cadre de l'association. L'autonomie de l'association vis-à-vis de l'École des Mines devrait s'accroître dans l'avenir, tant sur le plan matériel que politique. L'association est transitoirement hébergée dans l'École des Mines, dans l'attente de la mise en place d'un centre de ressources pour le développement durable (Saint-Étienne l'École des Mines métropole).

L'association Agora 21 est dirigée par un **conseil d'administration** auquel sera adjoint un **conseil d'orientation international**. Les contacts seront pris de façon à associer à ce dernier dans un premier temps les partenaires des réseaux Residd et Relief. Le conseil d'orientation, qui servira aussi de comité de pilotage du projet SMIF-DD, sera réuni une fois par an en marge d'une manifestation internationale ; son mandat portera, d'une part, sur l'évolution des activités d'Agora 21 et, d'autre part, sur les projets à mener avec les différents acteurs au niveau international, c'est-à-dire la constitution du réseau des partenaires.

Les partenaires.

Les partenaires auront la capacité technique de gérer un site Internet et de couvrir soit un pays soit un thème. Il devront réunir des partenaires issus des différentes communautés : administrations, collectivités locales, scientifiques, associations, entreprises... Les premiers partenaires seront ceux déjà associés au sein du projet Residd.

Budget.

Pour le dispositif technique central (Agora 21 et le soutien technique aux sites partenaires), le budget s'élève à 300 000 €. Bien que le projet soit intégré au niveau mondial, les différentes entités seront indépendantes au niveau financier. Le label commun facilitant les cofinancements.

5. EXEMPLES D'ÉLÉMENTS D'INTÉGRATION.

- Le site Agora 21 : <http://www.agora21.org>
- Le portail préparatoire au SMDD : <http://www.sommet-johannesburg.org>
- La base de données de bonnes pratiques (mobilisable à partir des pages thématiques par un bouton) : <http://www.sommetjohannesburg.org/initiatives/frame-bp.html>
- Un menu contextuel qui peut être placé sur les sites partenaires (permettant la consolidation des bases de données par un clic), exemple en bas de la page biodiversité : <http://agora21.emse.fr/biodiversite.html>
- Le système de gestion de dépêches basé sur le logiciel libre "dacode" qui gère les agoras nationales : <http://www.agora21.org/residd>

Éducation et développement durable

Université internationale du développement durable

HISTORIQUE DU PROJET

Rio 1992–Johannesbourg 2002 : en dix ans, le développement durable est resté d'actualité dans les discours, mais n'a pas réellement pris corps dans l'élaboration des politiques de développement des différentes régions du monde.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Ce concept apparaît pour la première fois dans un rapport de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 1980.

En 1987, la publication du rapport Brundtland ("Notre avenir à tous" – Commission mondiale sur l'environnement et le développement) consacre définitivement ce concept comme le fondement de la survie de l'homme sur la planète Terre.

La définition donnée dans ce rapport pose les fondations des contraintes que devront appliquer les gouvernants et les chefs d'entreprise à leurs politiques de développement : "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité de satisfaire les besoins des générations futures". La Commission des communautés européennes, dans un texte intitulé "Vers le développement soutenable" (COM(92)23, vol.II, 30-03-1992), précise sa compréhension du concept : "une politique et une stratégie visant à assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine".

De ces textes institutionnels, on peut dégager les trois composantes qui caractériseront tout projet de développement durable que sont l'environnement, l'équité, la prospective.

- *Environnement* : cette composante doit être intégrée au processus économique, le "capital écologique" devant être préservé afin d'être transmis. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser l'usage des ressources non renouvelables, de réduire autant que possible les émissions polluantes, de prévenir les pertes écologiques irréversibles.
- *Équité* : elle représente une condition préalable qui implique un changement dans la répartition du pouvoir. Le rapport Brundtland dit que "la pauvreté est à la fois effet et cause des problèmes mondiaux d'environnement. Il serait donc vain de s'attaquer à ces problèmes sans les inscrire dans une problématique plus vaste qui fasse une place aux causes profondes de la pauvreté et de l'injustice sévissant de par le monde".
- *Prospective* : cette composante est délicate à maîtriser en raison de l'écart important des échelles de temps qui s'appliquent à l'interface économie/environnement (facteurs immédiats pour l'économie, facteurs ultimes pour l'environnement).

Il en résulte la nécessité, pour toute stratégie de développement durable, d'intégrer les trois volets environnemental, social et économique, ce qui est difficilement compris et accepté par les décideurs.

Dans le secteur de la production, et plus particulièrement le vivier potentiellement très producteur d'emplois des PME-PMI, les chefs d'entreprise sont confrontés aux contraintes des engagements internationaux de leur pays pour le développement durable sans disposer des codes de décryptage et des compétences nécessaires à l'intégration de ces contraintes dans l'élaboration de leurs politiques de développement.

De plus, à l'évidence, le citoyen et son élu de proximité ont du mal à traduire localement et au quotidien ce concept.

Quelques expérimentations se sont mises en place ainsi que des programmes de recherche mais rares sont les actions répondant à tous les critères du développement durable (les trois volets social, économique et environnemental) et leurs résultats restent confidentiels.

L'analyse de cette situation¹ nous a permis d'identifier trois obstacles à la réussite des politiques de développement durable.

- Les promoteurs de ces politiques n'ont pas une vision réaliste des conditions de mise en œuvre de leurs décisions au plan local.
- Les techniciens chargés de l'application de ces politiques n'ont pas la vision globale des impacts de leurs pratiques sur la vie des citoyens.
- Les citoyens ne sont pas suffisamment associés à l'élaboration de ces politiques.

Ce constat nous a conduits à penser que :

- l'analyse des processus décisionnels était nécessaire pour identifier les points de blocage de la mise en œuvre des politiques de développement durable ;
- la formation à tous les niveaux des acteurs du développement durable permettrait d'obtenir une plus grande efficacité dans cette mise en œuvre ;
- cette formation devait satisfaire des besoins très concrets, au plus près du terrain, afin de favoriser un développement local équitable.

Nous avons donc conçu un projet susceptible de satisfaire toutes ces exigences.

- Une formation au plus près des besoins locaux, utilisant les technologies et la pédagogie du **e-learning** pour former les acteurs de ce développement in situ. Afin que le e-learning soit un outil de formation performant, il sera nécessaire de former des formateurs. Ils devront être capables de concevoir des modules interactifs permettant une évaluation formative. Il est envisagé de permettre l'attribution de diplômes.
- Une formation adaptée au contexte économique, culturel, environnemental, donc issue d'une expérimentation de terrain impliquant les acteurs socio-économiques et les universitaires (**recherche-action**). Les résultats de

l'expérimentation seront déclinés en modules de formation

- Une mise à disposition du plus grand nombre de pays des résultats de l'expérimentation et des formations par la création d'une **banque de connaissances**.

LE PROJET

FINALITE

- Permettre l'accès au plus grand nombre des connaissances et compétences nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des politiques de développement durable.
- Partager les expériences et les savoir-faire afin que le développement durable devienne une réalité pour l'ensemble des peuples.
- Faire que le développement durable se vive au quotidien.

OBJECTIFS

- Produire une analyse des conditions nécessaires à la mise en œuvre de politiques de développement durable dans la vie au quotidien des citoyens.
- Mettre à disposition du plus grand nombre des formations aux pratiques du développement durable.
- Expérimenter des pratiques pour les valider dans des contextes les plus diversifiés possible.

Remarque : la réflexion, l'expérimentation, la formation se feront à l'échelle locale, dans les entreprises, les communes et toute structure au contact direct des populations.

MOYENS

- **Chef de projet** : Professeur Yvette Bouvet, directeur IG2E, Université Lyon 1 (lettre de mission de l'Unesco).
- Création d'une **chaire Unesco** ("Les pratiques locales du développement durable") à l'Institut génie de l'environnement écodéveloppement (Université Claude Bernard Lyon 1) (dossier en cours de montage).

(1) Travail de réflexion et de prospective initié depuis deux ans à l'Institut génie de l'environnement écodéveloppement (IG2E) de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

- Mise en place d'un **réseau de centres de compétences** associant :
 - les acteurs économiques (entreprises...);
 - les pouvoirs publics (collectivités, services de l'État...);
 - le monde associatif et les citoyens ;
 - les universités.
- **Soutiens techniques, humains, financiers** potentiels :
Partenaires ayant donné leur accord pour être les moteurs du projet :
 - IG2E, Université Lyon 1 (seule structure ayant à ce jour investi des moyens humains et financiers) ;
 - Unesco ;
 - Ville de Lyon et Communauté urbaine de Lyon.

Partenaires ayant été approchés (discussions en cours) :
– Ministère des Affaires étrangères.

Partenaires à démarcher :

- Union européenne ;
- Banque mondiale ;
- Caisse des dépôts et consignations...

FONCTIONNEMENT

1. Tête de réseau (chaire Unesco)

Seront mis en place...

1.1 – Conseil de surveillance du réseau

Mission :

- veiller au respect des objectifs et finalités dans chaque centre de compétences ;
- accréditer les centres de compétences.

1.2 – Comité de validation des projets

Mission :

- valider les candidatures "projet" ;
- désigner un superviseur assistant au chef de projet pour le montage et le pilotage du projet ainsi que pour la mise à disposition des résultats ;
- aider le chef de projet à la recherche de financement ;
- attribuer le "label réseau Unesco" à un projet.

2. Centres de compétences

Ils seront répartis sur l'ensemble des continents et devront "drainer" des zones géographiques relativement homogènes pour servir de centre de regroupement lors des phases de stage de la formation, mais aussi pour animer une réflexion et générer des projets expérimentaux représentatifs d'une région socio-économique cohérente.

Un centre de compétences devra bénéficier du concours de tous les acteurs socio-économiques régionaux et de l'appui des collectivités.

Il devrait être créé au sein d'un établissement universitaire multidisciplinaire (ou association d'établissements) associant les disciplines scientifiques et techniques aux disciplines des sciences humaines et sociales (économie, sciences sociales, histoire, géographie,...)

Leurs **missions** seront :

- de susciter des projets expérimentaux émanant des acteurs socio-économiques (entreprises, coopératives, collectivités...);
- d'aider les "équipes projets" à la formalisation de l'expérimentation ;
- d'aider les "équipes projets" à monter des modules de formation à partir des expérimentations ;
- de faire un inventaire de l'existant dans leur zone d'influence en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des politiques de développement durable.

3 – Équipe projet

Mission :

- concevoir et mettre en œuvre une expérimentation portant sur un programme de développement durable à l'échelle locale, intégré à une stratégie d'entreprise, de collectivité... ;
- mettre à disposition de la communauté internationale, par le biais du réseau, les résultats de son expérimentation, sous forme de modules de formation et/ou de base de connaissances.

Composition :

- une équipe universitaire ;
- les acteurs socio-économiques concernés ;
- les acteurs politiques concernés.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Au cours de l'année 2002, l'objectif est de consolider les collaborations déjà amorcées (voir planisphère 2002), d'établir les structures et la charte du réseau, de mettre en place la tête de réseau (triumvirat Unesco-IG2E-UCBL1 – Grand Lyon) ainsi que les conseil de surveillance et comité de validation et, enfin, de faire le bilan et de tirer les enseignements des premières expérimentations.

En 2006, nous devrions avoir mis en place sur tous les continents un ensemble de centres de compétences labellisés qui assureront le relais dans leurs sphères d'influences géopolitiques et ainsi donner accès à l'information, à la formation et aux technologies à une part significative de la population du globe (voir planisphère 2006).

La planification de recherche de partenariats pourrait être la suivante :

2002 ¹	2004	2006	2008
Algérie	Cuba	Afrique du Sud	Australie
Burkina Faso	Égypte	Bolivie	Inde
Espagne	Liban	Brésil	Indonésie
Hongrie	Madagascar	Mozambique	Japon
Maroc	Ukraine	Orégon (USA)	Soudan
Mexique	Viêt-nam	Québec (Canada)	Tunisie
Russie

Certaines thématiques seront privilégiées dans la sollicitation des équipes projet porteuses d'expérimentations.

- Agriculture durable.
- Commerce équitable.
- Entreprises durables.
- Gestion durable du vivant.

- Gestion énergétique durable.
- Santé/environnement.
- Tourisme durable.
- Transports durables.
- Villes et territoires durables.

Ces thématiques ne sont pas exclusives d'autres que pourraient générer des équipes projet ayant à traiter de développement durable dans un contexte géophysique, culturel, économique, social et/ou politique spécifique.

L'IG2E anime ce réseau et le développe par différentes actions.

1. Recherche des partenaires ayant expérimenté les pratiques du développement durable afin de créer des modules et de les mettre en ligne. Pour exemple, les villes de Grenade (Espagne) et Egiek (Hongrie) mettent en œuvre leur agenda 21 local et préparent la mise en ligne de modules.

2. Rendre "durables" des actions de développement.

Pour exemple :

- Le centre culturel français de la Basse Volga cherche à développer le tourisme. En accord avec l'ambassade de France à Moscou et en partenariat avec l'Université technique d'Astrakan et le Syndicat des professionnels du tourisme, nous lançons un programme de recherche sur le tourisme durable, dans un premier temps sur la Basse Volga, pour étendre ultérieurement cette recherche sur les pays de la Mer Caspienne.
- L'Université de Puebla (Mexique) travaille sur le développement de l'agriculture dans sa région et nous lançons un programme de recherche et développement sur l'agriculture durable et le commerce équitable.
- Un programme expérimental est également prévu avec le Maroc et l'Algérie pour la mise en place de pratiques agricoles et d'une gestion environnementale permettant de protéger la forêt à l'échelle d'une collectivité rurale.
- Un projet de création d'une filière de formation en Afrique francophone (le Burkina Faso étant le centre de compétences dans le cadre de ce projet) est à l'étude, permettant de former les techniciens et cadres supé-

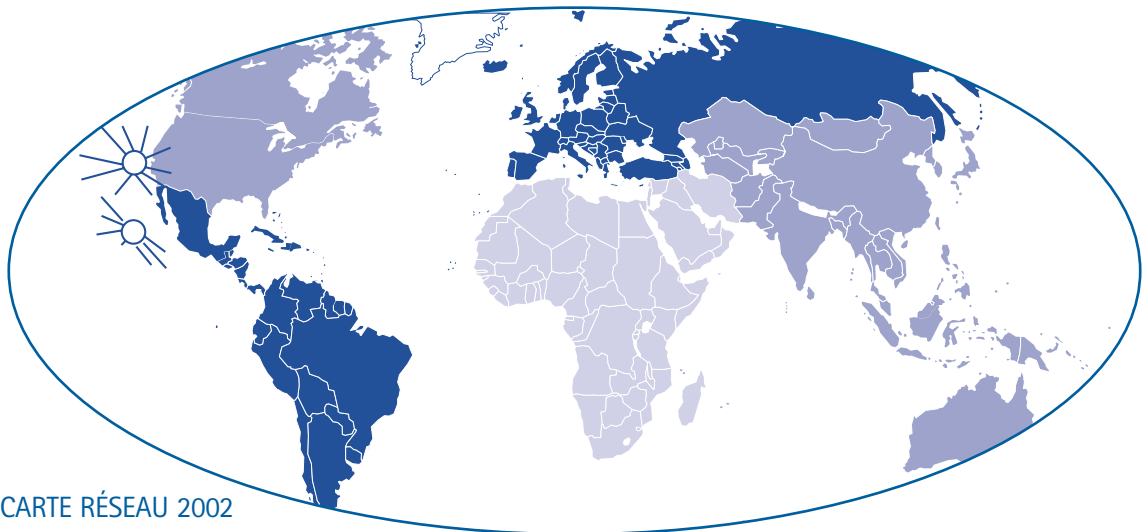
(1) Les partenariats de cette liste 2002 sont déjà acquis et ont déjà produit des expérimentations ou des projets d'expérimentation en cours de montage ainsi que quelques modules de formation.

rieurs de cette zone au génie de l'environnement, dans le respect des pratiques locales et de l'économie des différents pays. Cette filière serait sanctionnée par des doubles diplômes français (licence et mastère) et de l'université d'origine.

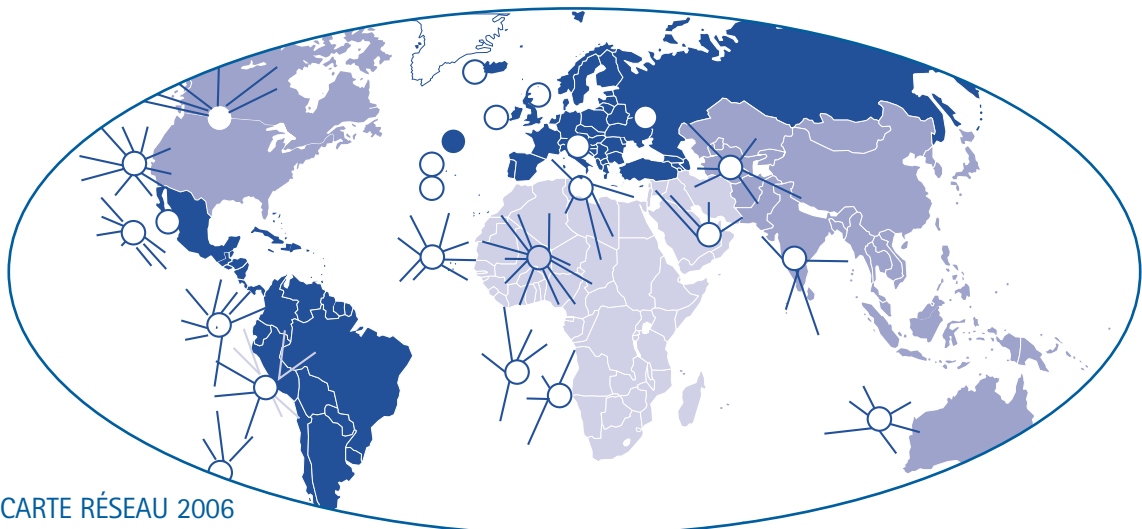
À ce jour, les expérimentations sont pilotées par l'IG2E, mais notre objectif est de développer sur chaque continent et dans chaque région des centres de compétences, relais qui développeront la recherche et auront un rôle d'animateurs dans leur région.

3. Fédère des partenaires pour lancer des expérimentations nouvelles.

Ce projet fera l'objet d'une présentation au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en août 2002.



CARTE RÉSEAU 2002



CARTE RÉSEAU 2006

RECHERCHE

- La science au service d'un développement durable
- Projet concourant aux initiatives de type II dans le domaine de la recherche

Recherche

La science au service d'un développement durable

La communauté scientifique française a souhaité apporter sa contribution au sommet de Johannesburg. À la demande du ministère de la Recherche et des nouvelles technologies, et sous la coordination de l'Institut de recherche pour le développement, seize organismes nationaux de recherche¹ ont effectué en 2002 le bilan de leurs réalisations les plus marquantes depuis le sommet de la Terre, illustrant les atouts de la recherche française, mais également ses faiblesses, en particulier dans la mobilisation encore trop restreinte des sciences humaines et sociales et une attention insuffisante portée aux pays du Sud.

Les priorités du sommet mondial représentent un appel à la mobilisation renouvelée des scientifiques, que ce soit en termes d'ouverture à de nouveaux domaines de recherche que de modalités de sa conduite organisationnelle, disciplinaire et partenariale. Les organismes ont ainsi esquissé les perspectives qui, de leur point de vue, sont les plus probables ou les plus souhaitables. Les propositions portent sur les recherches prioritaires. La mise en œuvre de l'agenda 21, tout comme les priorités du sommet mondial, induisent une logique d'actions économiques, sociales et environnementales. C'est en référence à ces actions que s'inscrit la réflexion collective des organismes et que se situent les apports de la recherche : quelles connaissances nouvelles pouvons-nous produire pour favoriser la lutte contre la pauvreté et la promotion de modes de subsistance viables, pour la promotion de modes de consommation et de production durables, pour une gestion plus responsable des ressources naturelles ? Quelles actions communes pouvons-nous mener pour renforcer les capacités scientifiques et le développement des pays du Sud ?

Les priorités mises en avant s'appuient sur les dyna-

miques à l'œuvre, s'articulent avec la stratégie européenne de développement durable et s'efforcent de prendre en compte les besoins des pays du Sud. La recherche pour un développement durable doit être promue et menée de façon équitable et synergique entre les pays industrialisés et les pays en développement.

1. Lutte contre la pauvreté et promotion de modes de subsistance viables.

Lutte contre la pauvreté et réduction des inégalités.

Les situations multiformes de pauvreté appellent plusieurs directions de recherche : pauvreté et marché du travail ; ajustement structurel, pauvreté et institutions du travail ; pauvreté et développement rural ; discrimination sociale et de genre ; gouvernance, institutions et développement ; exclusion sociale et développement. Par ailleurs, il importe de mieux appréhender les interactions entre la pauvreté et l'état de l'environnement, en s'appuyant sur un cadre analytique nouveau, en particulier en milieu rural africain, et en esquissant les orientations de politique économique souhaitables pour intégrer ces deux éléments dans un nouveau cheminement du développement. En outre, la pauvreté ne peut être appréhendée en dehors du contexte économique, politique, social et culturel – aux échelles locale et globale – et en dehors des inégalités qu'il génère.

Agriculture écologiquement viable et sécurité alimentaire.

Une implication plus forte de la recherche publique dans les enjeux du développement durable justifie la poursuite de la recherche en direction d'une révolution " doublement verte ", qui concilie les objectifs de préservation de l'environnement, de productivité et de cohérence avec les dynamiques sociales locales. Elle appelle aussi au renfor-

(1) ADEME, ANDRA, BRGM, CEA, CEMAGREF, CIRAD, CNES, CNRS, CSTB, IFREMER, INERIS, INRA, INRETS, INSERM, IRD, PASTEUR.

cement d'orientations nouvelles concernant le développement de ressources génétiques accessibles et sûres, au Nord comme au Sud, le passage de la sécurité à la sécurisation alimentaire, la ré-interrogation de l'insertion territoriale, le développement des recherches participatives.

Population, urbanisation et établissements humains viables.

Les recherches sur les relations entre l'usage des ressources et les populations concernées – celles du Nord par rapport à celles du Sud – tendent à montrer que la croissance démographique n'est pas forcément la variable à stigmatiser dans la triade démographie-économie-environnement. Les priorités s'orientent vers les questions interdisciplinaires d'accompagnement des dynamiques démographiques dans les pays du Sud, de la mobilité qu'elles provoquent vers les villes de ces pays et vers les pays du Nord, et du vieillissement déjà engagé d'une partie de la population mondiale. Dans le domaine spécifiquement urbain, les priorités prennent en compte les questions globales liées à la gestion notamment sociale et écologique, avec une attention particulière aux questions d'infrastructures et d'aménagement de l'espace.

Santé et développement durable.

Il convient de mieux structurer l'approche "environnement et santé" au sein de la recherche en France. L'appréhension des questions de l'influence des facteurs environnementaux et du développement sur la santé comporte des dimensions, notamment biologiques, géographiques, sociales, économiques et culturelles. Il importe pour cela de renforcer trois grands axes : l'impact sur la santé des variations climatiques, l'impact de la pollution et des modes de vie, ainsi que les différents aspects de la sécurité sanitaire environnementale. La coopération scientifique avec les pays du Sud doit être renforcée, ainsi que la formation des compétences dans les pays en développement.

2. Modes de consommation et de production durables.

Les grands enjeux énergétiques

L'énergie est un facteur clé du développement écono-

mique et du bien-être social. La protection de notre environnement, en particulier la stabilité du climat, dépend pour l'essentiel des orientations stratégiques qui seront prises au niveau mondial dans la prochaine décennie. De nombreux travaux de recherche et de développement sont encore nécessaires pour couvrir l'offre d'énergie à partir de ressources durables et écologiquement rationnelles. Ces travaux visent la compétitivité économique par amélioration de l'efficacité des rendements de conversion, la réduction des coûts de production, l'élargissement des contextes d'applications. Ils visent aussi à valider ou à améliorer l'efficacité environnementale, particulièrement en réduisant le contenu carbone des filières ou toute autre forme d'impacts environnementaux susceptibles de limiter les possibilités de diffusion. Ils concernent en particulier l'énergie photovoltaïque, l'énergie géothermique, la production de combustibles non-fossiles comme l'hydrogène ou les produits dérivés de la biomasse, le stockage de l'énergie et son utilisation rationnelle.

Transports.

Afin de limiter l'accroissement des émissions de CO₂ par les transports, voire les réduire, toutes les recherches concernant la technologie des véhicules et l'organisation des transports (notamment en termes d'infrastructures et d'aménagement du territoire) doivent être poursuivies en lien notamment avec l'évolution des formes urbaines. La coopération étroite des laboratoires, des industriels et aussi des autorités ayant en charge la réglementation devrait permettre d'apporter un certain nombre de solutions techniques plus satisfaisantes pour l'avenir. Outre le développement d'outils d'évaluation de la pollution en milieu urbain et de planification des transports et de la mobilité, et une meilleure gestion des risques et de la fiabilité des systèmes, il paraît nécessaire de développer des recherches d'envergure sur l'innovation organisationnelle, la mise au point de nouveaux services, et sur les perspectives d'évolution des comportements essentiels pour le passage à un développement durable.

Industrie.

L'agenda 21 reste d'actualité et la poursuite, ou plutôt l'accroissement, de l'effort de recherche relatif à l'ensemble des enjeux industriels du développement durable

apparaît indispensable. Ces enjeux sollicitent en effet la recherche technologique et l'innovation pour une véritable évolution des modes de production. Cependant, si l'approche technique a engendré des progrès dans la "productivité environnementale", la maîtrise des consommations, autre terme de l'équation, requiert d'autres approches. Les recherches en sociologie, histoire, anthropologie et économie pourraient permettre une meilleure connaissance des tendances d'évolution des pratiques de consommation à moyen et à long termes, de leurs caractéristiques et de leurs déterminants, de modalités de construction de la demande.

3. Gérer les ressources naturelles de façon plus responsable.

Compréhension des milieux et du fonctionnement des écosystèmes.

Toute gestion durable des différentes catégories de ressources naturelles repose sur des travaux d'acquisition de connaissances, de surveillance et de modélisation concernant ces ressources, leur usage et les risques qui pèsent sur elles. Dans les prochaines années, les axes de recherche prioritaires concerneront, d'une part, une approche intégrée du fonctionnement des écosystèmes continentaux, des cycles biogéochimiques aux biotopes et biocénoses et, d'autre part, le renforcement des connaissances relatives à la biodiversité, marine et terrestre, et son rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. En matière de biodiversité, les recherches se développeront à l'interface entre le changement global, l'évolution/adaptation des écosystèmes et l'adaptation des modes de vie et des modes d'exploitation auxquels ils donnent lieu. Elles s'orienteront aussi vers l'accès à l'usage de la biodiversité.

Gestion des sols et de la biodiversité.

L'un des grands programmes du futur est d'inventer une agriculture qui soit écologiquement viable, économiquement équitable et qui puisse faire face simultanément à la très grande diversité des besoins liée à son caractère multifonctionnel. L'agronomie, notamment, doit tendre à devenir une ingénierie écologique. Dans cette perspective, les objectifs prioritaires des recherches à mener concernent, au Nord comme au Sud, la gestion durable des sols

(surfaces agricoles, forestières et zones péri-urbaines) et de la biodiversité végétale, ainsi que celle des écosystèmes terrestres, conciliant dynamique naturelle et dynamiques sociales.

Gestion durable des ressources en eau.

Avant de préconiser des modes de gestion adaptés, la priorité de la recherche est d'acquérir une connaissance suffisante de la ressource eau. Cette connaissance continuera à progresser par le développement des techniques exploratoires, des réseaux de suivi de l'évolution des ressources et des outils de modélisation, pour ce qui concerne l'aspect quantitatif. En ce qui concerne la qualité de l'eau, les recherches s'orienteront plus systématiquement vers l'analyse de la qualité des milieux aquatiques, donc de l'ensemble des écosystèmes qui influencent l'évolution des eaux souterraines ou de surface. La recherche au service des pays du Sud s'orientera vers le suivi (dont la mise en place d'observatoires), la répartition possible, les modalités d'accès, les usages sociaux de l'eau et la durabilité des modes de gestion du système eau-usages.

Océans et zones côtières.

Dans le double contexte de régulation internationale et de régionalisation, la recherche se porte sur les priorités thématiques suivantes : évaluation et gestion de l'environnement marin et côtier, développement de l'océanographie opérationnelle, exploitation durable des ressources vivantes, lutte contre la perte de biodiversité marine et promotion des aires protégées, développement de la démarche de gestion intégrée des zones côtières et, enfin, prise en compte du problème spécifique du développement durable des petites îles. Cet effort doit être accompagné d'une volonté d'intégration des connaissances au service de la définition d'une politique maritime globale.

Atmosphère et climat.

L'importance fondamentale de la compréhension du fonctionnement du système climatique de la Terre et du développement d'outils de lutte contre le changement climatique appelle, pour les années à venir, la mise en œuvre d'axes prioritaires de recherche concernant l'atmosphère, l'océan et le climat. Pour mieux cerner le

fonctionnement de l'atmosphère, il importe d'améliorer la prévisibilité des modèles météorologiques, de comprendre le rôle des nuages, d'appréhender la complexité de la chimie de l'atmosphère et d'étudier, prévoir et gérer la pollution atmosphérique urbaine. Il importe également d'étudier la contribution de l'océan à la variabilité climatique, les échanges océan-atmosphère et les interactions entre l'activité biologique et la composition chimique de l'océan. Une attention particulière doit être portée aux phénomènes extrêmes, afin de prévoir les incidences possibles de leur accroissement attendu. Enfin, des efforts particuliers doivent porter sur la mise en place de systèmes d'observation pérennes impliquant la conjonction d'observations satellitaires et de données au sol, sur une meilleure compréhension de l'état climatique de la Terre avant le début de l'ère industrielle et sur le rôle des surfaces continentales.

Sous-sol et ressources minérales.

La recherche publique française est passée d'une finalité de production minière à une stratégie de connaissance au service d'un mode de développement durable. Les axes prioritaires ont trait à la mise au point d'outils de reconnaissance, de traitement et de gestion des ressources (découverte de gisements cachés, traitements "sobres" et "propres", biotraitements notamment) et à une prise en compte des dimensions écologiques, économiques et sociales, jusque dans la gestion à long terme des anciens

sites miniers. Par ailleurs, une approche cohérente de "l'intelligence minérale" nécessite une plus grande coopération scientifique avec les pays en développement et la mise en place de dispositifs d'échange d'informations entre les pays au niveau régional. Enfin, les besoins de recherche en partenariat portent sur les méthodes permettant d'intégrer les données géophysiques dans la construction des modèles, sur le développement des méthodes de datation ponctuelles des phénomènes géologiques et sur les connaissances géologiques de base.

Connaissance et impact des catastrophes naturelles.

Les catastrophes naturelles constituent un enjeu spécifique des politiques de développement durable. Les activités de recherche se développeront prioritairement dans un cadre interdisciplinaire et interorganismes. Elles continueront à porter sur l'ensemble des compartiments des catastrophes naturelles, qu'il s'agisse des inondations, des risques sismiques et volcaniques ou des mouvements de terrain. Les travaux porteront aussi bien sur les aléas que la vulnérabilité, dans un souci de contribuer à la réduction des risques. Une attention particulière sera portée aux zones littorales, les premières exposées aux aléas liés aux changements climatiques. Les priorités porteront également sur les instruments, outils et méthodes de surveillance, modélisations et simulations numériques, systèmes d'information et d'aide à la décision, incluant les aspects économiques et sociaux.

Projet concourant aux initiatives de type II dans le domaine de la recherche

Renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays du Sud.

Pérenniser les communautés scientifiques dans les pays du Sud en apportant un soutien à des jeunes équipes de recherche confrontées à des situations difficiles et à des environnements fragiles : amplification de l'action du GIS Aire-Développement et évolution vers une dimension européenne.

Organisme responsable du projet en France : Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

VILLES ET AUTORITÉS LOCALES

- Rapport du groupe de travail

Rapport du groupe de travail

“Villes et autorités locales : acteurs incontournables du développement durable”

Avertissement.

Le groupe a déploré que les enjeux urbains et le rôle des collectivités locales aient été mésestimés dans la plupart des documents produits dans le processus préparatoire au Sommet de Johannesburg, alors même que les plans d'action mondiaux adoptés à l'issue des Sommets de Rio (1992) et d'Istanbul (1996) en avaient clairement reconnu et souligné toute l'importance. Il s'est attaché à mettre en évidence les raisons pour lesquelles les villes et les autorités locales sont devenues des acteurs incontournables de toute démarche concrète et réaliste de développement durable.

Les recommandations qu'il a formulées à l'issue de cette analyse tirent évidemment leur substance de l'expérience française, mais elles ont été volontairement rédigées en des termes qui se veulent de portée générale pour pouvoir embrasser l'universalité des problèmes à travers l'extrême variété des situations urbaines. Outre ces recommandations, le groupe propose cinq initiatives de type II, directement liées aux différentes orientations pour l'action qu'il a préconisées. Après Johannesburg, le groupe poursuivra ses activités au sein de l'Institut des villes, dont il a vocation à constituer une instance permanente, afin de faire mieux connaître et mieux comprendre le rôle croissant des villes et des autorités locales à l'international.

I - PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX URBAINS ET LE RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES QUI DEVIENNENT DES DÉTERMINANTS MAJEURS DE TOUTE POLITIQUE RÉALISTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

I-1. L'ascension des villes : une nouvelle donne planétaire.

Longtemps alimenté par la pression démographique et par l'exode rural, accéléré aujourd'hui par la mondialisation des échanges, le mouvement mondial d'urbanisation

n'épargne aucun continent, ni même aucun pays. Trois milliards de personnes vivent aujourd'hui en ville (150 millions seulement cent ans plus tôt). La polarisation territoriale de la croissance, la concentration urbaine sont des réalités universelles. Mais ces phénomènes touchent très inégalement les différents continents. Dans les pays du Sud, le milieu urbain accueille plus de 80 % de la croissance démographique totale (qui représente 95 % de la croissance démographique mondiale). La population urbaine de ces pays est maintenant dix fois plus nombreuse qu'elle ne l'était il y a un demi-siècle. Elle va encore doubler d'ici à 2020.

I-2. Vie urbaine et nouveaux modes de vie.

La vie urbaine transforme inévitablement les attitudes et les comportements, les habitudes individuelles et les relations sociales. Le mouvement d'urbanisation ouvre la voie à de nouveaux modes de vie qui pénètrent aujourd'hui rapidement l'ensemble des territoires. C'est donc sur la manière de vivre et de consommer des citadins qu'il faut agir pour provoquer la prise de conscience et les changements qu'appelle le développement durable.

I-3. Deux tendances lourdes :

L'étalement et la balkanisation du tissu urbain.

Le mouvement mondial d'urbanisation s'accompagne partout, même si les situations locales demeurent fort contrastées, de deux phénomènes qui vont totalement à l'encontre des préoccupations de développement durable. Les agglomérations urbaines tendent à envahir leur périphérie et à se développer en tâche d'huile. Cette tendance à l'étalement urbain est tout à fait générale. Elle est génératrice de gaspillages, de consommations excessives d'énergie, de pollutions. Autre tendance lourde parce que la mondialisation creuse le fossé entre les riches et les pauvres, la ville tend à se couper en morceaux. Des quartiers paupérisés décrochent et se marginalisent tandis que les quartiers aisés sont de plus en plus tentés de s'en-

fermer sur eux-mêmes, à l'abri de la misère et de la violence. Cette menace de balkanisation du tissu urbain fait peser sur la société tout entière un risque majeur de sécession larvée, voire de rupture brutale.

I-4. L'interdépendance de plus en plus forte du global et du local.

Le global est partout présent dans le local et l'imbrication des échelles est désormais de règle. Les villes deviennent le lieu privilégié d'articulation du global et du local, dans la triple dimension économique, sociale et écologique. La manière dont se structurent et se gèrent les agglomérations urbaines a un impact déterminant sur la viabilité à long terme de leur développement. Elle peut avoir aussi de fortes incidences globales.

I-5. L'importance croissante de l'action des autorités locales.

Parce qu'elles peuvent prendre une part décisive à la nécessaire maîtrise de l'évolution de leur agglomération, parce qu'elles peuvent y conduire, de façon concrète et réaliste, des démarches de développement véritablement globales et intégrées, parce qu'elles sont en contact direct avec les populations qu'elles représentent, donc les mieux placées pour leur donner la parole, les sensibiliser aux enjeux de Rio et d'Istanbul et les mobiliser sur des démarches innovantes, les autorités locales sont des acteurs de plus en plus importants et de plus en plus incontournables des politiques de développement durable.

Le mouvement d'urbanisation ouvre la voie à de nouveaux modes de vie qui pénètrent aujourd'hui rapidement l'ensemble des territoires. C'est donc sur la manière de vivre et de consommer des citoyens qu'il faut agir pour provoquer la prise de conscience et les changements qu'appelle le développement durable"

II - PROMOUVOIR LA DÉCENTRALISATION.

La décentralisation n'est pas un programme idéologique mais un outil essentiel de développement. La capacité effective de gestion coordonnée et démocratique de toute agglomération urbaine passe par l'existence d'une autorité politique responsable, capable non seulement d'optimiser l'exploitation technique, mais aussi d'articuler une pluralité d'acteurs porteurs de

responsabilités et de droits, tout en répondant aux attentes de la population.

II-1. Conforter les attributions et les moyens des collectivités locales.

L'existence de collectivités locales fortes et entrepreneurantes conditionne, de toute évidence, l'objectif d'une meilleure maîtrise collective du développement urbain. Or, la décentralisation n'est effective que dans un nombre limité de pays, qui s'emploient d'ailleurs, pour la plupart, à la développer. Elle progresse certes aussi dans beaucoup d'autres, mais laborieusement. C'est ainsi que la part des ressources publiques mise en œuvre par les collectivités locales ne dépasse guère 3% du total de ces ressources en Asie, 2% à peine en Afrique, à comparer aux 40% mis en œuvre par ces collectivités dans la majorité des pays développés.

Recommandations :

- Chaque pays doit, dans son propre cadre juridique, promouvoir la décentralisation et renforcer, partout où cela est nécessaire, les capacités institutionnelles des collectivités locales.
- Mettre en place auprès du programme des Nations unies pour les établissements humains (UN Habitat) un comité consultatif de juristes chargé de suivre l'évolution de la décentralisation dans le monde et de dégager, au-delà de l'extrême diversité des situations locales, des principes généraux pour en faciliter la progression.
- Les collectivités locales doivent pouvoir disposer des ressources nécessaires au bon exercice de leurs compétences. Elles doivent pouvoir assumer normalement, et sans contraintes intenable, leurs responsabilités financières au même titre que leurs responsabilités fonctionnelles.
- Les transferts de compétences aux collectivités locales ne doivent pas aboutir à des transferts de charges injustifiés. Les collectivités locales ne doivent pas être mises en situation d'avoir à corriger seules, par la fiscalité locale, les effets dommageables qui résultent de dysfonctionnements imputables aux niveaux de décision supérieurs ou de l'insuffisance des mécanismes de régulation à ces mêmes niveaux.
- Il est indispensable, sans remettre en cause les relations de proximité entre les citoyens et leurs élus, de promou-

voir la mise en place de structures de pilotage, démocratiques et solidaires, à l'échelle des grandes agglomérations.

- La complexité croissante des enjeux appelle un effort continu d'amélioration de la capacité de management et de gestion technique des collectivités territoriales.

II - 2. Favoriser la coproduction territorialisée des politiques publiques.

Quelles que soient les compétences relatives de l'État et des collectivités locales, la complexité intrinsèque des problèmes urbains, la réalité des interdépendances, les responsabilités exercées par les pouvoirs publics supra-locaux posent, en toute hypothèse, la question de l'articulation des politiques et de la convergence des priorités nationales et des initiatives locales. Il est indispensable, pour assurer l'efficacité de l'action publique, de prévoir les moyens et les procédures propres à mieux conjuguer les efforts des différents niveaux de pouvoirs publics.

Recommandations :

- Développer des démarches contractuelles territorialisées permettant à l'État, aux collectivités locales et à leurs partenaires, d'organiser conjointement et de coordonner leurs politiques à moyen terme.
- Faire en sorte que l'État et les collectivités locales, par le canal de leurs associations nationales, entretiennent un dialogue permanent sur les objectifs et les moyens des politiques urbaines.
- Mettre en communication et en réseau l'ensemble des acteurs de la politique urbaine afin de capitaliser et de diffuser les connaissances comme les savoir-faire et de les valoriser en mobilisant l'intelligence partagée de tous les acteurs de la ville.

Proposition d'initiative de type II.

Approfondir la décentralisation et promouvoir le développement local en Afrique subsaharienne.

L'existence de collectivités locales fortes et entrepreneurantes conditionne, de toute évidence, l'objectif d'une meilleure maîtrise collective du développement urbain. Or, la décentralisation n'est effective que dans un nombre limité de pays et l'action publique locale doit être partout confortée.

III - METTRE EN ŒUVRE DES DÉMARCHES GLOBALES DE DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ DES AGGLOMÉRATIONS.

L'importance et la complexité des défis auxquels les villes ont à faire face ne laissent aucun doute : en matière de politique urbaine, l'**intervention publique est plus que jamais nécessaire**. Quels que soient ses mérites, le marché seul ne peut, à l'évidence, rendre la ville économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement prudente.

- Le développement durable de toute agglomération passe donc par la **construction d'un cadre collectif d'actions solidaires**, capable de mettre en cohérence et en synergie les initiatives qui y naissent. Cette construction volontariste d'un projet concerté de développement territorial à partir d'une coopération pragmatique entre les élus locaux concernés, puis entre eux et leurs nombreux interlocuteurs (qui ne sont évidemment ni tous publics ni tous locaux) permet de dépasser la pratique gestionnaire de l'espace et d'accéder à une production véritablement politique du territoire.
- Une telle **démarche** se veut en effet tout à la fois **structurante pour l'aire urbaine** (elle "construit" en fait le territoire en sortant si besoin est des frontières institutionnelles), **motrice pour la dynamique locale** (en suscitant l'adhésion et l'attachement de la population et des acteurs économiques à une image visible et lisible de la ville), capable enfin de donner une **nouvelle efficacité à l'action publique**, dans une approche résolument pluridisciplinaire et partenariale.

III - 1. Améliorer la gouvernance urbaine pour créer les conditions du développement durable des agglomérations.

Pour nécessaire qu'elle soit, cette approche globale et stratégique de l'agglomération ne va pas de soi. Chaque aire urbaine voit coexister sur son territoire plusieurs pouvoirs locaux juxtaposés. À cette balkanisation du pouvoir local s'ajoute la parcellisation fonctionnelle des approches verticales et des programmes sectoriels que développent les pouvoirs supra-locaux. Enfin, les territoires, eux-mêmes variables, sur lesquels opèrent nombre d'acteurs socio-économiques, ne coïncident que momen-

tanément ou partiellement avec l'espace du pouvoir local. Améliorer la gouvernance urbaine, c'est être capable de mettre en perspective et en synergie les actions de ces différents intervenants. C'est un art difficile et tout d'exécution qui appelle une détermination locale bien arrêtée, des efforts persévérants, des modalités d'intervention et de prise de décision plus ouvertes, plus interactives, plus flexibles.

Recommandations :

- Conforter et moderniser l'action publique locale.
- Adapter le territoire institutionnel des pouvoirs locaux à la réalité de l'évolution des agglomérations urbaines.
- Améliorer la coopération entre les collectivités territoriales et le secteur privé.
- Sans rien remettre en cause des acquis de la démocratie représentative, créer les conditions d'une démocratie participative ancrée dans le local.
- Faire évoluer le rôle de l'État central vers un État stratège, régulateur et "facilitateur".
- Renforcer la coordination des politiques urbaines nationales tant au niveau central qu'à l'échelon des services déconcentrés de l'État.

III – 2. Élaborer une planification stratégique territoriale pour orienter le développement spatial des agglomérations.

La montée en puissance des dynamiques locales et des démarches de projet d'agglomération appelle un renouveau de la planification territoriale qui doit devenir plus stratégique pour mieux intégrer les enjeux du développement durable en aménageant le territoire au plus près des réalités locales et des attentes des usagers. Aux documents de planification qui se contentaient, le plus souvent jusqu'ici, de fixer la destination générale des sols et d'organiser l'extension urbaine dans une logique de zonages fonctionnels, doivent désormais se substituer des documents résolument stratégiques couvrant l'ensemble de l'agglomération et des zones périurbaines constituant un même bassin de vie. Exprimant un projet volontariste de développement durable du territoire à cette échelle, ces documents de planification doivent intégrer et fédérer toutes les démarches sectorielles de planification et de programmation valant pour tout ou

partie de cette aire urbaine. Ils doivent permettre d'encadrer la mobilité et de contrecarrer l'étalement en tâche d'huile en structurant les extensions périphériques.

Recommandations :

- Développer des systèmes d'observation à l'échelle des grandes agglomérations permettant de mieux appréhender les principaux facteurs de leur évolution (consommation d'espaces, valeurs foncières, densités, mobilité, coûts collectifs...), qui restent aujourd'hui très insuffisamment connus.
- Développer les études et les recherches sur les rapports entre les formes urbaines et la mobilité automobile, la consommation d'énergies, les émissions de gaz à effet de serre, l'usage des NTIC...
- Procéder à une évaluation systématique de l'impact territorial des politiques sectorielles et pratiquer une territorialisation volontariste des politiques publiques.
- Faire de la structuration de pôles de centralité périphériques un objectif majeur des stratégies de développement de chaque aire urbaine, en vue de limiter les déplacements et de constituer des noyaux de densification péri-urbaine.
- À l'échelle régionale, conforter les réseaux de villes et la répartition des fonctions urbaines entre des villes et des bourgs jouant la complémentarité.
- Favoriser le renouvellement urbain sous toutes ses formes. Privilégier la réutilisation des constructions existantes et l'intensification de leur usage à la réalisation d'opérations d'extension nouvelles. Améliorer, en jouant sur le fonctionnement de préférence à l'investissement, les possibilités d'usage des équipements existants avant d'investir dans de nouveaux projets. Développer dans chaque agglomération une politique d'aménagement des temps.
- Établir dans chaque agglomération des plans de déplacement urbain, visant à un usage coordonné des modes de déplacement et un équilibre durable entre les besoins en matière d'accès et de mobilité d'une part, et la protection de l'environnement d'autre part.

III-3. Promouvoir l'élaboration d'agendas 21 locaux.

L'agenda 21 adopté à Rio en 1996, prescrivait, dans son chapitre 28, l'élaboration de projets de territoire répondant aux principes du développement durable, sous la forme d'"agendas 21 locaux", véritables plans d'action à long terme d'initiative locale. Même si ces démarches ont désormais en France un fondement législatif et ont bénéficié d'une impulsion nationale (appels à projets), notre pays a pris du retard tant en matière d'appropriation du concept que pour sa mise en œuvre. L'assiette et la nature des documents élaborés jusqu'ici restent extrêmement hétérogènes. Nombre de ces projets n'envisagent que des entrées environnementales et éprouvent des difficultés à aborder les problèmes sociaux et les questions économiques.

Recommandations :

- Sans vouloir imposer une démarche unique, clarifier le concept (notamment pour éviter sa dénaturation et les tentations d'une appropriation de façade), promouvoir une définition adaptée à chaque réalité nationale et une méthode concrète de mise en œuvre, bien articulée aux autres démarches de planification territoriale.
- Veiller à ce que la démarche soit portée au plus haut niveau politique de la collectivité locale et faire en sorte que la concertation citoyenne, qui doit permettre l'expression d'intérêts contradictoires, y occupe une place centrale.
- Capitaliser les initiatives et les produits, irriguer les réseaux fédérateurs de façon à favoriser les échanges et concourir à la démultiplication et à l'enrichissement des approches.
- Favoriser les agendas 21 locaux établis à l'échelle d'un bassin de vie, et assis sur un véritable projet de territoire, prenant en compte toutes les composantes du développement durable et mobilisant tous les acteurs clés du territoire.

La montée en puissance des dynamiques locales et des démarches de projet d'agglomération appelle un renouveau de la planification territoriale qui doit devenir plus stratégique pour mieux intégrer les enjeux du développement durable en aménageant le territoire au plus près des réalités locales et des attentes des usagers.

IV- PROMOUVOIR DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ ET D'AMÉLIORATION DE LA VIE URBAINE.

IV-1. Mettre les politiques de l'habitat et du logement au service du développement durable.

La question du logement est au cœur du lien social. Le logement est une condition première de la dignité de la personne, un facteur fondamental d'intégration et de progrès pour tout individu. Il est un élément clé de la citoyenneté. Mais la notion même de logement renvoie, à travers le monde, à des réalités extraordinairement différentes. Les processus de production et de gestion sont d'une diversité confondante. Partout, pourtant, la demande, liée au mouvement d'urbanisation, est en progression forte. Partout, le logement est entré dans l'économie de marché. La crise du logement ne sévit pas seulement dans les pays du Sud, même si elle y est particulièrement spectaculaire. Elle frappe aussi, pour les plus démunis, au cœur des pays riches. Mais, pour rester crédibles, les politiques du logement doivent savoir s'adapter à la réalité des moyens disponibles dans chaque pays et à la situation d'agglomérations où la pauvreté et l'exclusion ne sont plus marginales, mais largement et durablement majoritaires.

Recommandations :

- Garantir et faire vivre le droit à un logement convenable pour tous, en tenant compte des réalités locales et notamment du niveau économique de chaque pays.
- Accroître et diversifier l'offre en l'adaptant à la diversification des situations.
- Mettre en œuvre une politique de solidarité permettant de loger ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes.
- Lutter contre les discriminations et les exclusions, promouvoir la mixité sociale et urbaine.
- Requalifier l'habitat indigne. Prévenir et traiter les dégradations et les dysfonctionnements du parc existant.
- Améliorer la qualité environnementale des constructions.
- Faciliter l'accès aux services liés au logement.
- Mobiliser et responsabiliser l'ensemble des protagonistes. Développer des politiques locales de l'habitat s'insérant dans une stratégie globale d'agglomération.

Proposition d'initiative de type II.

Haute qualité environnementale dans la construction et quartiers urbains durables.

IV-2. Lutter contre l'exclusion et revitaliser les quartiers en difficulté.

La lutte contre toutes les formes d'exclusion doit être une priorité de l'ensemble des politiques publiques. Elle doit permettre aux personnes en situation d'exclusion ou menacées de l'être de connaître leurs droits et de bénéficier de dispositifs de soutien spécifiques.

Les quartiers en difficulté frappés de processus cumulatifs de paupérisation et de marginalisation doivent, de même, bénéficier de politiques de solidarité nationale et locale visant à les requalifier, à les revitaliser, à en faire des quartiers comme les autres. Leurs habitants doivent pouvoir mener une vie normale et accéder dans de bonnes conditions aux services publics.

Recommandations :

- Rendre effectifs, pour tous, dans chaque pays et sur l'ensemble du territoire, les droits en vigueur.
- Gérer des situations locales plutôt que des populations cibles, prévenir les risques d'exclusion, notamment ceux qui sont la conséquence de décisions publiques, recomposer les politiques publiques de droit commun pour conforter la cohésion sociale en assurant la cohérence territoriale de ces politiques.
- Lutter contre la pauvreté urbaine en la considérant d'abord comme le produit de l'inégalité d'accès aux capacités et aux droits qui engendrent des revenus (la formation, l'information, la terre, la santé, le crédit...).
- Mettre en œuvre des démarches de requalification des quartiers sensibles qui soient pluridisciplinaires, partenariales, inscrites dans la durée et qui se matérialisent par des contrats conjuguant les efforts des autorités nationales et des collectivités locales.
- Mobiliser au profit de ces objectifs de solidarité urbaine l'ensemble des politiques de droit commun.
- Faire bénéficier temporairement les quartiers qui connaissent les plus grandes difficultés de mesures dérogatoires et de financements privilégiés en veillant à ce que cette politique de "discrimination positive" ne conduise pas à les stigmatiser.

IV-3. Favoriser l'accès de tous aux services urbains de base.

- Les **services urbains de base** (eau, assainissement, énergie, déplacements...) **doivent répondre à des besoins vitaux, fondamentaux, quotidiens des habitants**, et à des aspirations très fortes quant à l'égalité d'accès des citoyens à ces services ainsi qu'à leur capacité d'accompagner, dans la continuité, l'évolution des attentes individuelles et collectives. Ils sont également indispensables au fonctionnement des entreprises et à leur compétitivité.
- Parce qu'ils procèdent de systèmes socio-économiques complexes, parce qu'ils mettent en jeu des flux économiques très importants, parce qu'ils touchent à de grandes questions de société (santé, sécurité, environnement, cohésion sociale, démocratie locale), l'organisation de ces services relève des autorités publiques et la dimension locale y est prépondérante. La question du niveau des services à satisfaire est à préciser cas par cas, pour chaque service et chaque territoire. De plus, la réponse doit, évidemment, évoluer dans le temps, en fonction du niveau de développement.
- **Dans les pays du Sud**, cette question est particulièrement délicate. Trop d'ambition peut empêcher, faute de moyens, l'accueil pourtant indispensable de nouveaux citoyens. À l'inverse, faute d'une politique suffisamment ambitieuse, **les services peuvent ne profiter qu'aux populations aisées du cœur des villes** et ignorer durablement les populations des quartiers périphériques. Souvent, d'ailleurs, le système de tarification pratiqué conduit paradoxalement à charger lourdement les populations de ces périphéries, lorsqu'elles sont desservies, alors que les couches les plus aisées du centre-ville ne sont que faiblement mises à contribution.

Recommandations :

- Les principes constitutifs de la garantie d'accès aux services essentiels ainsi que les mécanismes de solidarité et de financement à mettre en œuvre pour que chacun puisse en bénéficier, devraient être identifiés, reconnus et garantis par la communauté internationale, sous la forme d'une "déclaration de Johannesburg pour la garantie d'accès aux biens essentiels".
- Dans chaque pays, l'État **central** doit fixer les normes nationales minimales que devront respecter les entre-

prises privées agissant pour le compte des collectivités locales.

- Développer dans les villes du Sud, de préférence aux grands systèmes centralisés, des technologies décentralisées à faible coût, qui ont déjà fait leurs preuves ou qui font l'objet d'expérimentations probantes.
- Créer les conditions effectives du libre choix par les élus du mode de gestion de leurs services publics et de la réversibilité de ce choix.
- Prévoir des échelles de progressivité des tarifs tendant à décourager les fortes consommations et à réduire les coûts unitaires pour les très faibles consommations.
- **Élaborer des plans d'action "villes-santé" fédérant les acteurs locaux du domaine et les incitant à agir ensemble pour la santé de chacun.**

Proposition d'initiative de type II.

Accès des populations défavorisées aux services urbains de base.

IV-4. Contenir les pollutions urbaines et prévenir les risques majeurs.

- Parce qu'elles concentrent une part croissante de la population et des activités, **les agglomérations urbaines rejettent à leur périphérie de plus en plus de déchets et d'effluents de toute sorte**, dont on peut apprécier l'impact sur leur environnement régional et local en utilisant la technique dite de "l'empreinte écologique" (qui consiste à évaluer la surface des terrains dont la capacité bio-physique devrait être mise en jeu pour absorber les déchets que produisent les villes et mobiliser les ressources qu'elles consomment).
- Plus cette empreinte est forte et plus la ville s'éloigne de la ville écologique idéale. La **réduction de ces flux polluants implique** des modifications significatives des comportements individuels et collectifs. Elle appelle la **mise en place de dispositifs d'intervention** ciblés combinant la publication de directives et de normes (nationales, voire internationales), la mise en place d'une fiscalité spécifique (en application du principe pollueur-payeur) et d'incitations financières. De tels dispositifs impliquent de multiples acteurs, publics comme privés.
- **Les autorités locales** s'y trouvent souvent dans une situation inconfortable. Situées en bout de chaîne et en première ligne, au plus près des usagers, elles s'inquiè-

tent de la montée des dépenses d'environnement dans leurs budgets, liée au renforcement des exigences de la réglementation. Elles **souhaitent que les politiques curatives soient plus systématiquement associées à des politiques préventives**. Enfin, conscientes de la nécessité d'être elles-mêmes plus vigilantes sur la maîtrise de l'urbanisme dans les zones à risques, elles constatent qu'elles restent pratiquement exclues des processus de décision en matière de traitement des risques majeurs, qu'ils soient naturels ou industriels.

Recommandations :

- Développer des démarches volontaristes et cohérentes de prévention permettant **de limiter les risques, de maîtriser les nuisances** et d'infléchir l'évolution de la production de déchets, notamment ménagers.
- Intégrer des représentants des autorités locales dans les instances chargées d'élaborer les **normes** et les réglementations.
- **Faire mieux connaître** les structures tarifaires des opérations de traitement.
- **Refuser l'exportation des déchets et la délocalisation d'activités à risques vers des pays dotés d'une réglementation moins exigeante.**
- Démocratiser la gestion des risques, **en améliorant la transparence des informations, en organisant des débats contradictoires, en associant aux décisions la société civile (associations, riverains et salariés d'activités à risques...), en développant les fondements collectifs d'une véritable culture du risque.**

Parce qu'ils procèdent de systèmes socio-économiques complexes, parce qu'ils mettent en jeu des flux économiques très importants, parce qu'ils touchent à de grandes questions de société (santé, sécurité, environnement, cohésion sociale, démocratie locale), l'organisation des services urbains de base relève des autorités publiques et la dimension locale y est prépondérante.

V – FAIRE DE LA POLITIQUE URBAINE ET DE L'ACTION DES AUTORITÉS LOCALES DES ENJEUX MAJEURS DES POLITIQUES DE COOPÉRATION INTERNATIONALES.

V-1. Prendre mieux en compte la dimension urbaine et le rôle des autorités locales dans les négociations internationales multilatérales et dans les politiques de coopération.

Face aux défis de la mondialisation et aux synergies qui relient désormais le local au global, nul ne peut plus se désintéresser de la question urbaine. L'ampleur du mouvement d'urbanisation, qui va se poursuivre dans les prochaines décennies dans les pays en développement, l'extraordinaire importance des investissements nécessaires pour assurer un accès, même minimal, de tous aux services de base, le fort impact du fait urbain sur le traitement des grands problèmes à l'échelle planétaire imposent que le développement urbain soit l'une des priorités majeures tant des politiques de coopération bilatérales et multilatérales que des négociations internationales.

Parce que la ville est devenue le lieu de création des richesses, celui où la productivité est la plus élevée, parce qu'elle constitue, et constituera de plus en plus, le principal marché solvable pour l'agriculture, l'aide ciblée sur l'urbain engendre des effets importants tant en termes de croissance économique que de réduction de la pauvreté.

Les politiques de coopération doivent aussi prendre en compte cette réalité émergente que sont les autorités locales des pays du Sud qui sont les mieux placées pour percevoir et exprimer les attentes et les priorités sur leur territoire.

Recommandations :

- Faire du développement urbain durable l'une des grandes priorités de l'aide publique au développement ainsi que des mécanismes d'apurement et de reconversion de la dette des pays pauvres et très endettés.
- Reconnaître les collectivités territoriales comme des partenaires à part entière des politiques publiques d'aide au développement.

- Faire en sorte que les collectivités locales des pays en développement ou émergents soient effectivement et directement associées aux programmes de coopération qui les concernent, qu'elles exercent autant que possible la maîtrise d'ouvrage des projets à réaliser sur leur territoire et qu'elles disposent des moyens nécessaires au fonctionnement et à la maintenance des équipements réalisés.
- Veiller à la mise en œuvre du Plan mondial d'action adopté en juin 1996 à Istanbul (Habitat II).
- Soutenir les programmes multilatéraux visant à promouvoir des projets d'agglomérations intégrés (UN Habitat, Cities Alliance, PDM, programmes structurels européens...).

Proposition d'initiative de type II.

Coopération urbaine transfrontalière en Afrique subsaharienne.

V-2. Promouvoir la coopération décentralisée et la mettre au service de démarches globales de développement durable.

- Les coopérations internationales de collectivité territoriale à collectivité territoriale constituent une composante dynamique de l'aide au développement. En France, cette action extérieure des collectivités locales, fondée sur une légitimité reconnue, a fait ses preuves de longue date et prend de plus en plus d'ampleur. Plus de 3 500 collectivités territoriales (toutes les régions, la moitié des départements, presque toutes les grandes villes, une forte majorité des villes moyennes) sont actuellement engagées, à des degrés divers, dans des coopérations avec des collectivités locales étrangères, dans une bonne centaine de pays, dont la plupart sont des pays en développement ou en transition.
- Nourrie de l'expérience acquise par les collectivités territoriales françaises en matière de développement local, soutenue par la vitalité de leurs associations nationales (qui contribuent activement à l'évolution et à la cohérence de leurs interventions), fondée sur des relations de réciprocité (l'impact de cette forme de coopération sur la société locale française est loin d'être négligeable dès lors que nombre de collectivités du Sud constituent de véritables laboratoires d'idées et

de pratiques sociales solidaires), cette coopération de collectivité territoriale à collectivité territoriale se met en œuvre dans un esprit de **relations partenariales pérennes qui reposent sur l'engagement des élus**. Elle favorise l'appropriation de l'aide par les bénéficiaires, contribue efficacement à l'essor de la démocratie locale et concourt très directement à la construction d'un développement durable partagé. Son rôle est donc essentiel et doit être renforcé.

Recommandations :

- Les gouvernements, les organismes d'aide bilatérale et multilatérale doivent encourager la coopération décentralisée.
- **Promouvoir** les actions de coopération décentralisée visant à soutenir des démarches globales de développement local durable.
- **Évaluer l'impact des actions de coopération décentralisée sur la réduction effective des inégalités.**
- Rechercher la complémentarité entre politiques intergouvernementales et actions locales en coopération décentralisée, de façon à conduire des actions plus cohérentes et plus efficaces dans les pays tiers.
- Rechercher **la mise en synergie, sur un même territoire, des différents acteurs** de la coopération décentralisée (**collectivités territoriales, ONG, entreprises, associations de migrants...**).
- Capitaliser et faire connaître les actions de coopération décentralisée, développer l'information professionnelle des élus et de leurs services.

PROPOSITION D'INITIATIVE DE TYPE II.

Développer les relations entre collectivités territoriales sur le développement urbain durable.

V-3. Faire des organisations représentatives des autorités locales des interlocuteurs à part entière des grandes instances internationales.

Au-delà de la légitimité institutionnelle qui est la leur dans chaque pays, les autorités locales détiennent, globalement, une légitimité de compétence dont les dépositaires naturels sont leurs associations nationales et internationales. Or, elles ont été longtemps considérées, bien à tort, à l'échelon international, comme de

simples composantes de la "société civile", donc assimilées à des ONG. Le Sommet de Rio avait pourtant reconnu cette évidence que les autorités locales, relevant de la puissance publique, ne sauraient être tenues, par nature, pour "non gouvernementales". Depuis le Sommet d'Istanbul (Habitat II), la nécessité de considérer les autorités locales comme des interlocuteurs spécifiques et l'intérêt de les associer en tant que tels aux travaux des instances internationales et aux grands sommets mondiaux ne sont plus guère discutés, au moins dans les principes. Mais en pratique, beaucoup reste à faire pour assurer cette reconnaissance des pouvoirs locaux et leur participation effective aux débats de la communauté internationale.

Recommandations :

- Encourager le développement des associations nationales de pouvoirs locaux dans les pays du Sud et en Europe de l'Est.
- Favoriser le rapprochement ou la confédération des grandes associations internationales d'autorités locales afin de conforter leur représentativité à l'échelon mondial.
- Permettre, grâce à des règles de procédure et d'accréditation adaptées, l'implication active des représentants des associations internationales d'autorités locales dans le déroulement des grands Sommets internationaux (et notamment celui de Johannesburg) ainsi que dans les processus de préparation, de suivi et d'évaluation de ces sommets.
- Étendre à l'ensemble des instances onusiennes, et notamment à la Commission du développement durable (CDD), l'habilitation du Conseil consultatif d'autorités locales (UNACLA) créé auprès du secrétariat du programme des Nations unies pour les établissements humains en veillant à la représentativité de ce Conseil.

La coopération de collectivité territoriale à collectivité territoriale favorise l'appropriation de l'aide par les bénéficiaires, contribue efficacement à l'essor de la démocratie locale et concourt très directement à la construction d'un développement durable partagé. Son rôle est donc essentiel et doit être renforcé.

MEMBRES DU GROUPE :

Président : Jacques Auxiette (maire de La Roche-sur-Yon, chargé des questions internationales à l'Association des maires de France).

Vice-présidente : Annie Guillemot, maire de Bron, vice-présidente de la Communauté urbaine de Lyon, vice-présidente de l'association Villes et banlieues de France.

Rapporteur : Georges Cavallier assisté de Évelyne Hardy (Institut des villes).

Association des maires de France – AMF, Association des maires des grandes villes de France – AMGVF, Association des maires villes et banlieues de France – AMVBF, Fédération des maires des villes moyennes – FMVM, Cités-Unies France – CUF, Association française du conseil des communes et régions d'Europe – AFCCRE, Fédération nationale des agences d'urbanisme – FNAU, région Île-de-France), directions d'administrations centrales et organismes parapublics (Caisse des dépôts et consignations, Agence française de développement), Association des ingénieurs territoriaux de France – AITF, Collectif Jo'burg regroupant 70 associations œuvrant pour le développement durable, 4D, Comité 21, Agir pour l'environnement...

Le groupe tient à remercier Marcel Belliot, Anne de Brouwer, Andrée Buchmann, Denis Castaing, Élisabeth Catton, Catherine Charlot-Valdieu, Ronan Dantec, Renée Feltin, Vincent Fouchier, Nathalie Holec, Nathalie Le Barbu, Sabine Martorell, Philippe Outrequin, Claude Praliaud, Mathieu Ruellan pour leur contribution écrite.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE 2 :

- Approfondir la décentralisation et promouvoir le développement local en Afrique subsaharienne.
- Haute qualité environnementale dans la construction et quartiers urbains durables.
- Accès des populations défavorisées aux services urbains de base.
- Coopération urbaine transfrontalière en Afrique subsaharienne.
- Développer les relations entre collectivités territoriales sur le développement urbain durable.

ACCÈS AUX SERVICES ESSENTIELS

- Proposition de déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels

L'accès aux services essentiels

L'un des fondements du développement durable

L'accès aux services essentiels constitue la base indispensable d'une vie décente dans le respect de l'environnement. Or, cette réalité n'est pas aujourd'hui partagée par tous les usagers-consommateurs. Pour permettre à ceux qui en sont privés d'accéder à ces services vitaux, le groupe "Services essentiels" a élaboré les principes constitutifs de la garantie d'accès aux services essentiels. À cette fin, il prône la création de mécanismes de solidarité et de financement ainsi qu'une nouvelle gouvernance présidant au fonctionnement et à l'éthique de ces services.

Préambule

Dans la perspective du Sommet mondial pour le développement durable du 26 août au 4 septembre 2002 à Johannesburg, les organismes consultés par le Comité français pour le sommet mondial du développement durable (CFSMDD) ont estimé utile que la France propose aux États présents à Johannesburg, si possible avec l'appui des États membres de l'Union européenne, une "**déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels**".

- **Une déclaration, un protocole international.**

Cette **déclaration** pourrait déboucher ultérieurement sur un protocole international auquel adhéreraient les États concernés. Il inclurait le rôle des ONG partenaires et contiendrait des mécanismes aptes à accentuer, sur des objectifs ambitieux, la mobilisation des institutions financières internationales et des entreprises concernées. Ce **protocole** devrait préciser, d'une part, le rôle des partenaires appelés à concourir à la mise en œuvre des services essentiels et, d'autre part, les règles d'organisation (gouvernance) qui présideraient au fonctionnement de ces services. Il fixerait également les besoins à prendre en compte et les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de ces objectifs.

- **La France : un pays-pilote.**

La France occupe une situation privilégiée pour élaborer cette **déclaration** car elle dispose des organisations publiques pertinentes et des opérateurs publics ou privés partenaires. Elle a également mis en place des mécanismes de financement et de solidarité et promeut l'expérience française du partenariat privé-public dans le monde entier.

- **Les objectifs du projet de déclaration.**

Dans cet esprit, le projet de **déclaration** viserait en premier lieu à :

- traiter les problèmes rencontrés dans les **pays émergents et en développement** ainsi que par les **habitants défavorisés**, socialement ou territorialement, des **pays développés** ;
- permettre l'établissement d'un **calendrier** de mise en œuvre assorti de la fixation d'**objectifs** en termes de développement de services essentiels effectivement accessibles.

Au préalable, la **quantification** des programmes à partir de points zéro de la desserte effective et de la population restant à desservir devrait faire l'objet d'une **évaluation externe**.

Cette évaluation pourrait être annexée aux rapports adressés par les États à la Commission du développement durable des Nations Unies.

À l'aval du processus d'évaluation, les partenaires concernés devraient s'engager sur des **programmes** nationaux ou locaux et sur des **chartes** qui pourraient être intégrées dans des **agendas 21**, établis au niveau des périmètres territoriaux pertinents.

Cette déclaration est conçue comme une référence pour la conception et la mise en œuvre des opérations de développement des services essentiels ; au-delà des principes généraux à respecter qu'elle formalise, le nécessaire approfondissement des orientations qu'elle contient sur

la préservation des ressources naturelles, l'exercice des pouvoirs locaux et les formes de partenariats doit être examiné. Un processus de perfectionnement, de validation et d'adaptation locale de la déclaration est prévu.

Par ailleurs, la question de l'extension progressive de la déclaration à la santé et au logement social, qui constituent des droits essentiels, avec le cas échéant, les adaptations utiles, doit être également posée.

Claude Martinand

Proposition de déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels

1. Nature et finalités des services essentiels

La nature et les finalités des services essentiels ont été définies dans le cadre des mesures d'application prévues aux articles 11 et 12 du "Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels" adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 3 janvier 1976.

- **Les services essentiels sont les services vitaux ou les services de base indispensables à une vie digne et décente, notamment :**
 - les services collectifs d'eau potable et d'assainissement ;
 - les services collectifs de propreté et d'élimination des déchets ;
 - les services de distribution d'énergie ;
 - les services de transport public quotidien ;
 - les services d'information et de télécommunication.

Les niveaux de service et les usages à satisfaire sont à préciser à la fois pour chaque service et pour chaque territoire.

Les services deviennent essentiels au fur et à mesure du développement économique et social. La liste des services concernés doit donc être une liste en extension, contribuant au développement des territoires, notamment par l'accès aux moyens d'information et de communication de base (radio, téléphone, Internet).

Le développement de ces services essentiels, qui font appel à des réseaux et qui contribuent directement à la desserte des logements et des lieux de travail, doit être associé à celui des services de santé et de logement social.

- **Pour délivrer les services essentiels, il faut préserver les ressources naturelles :** eau, air, ressources non renouvelables ou rares (énergies fossiles, matériaux naturels), patrimoine naturel (biodiversité, forêt primaire).

- **Les droits d'accès aux services essentiels répondent aux finalités suivantes :**

L'accès aux services essentiels constitue un élément inhérent à la dignité humaine. Ils sont l'un des fondements du développement durable et un élément important de la protection de l'environnement. Ces services contribuent également à la santé, à la sécurité et au bien-être des êtres humains. Leur vocation est de satisfaire les besoins collectifs et individuels sur l'ensemble de la planète avec un niveau de qualité adéquat et à un prix supportable par l'utilisateur final. Leur mise en œuvre doit être engagée selon un calendrier rapide et un programme précis, en garantissant le meilleur usage des ressources rares : ressources naturelles, savoir-faire, technologies, capital... en tenant compte des spécificités locales.

Enfin, ces services sont organisés de façon à satisfaire les attentes des populations intéressées, s'exprimant tant comme usagers que comme citoyens.

Les services essentiels sont l'un des fondements du développement durable et un élément important de la protection de l'environnement ; leur accès doit être garanti pour tous dans les meilleurs délais.

2. Principes constitutifs de la garantie d'accès

Les principes visant à garantir la mise à disposition effective des services essentiels concernent aussi bien l'accès que l'usage. Ces principes sont les suivants :

- **L'eau et l'air ne sont pas des marchandises.**

Ces ressources sont des biens publics qui ne peuvent faire l'objet d'une **appropriation** privée. Les autorités publiques sont responsables de la connaissance et de la gestion des ressources naturelles : inventaire, possibilités de prélèvement, répartition...

- **Les autorités publiques sont responsables de l'organisation des services essentiels.**

Les pouvoirs publics doivent **mettre en œuvre des politiques garantissant l'accès** aux services essentiels. La responsabilité d'organiser les services essentiels et celle d'en préciser la tarification leur reviennent. La **dimension locale** de l'organisation des services essentiels par les autorités et les communautés locales est prépondérante.

- **Les services essentiels**

sont des services d'intérêt général.

Ils satisfont aux principes d'**égalité** de traitement, de **continuité**, ainsi qu'à des **objectifs de performance** et contribuent à la solidarité **sociale** et **territoriale**.

- **Les infrastructures collectives** en situation de monopole, directement nécessaires à la mise à disposition des services essentiels, ne peuvent faire l'objet d'une **appropriation privée de durée indéfinie ou définitive**.

- **Les consommateurs et usagers-citoyens, les salariés et l'ensemble des parties prenantes contribuent à la définition, à l'organisation, à l'évaluation et au contrôle des services.**

Les usagers et les autres parties prenantes participent à la fois au recueil des **attentes**, au **choix** des solutions d'organisation et à l'**évaluation** pluraliste des résultats obtenus. À cet effet, l'ensemble des parties prenantes dispose d'un accès à des informations et à des indicateurs sur les performances techniques économiques, sociales et environnementales des services (indicateurs de développement durable) et d'un droit à une expertise autonome. Cette participation de tous les acteurs concernés contribue aux performances des services essentiels.

- **La mise en œuvre effective de la garantie d'accès comprend l'élaboration systématique d'un bilan et d'objectifs à atteindre, la quantification et le choix des moyens à mettre en œuvre, la fixation d'un calendrier.**

Chaque niveau d'administration et chaque catégorie de partenaires participent à la démarche en s'appuyant sur des évaluations externes. Les États concrétisent leur approche commune en adhérant au protocole issu de la présente déclaration. Ils fédèrent les propositions d'actions dans les programmes et rapports nationaux. Les pouvoirs locaux les déclinent dans des chartes et plans de réalisation qui pourraient être intégrés dans des agendas 21 établis au niveau des périmètres territoriaux pertinents.

Les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des politiques garantissant l'accès aux services essentiels. Ils ont la responsabilité d'organiser les services essentiels et d'en préciser la tarification.

3. Mécanismes de solidarité et de financement

Compte tenu de l'inégale répartition des ressources, des revenus, des populations, l'accès pour tous aux services essentiels suppose **la création par les autorités publiques de mécanismes de solidarité et de financement**. Ces mécanismes reposent sur la mutualisation des coûts et sur des tarifications appropriées localement, ainsi que sur des mécanismes de solidarité nationale et internationale.

- **Au niveau local**, nécessité de péréquations géographique et sociale :
 - tarifs adaptés à la capacité économique des populations ;
 - compensations financières entre catégories d'usagers et/ou mise en jeu de crédits publics.
- **Au niveau national**, nécessité de mettre en place :
 - une gestion des ressources ;
 - une aide aux investissements si nécessaire ;
 - une aide aux collectivités organisatrices pour l'accès aux compétences nécessaires à l'organisation des services et à la mise en œuvre de partenariats équilibrés ("capacity building").
- **Au niveau international**, nécessité de développer :
 - la solidarité entre pays développés et pays en développement ;
 - les aides aux opérations de coopération, notamment de coopération décentralisée.

L'accès pour tous aux services essentiels suppose la création par les autorités publiques de mécanismes de solidarité et de financement lesquels reposent localement sur la mutualisation des coûts et sur des tarifications appropriées et comprennent au niveau national et international la gestion des ressources, les aides à l'investissement et la montée en compétence.

4. Parties prenantes à l'organisation des services

Les modalités d'organisation des services comme celles d'intervention des parties prenantes doivent être définies dans un objectif d'efficacité marquée et de mise en œuvre rapide.

• Organisation des services :

- **identification de l'ensemble des parties prenantes :** autorités publiques, population, communautés, opérateurs, salariés, ONG, réseaux locaux, institutions financières ;
- **définition claire de la responsabilité des différents acteurs** en distinguant les niveaux d'intervention, locaux ou nationaux... ;
- **mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles ou mobilisables :** entreprises locales, informations et compétences techniques adaptées, éprouvées et économisant les ressources rares, organismes de développement, réseaux existants (emploi, santé, éducation). Le management de la demande, le développement des capacités locales, la synergie entre services et l'éco-efficience sont pris en compte de façon prioritaire ;
- **mise en place de mécanismes de consultation, d'évaluation, de démonstration associant les partenaires,** et en particulier les usagers-citoyens et les salariés. Les membres des commissions consultatives sont parties prenantes à la définition locale du service et au choix des moyens à mettre en œuvre. Des indicateurs de performance intégrant des indicateurs de développement durable permettent la mesure des résultats obtenus.

• Choix des modes de gestion des services.

Les autorités publiques, pour maîtriser l'organisation des services, peuvent **choisir librement entre différents modes de gestion** : régie, organisme public, gestion déléguée à un opérateur privé ou public ou à une association.

Ce libre choix, éclairé par des éléments de comparaison et d'**évaluation** des objectifs, doit pouvoir être réexaminé périodiquement et garantir la **réversibilité** du mode de gestion. Les autorités publiques ont la responsabilité de garantir la pérennité du service en renouvelant et en modernisant, en temps voulu, les installations.

• Partenariats entre les pouvoirs publics et les entreprises privées ou publiques.

La mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles nécessite le recours à des **partenariats multi-acteurs**, notamment dans le champ du savoir-faire, du retour d'expérience, du financement ou de la garantie de continuité des actions à entreprendre.

Le **mode contractuel** est la forme privilégiée d'intervention des entreprises.

• Délégation de la responsabilité de mise en œuvre.

La mise en œuvre de cette délégation (construction, exploitation...) est conduite dans le respect des principes suivants : efficacité économique, développement social, protection de l'environnement, mise en concurrence saine et loyale pour le choix du mieux disant, mécanisme d'évaluation et de contrôle.

Le regroupement de la gestion des services complémentaires et l'attribution de licences territoriales, si nécessaire exclusives, sont mis en œuvre lorsqu'ils permettent d'améliorer l'efficacité économique.

La mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles nécessite le recours à des partenariats multi-acteurs, notamment dans le champ du savoir-faire, du retour d'expérience, du financement ou de la garantie de continuité des actions à entreprendre.

5. Gouvernance et éthique

La pertinence des choix d'organisation, la mobilisation équitable des partenaires et le bon fonctionnement des mécanismes financiers supposent le **respect des finalités d'intérêt général, le contrôle de la qualité et de la performance des services et le contrôle de l'affectation des ressources publiques**, notamment financières.

- **Des règles de transparence pour la mise en œuvre des services essentiels.**

Pour cela, les autorités publiques, les ONG, ainsi que les entreprises publiques ou privées chargées de la mise en œuvre de services essentiels définissent et appliquent les règles de transparence suivantes :

- observer un **respect strict** des lois et règlements et des règles de gouvernance du partenariat public-privé ;
- prévenir l'émergence des positions dominantes et les **conflits d'intérêt** ;
- garantir l'application des **principes d'éthique** dans les relations entre acteurs ;
- organiser le **contrôle** et vérifier la **sincérité** des informations fournies ;
- encourager le respect des finalités par des **incitations** et des **sanctions**.

Les citoyens doivent avoir **accès** aussi bien aux informations correspondantes qu'à des **moyens de recours** contre les pratiques illicites et les performances insuffisantes.

Les autorités publiques, les ONG, ainsi que les entreprises publiques ou privées chargées de la mise en œuvre de services essentiels définissent et appliquent les règles de transparence et respectent le droit de recours des citoyens-usagers.

MEMBRES DU GROUPE :

Président : Claude Martinand, Conseil économique et social.

Rapporteur : Pierre Van de Vyver, Institut de la gestion déléguée.

État : ministère de l'Équipement, des transports et du logement-CGPC.

Collectivités publiques : Conseil régional d'Île-de-France, mairie de Raze.

Associations d'élus : AMGVF, GART.

ONG : ADELS, WWF, Programme solidarité eau, Droits d'urgence, SOLAGRAL.

Organisations publics nationaux et internationaux : UNEP, INRA.

Associations de consommateurs : Consommation, logement et cadre de vie, CRID ACT cons.

Syndicats : secteur Europe - CGT, coordination Sud, CFDT.

Opérateurs : CGEA, LVMH, SUEZ, Vivendi Environnement.

Financeurs : DEXIA.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE II.

– **Promotion et mise en œuvre internationale de la déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels** (UNITAR avec le support de l'Institut de la gestion déléguée).

Il s'agit de promouvoir une approche transverse (intégrant l'ensemble des secteurs) et universelle des principes de garantie d'accès aux services essentiels sous-tendus par la déclaration. L'idée est de présenter la déclaration comme un levier essentiel de mise en œuvre des droits de l'homme de troisième génération, s'inscrivant dans le prolongement naturel et historique de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Cette démarche, qui mobilisera l'ensemble des acteurs des services essentiels (usagers-consommateurs de pays développés, représentants de personnes privées de ces services, élus locaux et nationaux, opérateurs, etc.), doit s'inscrire dans un programme mondial qui pourrait se concrétiser par l'organisation de sommets régionaux sur chaque continent.

Les finalités de la démarche.

- Mobilisation de la presse, des pouvoirs publics et de l'opinion mondiale sur les enjeux mis en lumière par la déclaration.
- Création d'un Comité de suivi de la déclaration chargé de promouvoir toutes les actions visant à la mettre en œuvre.
- Financement de projets en vue d'expérimenter les principes contenus dans la déclaration.
- Adoption de la déclaration par les pays participants.

PARTENARIATS ET FINANCEMENTS PUBLICS / PRIVÉS

- Rapport du groupe de travail
- Recommandations sur le partenariat public-privé pour le financement d'un développement durable

Rapport du groupe de travail

“Partenariat public-privé : Le financement du développement durable”

Le partenariat public-privé (PPP) a un rôle important à jouer dans le financement du développement durable. L'investissement, maillon indispensable au développement économique, social et environnemental, est trop faible dans les pays les plus pauvres. Aujourd'hui, il est nécessaire de remettre en cause la vision dichotomique des activités publiques et privées, et de tenter de définir la manière dont les fonds publics peuvent être utilisés pour encourager l'investissement privé destinés aux projets porteurs d'une dimension de développement durable.

LA REMISE EN CAUSE DU SYSTÈME TRADITIONNEL.

1 – L'investissement : un maillon indispensable au développement économique.

Qu'il provienne de ressources domestiques ou de financements étrangers, l'investissement est un maillon indispensable au développement économique. Or, on constate que la mobilisation de ces deux types de financement est particulièrement difficile dans les pays en développement : l'épargne locale est faible, voire quasi inexistante, limitant ainsi les capacités locales de développement des investissements ; les investissements directs à l'étranger (IDE) se concentrent sur des zones géographiques strictement délimitées, correspondant aux pays ayant des structures garantissant leur pérennité, à savoir les pays développés et les pays émergents.

Ainsi, les IDE à destination des pays développés ont été de l'ordre de 1 000 milliards de dollars américains en 2000 alors que ceux à destination des pays en développement ont été quatre fois inférieurs. Plus encore, les disparités régionales sont extrêmement fortes : le continent africain n'a drainé que 10 des 250 milliards destinés aux pays en développement, contre 150 vers l'Asie, ce qui signifie que les pays africains n'ont hébergé que 1% des IDE en 2000.

2 – L'aide publique au développement pourrait être utilisée pour stimuler les investissements privés.

Dans le même temps, les agences de développement bi- et multilatérales ont pris conscience, dans un climat de discrédit et de réduction des montants d'aide, de la difficulté de se reposer uniquement sur l'aide publique au développement (APD) pour le financement des infrastructures et des institutions, des biens et des services essentiels, indispensables au développement économique, social et environnemental des pays les plus pauvres.

L'une des orientations possibles devient dès lors de déterminer comment l'APD pourrait permettre de stimuler les investissements privés dans les zones géographiques qui en ont le plus besoin, sous des conditions et des modalités à définir, de manière à créer les conditions nécessaires au développement des IDE. Mais ceci ne peut se faire sans une identification des secteurs d'activités pour lesquels ce partenariat public-privé apparaît le plus pertinent.

Une vision dichotomique des activités publiques et privées a longtemps prévalu. D'une part, les activités répondant à la satisfaction d'un intérêt général ont traditionnellement fait l'objet d'une approche par le secteur public, notamment par l'APD. D'autre part, les activités répondant aux initiatives de nature privée n'ont requis une intervention publique qu'une fois identifiée la présence d'externalités (notamment environnementales). Ont été alors développés des instruments spécifiques destinés à les financer. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en est un bon exemple. Mais ce système dichotomique a perdu de sa pertinence : il existe en fait un continuum entre l'activité purement privée et celle purement publique.

Les investissements directs à l'étranger (IDE) à destination des pays développés ont été de l'ordre de 1 000 milliards de dollars américains en 2000 alors que ceux à destination des pays en développement ont été quatre fois inférieurs.

LES NOUVELLES ORIENTATIONS DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ.

1 – Pérenniser les activités d'intérêt général : le rôle du secteur privé.

Face aux difficultés institutionnelles et financières rencontrées pour assurer la présence ou la pérennité des activités d'intérêt général, le secteur public s'est tourné vers le secteur privé pour plusieurs raisons essentielles :

- mobiliser les compétences et le savoir-faire du secteur privé ;
- corriger les déséquilibres géographiques structurels des flux d'IDE entre destinations privilégiées et destinations délaissées ;
- amener le secteur privé à intervenir dans des secteurs dont il est traditionnellement absent ;
- mobiliser des capitaux qui ne seraient pas disponibles en l'absence de partenariat ;
- garantir la dimension durable, économique, sociale et environnementale des actions entreprises.

Une telle intervention du secteur privé, répondant à l'ensemble de ces objectifs, pose de nouvelles questions, puisque le secteur privé ne peut prendre en compte la satisfaction de cet intérêt général sans une aide substantielle de la part du secteur public.

2- Modifier l'aide publique dans les pays en développement.

Cette situation requiert une modification profonde de la nature même de l'intervention publique dans les pays en développement. En effet, l'aide publique intervenait auparavant en complément des financements privés essentiellement pour financer la partie environnementale d'un projet. À présent, les fonds publics doivent être plus particulièrement destinés à l'émergence et à l'appui de projets privés porteurs d'une dimension de développement durable, dans les zones géographiques où les besoins sont les plus importants et concernant des activités dont le secteur privé est absent en raison d'obstacles trop importants.

Là encore, de nouvelles questions apparaissent, notamment sur la construction de projets de développement orientés vers le développement durable que pourrait

prendre en charge le secteur privé. Les formes que peuvent prendre ces nouvelles justifications d'un partenariat public-privé sont diverses et peuvent répondre à de nombreux problèmes suivant les biens et les services à fournir entre les deux extrêmes que représentent les activités de nature publique et celles de nature privée.

3 – Le nouveau rôle du secteur public : favoriser l'intervention du secteur privé et assurer la promotion du développement durable.

Le principal enjeu pour le secteur public devient dès lors de définir des critères pour d'une part, créer les conditions favorables ou indispensables à l'intervention du secteur privé en levant les obstacles existants (risques trop importants, absence de renforcement des capacités, difficultés d'exploitation, défaillance d'un acteur central comme la collectivité locale ou le partenaire financier...) et, d'autre part, assurer la promotion du développement durable.

Ces critères peuvent émaner des agences d'aide au développement (exigences environnementales, géographiques...), mais également, et surtout, des partenaires présents dans les pays récipiendaires, tels les collectivités locales ou les ONG, pour exprimer les attentes des populations (exigences environnementales, sociales, de fourniture de services...).

Il est primordial que le partenariat public-privé tienne compte de ces critères dans la définition des nouveaux projets.

4 – Construire un nouveau cadre pour les projets de développement.

Quelles sont alors les conditions pour que ces critères soient respectés, tout en assurant l'efficacité de l'intervention privée? La contrainte majeure demeure le financement. Le rôle des pouvoirs publics doit être de favoriser la transformation du capital disponible, aussi limité soit-il, en investissements, en créant une conjoncture favorable. Ainsi, la mise en œuvre du partenariat public-privé doit contribuer à accroître la mobilisation de l'ensemble des ressources favorables au développement et l'efficacité de leur utilisation.

Les actions conduites peuvent prendre des formes diverses, allant de la subvention du crédit à la garantie de l'investissement, en passant par la législation juridique et fiscale, ou encore le renforcement des capacités. Ces dépenses engagent des ressources publiques et contribuent fortement à déterminer la future structure de l'économie et de la société elle-même.

Ainsi, le soutien public à l'intervention du secteur privé ne peut se contenter de financer l'internalisation d'externalités sociales ou environnementales. Le PPP doit plus généralement s'inscrire dans une démarche de promotion du développement durable, ce qui nécessite de repenser les projets de développement. Afin de maximiser les effets de levier que doit engendrer l'APD, il faut repenser le mode de construction des projets de développement, et non pas uniquement faire financer par le secteur public la partie environnementale d'un projet.

Les fonds publics doivent être plus particulièrement destinés à l'émergence et à l'appui de projets privés porteurs d'une dimension de développement durable, dans les zones géographiques où les besoins sont les plus importants et concernant des activités dont le secteur privé est absent en raison d'obstacles trop importants.

La mise en œuvre du partenariat public-privé doit contribuer à accroître la mobilisation de l'ensemble des ressources favorables au développement et l'efficacité de leur utilisation.

UNE DÉCLARATION SUR LE PPP.

Un engagement de l'ensemble des participants est nécessaire pour que ce partenariat public-privé pour le financement du développement soit efficace et qu'il réponde aux objectifs de développement durable. Cette "Déclaration sur le partenariat public-privé pour le financement d'un développement durable" est une étape supplémentaire dans cette direction.

MEMBRES DU GROUPE :

Président : Danièle Lebègue (Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Rapporteur : Laurence Tubiana (Directrice de l'Institut du développement durable et des relations internationales – IDDRI).

Ademe, Agence française de développement, Cirad, Cired, Dexia-Crédit Local, Direction du Trésor, EDF, Groupe Suez, Vivendi Environnement.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE II.

– En partenariat avec le groupe **Énergie** du CFSMDD :

- mécanisme pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les PED ;
- projet de développement de centrales hydroélectriques en Indonésie (Spie Enertrans, PLN, FFEM) ;
- projet Eskom.

– En partenariat avec le groupe **Eau** du CFSMDD :

- projet de raccordement à l'eau et à l'électricité de quartiers défavorisés au Maroc (Ondeo Services).

Recommandations sur le partenariat public-privé pour le financement d'un développement durable

Préambule

Le groupe de travail sur le partenariat public-privé pour le financement du développement durable, qui s'est réuni sous l'égide du Comité français pour le Sommet mondial du développement durable (CFSMDD), et sous la présidence de M. Daniel Lebègue, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, témoigne de l'utilité d'une **"déclaration sur le partenariat public-privé pour le financement d'un développement durable"**. Cette proposition pourrait être appuyée par les autres États membres de l'Union européenne.

Une déclaration, des propositions d'engagement des divers partenaires.

Cette déclaration comporte des propositions d'engagement de la part de l'ensemble des partenaires impliqués dans les projets de développement durable (secteurs publics et privés, institutions financières, agences d'aide au développement, collectivités locales) dont l'objectif essentiel est **d'utiliser au mieux et en toute légitimité les fonds publics, afin d'encourager l'investissement privé (effet de levier)** dans les pays qui en ont le plus besoin. Cette déclaration devrait donner lieu à un engagement formel des différents acteurs suivant un calendrier à préciser.

Ces engagements doivent s'appuyer sur les autres déclarations avancées par les acteurs français, qui viendront renforcer sa portée, notamment la **"déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels"**, qui a pour objectif, à terme, de clarifier le rôle des partenaires impliqués dans la fourniture et l'accès aux services essentiels, et d'en préciser les règles de gouvernance ; la **"déclaration sur l'organisation des services de l'eau"** et la **"déclaration des collectivités locales"**.

L'objectif essentiel de l'ensemble des partenaires impliqués dans les projets de développement durable est d'utiliser au mieux et en toute légitimité les fonds publics, afin d'encourager l'investissement privé dans les pays qui en ont le plus besoin.

LES ENJEUX DU PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

1 – Accroître la mobilisation des ressources et l'efficacité de leur mise en œuvre.

Durant les deux dernières décennies, la diminution de l'effort public d'aide au développement n'a été que partiellement compensée par les flux de capitaux privés à destination des pays en voie de développement. La mise en œuvre du partenariat public-privé doit contribuer à accroître la mobilisation de l'ensemble des ressources contribuant au développement et l'efficacité de leur mise en œuvre.

2 – Définir les responsabilités des deux secteurs.

Pour contribuer à cette mobilisation, le partenariat public-privé doit reposer sur une claire répartition des responsabilités qui exclut tout mélange des genres entre intérêt général et intérêt privé. Le secteur public se tourne vers le secteur privé à la fois pour bénéficier de ses compétences et pour mobiliser des capitaux qui ne seraient pas disponibles en l'absence de partenariat. La responsabilité des acteurs publics est de garantir l'intérêt général en se concentrant sur les fonctions d'impulsion, de prescription et de contrôle. Elle doit permettre de **favoriser la transformation du capital disponible en investissements efficaces.**

3 – Démultiplier l'intervention publique.

Pour assurer cette transformation, le secteur privé a besoin de l'impulsion des autorités publiques. Le PPP doit s'inscrire dans une démarche globale, dans laquelle l'efficacité de l'intervention publique peut être démultipliée grâce aux savoir-faire et aux capitaux des opérateurs

privés. Afin de maximiser ces effets de levier, il faut **repenser le mode de construction des projets de développement**, et non pas uniquement faire financer par le secteur public la partie environnementale d'un projet.

4 – Assurer la viabilité des projets favorisant le développement durable.

Le principal enjeu pour le secteur public devient dès lors **de créer les conditions favorables ou indispensables à la viabilité des projets**, tout en assurant une allocation des ressources en priorité vers des projets favorisant le développement durable.

Dans cette optique, il est primordial que le partenariat public-privé dispose de critères précis permettant d'évaluer le degré de contribution des différents projets à l'objectif de développement durable : exigences environnementales, équité sociale, accès des populations défavorisées... Les agences d'aide au développement doivent y contribuer mais également, et surtout, l'ensemble des partenaires présents dans les pays bénéficiaires, tels les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes dont les forces conjuguées permettront d'assurer la cohérence entre les montages financiers des projets et les réponses durables aux besoins et attentes des populations.

La mise en œuvre du partenariat public-privé doit contribuer à accroître la mobilisation de l'ensemble des ressources contribuant au développement et l'efficacité de leur mise en œuvre.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LE MONTAGE FINANCIER DES PROJETS.

Sans prétendre être exhaustif, plusieurs sources majeures de difficultés liées au montage financier des projets peuvent faire l'objet d'une intervention publique.

1 - Le **cadre institutionnel** du pays bénéficiaire (réglementations, approches contractuelles, pratiques juridiques) est souvent inadapté à la mise en place d'un partenariat public-privé.

2 - **L'insuffisance de la maîtrise institutionnelle et technique** pour le montage, la conduite et le suivi des projets par les acteurs locaux, en particulier les collectivité

locales, peut apparaître comme un élément déterminant du montage et de la réussite d'un projet.

3 - Certains projets ne peuvent voir le jour en raison de **risques encourus trop élevés compte tenu de la rentabilité** économique prévisionnelle, et ceci suivant les zones géographiques et les secteurs d'intervention.

4 - Des difficultés financières liées au **désajustement entre l'offre et la demande de financement** peuvent nécessiter une intervention publique pour assurer l'équilibre financier du projet, notamment lorsque les actifs engagés ont une vie économique très longue ou lorsque le partenaire est une collectivité locale pour laquelle la garantie souveraine d'un prêt par les banques de développement n'est pas adaptée.

5 - Des difficultés liées à la **viabilité des projets** nécessitent une intervention publique pour répondre aux besoins (biens et services essentiels) et aux exigences (sociales et environnementales) non directement solvables (par exemple, systèmes de péréquation, refinancement d'exploitation, investissements initiaux).

6 - Le **cadre réglementaire international** peut également poser problème notamment pour le développement de projets dans les pays endettés : lorsque le service de la dette liée à la fourniture d'un service public est assuré par un tiers privé, il convient de limiter la recherche de la garantie souveraine pour la partie de la dette correspondante, afin de ne pas grever la dette souveraine des États. Plus encore, **les appels d'offres internationaux devraient être plus souples**, notamment dans les réponses possibles à apporter dans la définition du PPP, pour ne pas se priver de solutions telles que la délégation de services publics. Les acteurs privés porteurs de tels projets sont confrontés à la réticence des financeurs à s'engager dans ces projets innovants, qu'ils le soient par l'approche technique, le montage institutionnel, l'implication des acteurs locaux...

PROPOSITIONS POUR RENFORCER LE PPP.

Afin de renforcer le partenariat public-privé pour le financement du développement, le groupe de travail soumet un ensemble de propositions.

- **La couverture du risque de change** : la prise en compte du risque de change pour les projets de développement investis en devises et ne générant que des recettes en monnaie locale par la mise en place de garanties à des emprunts en monnaie locale ou l'émission par l'AFD de titres en monnaie locale. **Il faut favoriser la mobilisation de l'épargne locale, ainsi que le développement de prêts en monnaie locale.**
- **La couverture des risques politiques** : il convient d'encourager la transparence et la concertation dans l'évaluation des pays à risques par les organismes compétents, et rendre cette information disponible aux opérateurs privés et aux financeurs. La création d'une capacité assurance ou de réassurance des risques politiques au niveau européen, voire international, est à rechercher.
- **La création de fonds d'investissement associant capitaux publics et privés** : sous diverses formes, par exemple à l'image du FIDEME mis en place par l'Ademe et la Caisse des dépôts et consignations. De tels fonds d'investissement à destination des entreprises permettent **une utilisation de l'argent public plus efficace que la simple subvention**, grâce aux effets de levier provoqués. Le fonds pourrait en particulier être mobilisé pour concentrer les financements publics sur les premières années du projet (les plus vulnérables), les financements privés pouvant prendre le relais une fois ce cap franchi.
- **L'utilisation de mécanismes de conversion de la dette au profit du développement durable** : en tirant les enseignements des montages réalisés avec la Pologne ou en négociation avec la Jordanie, de tels fonds permettent de **combinaison des objectifs de désendettement et d'allocation des ressources vers des projets de développement durable**. De même, pour les pays les plus pauvres, les contrats désendettement-développement mis en place par l'État français peuvent être utilisés.
- **Le mécanisme de développement propre** : l'utilisation des projets environnementaux des entreprises pour **promouvoir des opérations de développement dans les pays les plus pauvres, notamment dans le cadre du mécanisme de développement propre** défini par la

Convention cadre contre le changement climatique. Dans ce cadre, le Comité scientifique du FFEM réfléchit pour sa part à la manière de poursuivre la réorientation vers des projets répondant aux besoins que la création d'un marché de permis d'émissions ne permet pas de satisfaire, notamment les opérations dont la durée de vie est peu compatible avec l'intervention privée (infrastructures).

- **Création d'un réseau d'échanges sur le PPP** : les obstacles au partenariat public-privé pour le financement du développement durable sont encore nombreux. Il est primordial de créer une instance chargée de :
 - mobiliser les partenaires et les acteurs engagés dans cette réflexion (entreprises, administrations, agences de développement, collectivités locales, agences d'aide...) et de promouvoir des expériences pilotes ;
 - stimuler l'émergence de nouvelles solutions ;
 - vérifier l'adéquation entre les obstacles recensés et les solutions. Car, sans être exhaustif, **de nombreuses priorités restent à couvrir.**
- 1 – Le renforcement des capacités d'ingénierie et de conduite des projets dans les pays en développement en fonction des projets proposés.
- 2 – Le financement des études nécessaires à l'identification des besoins des populations.
- 3 – Le financement des coûts supportés par les communes pour monter les appels d'offres internationaux, souvent prohibitifs pour les villes petites et moyennes.
- 4 – La couverture des risques de change et les risques de rupture de contrat (risques liés à la défaillance des collectivités locales)...

RESPONSABILITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES

- Rapport du groupe de travail

Rapport du groupe de travail

Responsabilités sociales et environnementales des entreprises

Le concept de responsabilité sociale et environnementale des entreprises est défini dans le Livre Vert de la Commission européenne "Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises" comme "l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes". Ce concept élargit la définition de la gouvernance de l'entreprise et nécessite un dialogue permanent entre les entreprises et la société.

L'ANALYSE DU GROUPE DE TRAVAIL.

1 – La responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise : une reconnaissance croissante.

Un nombre de plus en plus important d'acteurs des pays développés accordent un intérêt croissant au concept de responsabilité sociale et environnementale des entreprises : pouvoirs publics, grandes entreprises, investisseurs et actionnaires, institutions financières, salariés et partenaires sociaux, consommateurs, ONG, citoyens, etc. Par ailleurs, le concept de responsabilité sociale et environnementale des entreprises est de plus en plus utilisé par les organisations internationales :

- Nations Unies : programme "Global Compact" lancé par Kofi A. Annan, Secrétaire général, en juillet 2000 ;
- OIT : déclaration tripartite sur les principes concernant les entreprises multinationales et les pratiques sociales (1997–2000) ;
- OCDE : principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, révisés en 2000 ;
- Union européenne : publication le 18 juillet 2001 d'un Livre vert sur le thème "Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises".

En 2001, la loi sur l'épargne salariale, la loi sur les nouvelles régulations économiques et la loi sur le fonds

de réserve des retraites ont implicitement intégré dans la législation française les deux notions de l'ISR – l'investissement socialement responsable – et de la RSE – la responsabilité sociale de l'entreprise.

2– Une nouvelle gouvernance d'entreprise.

Le concept de responsabilité sociale et environnementale élargit la définition de la gouvernance d'entreprise aux domaines environnementaux et sociaux. Cette "nouvelle gouvernance" nécessite une large coopération entre les entreprises, les syndicats, les collectivités locales, les associations – notamment de défense des consommateurs et de défense de l'environnement – et les organisations de la société civile. Elle implique des changements organisationnels et de nouvelles pratiques internes de management de la part des entreprises.

En créant un lieu d'échanges entre toutes les parties prenantes sur le thème de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, le CFMSDD a révélé un **besoin important et partagé d'une structure de concertation à caractère permanent** qui permette de développer l'information, le dialogue et de renforcer les moyens mis en œuvre pour cette thématique dans les entreprises et la société.

Aujourd'hui, il est donc essentiel :

- de faciliter l'appropriation de la RSE par tous les acteurs français en offrant à toutes les parties prenantes un cadre de rencontre permanent ;
- que les acteurs français se mobilisent pour participer à l'émergence d'un modèle social et sociétal international qui intègre les spécificités françaises et européennes.

Un nombre de plus en plus important d'acteurs des pays développés accordent un intérêt croissant au concept de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

LES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL.

1 – Instaurer un dialogue permanent.

• Un comité consultatif national.

Le groupe de travail souhaite que la France prenne une initiative pilote en matière de collaboration des parties prenantes répondant aux lignes directrices du futur Livre blanc européen sur la responsabilité sociale des entreprises : la création d'un comité consultatif national. En liaison avec le Point de contact national français pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales¹, ce Comité consultatif sera le lieu de discussion et de collaboration de toutes les parties prenantes françaises – y compris l'administration – sur les différentes initiatives internationales, publiques et privées : OCDE, CEE, Global compact, GRI, les codes de bonne conduite, les normes ISO, etc.

• Un observatoire des responsabilités sociales et environnementales.

Ce Comité contribuera à la constitution d'un **observatoire de la mise en œuvre des responsabilités sociales et environnementales des entreprises françaises et européennes**. Chargé de la collecte des informations, de leur analyse et de leur diffusion, cet observatoire, de nature publique, prendra appui sur des instituts et des agences publics ainsi que des établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Il facilitera l'accès public à l'information concernant tous les aspects de la RSE et à sa diffusion la plus large. En outre, il apportera son concours à la future Université mondiale du développement durable qui devrait intégrer dans ses programmes les préoccupations liées à la RSE.

Le groupe de travail souhaite que la France prenne une initiative pilote en matière de collaboration des parties prenantes répondant aux lignes directrices du futur Livre blanc européen sur la responsabilité sociale des entreprises : la création d'un comité consultatif national.

2 – Un lieu d'échanges sur les pratiques réelles des entreprises.

Ce comité consultatif national œuvrera :

- à la diffusion et à la discussion des pratiques innovantes (adaptation des entreprises suite à la mise en place de normes par les pouvoirs publics, en particulier les pratiques d'évitement des contentieux ; expériences de management responsable mettant en œuvre de nouvelles méthodes et/ou associant les parties prenantes au pilotage et au contrôle ; mesures d'anticipation par la voie d'engagements volontaires dans une démarche de développement durable...) ;
- à la diffusion et à la discussion des coopérations volontaires entre parties prenantes et entreprises ;
- à être force de proposition pour de nouvelles méthodes permettant d'améliorer la qualité de l'information sociale et environnementale, sa comparabilité et sa crédibilité ainsi que pour des méthodologies permettant d'améliorer la qualité des audits indépendants ;
- à la mise en place d'un système de collecte de données (en complément de l'effort des pouvoirs publics) sur les impacts des activités des entreprises (y compris hors de leur pays d'origine), notamment sur l'environnement et la santé ;
- à promouvoir des moyens d'évaluation permettant de connaître les conséquences à long terme des pratiques de développement durable pour les entreprises, leur pérennité et leur rentabilité.

Ce comité consultatif national œuvrera à la mise en place d'un système de collecte de données sur les impacts des activités des entreprises notamment sur l'environnement et la santé.

(1) L'ORSE a exprimé les plus grandes réserves vis-à-vis de la création d'une telle mesure.

3 – Faire participer les acteurs français à la définition des critères de la RSE.

- **Promouvoir un modèle social et sociétal français de reporting au niveau international.**

En s'internationalisant rapidement, les grandes entreprises françaises expriment le besoin, comme leurs homologues anglo-saxonnes, de disposer d'un modèle unique de mesure des performances et de type d'informations à donner afin de limiter le coût très important de la gestion de normes hétérogènes. La mise en place progressive d'un modèle international de reporting nécessite de mener activement, au niveau international, la promotion d'un modèle social et sociétal français, s'appuyant notamment sur les modèles tels que le bilan social et les dispositions du décret d'application de la loi NRE², ainsi que les travaux de la Commission européenne visant à élaborer des indicateurs statistiques dans les domaines environnemental et social.

- **Renforcer l'expertise française.**

À cette fin, la capacité d'expertise française sera structurée, dans le but non seulement d'une présence systématique et active dans les instances internationales de discussion des instruments de régulation inter-étatiques ou volontaires privés, mais aussi d'un renforcement des capacités d'évaluation (développement de la recherche en lien avec les entreprises, constitution de réseaux nationaux internationaux, offre de formation supérieure adéquate).

La définition et le soutien à des programmes de recherche et d'expérimentation relatifs, d'une part, à la conception de nouvelles méthodologies d'audit (de certification, de codes de bonne conduite, de labellisation) et, d'autre part, à la production de référentiels de nouveaux indicateurs sociaux et sociétaux viendront renforcer ce dispositif. Le comité pourra s'appuyer à cet effet sur les réseaux de chercheurs existants, notamment en science de gestion.

La mise en place progressive d'un modèle international de l'entreprise socialement responsable nécessite de mener activement, au niveau international, la promotion d'un modèle social et sociétal français.

(2) Cet aspect n'est pas partagé par certaines entreprises françaises.

4 – Perspective de développement de la RSE.

- **Propager la RSE dans les entreprises.**

La notion de responsabilité sociale des entreprises n'aura de légitimité définitive que si elle se propage en profondeur dans l'ensemble des entreprises et qu'elle aura un réel impact sur l'environnement et la société.

La RSE ne concerne donc pas les seules grandes entreprises à caractère multinational, mais également tout le tissu des PME-PMI, particulièrement serré en France, quelles que soient leurs structures patrimoniales et même, a fortiori, si elles n'entrent pas dans le champ des obligations légales. Promouvoir la déclinaison des principes directeurs de l'OCDE dans l'univers des PME-PMI et leur faciliter des possibilités d'expérimentation de nouveaux outils d'évaluation et de diagnostic (par exemple, le bilan sociétal) constituent des exemples d'action qui pourraient recevoir le soutien des pouvoirs publics et des milieux professionnels.

- **Développer la coopération "collectivités territoriales/entreprises".**

La mise en œuvre de la RSE touche nécessairement les modes de gouvernance d'entreprise, notamment les relations avec les pouvoirs publics locaux en charge du développement territorial : la coopération "collectivités territoriales/entreprises", en particulier dans le cadre des agendas 21 territoriaux, est à développer dans la définition, la mise en place et la valorisation de pratiques innovantes. À travers les principes de la RSE, le rôle collectif des entreprises (par exemple, dans un bassin d'emploi) peut être également reconnu dans la promotion "d'une citoyenneté par le travail", en particulier auprès des populations qui y ont le moins facilement accès.

- **Favoriser les rencontres aux niveaux les plus appropriés.**

Si l'on admet ainsi que la responsabilité sociale n'est pas uniquement l'affaire de chaque entreprise individuelle, certaines extensions de la notion de responsabilité sociale pourraient être expérimentées à des niveaux de branches d'activité, en particulier sur les dimensions essentielles de la formation tout au long de la vie et de l'employabilité des individus.

L'idée de concertation et de dialogue telle qu'elle a été présentée dans le premier point ne doit pas se limiter aux sphères dirigeantes des entreprises et des parties prenantes. Comme le prouvent des exemples qui se multiplient sur le mode des "conférences de citoyens", des rencontres à des niveaux appropriés, local, national ou par région d'implantation (Europe, Méditerranée...) permettent d'établir des échanges contribuant à une meilleure compréhension mutuelle.

• **La coopération internationale : un terrain privilégié de la RSE.**

La coopération internationale (avec le Sud et avec l'Est) constitue un terrain d'application privilégié de la RSE. Elle doit en premier lieu concerner l'association des pays du Sud et de l'Est à la définition des normes sociales et environnementales de manière à ce que les préoccupations des pays du Nord en matière de respect de ces normes soient conciliables avec les préoccupations des pays du Sud quant au respect de leur droit au développement. Les incitations au développement de partenariats (entreprises/ONG/établissements d'enseignement) favorisant les transferts de connaissance doivent être encouragés sous toutes les formes.

Enfin, la réflexion sur le thème de la qualité écologique et sociale des produits tout au long de leur cycle de vie, qui s'inscrit dans la politique intégrée des produits, doit être développée.

La RSE ne concerne donc pas les seules grandes entreprises à caractère multinational, mais également tout le tissu des PME-PMI, particulièrement serré en France, quelles que soient leurs structures patrimoniales et même, a fortiori, si elles n'entrent pas dans le champ des obligations légales.

Cette analyse et ces propositions peuvent induire quelques principes qui guideront à la fois l'action des pouvoirs publics, le comportement des entreprises et les réflexions des parties prenantes.

- Il est essentiel de garantir l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes (individus et groupes organisés).
- Il faut réfléchir à un droit de représentation des parties prenantes auprès des entreprises, alimentant une culture de dialogue, de débat et de concertation.
- Il faut promouvoir des modes de "management responsable" intégrant la notion de performance globale de l'entreprise et débouchant sur de véritables engagements de reddition ("accountability") et pas seulement de communication.
- Il faut contribuer à faire émerger des normes de comportements socialement responsables diversifiés, adaptés aux niveaux de développement et aux cultures de chaque peuple et non pas tenter d'imposer un modèle unique quel que soit son origine.
- Les questions des modes de régulation font encore aujourd'hui l'objet de débats importants qui ne permettent pas de se prononcer de manière tranchée et définitive. Néanmoins, il apparaît que les pouvoirs publics ont des rôles à jouer et que l'ensemble des acteurs en attendent un minimum d'encadrement et d'engagements sous forme de soutiens et d'incitations.

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL.

Président : Michel Capron (Université Paris VIII).

Administrations :

- Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité.
- Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.
- Ministère de l'Écologie et du développement durable.
- Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie.

Associations :

- Amis de la Terre.
- Association internationale de techniciens, experts et chercheurs – AITEC.
- Centre français d'information sur les entreprises – CFIE.
- Club Stratégies.
- Comité 21.
- Groupe "Environnement" du Conseil national de la comptabilité.
- Ekologie Et développement (Cameroun).
- Entreprises pour l'environnement – EPE.
- Observatoire de la certification et de la communication environnementale et sociale – OCCES.
- Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises – ORSE.
- Orée.
- Solagral.

Entreprises :

- AXA, DEXIA, EDF, GDF, SNCF, Vivendi Environnement, Vivendi Universal.

Presse : Alternatives économiques.

Syndicats : CFDT, CFE-CGC, CGT.

Universités :

Bordeaux III, Paris VIII, Paris IX, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE 2 :

- Lignes directrices/recommandations pour la prise en compte des principes du développement durable dans le management des entreprises.

Association française de normalisation / École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.

- Agence européenne d'analyse des pratiques sociales des entreprises.

Syndicat CFDT / Compagnie financière Eulia.

- Comité intersyndical de l'épargne salariale.

Quatre syndicats : CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT.

- Pour une approche comparative de la norme dans le commerce international : participation et appropriation des pays du Sud.

Solagral.

- Vers une amélioration du droit des affaires en Afrique : information et formation autour du nouveau droit OHADA auprès des entreprises exportatrices vers l'Afrique ou susceptibles d'y investir, et des acteurs locaux en Afrique.

Centre français du commerce extérieur.

- Institut des Hautes Etudes du Développement Durable

Syndicat CFE-CGC

- Réseau euro-méditerranéen "ONG et entreprises ensemble pour un développement durable" – recherche, référentiel des compétences, formation.

Université Bordeaux 3 - Chaire UNESCO sur la formation des professionnels du développement durable.

- Conception d'un guide pour les relations entre les ONG et les entreprises.

Association Comité 21.

- Vivendi Environnement pour l'Antarctique.

Société Vivendi Environnement.

COMMERCE ÉTHIQUE ET COMMERCE ÉQUITABLE

- Rapport du groupe de travail

Rapport du groupe de travail

“Une économie au service de l’être humain dans le respect de l’environnement”

Dix ans après la Conférence de Rio de Janeiro, la croissance du commerce international n'a pas eu l'impact escompté sur le développement durable des pays du Sud et du Nord. Il a en effet accru les inégalités sociales et étendu la pression sur l'environnement naturel. Pour enrayer les effets néfastes des modes de consommation dominants, les acteurs du commerce éthique et équitable défendent une conception de l'économie au service de l'être humain dans le respect de l'environnement et prônent toutes les initiatives visant à rééquilibrer les rapports commerciaux.

1 – INTRODUCTION : COMMERCE INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

1.1 – Le commerce international est-il un facteur de développement durable ?

Le commerce international a connu une croissance lente depuis plusieurs siècles, qui s'est brutalement accélérée avec les années 1970, en raison des cycles de libéralisation dans le cadre du GATT puis de l'Organisation mondiale du commerce. Malgré l'omniprésence de l'information dans nos sociétés, les effets sociaux et environnementaux de ce phénomène restent mal connus par ceux et celles-là mêmes qui y participent en tant que producteurs ou consommateurs. L'impact du commerce international dans les pays en développement est cependant loin d'être aussi positif que celui annoncé par certaines théories ou politiques économiques.

Les prix fixés au niveau mondial pour les produits agricoles et les matières premières, notamment, apparaissent comme extrêmement bas et fluctuants, et ne permettent pas d'assurer aux producteurs de ces pays (agriculteurs, artisans et salariés), qui ensemble forment au moins la moitié de la population mondiale, un revenu décent et en rapport avec le travail fourni. Ces prix sont souvent imposés par les grands opérateurs (multinationales et spécula-

teurs) pour s'assurer les plus larges marchés possible, souvent aux dépens de toute considération de développement durable. Ces mécanismes de formation des prix, en partie déconnectés des réalités de la production, ne permettent pas non plus aux consommateurs d'avoir une information fiable sur la vérité des coûts.

L'agenda 21 suggère cependant que le **développement durable** dans ces pays pourrait être **accéléré par une coopération internationale basée sur des relations commerciales** :

“Un système commercial multilatéral ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire, prévisible, compatible avec les objectifs du développement durable, et conduisant à une répartition optimale de la production mondiale selon les principes de l'avantage comparatif est [serait] bénéfique pour tous les partenaires commerciaux. De plus, un meilleur accès des exportations des pays en développement aux marchés des pays développés, allant de pair avec des politiques macro-économiques et environnementales rationnelles aurait sur l'environnement une incidence bénéfique et apporterait de ce fait une contribution importante au développement durable.”

Le même texte indique que **la libéralisation des marchés, donc le commerce international, peuvent être des conditions du développement durable** pour autant que :

- 1) Les pays développés ouvrent plus qu'ils ne le font leurs marchés aux produits des pays en développement.
- 2) Des accords puissent être négociés pour soutenir le prix des produits de base dont dépendent en grande partie les exportations des pays en développement.
- 3) Ces pays développent des activités de transformation et de distribution, améliorent les méthodes de commercialisation et rendent le secteur des produits

de base plus compétitif ; diversifient leur économie pour la rendre moins tributaire des exportations de produits de base ; fassent en sorte que les prix des produits de base traduisent une utilisation efficiente et durable des facteurs de production et reflètent également le coût de cette production du point de vue de l'environnement et des ressources et sur le plan social.¹

1.2 – Promouvoir des pratiques commerciales éthiques.

Or, dix années après la Conférence de Rio de Janeiro, un **tel système commercial multilatéral "ouvert, équitable, sûr, non discriminatoire, prévisible, compatible avec les objectifs du développement durable..." reste** dans une grande mesure **encore à construire**. Les acteurs du commerce équitable et éthique partagent les objectifs énoncés ci-dessus, mais ont pris conscience que ceux-ci ne peuvent pas être atteints par le seul effort des pays producteurs, et que les obstacles à leur réalisation proviennent des structures actuelles du commerce international.

Ils défendent **une conception de l'économie qui place l'être humain en son centre**, et qui ne limite pas les échanges entre les êtres humains aux produits, aux services ou à la monnaie. Leurs actions s'appuient sur la prise de conscience d'une partie des consommateurs, à la recherche de nouveaux repères et de plus en plus sensibles aux questions sociales et environnementales. Elles se traduisent par la **mise en place de partenariats concrets avec les pays producteurs, alliant les principes du commerce, de l'équité, de la transparence et de la durabilité**. Il ne s'agit pas d'opposer commerce "traditionnel" et commerce éthique et équitable, mais bien plutôt de promouvoir des pratiques commerciales éthiques et équitables qui interrogent les méthodes de production, de distribution et de consommation aujourd'hui dominantes, et mettent en valeur des principes pouvant faire évoluer les pratiques commerciales dominantes.

Les acteurs du commerce éthique et équitable défendent une conception de l'économie qui place l'être humain en son centre, et qui ne limite pas les échanges entre les êtres humains aux produits, aux services ou à la monnaie.

2 – COMMERCE ÉTHIQUE ET COMMERCE ÉQUITABLE : DEUX INITIATIVES POUR RÉÉQUILIBRER LES RAPPORTS COMMERCIAUX.

Le commerce équitable et le commerce éthique sont deux types d'initiatives complémentaires qui visent à rééquilibrer et rendre plus transparentes les relations commerciales entre les producteurs ou salariés du Sud² et les consommateurs du Nord. Parmi les pays développés, l'Europe joue un rôle de pionnier et de leader dans la mise en place de systèmes de commerce équitable. Par ailleurs, certaines entreprises européennes sont déjà fortement impliquées dans le commerce éthique. **Si les pays du Nord de l'Europe ont été les précurseurs, ce sont en revanche les acteurs français qui, au cours des dernières années, ont pris certaines des initiatives les plus originales et les plus novatrices visant au développement de ce type de relations.**

2.1 – Le commerce équitable.

Il se caractérise par la mise en place de partenariats et de relations commerciales entre producteurs et consommateurs basés sur l'équité (notamment par le prix), le partenariat, la confiance (grâce à l'application des principes de transparence et de traçabilité), l'intérêt partagé, garantis par des critères précis. Né dans les années 1960, sous la forme de centrales d'achat et de magasins spécialisés dans les produits du Sud vendus à des conditions équitables, ses pratiques se sont diversifiées et étendues depuis la fin des années 1980, grâce notamment à la mise en place de labels de commerce équitable et à une plus grande prise de conscience des consommateurs.

• Les principes du commerce équitable.

Le mouvement du commerce équitable a défini des principes, qui sont :

- 1 - Des relations directes entre producteurs et consommateurs, en limitant le plus possible les intermédiaires.
- 2 - La définition d'un juste prix permettant au producteur et à sa famille de vivre dignement, auquel s'ajoute dans de nombreux cas une prime de développement (voir ci-dessous).

(1) Agenda 21 – section 1 – Dimensions sociales et économiques, chapitre 2. Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes –2A. Promouvoir un développement durable par le commerce.

(2) Les termes "pays du Nord" et "pays du Sud" sont pris ici dans un sens générique, et non géographique. "Pays du Nord" désignent les pays pleinement industrialisés, "pays du Sud" désignent les pays en développement ou en transition. L'Europe de l'Est peut être incluse dans les pays du Sud, de même que l'Australie dans les pays du Nord. En un sens, les élites des pays en développement appartiennent au Nord, tandis que les populations marginalisées des pays industrialisés connaissent des conditions similaires à celles du Sud.

- 3 - La plus grande transparence possible sur la formation du prix des produits (la part revenant à chacun des opérateurs est rendue publique).
- 4 - Dans le cas où les producteurs sont des salariés, le respect des conditions de travail correspondant au minimum aux normes internationales du Bureau international du travail ou du pays si celles-ci sont supérieures à celles-là (salaire minimum, droit d'association, interdiction du travail forcé, etc.).
- 5 - La possibilité pour les producteurs d'obtenir un préfinancement si ceux-ci le demandent.
- 6 - La mise en place de relations et de contrats à long terme, basés sur le respect mutuel et des valeurs éthiques. Ces relations visent non seulement un prix juste, mais aussi un développement durable des groupes de producteurs ou de salariés.
- 7 - Les organisations de commerce équitable ont établi dans certains cas des critères de "progrès", assurant une progression des groupes de producteurs ou de salariés au-delà de ces conditions minimales.

• **Produits de base, produits artisanaux et services.**

Les acteurs du commerce équitable se sont d'abord portés sur des produits de base et des produits artisanaux. La prime (surprix) cédée aux producteurs pour ces produits, lorsqu'elle existe, est gérée collectivement par les organisations (coopératives, comités) qui les regroupent, leur donnant la possibilité d'agir pour le développement local (développement social, environnement, diversification des activités). Le commerce équitable correspond à une démarche qui peut s'appliquer également à d'autres produits ou services. Le tourisme équitable, l'épargne solidaire, sont des pratiques nouvelles largement convergentes et complémentaires avec le commerce équitable, mais qui demandent parfois à être mieux définies.

• **Les acteurs du commerce équitable : le rôle pionnier de l'Europe.**

Preuve du rôle pionnier de l'Europe, les initiatives du commerce équitable y sont regroupées de façon cohérente (selon le type d'initiatives) en quatre fédérations

internationales : la Fédération internationale pour un commerce alternatif (IFAT), la Fédération européenne du commerce équitable (EFTA), le Réseau de magasins du monde européen (NEWS!) et l'Organisation internationale de labellisation du commerce équitable (FLO). En France, la Plate-forme française du commerce équitable, de constitution récente, a vocation à regrouper tous les acteurs du commerce équitable, en garantissant à la fois la promotion et la reconnaissance de la diversité de ce secteur.

2.2- Le commerce éthique.

Il met l'accent sur la responsabilité sociale des entreprises, notamment des entreprises du Nord qui ont des relations commerciales importantes avec le Sud (fournisseurs, sous-traitants ou matières premières venant de ces pays).

• **Le respect des conditions sociales et environnementales minimales.**

Par leur puissance économique, les grandes entreprises et les grands distributeurs ont le pouvoir d'influer sur les conditions sociales et environnementales dans les pays du Sud où ils opèrent. Il est généralement reconnu que le pouvoir de certaines entreprises multinationales dépasse celui de nombreux pays. Le commerce éthique vise à faire respecter des conditions sociales et environnementales minimales, basées sur les normes internationales reconnues, comme celles de l'Organisation internationale du travail pour ce qui est des droits des salariés (salaires minimaux, droit d'association, etc.), et à encourager le progrès social pour les travailleurs de ces entreprises.

• **Les outils de régulation sociale et environnementale du commerce.**

Parmi les initiatives visant à développer un commerce éthique, on peut distinguer les démarches volontaires de certaines entreprises, des campagnes et actions menées par des associations indépendantes et des syndicats. Les premières s'appuient souvent sur des codes de conduite. Parmi les secondes, signalons les actions du collectif "De l'éthique sur l'étiquette", qui fait lui-même partie du

réseau européen "Clean clothes". Les actions menées par ce collectif répondent essentiellement à deux objectifs : la sensibilisation des consommateurs (consommateurs individuels mais aussi collectivités locales dans le cadre de leurs achats publics) aux enjeux du commerce éthique, et la création d'un label social.

Les codes de conduite apparaissent comme des outils intéressants pour une régulation sociale et environnementale du commerce. Leur application potentielle est très large, puisqu'ils peuvent en principe s'appliquer sinon à tous du moins à de nombreux types de commerce, alors que, sous sa forme actuelle, le commerce équitable reste limité à quelques produits. Malgré le recours à des cabinets indépendants, des questions restent posées sur la conception des codes de conduite et la mise en place de mécanismes de vérification effectifs. Les acteurs français insistent sur la participation de toutes les parties prenantes (syndicats, travailleurs du Sud et organisations non gouvernementales de défense des droits économiques et sociaux) à ces processus.

Parmi les pays développés, l'Europe joue un rôle de pionnier et de leader dans la mise en place de systèmes de commerce équitable. Par ailleurs, certaines entreprises européennes sont déjà fortement impliquées dans le commerce éthique.

3 – LA CONTRIBUTION DU COMMERCE ÉTHIQUE ET ÉQUITABLE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Le commerce éthique et le commerce équitable opèrent principalement suivant un axe Nord-Sud, car c'est sur cet axe que les rapports commerciaux actuels ont le plus besoin de régulations intégrant la dimension éthique. Avec d'autres initiatives complémentaires, comme l'économie solidaire et la finance solidaire, ils contribuent à la définition d'une économie au service de l'être humain dans le respect de l'environnement.

3.1 – La convergence des objectifs sociaux, environnementaux et démocratiques.

La conception généralement reconnue du développement durable repose sur la convergence des objectifs sociaux, environnementaux et démocratiques.

Selon le principe 1 de la déclaration de Rio de Janeiro : *"Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature"*. C'est dire qu'**un développement durable ne peut pas reposer sur des relations injustes, pas plus que des relations équitables ne peuvent reposer sur un développement ne respectant pas l'environnement et les droits des générations futures.**

3.2 – Nouvelles dynamiques économiques et développement durable.

Concrètement, le commerce éthique et le commerce équitable contribuent aux objectifs du développement durable par au moins trois aspects fondamentaux.

- 1 - Leur action vise à une meilleure **intégration des coûts environnementaux et sociaux de la production**. S'opposant au dumping social, ils offrent au consommateur individuel ou collectif la possibilité de prendre en compte ces dimensions pendant l'acte d'achat.
- 2 - Les relations établies, notamment dans le cas du commerce équitable, reposent sur de véritables **partenariats entre producteurs et consommateurs**. Ces partenariats garantissent le respect des critères d'équité, la fiabilité de l'information, ainsi qu'une véritable traçabilité et transparence sur les conditions sociales et souvent environnementales de production.
- 3 - La régulation des relations commerciales par la **prise en compte de la dimension éthique** (qui recouvre notamment les conditions sociales de production) **et de la durabilité**. Reposant sur un acte conscient des consommateurs, les relations établies sont souvent plus durables. Grâce aux conditions qu'elles garantissent aux salariés et/ou producteurs, ces pratiques peuvent devenir de véritables outils pour un développement durable des territoires.

Avec d'autres initiatives complémentaires, comme l'économie solidaire et la finance solidaire, le commerce éthique et le commerce équitable contribuent à la définition d'une économie au service de l'être humain dans le respect de l'environnement.

4 – LES DÉFIS ACTUELS DU COMMERCE ÉTHIQUE ET DU COMMERCE ÉQUITABLE.

Les pratiques présentées plus haut sont assurément novatrices, et constituent des outils pour un développement durable s'appuyant sur de nouvelles dynamiques économiques. Sous l'emploi de termes génériques désignant un mouvement d'ensemble, des valeurs et des principes partagés, elles forment un ensemble caractérisé par la diversité des initiatives. Dans le cadre de ce groupe de travail du Comité français pour le sommet mondial du développement durable, nous présentons plus loin certaines des initiatives françaises dans ces domaines, en insistant sur un échantillon de type 2 (partenariats étroits avec des acteurs de pays du Sud).

Cette présentation ne serait pas complète si l'on n'évoquait pas les défis auxquels elles sont actuellement confrontées, défis pour lesquels certaines initiatives sont une réponse.

4.1 – Développer le commerce éthique et le commerce équitable.

- **Une pratique confidentielle.**

Malgré une certaine notoriété en France, et plus encore dans d'autres pays d'Europe, le commerce équitable concerne une part très réduite des relations commerciales. Sa part dans le commerce international et les achats privés ou publics reste très minoritaire, voire confidentielle. Il en va de même pour le commerce éthique, concept encore nouveau, et qui demande, on l'a vu, une meilleure définition. L'intérêt de ces pratiques tient davantage à leur capacité à générer des relations commerciales exemplaires pour le développement social et le développement durable qu'à leur importance actuelle en chiffres absolus. Si les filières existantes prenaient une valeur d'exemplarité, la généralisation de ce type de relations commerciales pourrait avoir un effet de levier important.

- **Créer un label social.**

Le développement du commerce éthique et du commerce équitable suppose un engagement non seulement du citoyen-consommateur, mais aussi des autorités publiques, afin de fournir un cadre législatif adapté, et des acteurs collectifs (collectivités et entreprises, principalement). De

ce point de vue, les acteurs du commerce éthique proposent la création d'un label social garantissant "la bonne qualité sociale" des produits. Ce label serait garanti par un contrôle indépendant. Des changements dans la législation devraient permettre d'intégrer dans la commande publique et les appels d'offres la dimension éthique et sociale. La récente modification de l'article 14 du code des achats publics en France est un premier pas dans ce sens.

- **Emporter l'adhésion des consommateurs.**

Le développement de ces formes de commerce nécessite également que soient abordées un certain nombre de questions essentielles pour emporter l'adhésion des consommateurs. La question des prix tout d'abord, impliquant notamment une réflexion sur la vérité des coûts et du calcul des prix, et en particulier sur les politiques commerciales de nombreux distributeurs ; celle des moyens à mettre en œuvre pour que la consommation éthique et équitable soit accessible à tous et ne constitue pas le privilège d'une partie militante et/ou favorisée de la population ; et enfin, la question de la lisibilité et de la précision de l'information donnée, pour que les consommateurs ne soient pas perdus face à une multiplication de signes de qualité mal identifiés.

4.2 – Une démarche de qualité globale partagée avec les pays du Sud.

- **Des preuves de qualité au-delà des obligations légales.**

Les notions de commerce équitable et de commerce éthique ont acquis en France une audience beaucoup plus large qu'il y a quelques années¹. Malgré une progression encore modeste de ces secteurs en termes de commerce, la demande pour des preuves de qualité allant au-delà des obligations légales se développe. On assiste également à la multiplication des démarches et des acteurs. Dans un contexte où l'information donnée aux consommateurs reste incomplète, cette progression comporte aussi certains risques. La dimension "éthique" et la mise en place de codes de conduite peuvent être vues par certaines entreprises ou distributeurs comme un argument marketing, sans que les instruments de contrôle sur les allégations faites soient mis en œuvre.

- **Définir les pratiques du commerce éthique et du commerce équitable.**

Une réflexion est en cours dans plusieurs pays européens visant à la définition de lignes directrices et de principes communs permettant de mieux caractériser les pratiques de commerce équitable et de commerce éthique. En France, cette réflexion intègre l'ensemble des acteurs concernés, associations de consommateurs, de commerce équitable², institutions internationales, pouvoirs publics, organisations de solidarité internationale. Un groupe de travail a été mis en place par l'Afnor (Association française de normalisation) pour réfléchir à cette question. Différentes initiatives visent à la régulation du commerce éthique : citons le label Finansol pour la finance solidaire et les actions du collectif "De l'éthique sur l'étiquette" pour le monitoring de secteurs comme le textile ou l'industrie du jouet.

Il existe dans les pays en développement des regroupements de producteurs et des réseaux reliant des acteurs du commerce équitable, de l'économie solidaire et/ou de l'entrepreneuriat responsable. Cette dimension doit être davantage prise en compte par les acteurs du Nord. Une véritable démarche de certification du commerce éthique et équitable devrait être engagée conjointement par les acteurs du Nord et du Sud.

4.3 – Agir en synergie avec d'autres initiatives visant au développement durable.

- **Agriculture biologique et écologie industrielle : des initiatives complémentaires.**

Le commerce éthique et le commerce équitable ne sont bien entendu pas les seules initiatives s'appuyant sur les relations économiques et visant au développement durable. L'agriculture biologique, la mise en place d'indications d'origine géographique et l'écologie industrielle sont quelques exemples d'initiatives complémentaires. Certaines affinités existent déjà entre ces initiatives : les produits du commerce équitable respectent en général l'environnement et sont de plus en plus souvent de qualité biologique (pour les produits alimentaires), et une partie de l'agriculture biologique prête une attention particulière au respect des conditions sociales. Cependant, le commerce équitable et le commerce éthique doivent encore prendre position sur la préservation de l'environnement.

- **De l'intérêt de coordonner les initiatives**

Les risques auxquels sont confrontés ces mouvements visant au développement durable sont similaires : danger de récupération par des stratégies de marketing n'offrant pas de réelles garanties aux consommateurs, accessibilité réduite pour les consommateurs ayant un pouvoir d'achat modeste, manque de lisibilité des pratiques lorsqu'elles apparaissent comme concurrentes et dispersées, notamment.

À condition de répondre à ces défis par une meilleure définition et lisibilité de leurs pratiques et de leurs principes, tous les mouvements visant au respect de critères de progrès en matière sociale et environnementale sont complémentaires dans le cadre de la recherche d'un développement et d'un commerce durables. Leur coordination garantirait au consommateur une qualité globale, respectant à la fois l'environnement et la société.

4.4 – Reconnaître les initiatives locales au Nord et au Sud.

Tels qu'ils sont actuellement conçus et mis en œuvre par leurs acteurs, le commerce éthique et le commerce équitable opèrent principalement dans une dimension Nord-Sud. La solidarité internationale apparaît en effet comme l'une des priorités actuelles du développement durable.

- **Faire progresser les critères sociaux et environnementaux.**

Cependant, celui-ci ne pourra pas être atteint sans une progression des critères sociaux et environnementaux à la fois dans les pays du Nord et dans ceux du Sud. De nouveaux partenariats peuvent se développer, permettant une production et un commerce plus durables dans ces pays. Ces partenariats devraient se baser sur la collaboration d'acteurs impliqués dans le commerce équitable, l'économie solidaire et d'autres mouvements visant à intégrer la solidarité et le développement durable aux relations économiques.

- **Développer l'autonomie des pays du Sud.**

Les acteurs du Sud s'efforcent aussi de gagner une plus grande autonomie, et mettent en place des initiatives visant au développement de la solidarité et de l'équité dans leurs espaces nationaux et régionaux. Dans le cadre des partenariats actuels, le collectif De l'éthique sur l'éti-

(1) Sondage IPSOS – septembre 2001 – Les Français et le commerce équitable : en un an, le niveau de notoriété du commerce équitable a plus que doublé puisque aujourd'hui, 1 Français sur 5 déclare avoir entendu parler du commerce équitable contre 1 sur 10 seulement en octobre 2000. Une fois informées sur les vertus de ce mode de consommation, 90% des personnes déclarent leur préférence pour des produits issus du commerce équitable. Source : Max Havelaar.

(4) La Plate-forme française du commerce équitable coordonne en France les acteurs du commerce équitable, en respectant la diversité de leurs démarches.

quette s'appuie sur des organisations du Sud pour la vérification des conditions de production chez les sous-traitants des grandes entreprises. L'organisation Yamana et le "chantier commerce équitable" de l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire se proposent pour leur part d'identifier et de faire reconnaître des initiatives du Sud dans le domaine du commerce équitable.

Le développement du commerce éthique et du commerce équitable suppose un engagement non seulement du citoyen-consommateur, mais aussi des autorités publiques, afin de fournir un cadre législatif adapté, et des acteurs collectifs."

"Tous les mouvements visant au respect de critères de progrès en matière sociale et environnementale sont complémentaires dans le cadre de la recherche d'un développement et d'un commerce durables. Leur coordination garantirait au consommateur une qualité globale, respectant à la fois l'environnement et la société."

"Les acteurs du Sud s'efforcent de gagner une plus grande autonomie, et mettent en place des initiatives visant au développement de la solidarité et de l'équité dans leurs espaces nationaux et régionaux."

5 – CONCLUSION.

• L'impact négatif des modes de consommation dominants.

Dix ans après la conférence de Rio de Janeiro, la progression du commerce international n'a pas eu les effets escomptés sur le développement durable des pays du Sud et du Nord. Dans certains cas, il a au contraire fait progresser les inégalités et accru la pression sur l'environnement naturel. Progressivement, les scientifiques et les populations prennent conscience que les modes de consommation dominants, ceux des pays industrialisés et de l'élite des pays en développement, ne sont ni durables ni généralisables à l'ensemble de la planète. Leur impact sur les modes de production au Sud est souvent négatif. Or, ils constituent des modèles qui tendent à se répandre mondialement, rendant plus difficiles la recherche et la diffusion d'alternatives.

• Des outils de régulation inexistants.

Les instruments juridiques permettant une régulation du commerce international par la prise en compte de ses effets sur les conditions sociales et environnementales des pays producteurs et consommateurs sont actuellement quasi inexistants. Le commerce éthique et le commerce équitable questionnent les cadres actuels du commerce international, et proposent des pratiques conciliant les relations économiques avec le progrès social et la préservation de l'environnement.

• Vers une nouvelles gouvernance.

Les consommateurs, les pouvoirs publics et les entreprises ont le pouvoir de faire progresser ces pratiques, pour qu'elles représentent une part toujours plus importante des relations commerciales. Les principes qui les guident pourraient être intégrés dans le cadre d'une nouvelle gouvernance, qui proposerait une articulation entre le commerce et la gestion de biens publics à l'échelle mondiale (incluant notamment le droit social, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, et la sécurité alimentaire).

MEMBRES DU GROUPE :

- AFNOR – Association française de normalisation.
- Alliance pour un monde responsable et solidaire.
- Les Amis de la Terre.
- Auchan.
- CFE-CGC – Syndicat des cadres et du personnel d'encadrement.
- CLCV – Consommation, logement et cadre de vie, association de défense des consommateurs.
- Collectif De l'éthique sur l'étiquette.
- Max Havelaar France.
- DIES – Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale.
- INDECOSA CGT – l'association des consommateurs de la CGT.
- DGCID – Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie.
- Plate-forme du commerce équitable.
- Yamana.

PROJETS CONCOURANT AUX INITIATIVES DE TYPE II :

"Développement du commerce équitable en Afrique", projet soutenu par la Plate-forme française du commerce équitable et la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère de Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie (France).

"Accompagnement et valorisation de labels régionaux de commerce équitable, à partir du label mexicain de commerce équitable", projet soutenu par Yamana, la Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (France) et l'Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire.

"Réseaux de villes exemplaires pour les achats publics", projet présenté par le collectif "De l'éthique sur l'étiquette" et Cités unies France.

"Tourisme pour un développement durable dans les pays les moins avancés", projet présenté par l'Agence régionale d'appui et de conseil en tourisme et développement – ARTODEV –, Ouagadougou (Burkina Faso), soutenu par la Direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère de Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie (France).

INÉGALITÉS SOCIALES, INÉGALITÉS ÉCOLOGIQUES

- Rapport du groupe de travail

Rapport du groupe de travail

“Hommes et environnement, les grands oubliés du développement ?”

Table des matières

Préambule

LE DÉVELOPPEMENT N'EST PAS SPONTANÉMENT SOUTENABLE, NI ÉQUITABLE

A - INÉGALITÉS SOCIALES ET INÉGALITÉS ÉCOLOGIQUES

A.1. De quoi parle-t-on ?

A.1 (a) Les malheurs de l'arithmétique

A.1 (b) Les inégalités se cumulent

A.1 (c) La lutte contre les inégalités écologiques se heurte à des difficultés spécifiques

A.1 (d) Formes d'inégalité

A.2. Échelles d'espace et de temps

A.2 (a) Effets géographiques et spatiaux

A.2 (b) La temporalité

A.3. Le développement durable et l'équité économique et sociale

A.3 (a) Le projet du développement durable accepté à la Conférence de Rio

A.3 (b) Réduction de la pauvreté et environnement

A.3 (c) Les biens collectifs

B - RÉPONSES POSSIBLES

B.1. Réduire les mécanismes producteurs d'inégalités

B.1 (a) Lutte contre la pauvreté, transferts et aides financières

B.1 (b) Perception des priorités, idéologies, et comportements

B.1 (c) Modèles de développement économique, choix techniques et modes de calcul

B.1 (d) Les choix de localisation et d'aménagement

B.1 (e) L'exploitation de la sphère du vivant

B.2. Politiques publiques

B.2 (a) Politiques globales d'aménagement

B.2 (b) Charges et avantages de la prise en compte de l'environnement

B.2 (c) Économie solidaire

B.3. Les politiques publiques face aux inégalités sociales et écologiques

B.3 (a) Les politiques sectorielles et transversales ne répondent pas aux critères du développement durable

B.3 (b) Une politique environnementale sans dimension sociale ne peut gagner dans le long terme

B.3 (c) Le débat démocratique

Le droit de chacun à un environnement sain, riche, et de qualité, est au centre des débats sur le développement durable. Peu à peu reconnu dans les systèmes juridiques nationaux et internationaux, ce droit marque clairement une évolution vers la réduction des inégalités sociales. Or, les politiques de lutte contre ces inégalités ne prennent pas toujours en compte la dimension écologique et peuvent même être nuisibles à l'environnement.

Préambule

LE DÉVELOPPEMENT N'EST PAS SPONTANÉMENT SOUTENABLE, NI ÉQUITABLE

L'environnement ne se réduit pas aux questions de santé et d'aménité du cadre de vie, il englobe notamment les ressources renouvelables et le patrimoine biophysique – naturel ou aménagé –, dans ses différentes dimensions écologiques, économiques, sociales et culturelles. De ce fait, les situations environnementales des individus, des communautés et des groupes sociaux sont multiformes et perçues de manière très différenciée ; les inégalités qu'elles reflètent s'avèrent donc de nature et d'intensité très variées.

Toutefois, un double constat s'impose.

- Certains groupes ou catégories subissent beaucoup plus que d'autres des situations environnementales inacceptables dans la durée : populations économiquement défavorisées (habitants de bidonvilles et autres ghettos), réfugiés..., mais aussi, plus spécifiquement, les femmes, les travailleurs de certaines activités industrielles ou agricoles (notamment à statut précaire), les enfants, etc.
- En matière de développement, l'activité économique mue par le profit financier ne se met pas nécessairement au service de l'homme et de la société, et elle ne

cherche pas davantage à accroître sa productivité et sa rentabilité en respectant spontanément l'environnement.

Même lorsque la ressource économique provient directement de l'environnement (exploitation forestière, agriculture, ou certains types de tourisme), la lutte pour la survie ou contre la pauvreté peut renforcer les inégalités par un appauvrissement ou une dégradation supplémentaire, en raison d'une pression accrue sur les ressources et l'environnement.

En d'autres termes, toutes sortes de politiques publiques ou de stratégies privées, généreuses en première analyse (production d'eau ou de nourriture, création d'emplois ou d'équipements), peuvent, faute de précautions suffisantes, aggraver fortement certaines inégalités sociales au travers d'atteintes environnementales dont les plus faibles et les plus démunis pâtissent les premiers.

En définitive, s'il comporte bien ces deux composantes fondamentales, le développement durable s'oppose à une vision purement économique ou sociale du développement. Il s'oppose davantage encore à une forme de développement qui se réduirait à une simple croissance de la production. Il doit donc se fixer pour objectif non seulement de mettre en synergie l'économique, le social, le culturel et l'environnement, mais aussi de répondre à de telles contradictions : le développement n'est pas spontanément durable, ni équitable.

Parmi les objectifs sociaux explicites énoncés en 1992, et inscrits dans l'agenda 21, figurent notamment la lutte contre la pauvreté, la protection et la promotion de la santé, la promotion d'un modèle viable d'établissements humains. Depuis, plusieurs conférences internationales sont venues donner corps aux orientations sociales de la conférence de Rio, dans la perspective d'un développement mieux adapté aux besoins humains.

Le processus engagé à Rio a permis de confirmer ou d'établir :

- que le développement durable ne saurait être qu'équitable ;
- que les inégalités résultent de répartitions dont il ne faut oublier ni la dimension géographique et spatiale (locale, régionale et globale), ni la dimension tempo-

relle et générationnelle ;

- que la question de l'accès aux droits est très importante ;
- que les problèmes environnementaux affectent souvent en priorité les "pauvres", qu'il s'agisse d'atteintes aux milieux, ou de raréfaction de ressources communes nécessaires à l'existence ;
- qu'il faut construire des références sociales pour les actions "environnementalistes", en soulignant que l'environnement étant un concept bioculturel, l'homme se trouve au centre ;
- que la réaction aux dégradations de l'environnement va souvent de pair avec la prise de conscience citoyenne, et que le Sud fait désormais, comme le Nord, un lien plus étroit entre citoyenneté active et gouvernance.

A – INEGALITES SOCIALES ET INEGALITES ECOLOGIQUES.

A.1. De quoi parle-t-on ?

• Qu'est-ce qu'une "inégalité écologique" ?

Cette expression assez peu usuelle désigne en général une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux :

- qui s'apprécie non seulement au regard de considérations "écologiques" au sens strict (pollutions, hygiène publique, milieux naturels...), mais aussi en termes d'espace vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains, de conditions de vie, de paysage, etc. ;
- que l'on considère comme contraire aux droits ou au respect de la personne humaine, et de surcroît susceptible d'engendrer des déséquilibres préjudiciables au bon fonctionnement de la collectivité.

• Les inégalités écologiques : un champ très étendu.

Le champ des "inégalités écologiques" est en fait fort étendu et recouvre aussi bien une exposition aux risques naturels et techniques, une dégradation de la qualité de vie, une privation relative de certains biens et services communs allant jusqu'à un accès restreint ou altéré à des ressources vitales, toutes choses se traduisant par une altération du potentiel de développement au sens plein du terme.

- **Des inégalités écologiques positives.**

De fortes différences de situation "écologique" ne sont pas que négatives, et parfois tout au contraire : une partie importante de la population peut bénéficier d'un environnement de bonne qualité, en ayant plus ou moins la faculté d'en tirer réellement profit. Pour des territoires moins urbanisés ou équipés en infrastructures techniques, l'espace disponible et l'environnement peuvent offrir des compensations, des avantages et des opportunités spécifiques pour les populations qui y vivent et pour la collectivité. Cela vaut non seulement pour l'attrait offert du point de vue des entreprises susceptibles de s'implanter ou des activités touristiques, mais aussi pour la santé publique, la production d'eau de bonne qualité, l'utilisation de techniques d'assainissement innovantes et peu onéreuses, et pour la production de diverses ressources difficiles ou impossibles à obtenir ailleurs.

Pour cette raison, "l'égalité écologique" ne peut être considérée comme un objectif du développement durable, les territoires comportant par essence des avantages spécifiques qu'il serait illusoire de penser transférer et, plus encore, dangereux de niveler – comme auraient tendance à le faire nombre de projets techniques et économiques inadaptés ; par exemple, dans les milieux ruraux, celui d'une agroindustrie prédatrice et à court terme.

Le champ des "inégalités écologiques" est en fait fort étendu et recouvre aussi bien une exposition aux risques naturels et techniques, une dégradation de la qualité de vie, une privation relative de certains biens et services communs allant jusqu'à un accès restreint ou altéré à des ressources vitales, toutes choses se traduisant par une altération du potentiel de développement au sens plein du terme.

A.1 (a) Les malheurs de l'arithmétique.

- **Des inégalités difficiles à évaluer...**

Autant il semble aisé de saisir ce qu'est une inégalité de pouvoir d'achat, quantifiable en termes monétaires, voire une inégalité sociale, souvent mesurable en termes d'accès à un service, autant nombre d'inégalités écologiques sont difficiles à évaluer en raison des obstacles à

l'évaluation même des biens environnementaux et leur qualité, et en raison de certains paradoxes. Ainsi, la comptabilité du patrimoine naturel ou des paysages soulève des difficultés théoriques et pratiques considérables ; de surcroît, les catastrophes naturelles ou les accidents de la circulation engendrent des activités de marché qui viennent augmenter le produit intérieur brut, mesure actuellement la plus répandue de la richesse et du bien-être.

- **... et par conséquent omises.**

La difficulté de quantifier les inégalités écologiques ou le fait qu'elles ne s'expriment pas ou mal sur un marché (accès inégal à un habitat sain, à l'information et aux savoirs environnementaux, etc.) pousse à ne pas les prendre en considération. Ce qui n'est pas exprimé de façon monétaire se voit rarement concéder le statut d'objet des politiques et des négociations entre acteurs.

- **Les hommes et l'environnement :**

- les deux richesses oubliées de l'économie.**

Conscient des limites usuelles de la mesure du développement et de l'évaluation des effets des politiques, le PNUD a été conduit à adopter en 1990 un "indicateur de développement humain". Il s'agit de remettre au premier plan deux richesses fondamentales oubliées par l'économie : les êtres humains et leur environnement naturel. L'espérance de vie, le niveau d'instruction, et le revenu sont les trois critères essentiels pris en compte auxquels viennent désormais s'ajouter trois autres depuis 1995 : l'un sur la pauvreté, deux autres sur l'inégalité entre sexes. Divers travaux se poursuivent pour tendre vers des indicateurs de bien-être, et mesurer les coûts et les charges environnementaux, mais bien peu se préoccupent de la répartition des coûts et de celle des avantages.

La difficulté de quantifier les inégalités écologiques ou le fait qu'elles ne s'expriment pas ou mal sur un marché (accès inégal à un habitat sain, à l'information et aux savoirs environnementaux, etc.) pousse à ne pas les prendre en considération.

A.1 (b) Les inégalités se cumulent.

Du fait de la monétarisation des biens et services et de la domination de l'échange mercantile, ceux qui n'ont pas accès aux financements de base (revenu stabilisé, accumulation primitive, assurances, confiance...) se trouvent souvent exclus de l'accès à un environnement de qualité, sain, sûr, productif, agréable et digne.

- **Inégalités sociales et environnementales : des inégalités convergentes.**

Les inégalités environnementales socialement dommageables vont généralement de pair avec d'autres inégalités sociales. Il est aussi par exemple très fréquent que le chômage ou des conditions de travail déplorables convergent avec un environnement défavorable ou très défavorable dans l'habitat, et/ou des conditions de déplacement du même ordre. Non seulement les pauvres sont privés d'aménités individuelles, mais leur accès aux biens collectifs et communs est raréfié. En particulier, la répartition ou le traitement des effets externes – nuisances, risques naturels et industriels... – est d'autant plus inégale que le poids des acteurs l'est aussi dans la négociation implicite ou explicite dont ils font l'objet.

- **Handicaps culturels : des obstacles au développement durable.**

Plus grave encore, en termes de développement durable, les handicaps culturels de populations nombreuses et défavorisées (éducation, accès à l'information, aux productions des sciences environnementales, transformation des connaissances en moyens de développement...) forment autant d'obstacles essentiels à un changement significatif dans les processus inégalitaires.

Du fait de la monétarisation des biens et services et de la domination de l'échange mercantile, ceux qui n'ont pas accès aux financements de base (revenu stabilisé, accumulation primitive, assurances, confiance...) se trouvent souvent exclus de l'accès à un environnement de qualité.

A.1 (c) La lutte contre les inégalités écologiques se heurte à des difficultés spécifiques.

Face aux inégalités de toutes sortes ressenties aujourd'hui comme des injustices, le financement des actions collectives est rarement admis d'emblée.

L'identification des besoins est en outre perturbée par deux attitudes : celle du "passager clandestin" (celui qui refuse de payer la production de biens collectifs) et celle de "l'égoïste rationnel" (celui qui se réserve les avantages obtenus collectivement en établissant un "droit d'accès").

Le discours et la pratique politiques négligent le plus souvent les inégalités écologiques, ne considérant que les inégalités économiques et sociales classiques. On chercherait sans doute vainement des stratégies les prenant comme axe principal, même si de nombreuses actions Nord-Sud en matière d'environnement et d'énergie vont évidemment dans ce sens.

Le discours et la pratique politiques négligent le plus souvent les inégalités écologiques, ne considérant que les inégalités économiques et sociales classiques.

A.1 (d) Formes d'inégalité.

On peut les considérer de diverses manières. L'une d'elles serait de les classer en fonction de l'échelle géographique (du local au global), et plus finement, en fonction des pratiques : dans l'habitat, au travail, etc. On choisira un autre angle d'attaque, plus transversal.

Inégalités d'accès aux besoins élémentaires.

Pour les pays présentant de considérables disparités de distribution et d'accès aux ressources et revenus, le calcul par personne de l'espace environnemental théorique nécessaire par habitant ("empreinte écologique") est une approche incomplète pour traiter la question. Alors qu'une petite élite surexploite considérablement les ressources et produit une grande quantité de déchets, la majorité se voit contrainte, faute d'accès, d'utiliser nettement moins de ressources que ce qui pourrait être considéré comme nécessaire à sa survie.

Droit au logement, droit à la santé, droit à l'éducation, droits collectifs viennent rappeler que la satisfaction des besoins élémentaires n'est pas assurée pour tous et partout dans le monde. L'accès en est souvent restreint par des règles, des privilèges et des modes de fonctionnement de la société qui font peser une lourde charge sur les groupes sociaux écartés.

Inégalités devant le risque.

L'exposition aux **pollutions** et aux **risques industriels**, chimiques, et naturels est en général le lot des populations défavorisées. À de faibles revenus s'ajoute souvent une ségrégation spatiale liant les risques écologiques et les inégalités sociales. Le binôme pauvreté/environnement dégradé, bien visible dans les grandes métropoles du Sud, montre que la composante écologique n'est jamais absente.

La silicose, l'abestose et diverses formes de cancer d'origine professionnelle ne sont pas des maladies de riches ; de même qu'on recense très peu de cadres tombés d'un échafaudage. Nombre de pathologies ou d'accidents ont pour cause l'ignorance des conditions environnementales, par exemple pour l'utilisation de composés hautement toxiques en milieu industriel, domestique ou agricole.

Les nouveaux risques encourus dans l'**exploitation des ressources du vivant** – dissémination incontrôlable d'OGM, épizooties liées à un élevage ou une nourriture animale industrialisés, surexploitation de la biodiversité ou uniformisation des espèces, etc. –, peuvent frapper très largement, lorsqu'ils viennent à se concrétiser. Toutefois, l'expérience montre que ce sont presque toujours les plus présents en aval des processus et les plus faibles qui sont les plus exposés aux conséquences sanitaires et économiques, ce qui aggrave les inégalités. Dans ce domaine, le principe de précaution trouve son application la plus évidente, tant les atteintes au vivant restent difficilement réparables, et souvent irrémédiables.

Inégalités de pouvoir.

La destruction du patrimoine naturel et la surexploitation de certaines ressources ne sont pas seulement incompatibles avec le développement durable ; fréquem-

ment, elles participent de la perpétuation de rapports de domination entre les pays, et au sein des sociétés locales. Les entreprises – étrangères ou locales – intéressées à exporter au Nord les produits des pays du Sud portent souvent une grave responsabilité dans les effets sociaux pervers d'une forme "d'essartage" des cultures vivrières traditionnelles par une agriculture industrielle. L'impact peut être dramatiquement amplifié par des retournements du marché mondial, comme pour la culture du café par exemple. Les effets environnementaux vont généralement de pair, créant une sorte de véritable dette écologique. Les agriculteurs les plus modestes peuvent se retrouver non seulement ruinés, mais ne disposant plus que de sols dévastés par le fait d'une intensification ignorant ou méprisant les facteurs naturels locaux.

Les relations de domination ne concernent pas que les groupes sociaux. Elles perdurent massivement entre les genres et les générations, les femmes, les personnes âgées, et les enfants étant globalement de loin les plus exposés et les moins armés dans les relations de pouvoir qui s'expriment au travers d'inégalités écologiques. Dans les situations de pauvreté, les femmes, en particulier, sont chargées des tâches les plus pénibles, voire les plus dangereuses, s'agissant de la recherche de l'accès aux biens naturels et aux services communs (eau, bois de chauffe, services de santé).

Les inégalités de pouvoir que manifestent également certains choix techniques et financiers opérés en amont des processus d'exploitation des ressources écologiques comportent aussi des effets sociaux indésirables : travail des enfants, dislocation des cellules familiales, rupture des solidarités locales...

Droit au logement, droit à la santé, droit à l'éducation, droits collectifs viennent rappeler que la satisfaction des besoins élémentaires n'est pas assurée pour tous et partout dans le monde.

A.2. Échelles d'espace et de temps.

A.2 (a) Effets géographiques et spatiaux.

Les disparités écogéographiques les plus évidentes se situent entre le Nord et le Sud, et se réfèrent aux thèmes bien connus de l'eau, des déchets, de l'assainissement, des risques, de l'énergie, de l'accès à la terre, du logement, des transports publics... Mais, on les rencontre aussi de manière plus ou moins aiguë entre l'Ouest et l'Est, au sein des grandes régions et même, à l'échelle nationale ou même très locale, d'une commune ou d'un quartier à l'autre.

Les phénomènes naturels et le fonctionnement écosystémique de la planète conduisent parfois à des répercussions économiques et sociales plus ou moins éloignées (formation décalée de polluants secondaires comme l'ozone, transfert de pollutions acides ou nucléaires à longue distance, surexploitation d'espèces migratrices, rejets de gaz à effet de serre). Ainsi, l'effet de serre affectera d'abord un grand nombre de pays défavorisés (sécheresse, inondations, submersion marine, nouvelles pathologies endémiques, destruction des récifs coralliens, etc.). De multiples facteurs humains contribuent à aggraver – ou à réduire – ces fossés.

Les phénomènes naturels et le fonctionnement écosystémique de la planète conduisent parfois à des répercussions économiques et sociales plus ou moins éloignées.

A.2 (b) La temporalité.

Les inégalités environnementales se développent au rythme des processus écologiques. En outre, contrairement aux inégalités sociales et économiques classiques, leur atténuation souhaitable ne suit que d'assez loin l'évolution économique générale. Si les pays les plus riches ont pu sensiblement mieux régler les questions de pollution des milieux, ils sont loin d'être venus à bout de tous leurs problèmes environnementaux ; et les problèmes qui demeurent, à quelques exceptions notables près, affectent surtout les catégories sociales les moins

nanties de ces pays. Surtout, l'inertie considérable des phénomènes fait que dans beaucoup de domaines (déchets nucléaires, pollution des sols, climat, étalement urbain, métropolisation à outrance...), même un accroissement rapide des ressources destinées à y parer ne permet pas d'espérer des résultats rapides.

En matière environnementale, **le moyen et le long terme** sont fréquemment déterminants et **produisent des conséquences sociales différées**, parfois gigantesques. Historiquement, le déclin ou la disparition de civilisations entières a souvent été étroitement lié à des bouleversements environnementaux provoqués par une amplification mutuelle des facteurs humains et des facteurs écologiques, alors que le succès d'autres sociétés a en revanche résulté d'une intelligence entre l'homme et son environnement. En dépit des progrès scientifiques et techniques permettant de mieux se prémunir des rétroactions de la nature, il n'est pas certain que ce constat soit fondamentalement remis en cause. On peut donc penser que la production différée d'inégalités sociales de nature écologique demeurera à l'avenir une question récurrente.

Historiquement, le déclin ou la disparition de civilisations entières a souvent été étroitement lié à des bouleversements environnementaux provoqués par une amplification mutuelle des facteurs humains et des facteurs écologiques, alors que le succès d'autres sociétés a en revanche résulté d'une intelligence entre l'homme et son environnement.

A.3. Le développement durable et l'équité économique et sociale.

Le concept de développement durable ne se réduit pas à la protection de l'environnement, mais va notamment de pair avec une réduction des inégalités et le développement de la démocratie.

A.3 (a) Le projet du développement durable accepté à la conférence de Rio.

Solidarité et équité sont les maîtres mots de la pensée sociale qui sous-tend la Déclaration de Rio. Le droit au développement des populations comme des pays les plus pauvres passe aussi par la solidarité des plus riches. Pour

être durable, le développement doit anticiper et prévenir les tensions majeures susceptibles de déséquilibrer la société : il ne peut donc que viser à l'équité.

La Déclaration de Rio énonce notamment les principes suivants :

- 3 "Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures."
- 5 "Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté qui constitue une base indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveau de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde."
- 10 "La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient."
- 25 "La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables."
- 27 "Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable."

Pour être durable, le développement doit anticiper et prévenir les tensions majeures susceptibles de déséquilibrer la société : il ne peut donc que viser à l'équité.

A.3 (b) Réduction de la pauvreté et environnement.

L'élimination de la pauvreté est un axe fondamental pour la réduction des inégalités en général. Mais la misère est aussi l'une des clefs de la crise de l'environnement dans de nombreux pays. Elle limite, voire rend quasi impossible une intervention préventive. En effet, les besoins immédiats les plus criants sont satisfaits par des prélèvements directs sur un maigre capital écologique déjà surexploité, et plus du tout sur les intérêts (bois pour l'énergie en zone aride), dessinant une spirale sans issue

de dégradation des milieux. De telles situations appellent des interventions nationales ou internationales, qui peuvent reposer sur des techniques très simples lorsque les marges de rendement sont importantes (efficacité énergétique des foyers).

La misère est aussi l'une des clefs de la crise de l'environnement dans de nombreux pays. Elle limite, voire rend quasi impossible une intervention préventive.

A.3 (c) Les biens collectifs.

L'environnement au sens large constitue un patrimoine commun. Indépendamment des questions de droit de propriété, son usage fait interagir individus et collectivités. Pour une part, il est reçu en héritage, mais pour une autre part essentielle, il est également le fruit d'un entretien et d'une production humaine.

La perception sociale fragmentaire et relativement faible des nuisances et des dégradations de l'environnement (avec de grandes variations selon les sociétés et les personnes) se conjugue avec le sentiment répandu que les dépenses pour l'environnement sont élevées (enlèvement des déchets, eau, assainissement, pot catalytique...). Ceci fait fortement barrage à la bonne gestion de biens communs considérés le plus souvent comme gratuits, donc plus ou moins sans valeur. Tant que les politiques de l'environnement seront présentées comme n'engendrant que des surcoûts, le prix de procédés ou de produits inoffensifs pour l'environnement sera considéré comme un "luxe", ou comme une ponction de revenu peu légitime.

La vérité est que les consommations abusives et les atteintes non sanctionnées aux biens communs constituent des rabais quasiment frauduleux sur leur usage, et une source d'inégalité accrue. Cette vérité peut être entendue du plus grand nombre.

Tant que les politiques de l'environnement seront présentées comme n'engendrant que des surcoûts, le prix de procédés ou de produits inoffensifs pour l'environnement sera considéré comme un "luxe", ou comme une ponction de revenu peu légitime.

B. RÉPONSES POSSIBLES.

Face aux inégalités écologiques, faut-il prévoir des politiques curatives ou préventives ? Jusqu'à présent, les quelques politiques publiques apparues ici et là sont en effet essentiellement curatives. D'autres questions se posent également :

- dans quelle mesure les politiques de lutte contre les inégalités sociales prennent-elles en compte la dimension écologique ?
- que se passe-t-il au niveau des autres politiques (exemple : politiques rurales dans le Sud...) ?
- en quoi les acteurs politiques et socio-économiques (ONG, collectivités locales, entreprises...) peuvent-ils intervenir ? Comment renforcer leur action ?

B.1 Réduire les mécanismes producteurs d'inégalités.

Brutalement révélées depuis la conférence de Stockholm, les limites du modèle de développement initié en Occident au XIX^e siècle, et qui a connu son apogée dans la deuxième moitié du XX^e siècle, suggèrent de rechercher des réponses fondamentales, au-delà de simples adaptations et réparations.

Un nouveau paradigme du développement est aujourd'hui en cours de construction. L'évolution du droit international en reflète l'esquisse. Il repose sur deux présupposés essentiels – encore inégalement admis –, la valeur de la vie humaine, et la nécessité de réduire globalement les inégalités – économiques, sociales, culturelles et politiques.

B.1 (a) Lutte contre la pauvreté, transferts et aides financières.

Il faut remettre l'économie à sa place, au service de l'homme et de la société. Opposer systématiquement le souci de l'environnement aux contraintes économiques manifeste également une myopie tenace sur les enjeux sociaux. Rentabilité et productivité ne sont optimales que si la répartition est équitable dans la durée, et si elles ne compromettent pas la base naturelle du développement.

À l'échelle mondiale, cela suppose des modifications en profondeur pour que le développement économique des

pays industrialisés ne contribue pas à une dégradation plus forte de l'environnement et des inégalités chez les autres – ni chez eux, du reste.

Vis-à-vis des pays en voie de développement, il s'agit d'assurer le transfert de ressources financières et d'encourager les technologies "propres et économes", adaptées aux besoins de ces pays. Ces technologies seront pour partie importées, mais pour une autre part devront être développées sur place. Quant aux financements, les conditions fixées aujourd'hui pour leur octroi répondent trop souvent à des objectifs inadaptés aux sociétés concernées, ou les rendent inutilisables. Les mécanismes d'attribution appellent donc une vaste réforme.

Les effets positifs attendus de l'ouverture des marchés, de la fiscalité, de la réglementation, des transferts de technologies resteront très limités, si les pays en développement n'ont pas les moyens financiers, techniques et administratifs de les mettre en œuvre et de les contrôler.

Rentabilité et productivité ne sont optimales que si la répartition est équitable dans la durée, et si elles ne compromettent pas la base naturelle du développement.

B.1 (b) Perception des priorités, idéologies, et comportements.

Dans la définition du développement durable, le rapport Brundtland insiste bien sur le lien étroit entre développement économique, justice sociale et protection de l'environnement. Mais pour la plupart des pays de la planète, il s'agit avant tout de "répondre aux besoins du présent" avant de penser au bien-être des générations futures, en faisant face le plus rapidement possible aux besoins les plus élémentaires. Dans ce contexte, il faut garder à l'esprit que les normes environnementales sont souvent perçues au Sud comme des obstacles à la croissance économique et au commerce.

Hors des pays les plus riches, la production des biens et services de première nécessité reste donc la priorité, et conditionne lourdement le comportement vis-à-vis de l'environnement. Déjà dangereuse en soi, l'importation

pure et simple de "modèles industriels" dans l'espoir de répondre aux besoins, crée de nouveaux déséquilibres. Dans les pays développés, les priorités sont majoritairement différentes ; la santé et la qualité de vie sont devenues des mots d'ordre. Les enjeux collectifs se trouvent relégués au second plan par l'idée dominante que le bonheur individuel surpasse toute autre valeur (aussi bien matérielle que morale).

Bien que venant au second rang, la qualité de vie n'est pas une préoccupation réservée aux seuls privilégiés. En fait, elle apparaît très vite, dès qu'un minimum vital a été consolidé. Évidemment, ses contenus se modifient selon les cultures, mais pas nécessairement autour d'un clivage Nord-Sud, comme il est loisible de le constater autour de la Méditerranée, où est né le concept de "développement durable et désirable", qui pose la culture comme pilier du développement durable¹.

À leur niveau, décideurs économiques – et, souvent aussi, politiques – tendent à privilégier le court terme et visent à satisfaire les besoins individuels de préférence aux besoins collectifs. Ceci n'est pas sans incidence écologique, notamment en ce qui concerne l'accès aux biens communs ou leur répartition. De plus, les gains de productivité se font au détriment du potentiel des ressources naturelles et, de plus en plus, de l'emploi. Les effets redistributifs à moyen et long terme sont négligés, même dans la plupart des politiques publiques.

Jusqu'ici, dans les pays en voie de développement, les préconisations du FMI se chargent d'inscrire l'idéologie individualiste et à court terme dans les faits. Lorsque des financeurs internationaux tels que le FMI ou la Banque Mondiale interviennent, les effets devraient être appréciés non pas en fonction des seuls intérêts financiers des pays prêteurs et de la stabilité des Bourses², mais aussi en fonction des équilibres écologiques, sociaux et économiques.

Hors des pays les plus riches, la production des biens et services de première nécessité reste donc la priorité, et conditionne lourdement le comportement vis-à-vis de l'environnement. Déjà dangereuse en soi, l'importation pure et simple de "modèles industriels" dans l'espoir de répondre aux besoins crée de nouveaux déséquilibres.

B.1 (c) Modèles de développement économique, choix techniques et modes de calcul.

• **L'activité économique : un moteur de compétition.**
La représentation usuelle de l'activité économique repose sur l'inégalité, conçue comme moteur d'une compétition dont résulterait un juste équilibre et le bien-être social. Ce modèle fait fi des coopérations et solidarités tant locales que globales, et ne correspond qu'à une vision très incomplète de la réalité. Son utilisation aveugle, qui omet la dimension sociale et atrophie la dimension psychologique de l'économie, ne peut donc conduire vers un développement durable. La concentration et l'accumulation qui caractérisent les modèles occidentaux se sont en outre révélés très souvent antinomiques d'un prélèvement minimal sur les ressources.

• **Modèles industriel et agricole du XIX^e siècle.**

Le modèle industriel et agricole du XIX^e siècle repose, quant à lui, sur des choix de formes d'organisation et de technologies qui bouleversent les secteurs dans lesquels les pays en développement détiennent un avantage : il en va ainsi des cultures traditionnelles (dont les vivrières de subsistance), de l'artisanat (surtout en termes d'emploi), des solidarités locales. Pour les pays industrialisés, l'Union européenne, et la plupart des grandes entreprises, c'est par le biais de l'OCDE et les bonnes pratiques que l'on pense résoudre les problèmes environnementaux, et aller vers le développement durable, à quelques régulations près. S'il répond peut-être pour partie aux questions des pays riches, ce schéma reste inapplicable à l'échelle de la planète.

• **Les conséquences des choix scientifiques et technologiques.**

La question des choix scientifiques et technologiques, et de leurs effets sur les relations sociales, l'emploi, l'environnement et le mode de vie, paraît ici centrale. L'accès, l'acquisition, la consolidation (indicateurs) des connaissances, puis la sélection de leurs applications techniques emportent en effet des choix implicites en matière d'organisation sociale et économique, et d'environnement. L'absence d'un débat de fond sur cette question risquerait de bloquer l'ensemble du processus en direction d'un développement durable. Elle approfondirait la coupure

(1) 1991. Villes et protection de l'environnement dans le bassin méditerranéen - Rapport introductif, Christian Garnier, 1^{re} réunion du réseau MEDCITES, Barcelone, 23-25 novembre 1991 - CUD/PNUD, BM, BEI, CCE.

Et 1971, "Dimensions socio-culturelles des politiques de l'environnement", document préparatoire au thème IV de la conférence de Stockholm (1972).

(2) Cf. Mark Stiglitz, "La grande désillusion", 2002.

entre pays avancés et pays en voie de développement, auxquels sont imposés des orientations inadaptées à leur potentiel social et écologique, source de nouvelles inégalités et de pauvreté. Le cas de l'agriculture se présente de manière emblématique.

Il est consternant que science et technologie soient très peu présentes dans les négociations. Les associations internationales de scientifiques auraient dû être fortement sollicitées pour le sommet de Johannesburg.

- **Les modes de consommation ne sont pas plus neutres que les modes de production.**

Le cadre même de l'activité commerciale dans les pays développés conduit à renouveler rapidement les produits (gammes et ensembles) sans autre souci que de capturer la "demande solvable" (le revenu des acheteurs). Il en résulte un surendettement et une surconsommation, qui engendrent frustrations, stress, et poches de pauvreté. La durée de vie des produits n'est pas perçue comme un argument "rentable" par le commerce de distribution. Maintenance, réemploi et recyclage fournissent des réponses partielles au problème de la gestion des ressources. Mais ils ne peuvent pallier les carences de fabrications présentant des faiblesses éventuellement délibérées. Ils comportent eux-mêmes un coût écologique et social. L'expérience des recycleries qui donnent une seconde vie à des biens d'équipement réutilisables, après réparation, est particulièrement intéressante en ce qu'elle répond, à faible coût global, au souci de ménager des ressources, de créer des emplois, et d'apporter des services et un confort peu accessibles aux démunis.

Souvent les coûts environnementaux de production sont comptés pour zéro, et les prix de facteurs tels que le transport sont massivement déterminés et minorés par des éléments comme les conditions de travail et de qualification, ou les mesures de sécurité et de prévention (transport routier et maritime). Faible réglementation, aides financières diverses, sous-imposition... constituent autant de subventions implicites et explicites (transport aérien qui ne paye pratiquement pas de taxes, notamment sur le kérosène, et largement subventionné) – et l'on ne dira rien de situations comme l'esclavage et le

travail abusif des enfants. À l'inverse, certains biens et aménités ne sauraient être l'objet d'un marché et traduits en équivalents monétaires, même en adoptant des hypothèses (généralement restrictives) sur les préférences et les comportements des agents économiques.

- **L'influence de l'industrie sur l'offre de biens et services.**

Les industriels peuvent influencer de diverses manières sur l'offre de biens et services, sans mettre nécessairement en danger leur compétitivité. La conception des produits, les approvisionnements (cahier des charges), les méthodes de fabrication et l'organisation du travail, la publicité... sont autant d'outils entre leurs mains pour orienter les modes de production, mais aussi de consommation, dans un sens plus écologique et plus équitable. Une pratique d'investissement environnementalement et socialement responsable serait sans doute la première étape de l'intégration, au sein du marché, des principes affirmés à Rio, étape riche de potentialités.

Il est consternant que science et technologie soient très peu présentes dans les négociations. Les associations internationales de scientifiques auraient dû être fortement sollicitées pour le sommet de Johannesburg.

B.1 (d) Les choix de localisation et d'aménagement.

- **La construction dans les espaces périurbains...**

La consommation effrénée d'espace et la formidable mobilité contrainte qui en résulte sont le fruit du croisement complexe de logiques financières, de partis d'aménagement, de laisser-faire coupables ou d'impuissance, d'aspirations sociales et de phénomènes de mode. La construction en France de résidences disséminées dans les espaces nommés périurbains, d'abord massivement sous forme de grands ensembles immobiliers, puis encore plus massivement sous forme d'habitat individuel, en est un bon exemple. Elle crée certes d'énormes problèmes d'environnement : effet de serre¹, dissipation du capital naturel, tronçonnage des milieux, pollutions et nuisances, paysage, déperditions d'énergie en tous genres...

(1) Dans les pays de l'OCDE, l'explosion des transports – essentiellement routiers – est responsable de 80 % de l'augmentation des émissions de CO₂ !

• ... et ses incidences.

Mais les incidences en termes de santé, d'extension des réseaux, de mise à disposition d'équipements et de services collectifs coûteux... sont elles aussi largement sous-estimées. Elles se prolongent aujourd'hui par une crise sociale : sentiment d'abandon, appauvrissement des institutions locales, angoisse face au risque financier... Derrière la relative stabilité moyenne des temps de parcours se cachent sans doute de graves inégalités. À titre d'exemple, en Île-de-France, des travaux de l'INRETS¹ ont mis en évidence que le budget moyen des ménages pour les transports était sensiblement équivalent (proche de 30 %) à celui du logement dans les zones les moins favorisées de la périphérie, contre environ 6 % dans les zones centrales mieux nanties. Parallèlement, une estimation du nombre d'emplois accessibles en périphérie donne environ 50 000 emplois à une heure de transports en commun contre 500 000, soit dix fois plus, avec la même durée de trajet pour celui qui dispose d'un véhicule.

Toutefois, la responsabilité des entreprises est considérable, au travers des choix d'extension et d'implantation, d'organisation de leur logistique, de leur action pour les déplacements domicile-travail, etc. On le voit bien avec les orientations données par la grande distribution, et divers équipements privés importants.

Les inégalités écologiques résultent donc autant de choix économiques et sociaux que de choix d'aménagement. La priorité est d'identifier ce qui produit des inégalités écologiques graves dans les politiques publiques (urbanisme, logement, agriculture, fiscalité...).

Syndrome nimby-ppcv²

Rejeter chez le "voisin" les effets indésirables est un comportement classique. L'effet ppcv-nimby est généralement bien repéré dans les relations de proximité, mais peu analysé dans les relations entre pays. Il s'agit surtout du déplacement vers le Sud et l'Est les activités les plus polluantes et dangereuses, tendance que le droit international a combattu dans le domaine de l'exportation des déchets.

Mais cela concerne aussi la poursuite de vente "ailleurs" de produits interdits dans pays industrialisés.

Les solutions purement locales s'éloignent donc de tout caractère durable.

La responsabilité des entreprises est considérable, au travers des choix d'extension et d'implantation, d'organisation de leur logistique, de leur action pour les déplacements domicile-travail.

B.1 (e) L'exploitation de la sphère du vivant.

Elle s'exprime par de multiples canaux.

L'appropriation du génome, et de modèles divers proposés par le vivant, a toutes chances d'accroître les inégalités d'accès en "privatisant" la biodiversité par le rachat de droits d'exploitation *via* les brevets. Cela peut conduire en matière agronomique à une véritable confiscation du patrimoine. Pour les ressources locales, base de développement, il faudrait au minimum préserver de larges droits d'usage.

Déforestation, érosion par de mauvaises pratiques d'exploitation ou d'aménagement, désertification, surexploitation des stocks de poisson, sont des phénomènes qui continuent d'avoir cours. Aucun marché n'en reflétera jamais le coût global pour la communauté des hommes. Mais, en revanche, seront lisibles une partie des coûts ressortant des politiques publiques de réparation.

Un tourisme non soutenable peut porter de multiples atteintes à l'environnement, singulièrement au patrimoine naturel et à la biodiversité. Si l'on veut prévenir les dégradations liées plus particulièrement au tourisme de masse, la mise en place de financements peut intervenir par l'imposition de règles – accès régulé, choix des modes de transport... – et de normes (assainissement). Mais pour l'entretien écologique des milieux, des ressources spécifiques devront être généralement dégagées, par exemple au moyen de "taxes de séjour" affectées à un fonds dédié à cette tâche.

(1) Orfeuil et Pollachini, Institut national de recherche et d'études sur les transports et la sécurité routière.

(2) ppcv, "pourquoi pas chez vous", expression proposée par Christian Garnier pour remplacer le nimby, "not in my backyard" des Anglophones.

Déforestation, érosion par de mauvaises pratiques d'exploitation ou d'aménagement, désertification, surexploitation des stocks de poisson, sont des phénomènes qui continuent d'avoir cours. Aucun marché n'en reflétera jamais le coût global pour la communauté des hommes.

B.2 Politiques publiques.

Sans volonté politique ferme et de longue durée, pas de stratégie, et peu d'actions concrètes à une échelle suffisante, que ce soit au niveau international ou au niveau local.

B.2 (a) Politiques globales d'aménagement.

Dans les politiques de développement, les données locales n'ont souvent pas été prises en compte de façon suffisamment explicite. Le rôle des cultures locales (connaissance empirique du milieu, traditions, usages, comportements...) mérite d'être réexaminé à la lumière des objectifs de développement durable, afin de prévenir de nouvelles inégalités.

Compte tenu des erreurs du passé, on devra étendre les évaluations avantages/charges aux politiques sociales (impacts environnementaux et patrimoniaux, qualité de la vie, dépenses/recettes croisées, comptes de surplus généralisés, effets redistributifs, etc.). Il s'agit d'intégrer au maximum le long terme et l'ensemble des effets externes.

B.2 (b) Charges et avantages de la prise en compte de l'environnement.

Les transformations technologiques qu'implique la protection de l'environnement ont des conséquences sur la structure des emplois. Pour éviter des incidences négatives, l'anticipation doit être au centre des politiques industrielles. Par hypothèse, une bonne protection de l'environnement aura certes un coût d'investissement initial pour les entreprises et les collectivités locales, mais elle peut favoriser des économies de ressources et un renouvellement des produits, développer un marché des

écoindustries, et permettre à l'exportation une meilleure compétitivité des produits et des équipements qui intègrent une optique de développement durable.

On ne met pas suffisamment l'accent sur les effets induits par des mesures de protection de l'environnement sur les populations les plus démunies. L'intégration des coûts environnementaux à partir de taxes, redevances, mais aussi le surcoût des produits de substitution peuvent accroître les inégalités dès l'instant où cette intégration contribue à augmenter les prix des produits de grande consommation, et touche de façon indifférenciée les revenus des consommateurs. La solution ne peut se réduire à des transferts compensatoires destinés à amortir cet impact ; elle réside aussi dans une certaine progressivité des mesures imposées. Cet échelonnement ne doit évidemment pas être synonyme de laxisme et tenir compte aussi de l'ampleur des dommages et des seuils d'irréversibilité.

De même, la modernisation industrielle, les risques de délocalisation de certaines industries liés à la nécessité d'une protection accrue de notre environnement nécessiteront des reconversions, des adaptations dans lesquelles la dimension sociale revêt toute son importance. Les usines de type Seveso en donnent l'exemple quotidien (cf. AZF à Toulouse : perte importante d'emplois en contrepartie d'une sécurité améliorée).

On ne met pas suffisamment l'accent sur les effets induits par des mesures de protection de l'environnement sur les populations les plus démunies.

B.2 (c) Économie solidaire.

Les initiatives de commerce équitable montrent qu'une autre répartition des richesses est possible. La préoccupation d'un "commerce éthique" vise également à diminuer le poids de l'exploitation des enfants et des travailleurs sans défense. Sans un minimum d'accès au crédit, les coûts d'accès au marché des produits verts ou du commerce équitable font obstacle à leur diffusion. Le soutien de réseaux d'économie alternative reste encore trop marginal pour contourner cette difficulté.

Pour financer les services de proximité de base susceptibles de réduire les inégalités écologiques, le besoin se fait clairement sentir de mécanismes publics de transfert générant des ressources (taxe sur les transactions financières, sur certaines plus-values...), et permettant de financer des aides (subventions, crédits privilégiés...) ou des incitations financières (modulation de la fiscalité...).

L'économie solidaire est-elle susceptible de remédier à grande échelle aux insuffisances des politiques sociales "traditionnelles"? L'importance des économies dites informelles à l'échelle planétaire donne une première indication des potentialités considérables d'adaptation de l'économie en marge des mécanismes habituels, surtout si l'économie solidaire est d'une nature radicalement opposée aux circuits informels délictuels (drogue, prostitution...).

Ces deux utopies agissantes, économie solidaire et politiques sociales, inspiratrices de quantité d'innovations, ont en commun bien des analyses et préconisations. Elles remettent en cause la pensée économique dominante, en la relativisant au nom d'un système économique plus diversifié, qu'il s'appelle "économicités" (BARTOLI), "économie éthique et morale" (AMARTYA SEN) ou "économie plurielle" (LAVILLE). En réhabilitant les aspects non monétaires de l'économie et en stimulant les coopérations du local au global, économie solidaire et développement durable présentent un fort cousinage. Ainsi, la plupart des économistes dont ces mouvements s'inspirent mettent en avant le rôle particulier de l'économie de proximité et la nécessité de calculer autrement.

L'importance des économies dites informelles à l'échelle planétaire donne une première indication des potentialités considérables d'adaptation de l'économie en marge des mécanismes habituels, surtout si l'économie solidaire est d'une nature radicalement opposée aux circuits informels délictuels (drogue, prostitution...).

B.3 Les politiques publiques face aux inégalités sociales et écologiques.

Au niveau international, il faudrait déjà obtenir de toutes les institutions du développement – PNUD, FAO, OMS,

UNESCO... – qu'elles adoptent de vraies stratégies de développement durable, conformément aux orientations de Rio.

Faire évoluer et appliquer efficacement les outils d'évaluation – étude d'impact, évaluation stratégique – aux plans, programmes, financements publics nationaux et internationaux pour la prise en compte des impacts écologiques et sociaux devient aussi une exigence, si l'on garde à l'esprit que beaucoup de dispositifs inspirés par de louables intentions sont susceptibles d'engendrer nombre d'effets pervers et des inégalités encore plus fortes, notamment par des effets d'échelle et de seuil. Aussi, en ce qui concerne les leviers des politiques publiques, il faut approfondir l'analyse des incidences des instruments économiques (impôts, taxes, incitations, mécanismes de financement, crédit) et institutionnels (organisation des systèmes porteurs des politiques publiques), pour en bien maîtriser les effets collatéraux.

B.3 (a) Les politiques sectorielles et transversales ne répondent pas aux critères du développement durable.

• Politiques sectorielles.

Au niveau national ou local, comme au niveau international, il est relativement exceptionnel de rencontrer des politiques sectorielles tenant effectivement compte des autres politiques sectorielles. Au mieux, les synergies sont recherchées dans des secteurs historiquement et institutionnellement très proches. En effet, la lutte pour des parcelles de pouvoir fabrique des bastilles corporatistes naturelles, techniques et politiques, souvent difficiles à faire évoluer et interconnecter. Source de gaspillage, ce comportement profond va naturellement à l'encontre du développement durable. Les dysfonctionnements parfois criants qu'il produit sont pour une bonne part à l'origine de la prise de conscience du caractère non soutenable du développement actuel, notamment par les inégalités écologiques qu'il vient renforcer. Équipement, industrie, agriculture, logement, transports, santé, recherche... fourmillent de tels dysfonctionnements. Pour n'en citer qu'un, l'approche traditionnelle, surtout thérapeutique, des questions de santé a laissé de côté de multiples problèmes de prévention avec des conséquences souvent

dramatiques, notamment pour les plus démunis qui sont presque toujours les plus exposés (amiante, pesticides, plomb, radioactivité, etc.).

Des politiques perçues au départ de façon positive sont maintenant considérées comme finalement négatives (nombreux exemples dans l'habitat, le logement, et les transports).

- **Perspective mondiale des politiques locales.**

Une autre difficulté tient à la nécessité de remettre les politiques locales dans une perspective mondiale. Pour obtenir des résultats durables (soutenables, ou acceptables, en termes de prélèvements sur les ressources, mais aussi en termes d'efficacité), il faut prendre en compte les interactions à des échelles suffisantes. Une certaine inertie et toutes sortes d'obstacles s'y opposent, comme la crainte de perdre une part de compétitivité sur les marchés. La question devient alors de trouver les instances et les procédures équilibrées entre les pays qui permettent de négocier des accords gagnant-gagnant pour tous les intéressés, en corrigeant par des mesures appropriées les carences des mécanismes de marché ou les limites d'action des institutions internationales.

Le cas de l'agriculture est à cet égard emblématique des deux aspects, approche sectorielle étroite, et perspective internationale niée. Si l'on veut réellement prendre en compte la notion de "bonne agriculture", il sera nécessaire de cesser les subventions aux produits agricoles en tant que tels, et les ventes à des prix de dumping sur le marché mondial. Ceci n'empêche nullement les États de continuer, sur certaines parties de leur territoire, à soutenir de manière raisonnable une agriculture à vocation environnementale et recevant éventuellement des aides pour ce service (protection des espèces sauvages, des eaux et des sols ; paysage...) déconnectées des rendements agricoles. De même, les États du Sud devraient pouvoir encourager certaines productions vivrières locales qui n'intéressent pas le marché mondial (racines et tubercules consommées en Afrique dans le cadre de traditions alimentaires et culturelles locales, par exemple).

En matière de semences et de biodiversité, il semble urgent de soutenir les démarches des PVD visant à proté-

ger leur patrimoine. Ainsi, les pays africains se sont mis d'accord pour défendre la propriété intellectuelle de la biodiversité ; l'Union économique de l'Ouest africain, pour sa part, a choisi de mettre en place des tarifs douaniers pour protéger les ressources locales.

- **Politiques transversales**

Les politiques économiques des États et des autorités locales sont certainement l'outil le plus puissant et le plus transversal qui soit, par lequel devrait un jour passer le développement durable, et par conséquent la réduction des inégalités, y compris écologiques. Quelques pays commencent à s'y intéresser à l'échelle nationale. Les agendas 21 locaux vont assez rapidement se trouver confrontés à la question. Déjà, des démarches comme l'évaluation des politiques d'achats de biens et services ("green supplies") de certaines collectivités ou le soutien à l'emploi "écologique" vont dans ce sens.

Actuellement, les politiques publiques transversales en première ligne sont essentiellement les politiques d'urbanisme et d'aménagement, compte tenu de la dimension spatiale fondamentale du développement durable [voir plus haut, B.1 (d)]. Les logiques de compétition et de profit rendent très ardue toute tentative de maîtrise des phénomènes, et exigent tout à la fois une volonté politique très affirmée aux divers niveaux de responsabilité, des outils performants de diagnostic, de conception, de débat contradictoire et, "last but not least", les moyens techniques, institutionnels, juridiques et financiers de mettre en œuvre les orientations politiques retenues. En bonne logique, toute planification de ce type devrait s'articuler avec un agenda 21 local sur le même périmètre, comme s'efforcent de le prescrire les toutes nouvelles lois françaises, et comme s'y sont essayés les Pays-Bas ou la Suède, lesquels ont mis en place depuis longtemps les capacités et les outils nécessaires.

On comprend sans peine qu'il s'agira d'une œuvre de longue haleine à l'échelle mondiale. La coopération décentralisée entre autorités locales appuyées sur les sociétés civiles constitue une voie particulièrement prometteuse.

La lutte pour des parcelles de pouvoir fabrique des bastilles corporatistes naturelles, techniques et politiques, souvent difficiles à faire évoluer et interconnecter. Source de gaspillage, ce comportement profond va naturellement à l'encontre du développement durable. Les dysfonctionnements parfois criants qu'il produit sont pour une bonne part à l'origine de la prise de conscience du caractère non soutenable du développement actuel, notamment par les inégalités écologiques qu'il vient renforcer.

B.3 (b) Une politique environnementale sans dimension sociale ne peut gagner dans le long terme.

Beaucoup de politiques environnementales qui ne réduisent pas les inégalités laissent intactes ou transfèrent les causes qui ont produit les dégâts. Surtout, elles sont porteuses d'insatisfactions politiques qui les mettent fatalement en péril, à plus ou moins brève échéance. Les ségrégations implicites et le maintien des inégalités rendent improbable le caractère durable du développement, même et davantage encore si le développement est partiellement déconnecté de la croissance du PIB et des consommations de ressources matérielles. Les grandes pollutions transfrontalières ou les dégradations globales menacent ou touchent tous les pays. Et l'accès à l'eau, à l'énergie ou aux ressources marines devient une source croissante de conflit.

Dans le prolongement des droits économiques et sociaux, le droit à l'environnement tout comme le droit à la santé élargissent le champ de l'égalité et de la solidarité entre les hommes. Toutefois, à l'occasion du 50^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, on a pu constater que le déficit de respect des droits peut aller de pair avec leur inscription dans les textes – on ne saurait donc se contenter de cette dernière. La mise en œuvre de nouveaux droits sociaux s'avère, en sens contraire, source de progrès pour l'environnement lui-même, en renforçant les exigences de qualité.

Pour tenter de cumuler les avantages d'une protection de l'environnement et du cadre de vie avec la lutte contre la pauvreté et les inégalités, la lutte contre les nuisances

industrielles et agricoles doit être envisagée sous condition des répartitions initiales des pollutions. Les transferts ne doivent pas être pensés uniquement en termes de production et de financement. Dans les pays disposant de quotas élevés, la question est explicitement posée pour les permis d'émission de CO² : quel sera l'impact sur l'évolution des technologies et sur l'organisation du travail, avec quel risque de voir les salariés les moins qualifiés rester sur la touche ?

Bien que les plus grands programmes environnementaux soient de relativement peu de poids au regard des autres politiques publiques, des propositions restent à formuler pour que ces programmes visent mieux la réduction des inégalités sociales et des inégalités écologiques – ainsi pour le programme des Agences de l'eau ou, plus modestement, le Plan national contre l'effet de serre en France.

Dans le prolongement des droits économiques et sociaux, le droit à l'environnement tout comme le droit à la santé élargissent le champ de l'égalité et de la solidarité entre les hommes.

B.3 (c) Le débat démocratique.

• **Responsabilité collective et individuelle des acteurs.** La concrétisation du concept de développement durable repose avant tout sur une démarche et un mode d'organisation qui mettent l'accent sur la responsabilité collective et individuelle des acteurs. Elle privilégie l'appropriation et la participation, deux éléments essentiels à la réussite durable de toute transformation fondamentale. Or, le choix du développement durable, on le sait, correspond à une remise en cause radicale des formes insoutenables du développement, et implique des efforts très profonds pour infléchir les grandes mutations de notre temps.

Il ne s'agit plus comme hier de proposer des modèles et des mots d'ordre impératifs, imposés de l'extérieur, mais de rechercher collectivement et démocratiquement une forme de développement qui soit construite et partagée par les différentes composantes de la société.

Bien entendu, un tel processus participatif a besoin de s'adosser à une éducation qui s'adresse au plus grand nombre, et favorise l'émancipation des groupes jusqu'ici défavorisés, ou en situation d'infériorité – notamment les femmes ou les sans emploi (rémunéré). Mais, naturellement, la formation des citoyens se fait aussi au sein du processus participatif, puisqu'il est normalement un lieu privilégié d'information, d'acquisition des connaissances, d'acculturation, de rencontre et d'échanges.

• Formaliser les besoins et les attentes des plus défavorisés

Le fait qu'il soit aussi le lieu d'une expression relativement libre et organisée, bénéficiant du relais associatif, peut aussi contribuer, si l'on se donne la peine d'y veiller, à formaliser les besoins et les attentes des plus défavorisés. Ce peut donc être, sous certaines conditions, un moyen essentiel de réduction des inégalités, de respect des libertés, de promotion des droits.

L'héritage écologique catastrophique des pays ayant connu des régimes totalitaires sur de longues périodes, et les exemples positifs que l'on peut observer, sont là pour

démontrer que l'environnement est d'abord le mieux défendu dans les pays démocratiques.

Par ailleurs, des exemples comme la réforme agraire dans certains pays en développement mettent bien en lumière le lien qui peut exister entre droits de l'homme, droits syndicaux, accès aux ressources, et protection de l'environnement¹.

Le véritable débat démocratique est en fait au cœur même du développement durable, projet collectif s'il en est. C'est à travers lui que peuvent se forger les nouvelles valeurs communes de la société complexe à laquelle l'humanité aspire. C'est là que peuvent s'édifier progressivement les nouveaux rapports que nous recherchons entre l'homme et son environnement, entre l'être humain et ses semblables.

Ce débat démocratique apparaît comme l'un des creusets majeurs d'une nouvelle culture, fondement d'une civilisation qui s'ébauche dans le double respect de la diversité et de valeurs universelles. La culture est bien le quatrième pilier du développement durable.

LISTE DES MEMBRES :

Président : Christian Garnier, Fédération France Nature Environnement - FNE.

Membres :

- Association 4D.
- Association Droits d'urgence.
- Association Femmes et changements.
- Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS).
- Confédération française démocratique du travail (CFDT).
- Délégation interministérielle à la ville.
- Fédération France Nature Environnement (FNE).
- Institut national de la recherche agronomique (INRA).
- Institut de recherches économiques et sociales (IRES).
- Ministère de l'écologie et du développement durable.

(1) Il n'en va évidemment pas toujours ainsi, comme l'ont montré la première période de la Révolution française qui a proclamé *res nullius* ou "zone ouverte" des biens communs précieux appropriés par l'aristocratie de l'Ancien Régime (patrimoine historique, faune sauvage, forêts royales...), ou l'ouverture à l'exploitation sauvage par de petits entrepreneurs de territoires colonisés. Mais ces périodes troublées ne peuvent guère être considérées comme des modèles de démocratie !

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- " Coopération internationale
et développement durable " Avis du Haut
conseil de la coopération internationale

”Coopération internationale et développement durable”

Avis du Haut conseil de la coopération internationale

Présentation

Lors de sa réunion plénière du 10 juillet 2001, le Haut Conseil de la coopération internationale a été invité par le Premier Ministre à réfléchir aux positions que la France devrait affirmer lors du Sommet mondial du développement durable organisé par les Nations unies à Johannesburg en août-septembre 2002. Le Premier Ministre remarquait que la méthode de préparation méritait de mieux associer la société civile au travail gouvernemental et de permettre un dialogue plus approfondi entre les différents groupes qui la constituent.

Un certain nombre de questions qui peuvent être abordées à la faveur d'une réflexion sur la place du développement durable dans notre coopération internationale ont déjà suscité des prises de position du Haut Conseil durant les trois années de son premier mandat.

L'avis du 18 avril 2000, sur "les priorités de la coopération internationale de la France", faisait du développement durable l'un des trois piliers sur lesquels il recommandait de faire désormais reposer notre coopération, aux côtés de la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et du renforcement de l'État de droit et de la démocratie.

Puis, le 26 juin, le HCCI recommandait que notre pays mette à profit sa présidence de l'Union européenne pour inclure cette orientation dans la politique européenne de coopération internationale. À cette occasion, il s'est penché sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto et sur ses modalités d'application dans les pays en développement et vis-à-vis des populations locales.

Dans son avis du 8 octobre 2001, préparatoire au Sommet mondial de l'alimentation, il a souligné la nécessaire prise de conscience des interdépendances internationales, tant

sur le plan de la prudence vis-à-vis des risques biologiques ou alimentaires, que sur celui du destin des paysannes.

À ces différentes occasions, Le Haut Conseil a été amené à mesurer l'incohérence qu'il y aurait à séparer les politiques menées ou les évolutions économiques dans les pays les plus développés de celles qui affectent les partenaires d'une coopération et d'une aide au développement cherchant à promouvoir un monde moins inégal, moins pauvre et plus sûr, pour notre génération comme pour les suivantes. Plus que d'autres opportunités, le Sommet mondial du développement durable invite à éprouver cette interdépendance.

C'est dans cet esprit que le groupe de travail constitué au sein du Haut Conseil de la coopération internationale a pris l'initiative de se rapprocher de la Commission française du développement durable. Plusieurs recommandations avaient déjà souligné l'importance de voir les questions internationales présentes dans la Stratégie nationale de développement durable élaborée et présentée par tous les pays suite à la Conférence de Rio. De ces travaux constitués d'auditions de responsables de nos institutions publiques de coopération, de représentants d'entreprises et d'associations, est issu le projet d'avis soumis à l'approbation du Haut Conseil de la coopération internationale.

Le Haut Conseil de la coopération internationale et le Comité français pour le sommet mondial du développement durable.

Le Haut Conseil de la coopération internationale se félicite du souci exprimé par le gouvernement de donner à la préparation de la Conférence de Johannesburg un aspect plus public et plus inclusif.

Le gouvernement a notamment conduit à mettre en place un Comité préparatoire du sommet mondial du développement durable. Ce Comité associe dans un même dialogue les institutions publiques, chargées de définir et de promouvoir les positions et les actions françaises au sein de la communauté internationale, et de nombreux groupes thématiques réunissant organismes, associations, collectivités et établissements publics, concernés par le développement durable en France mais aussi, de manière croissante, à l'étranger.

C'est tout naturellement que le groupe de travail "coopération internationale et développement durable" du Haut Conseil a pris place au sein de ce dispositif dont, comme le groupe de travail "santé", il constitue l'un des groupes thématiques. La pérennisation et l'approfondissement de cette démarche engendreraient certainement le besoin de mieux assurer un dialogue global prenant en compte les interdépendances essentielles soulignées dans cet avis.

"Les gouvernements, en coopération avec les organisations internationales le cas échéant, devraient adopter une stratégie de développement durable, basée notamment sur la mise en œuvre des décisions prises lors de la conférence, particulièrement celles relatives à l'agenda 21. Cette stratégie devrait reposer sur et harmoniser les différentes politiques sectorielles, économiques, sociales et environnementales du pays. L'expérience acquise lors de la réalisation de ces documents stratégiques, tels que les rapports nationaux pour la Conférence, les stratégies nationales pour l'environnement et la protection de l'environnement, devrait être utilisée de la manière la plus complète et incorporée dans les stratégies dont chacun des pays a l'initiative. Les objectifs devraient être d'assurer un développement économique responsable tout en préservant les ressources naturelles et l'environnement pour le bénéfice des générations futures. Cette stratégie devrait être élaborée à la faveur d'une participation la plus large possible. Elle devrait reposer sur un examen approfondi de la situation actuelle et des initiatives prises." (Session spéciale des Nations Unies, UNGASS, Rio +5, 1997, agenda 21, chap. 8.7.)

Coopération internationale et développement durable. Avis adopté le 25 juin 2002.

Introduction

1. Les engagements de Rio et le dispositif français de coopération et d'aide au développement
2. Coopération internationale, développement durable, négociations internationales et engagements nationaux

Conclusion

Après avoir examiné la façon dont notre pays a cherché à mettre en œuvre les engagements de Rio, le Haut Conseil de la Coopération Internationale souligne, qu'une coopération internationale réduite à celle que mettent en œuvre les administrations en charge de l'aide publique internationale (technique, institutionnelle, économique), même dotées de moyens supplémentaires, ne saurait faire figure de solution principale. La condition d'un développement durable global réside en effet dans une négociation et une coopération internationales qui traitent directement des questions de partage des responsabilités, d'équité internationale et d'harmonisation des règles entre tous les pays.

Le Haut Conseil plaide pour une articulation plus forte entre les facteurs nationaux et internationaux et recommande que la France élabore, discute largement, et mette en œuvre une stratégie nationale de développement durable qui intègre pleinement la "responsabilité commune et différenciée" de notre pays vis à vis des pays moins développés.

Introduction

Le Haut Conseil observe que notre pays a tenté de répondre, par sa coopération internationale publique, à l'ambition qui s'était manifestée, il y a dix ans à Rio, par l'approbation solennelle d'un accord international, d'un plan d'action et par des conventions internationales qui ont suivi. De nouveaux champs d'intervention ont été définis pour notre dispositif de coopération internationale

et d'aide publique et celui-ci a été, dans son ensemble, plus attentif aux conséquences environnementales des projets qu'il soutient.

Cependant, de l'aveu même des responsables auditionnés, notre outil de coopération, comme d'ailleurs ceux d'autres pays développés ou ceux des organismes internationaux, était mal armé pour aborder le programme d'action déterminé à Rio. Ces raisons sont de deux types. Le premier est lié à des facteurs ou des contraintes spécifiques à ce dispositif, dont beaucoup sont clairement perçues par les responsables des organismes institutionnels. La première partie de cet avis y est consacrée. Le second type de raisons, sans doute le plus important, trouve son origine dans l'impossibilité de ce dispositif, en l'état, à assurer seul les conditions nécessaires pour engager **ce processus de développement international durable** dont la conférence de Rio avait entériné le principe.

Ce principe peut être résumé ainsi :

Vouloir poursuivre le modèle dominant de croissance économique mis en œuvre dans les pays les plus développés et l'étendre à l'ensemble du monde ne peut que se traduire par une concurrence internationale dans l'exploitation du socle de ressources naturelles et humaines sur lequel reposent nos conditions d'existence à tous, riches et pauvres, et celles des générations futures. Cette course à l'abîme accroît les inégalités, donc l'intensité de la compétition pour la prédation des ressources naturelles. C'est pourquoi nous sommes condamnés à trouver les voies d'un accord négocié entre pays et entre groupes sociaux à l'intérieur de chaque pays. Cet accord ne peut se faire que sur la base d'une "responsabilité commune et différenciée"⁽¹⁾ des plus riches.

C'est de cet aspect de la coopération internationale que traite la deuxième partie de cet avis, retrouvant la définition originelle de la coopération, à savoir l'alternative au conflit et à l'état de guerre.

I – Les engagements de Rio et le dispositif français de coopération et d'aide au développement.

Si l'action de coopération dans les nouveaux secteurs à dominante environnementale est indéniable, elle doit

cependant être relativisée par la modestie des moyens consacrés et des objectifs effectivement remplis. La faible part relative que notre coopération a pu consacrer à ces quelques domaines d'intervention spécialisés, dans un contexte de baisse de l'aide publique, n'est pas discutée par ses responsables.

Promouvoir au mieux le développement durable dans notre dispositif de coopération ne saurait se résumer à une augmentation de ces programmes. Trois raisons valables à cela : d'abord, l'absence d'instruments de mesure et d'évaluation des politiques menées, ensuite la séparation dans les programmes spécialisés des trois piliers du développement durable, l'économique, le social et l'environnemental, et enfin le renouvellement nécessaire des relations entre les institutions publiques de coopération et les différents groupes d'acteurs.

1 – L'évaluation de l'impact à long terme, en matière de développement durable, des politiques menées dans d'autres secteurs d'intervention de notre coopération ou la mesure des effets de ses orientations en matière économique ou financière doit être aussi effectuée.

Deux institutions majeures de notre coopération (DGCID, AFD), pourtant actives par leurs projets dans ce domaine, ne se livrent pas à cet exercice. Et elles représentent moins de la moitié, sur le plan comptable, de l'effort de coopération. Les seuls instruments de mesure économique à court terme et la comptabilité budgétaire traditionnelle ne permettent pas de mesurer les effets de l'ensemble du dispositif.

Des indicateurs adéquats faciliteraient l'élaboration et la discussion d'une "stratégie de développement durable" de notre coopération, à l'image de celles que plusieurs pays ont jugé bon d'adopter et de publier. Cette dernière devrait logiquement inclure notre participation aux organismes internationaux et celle des institutions de crédit à l'exportation. En outre, elle devrait permettre l'explication des orientations prises par les institutions internationales et souhaitées par notre pays ainsi qu'une évaluation des politiques promues par les institutions internationales.

(1) Le fondement de la responsabilité commune et différenciée est explicité notamment dans le Préambule de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique : "Les parties à la... convention, ...conscientes que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale, efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leurs situations sociale et économique... sont convenues..."

2 – Ces projets ou programmes spécialisés ont tendu à séparer les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Si, à court terme, cela contribue à donner une meilleure visibilité à l'impératif de préservation des ressources et du capital naturel, à moyen terme en revanche, la capacité à influencer sur les facteurs sociaux, économiques et politiques à l'origine de la "non-durabilité" en est amoindrie et conduit, en définitive, à la marginalisation constatée des aspects environnementaux.

Certes, le Fonds français pour l'environnement mondial cherche à articuler environnement et développement par le biais d'interventions "additives" aux activités habituelles (additivité environnementale à des actions de développement économique). Cependant, cette approche spécifique de la "doctrine de l'additivité" n'a pas paru à même, d'une part, de se diffuser au-delà d'actions de démonstration (compte tenu des moyens disponibles) et, d'autre part, d'influer largement sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial, où la France est pourtant représentée par le FFEM. Enfin, elle ne permet ni de contribuer fondamentalement à la réorientation des pratiques de l'aide au développement, ni à celle des paramètres d'une "rationalité économique" peu durable auxquels les opérateurs privés restent soumis.

Cette "doctrine de l'additivité" devrait être l'objet d'évaluations et de réflexions approfondies. Ces dernières sont d'autant plus justifiées que les activités des institutions de coopération pourraient être étendues avec leur accès, ainsi que ceux des pays partenaires, aux financements du type de ceux prévus par le protocole de Kyoto, et particulièrement le mécanisme de développement propre.

Notre pays et l'Europe devraient à cet égard plaider pour faire prévaloir l'éligibilité d'autres modalités d'action à ces mécanismes, comme l'exploitation durable du capital naturel existant (et non la seule plantation de forêts artificielles) ou les programmes stratégiques, structurels, réglementaires, préventifs, dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'aménagement de l'espace, des transports...

3 – Les objectifs et les plans d'action que la communauté

internationale s'est engagée à suivre à Rio imposaient le renouvellement des relations entretenues par les institutions publiques de coopération avec les différents groupes composant les sociétés et, au premier chef, au plan local.

Or, plusieurs remarques peuvent être faites à cet égard.

- Ce renouvellement peut en effet impliquer, sur le plan strictement opérationnel, la remise en cause d'une bonne part des outils traditionnels de notre coopération. Il en est ainsi de l'usage des prêts qui, dans plusieurs domaines comme celui de l'exploitation forestière, conduit à privilégier, de facto, les grandes entreprises, souvent étrangères, seules capables de s'engager dans l'élaboration des plans d'aménagement durable soutenus par ces institutions de coopération. Ces contraintes actuelles jouent au détriment d'une action plus directe vers les communautés. En leur absence, les retombées locales, en termes de développement et de lutte contre la pauvreté, feraient de ces populations locales les premiers avocats de la préservation des ressources naturelles.
- La démultiplication des interlocuteurs comme la disproportion de taille ou de moyens restent encore peu favorables aux relations des structures actuelles des institutions publiques de coopération avec les groupes humains défavorisés ou marginalisés. Or, ces derniers sont au premier chef intéressés par le développement durable et la lutte contre la pauvreté.
- En revanche, les relations avec ces autres acteurs non étatiques que sont les entreprises privées constituent une part importante de l'activité de ces institutions publiques, dans les domaines de l'exploitation des ressources naturelles (concessions forestières) ou de l'accès à des biens de base et/ou environnementaux (distribution de l'eau, de l'énergie).

Plusieurs facteurs récents plaident pour que les relations avec les acteurs non étatiques fassent l'objet d'une doctrine claire pour notre coopération publique.

- a) Les formules de privatisation totale étaient supposées compenser l'absence de capacités d'investissement publiques. Or, après un engouement général pour ce type de formules, les responsables des entreprises

privées de services collectifs constatent que le volume de capitaux internationaux disponibles est aujourd'hui hors de proportion avec l'étendue des besoins et que le rendement de l'investissement international restera trop faible ou trop risqué pour une majeure partie des régions non densément urbanisées du monde. Le "partenariat public-privé" conduira donc *de facto* à un engagement accru des autorités publiques.

b) Les responsables des entreprises privées eux-mêmes déclarent mettre volontairement des conditions à leur activité telles que la couverture de l'essentiel du coût des infrastructures par les investissements publics (locaux, internationaux), le besoin de garanties publiques données à l'investissement privé, l'existence d'autorités publiques régulatrices efficaces et de cadres institutionnels permettant l'expression de tous les usagers potentiels, le respect de normes en matière de droit du travail ou de protection de l'environnement. Cependant, le Haut Conseil relève que les organismes publics de coopération ne disposent pas eux-mêmes de règles claires permettant de guider leur attitude vis-à-vis de ces opérateurs privés en cas de défaut "d'observance" de ces normes de comportement affichées ou des finalités qui devraient justifier les concours publics (dimensions sociales, environnementales, par exemple). La poursuite de ces concours de coopération (institutionnelle, technique, économique), malgré la condamnation d'un certain nombre d'opérateurs pour infraction aux législations forestières locales, en sont un exemple.

c) Le concours "additif" de ces institutions de coopération, notamment dans le domaine environnemental ou social, représente une faible part sur le plan économique. Ainsi, leurs capacités d'influence dépendent, en définitive, d'une adhésion volontaire des opérateurs privés. Or, ces derniers recherchent plutôt la "sécurisation normative" de leurs activités et la sécurité institutionnelle apportée par les organismes internationaux. Ceci plaide aussi pour que les engagements volontaires ou négociés (du type accords cadres ou codes de conduite) de tous ordres soient dotés de mécanismes d'observance et que ceux-ci aient les caractéristiques d'institutions ou de procédures de nature publique pour justifier de la confiance que l'on est en droit d'en

attendre.

d) Les institutions publiques de coopération sont aujourd'hui conviées à prendre en compte des demandes sociales et gouvernementales, notamment en matière de certification et de "labellisation" des produits du commerce international. Leur rôle serait alors étranger à leurs fonctions traditionnelles, et pourrait les conduire à intervenir selon une position nouvelle dans les relations entre les pays partenaires de la coopération et notre pays, ou plus généralement les pays développés. Ces interventions les mettront en relation directe avec les producteurs et les consommateurs, au Nord comme au Sud. Ainsi, l'intégration progressive dans les cadres de l'action publique¹ de critères, déjà appliqués par des mouvements tendant à la responsabilisation librement choisie des individus ou des groupes, ne peut que se traduire par un rôle accru de la puissance publique dans les mécanismes de certification. Il devra s'accompagner de la mise en place de modalités effectives de traçabilité des produits, sur le territoire français ou européen. L'exemple du commerce de bois illégalement abattu est ici révélateur du fait que nos institutions de coopération internationales publiques ne sauraient seules assumer l'ensemble des rôles en matière de développement durable et qu'une révision des structures traditionnelles et géographiques de l'action publique est nécessaire.

Une réflexion équivalente doit être engagée sur les capacités d'accès au droit, sans lesquelles les meilleures législations, par exemple forestières, ne sauraient réellement avoir d'effet. Ainsi, le cas du commerce international de bois illégalement abattu met en jeu un réseau complexe de filiales de nationalités diverses. Si l'on veut que l'extraterritorialité ne soit pas synonyme d'impunité au regard d'atteintes aux droits, il est nécessaire que les procédures pour accéder au droit soient ouvertes aux populations locales affectées par des comportements illégaux, sans considération du lieu où les infractions se sont produites. Un accord international associant une large part du monde avec l'Europe est sans doute nécessaire. Cet exemple souligne que jusque dans ses modalités les plus concrètes, le développement durable ne saurait faire l'économie d'une négociation internationale réussie, qui seule a permis le succès acquis à Rio.

(1) Comme par exemple la récente modification du Code des marchés publics en France qui, en quelque sorte, fusionne procédures publiques et démarches individuelles volontaires (consommation éthique, équitable, investissement responsable...).

Le dispositif de coopération internationale a donc cherché à remplir les engagements pris à Rio et dans les conventions internationales qui leur sont liées. Après analyse de ce mécanisme, le groupe de travail constate que :

- il peut reprendre à son compte une bonne part des conclusions réalistes présentées par la DGCID au dernier Comité interministériel pour la coopération internationale consacré à l'intégration du développement durable dans la coopération française¹ ;
- l'augmentation quantitative de l'aide publique au développement dans ses secteurs "durables" ou environnementaux ne saurait faire figure de solution principale pour tracer une stratégie de développement durable à notre coopération internationale.

II - Coopération internationale, développement durable, négociations internationales et engagements nationaux.

Le développement durable doit devenir l'une des pierres angulaires de notre coopération internationale. Le Haut Conseil recommande au gouvernement de déterminer la position française à cet égard, à partir des constats et recommandations suivants.

1 - La traduction des résolutions de Rio par les acteurs et les institutions de coopération publiques s'est jusqu'ici coulée dans le moule des dispositifs classiques d'aide au développement, pour s'incarner en secteurs d'action spécifiques, au demeurant minoritaires. Ces institutions sont cependant conviées, sans moyens accrus, ni réflexion politique particulière, à remplir des missions supplémentaires et de nature qualitativement différente et à assumer une ambition politique globale.

2 - Il existe une disproportion radicale (même en supposant leurs moyens accrus) entre le poids de mécanismes assimilables aux procédures classiques de l'aide au développement "directe" et la puissance des incitations

économiques ou globales, qui déterminent les choix en matière d'exploitation des ressources naturelles et de mode de partage des revenus. Avec cette différence, les politiques sectorielles de coopération ne sont pas capables de corriger durablement les incitations qui poussent les acteurs individuels à ne pas tenir compte de la disparition des ressources naturelles ou des effets à long terme de leurs actes au niveau environnemental et social.

3 - Les trois objectifs du développement durable (durabilité écologique, viabilité économique, équité sociale) ne peuvent être atteints sans un arbitrage politique des conflits et sans se soucier de la demande sociale. Cela suppose que les aspirations des populations soient connues et prises en compte. Sauvegarder quoi et pour quoi ? La réponse varie en fonction des usagers et demande un arbitrage politique des conflits. Un arbitrage politique avec un versant international qui impose de conclure positivement des négociations internationales. Sans un tel arbitrage, l'ambition de maîtriser la course de vitesse pour l'accaparement ou la destruction de ressources fragiles est par avance condamnée.

4 - À Rio, les pays développés avaient trouvé la volonté politique de conclure un accord qui consacrait cet arbitrage. Dix ans plus tard, alors que nul ne conteste que la situation environnementale et les inégalités s'aggravent, le bilan de l'application des résolutions de Rio est plus que mitigé. Les conditions ne sont pas même réunies pour qu'à Johannesburg, des objectifs quantifiés et datés ainsi que des engagements mutuels contraignants soient déterminés, et même que plusieurs des engagements pris à Rio et non atteints soient renouvelés.

5 - L'argumentation qui voudrait que les pays en développement et l'ensemble de leurs populations refusent désormais, tous et sans distinction, tout accord sur les conditions environnementales et sociales d'une crois-

(1) "Les promesses de Rio n'ont en grande partie pas été tenues :

- d'une part, les dégradations de l'environnement, et tout particulièrement pour les pays du Sud, la désertification, largement liée au changement climatique, se poursuivent ;
- d'autre part, l'aide publique au développement a diminué.

Plus précisément, dans son rapport récent sur la "Mise en œuvre de l'agenda 21", le Secrétaire général des Nations unies relève quatre grandes insuffisances dans la mise en œuvre de l'agenda 21 :

- une approche fragmentaire du développement durable: ce concept est en effet censé exprimer la liaison forte entre l'environnement et le développement, liaison dont, en France par exemple, aucune administration n'était, jusqu'à une date très récente, vraiment responsable ;
- deuxièmement, peu de changements majeurs sont intervenus depuis la CNUED pour des modes durables de consommation et de production. Ce thème sera sans doute l'objet de discussions dures à Johannesburg ;
- troisièmement, le Secrétaire général des Nations unies, dans son rapport de janvier 2002, relève l'incohérence entre les politiques et les approches en termes de finance, de commerce, d'investissement, de technologie et de développement durable. Or, la mondialisation croissante rend cette cohérence chaque jour plus nécessaire.. ;
- enfin, les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'agenda 21 n'ont pas suivi, et les mécanismes de transfert de technologie n'ont pas évolué. Depuis 1992, l'APD a décliné continuellement, l'APD représentant aujourd'hui, avec 53 milliards de \$, en moyenne 0,22 % du PNB des pays de l'OCDE (0,32 % pour la France). Dans le même temps, le flux des investissements privés n'a concerné qu'un certain nombre de pays (et pratiquement pas l'Afrique au sud du Sahara)".

sance légitime prend la conséquence pour la cause. Cette cristallisation¹ en une opposition Nord/Sud révèle l'abandon de la volonté politique internationale de négociations sur la base de "responsabilité commune et différenciée" (malgré quelques signes comme le principe de départ du protocole de Kyoto). Elle souligne par ailleurs la tendance générale au retour à une gestion purement nationale des problèmes, privilégiant le repli sur les intérêts individuels à court terme.

6 – La conférence de Johannesburg s'inscrit dans la suite d'autres conférences internationales (Doha, Monterrey) qui semblent devoir figer l'enjeu des négociations. Les décisions prises alors ne permettront probablement pas la reconstruction de cette volonté politique internationale qui supposerait la proposition de mécanismes nouveaux de financement du développement durable².

7 – Financements publics "classiques", introduction du droit, élaboration de normes, facilitation de conduites positives dans les processus économiques... sont les modalités permettant aux pays développés de satisfaire les conditions minimum d'une négociation en assumant une responsabilité différenciée vis-à-vis des pays les moins développés. Elles supposent une plus ferme volonté d'action de la part des autorités politiques.

8 – La crédibilité dépend de la capacité à présenter une offre dans les négociations et à mener sur son propre territoire des politiques effectives en faveur du développement durable, local et global. Elle suppose donc une volonté politique pour ne pas se satisfaire des facteurs à l'origine de l'impossibilité de conclure les accords internationaux, condition nécessaire pour un développement durable au niveau mondial. Or, cette impossibilité trouve une de ses causes dans le recul des autorités du Nord, confrontées sur leurs propres territoires, aux pressions, à la difficulté et au risque d'élaborer et de voir acceptés les arbitrages permettant de faire évoluer leur mode de développement et les efforts nécessaires à la concrétisation de cette responsabilité différenciée.

9 – Le Sommet est l'un des moyens essentiels pour corriger les évolutions négatives des dix dernières années liées à cette difficulté à réaliser les arbitrages évoqués ci-dessus :

- la reconnaissance de l'obligation d'associer plus avant la multiplicité des acteurs et des intérêts qui composent les sociétés ;
- la conscience que le développement durable implique l'effort d'accorder ouvertement des intérêts au départ opposés sur la base d'une responsabilité différenciée.

Les engagements de Rio et la conception des relations politiques reconnues par les engagements de Rio méritent donc d'être approfondis aussi dans notre pays, notamment parce qu'ils représentent sans doute l'issue qui permettra de dégager un effort inévitable. Sans ces précautions, cet effort serait trop lourd pour être acceptable pour beaucoup.

10 – Des formes de délibération collectives devront trouver une assise plus assurée, aux côtés des institutions publiques "traditionnelles". Elles pourront contribuer à l'élaboration d'un consensus minimum nécessaire, dans un échange dont il importe que l'issue ne soit pas prescrite par avance. Elles devront aussi trouver le moyen d'associer la dimension internationale aux formes et aux enjeux des débats nationaux. À cet égard, le contenu de la convention d'Aarhus mérite de constituer le cadre de référence de nos actions nationales et internationales.

11 – La France aussi se doit d'élaborer, de débattre et de mettre en œuvre une **stratégie de développement durable**. Là aussi, l'usage d'outils pédagogiques et politiques nouveaux comme des indicateurs de développement durable adaptés ou la fixation d'objectifs mesurables et susceptibles d'intégrer cette dimension internationale ont un rôle à jouer. Peuvent aussi être conduits à cette occasion les débats sur une fiscalité¹ avec des effets moins pénalisants pour l'environnement ou le sort des plus démunis de la planète. L'essentiel étant, pour le Haut Conseil de la coopération internationale, que nous y arrivions solidement et solidairement de l'intérieur des rela-

(1) Celle-ci s'incarne et s'énonce souvent comme une alternative "pauvreté combattue versus environnement et ressources naturelles dégradées", qui se traduit en "aide sans conditions versus efforts de frugalité sans garantie de croissance plus équitable".

(2) Quatre grands types de solutions peuvent être distingués : le respect des promesses en matière de financement public (engagements déjà pris sur l'aide publique internationale/le désendettement), l'activation de l'engagement des citoyens au travers de leurs comportements d'agents économiques, la création d'une fiscalité internationale et la régulation du marché (y compris l'encouragement de comportements respectueux de l'intérêt général de la part des entreprises et le retour à des conditions normales de formation des prix, afin d'assurer la viabilité économique et environnementale des productions, notamment pour les paysanneries).

tions qui ne sont plus tout à fait extérieures.

12 – En définitive, la nécessité de conclure des accords internationaux, de les mettre réellement en œuvre, celle de procurer un cadre sûr, équitable et susceptible de recueillir la confiance dans les initiatives "volontaires", "décentralisées" ou "partenariales", l'obligation de procéder par la voie du dialogue à l'intérieur de chaque pays dans une perspective internationale... tout cela plaide pour un renouvellement de l'initiative des États et non pour leur effacement derrière le spectacle du marché international des bonnes volontés auquel risque de se réduire le Sommet de Johannesburg.

CONCLUSION.

Par cet avis, le Haut Conseil de la coopération internationale souligne l'importance qu'il y a à approfondir la réflexion sur les relations entre la "coopération d'aide" (technique, institutionnelle, fourniture de capitaux concessionnels) et la "coopération internationale" (partage des responsabilités, équité internationale, harmonisation des règles).

Il plaide pour une articulation plus forte entre les facteurs nationaux et internationaux ou entre l'élaboration des stratégies nationales et internationales. Pour tirer les leçons d'un bilan mitigé et pour recommander quelques pistes pour l'avenir, le Haut Conseil estime nécessaire de souligner qu'une part essentielle des actions à entreprendre devra trouver son point d'application dans notre pays, comme dans les autres pays développés.

Ce faisant, il croit être fidèle à sa vocation d'espace de dialogue consacré à la coopération internationale.

MEMBRES DU GROUPE :

Président : Marie-Hélène AUBERT, membre du HCCI

Membres :

- Association "Agir ici pour un monde solidaire".
- Association "Agriculteurs français et développement international" (AFDI).
- Association "Coordination Sud", coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.
- Association "Energy 21".
- Association "Solagrail".
- Association "Solidarité Laïque", acteur humanitaire des organisations laïques.
- Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).
- Commission française du développement durable (CFDD).
- Confédération française démocratique du travail (CFDT).
- Institut de recherche pour le développement (IRD).
- Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie
- Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.
- Syndicat des Entrepreneurs Français Internationaux (SFFI).

(3) Au sens large, c'est-à-dire en incluant les subventions publiques.

III – DECLARATIONS DES GROUPES D'ACTEURS

Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises

Cette déclaration a été rédigée par l'Association des maires de France, l'Association des maires des grandes villes de France, l'Association des petites villes de France, l'Association des maires ville et banlieue de France, la Fédération des maires des villes moyennes, la Fédération nationale des maires ruraux, l'Association des éco-maires, l'Assemblée des départements de France, l'Association des régions de France, l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe et Cités-Unies France.

Paris, le 4 juin 2002

Préambule.

Le Sommet de la Terre de Rio en 1992 a contribué à l'émergence d'une nouvelle approche du développement qui pose comme principes de :

- "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs" (rapport Brundtland, 1987) ;
- concilier une nécessaire justice sociale, des échanges économiques équitables et une protection accrue de l'environnement.

Dix ans après, **les autorités locales françaises constatent** que les engagements internationaux, pris par les États, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable, n'ont pas ou peu été suivis, tant au niveau international que national.

Observant que leur engagement dans la mise en œuvre de politiques de développement durable a été manifestement insuffisant, elles notent cependant que les principes qui fondent le développement durable émergent de plus en plus dans les politiques territoriales en France, avec une implication croissante des autorités locales en faveur des agendas 21 locaux ou d'autres démarches similaires.

Le chapitre 28 du programme agenda 21 a consacré le rôle des collectivités territoriales qui, en raison de leurs

pouvoirs et compétences, de leurs moyens et de leur proximité, sont des acteurs essentiels en vue d'atteindre les objectifs fixés par le développement durable.

Les villes et les territoires ruraux sont en effet directement touchés par un développement non durable, et ont à gérer, au plan social comme au plan économique, les conséquences de la mondialisation des activités : problèmes aigus de nuisances (pollution de l'air, déchets, assainissement, bruit, risques industriels, etc.), chômage et exclusion, conduisant à des ségrégations sociales, avec le constat que, souvent, les zones les plus en difficulté subissent les plus graves problèmes d'environnement.

Cet état de fait confère aux élus locaux des responsabilités accrues comme l'ont souligné les déclarations des maires de France lors des sommets Habitats II et Habitat II + 5. Le niveau local apparaît comme le plus pertinent pour conduire des politiques concrètes de développement durable et apporter ainsi une contribution déterminante à la maîtrise collective du développement.

En ce sens, **les autorités locales françaises considèrent** que l'émergence de nouveaux territoires, que sont les agglomérations et les pays, est à même de favoriser un développement plus cohérent des territoires au travers de politiques de planification, d'urbanisme, de déplacements, d'habitat et d'environnement mieux articulées entre elles et en meilleure adéquation avec les besoins quotidiens des citoyens au sein de leur bassin de vie.

Elles soulignent que la promotion d'une politique de décentralisation au plus près des citoyens est une condition préalable à la mise en œuvre d'un développement durable et harmonieux des territoires urbains et ruraux.

Adhérent pleinement au processus engagé à Rio, **elles rappellent** que les stratégies de développement durable ne trouveront leur efficacité que si elles associent l'ensemble des acteurs publics et privés dans des actions

concertées et coordonnées : institutions internationales et européennes, États, collectivités territoriales, entreprises, syndicats, associations, etc. Si l'échelon local est essentiel, la responsabilité des États l'est tout autant en matière de régulation de la mondialisation et de maintien des biens publics mondiaux hors de la sphère marchande.

C'est pourquoi **les autorités locales françaises** se félicitent de l'organisation par les Nations unies du sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, dont les objectifs sont notamment de réaffirmer l'engagement des gouvernements à suivre les principes du développement durable et de faire des propositions concrètes de relance du processus.

Nous, représentants des autorités locales françaises et leurs associations, au service des populations des communautés urbaines et rurales, petites, moyennes et grandes villes, départements et régions, entendons apporter notre contribution à la position de la France dans le cadre de la préparation du Sommet de la Terre pour un développement durable organisé par les Nations unies à Johannesburg,

Nous réaffirmons...

1. Les engagements pris à l'occasion de la première et de la deuxième Assemblée mondiale des villes et autorités locales (AMVAL I et II), tenues à Istanbul en 1996 et à Rio de Janeiro en 2001, et de la conférence des Nations unies "Habitat II + 5" à New York en 2001.
2. Notre adhésion au plan action 21 adopté lors du sommet de Rio et aux principes du développement durable que sont **la solidarité** entre les générations et entre les territoires, dans les rapports Nord/Sud et Est/Ouest, **la transversalité** qui implique de prendre en compte simultanément les dimensions culturelles, environnementales, économiques et sociales, **la participation** de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision, **la responsabilité et la précaution** vis-à-vis des générations futures, des populations défavorisées et son pendant, le principe pollueur-payeur.
3. Notre conviction selon laquelle la décentralisation répond aux conditions d'un développement durable et à une aspiration des populations pour renforcer la démocratie et favoriser la participation des citoyens aux décisions publiques.
4. Le rôle essentiel des autorités locales et leurs associations dans la conception et la mise en œuvre de politiques publiques en partenariat avec l'État pour articuler les priorités nationales et les dynamiques locales, dans une vision globale et cohérente.
5. Notre engagement dans la coopération décentralisée et la promotion des échanges et partenariats entre collectivités territoriales, vecteur de solidarité et d'innovation.
6. Notre volonté de situer les jumelages dans le cadre du développement durable et de renforcer leur contenu en faveur de l'aide aux populations du Sud et de l'Est.

Nous nous engageons...

- ... EN MATIERE D'AGENDA 21, à accélérer la mise en œuvre des principes du développement durable par la promotion et la réalisation d'agendas 21 ou d'autres démarches similaires.
7. En promouvant une gestion raisonnable des territoires et des ressources minérales, énergétiques, faunistiques et floristiques fondée sur l'économie, le recyclage, la valorisation, dans la mise en œuvre des politiques dont nous avons la charge, et en incitant également l'ensemble des acteurs (entreprises, producteurs, consommateurs, citoyens) à modifier leurs comportements par des actions de sensibilisation, d'éducation, de formation, et par des soutiens financiers adéquats.
 8. En recherchant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies locales et renouvelables, par une mise en œuvre de cet objectif sur le patrimoine bâti dont nous assurons la gestion et/ou que nous finançons ; par l'élaboration avec l'ensemble de nos partenaires des conditions nécessaires à cet objectif, notamment par des actions d'information, de promotion et d'aide aux entreprises et aux particuliers souhaitant installer des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables.
 9. En recourant prioritairement, pour les déplacements des personnes, aux transports collectifs et aux circulations douces, afin de réduire la part de l'automobile, et en favorisant les transports de marchandises par le rail, les voies maritimes et fluviales pour réduire les circulations de poids lourds, avec comme objectifs principaux la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que la protection de la santé, grâce notamment à des actions d'information et de sensibilisation et la promotion des modes de déplacement non polluants.
 10. En orientant nos politiques vers un aménagement équilibré des territoires, fondé sur la maîtrise du déve-

veloppement des agglomérations et des pays, et sur la complémentarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

11. En favorisant une politique d'aménagement des territoires permettant un accès de chacun aux activités essentielles (emplois, commerces, culture, loisirs, sports...) et, par une politique de mixité sociale de l'habitat, un accès de tous à un logement décent.
12. En favorisant le développement, au côté du secteur marchand, d'une économie sociale et solidaire (régies de quartier, entreprises d'insertion, etc.).
13. En promouvant les achats publics éthiques, par l'inscription de critères sociaux et environnementaux dans l'attribution des marchés publics.
14. En développant la concertation, pour une citoyenneté active, directe, au plus proche des lieux de vie des habitants, se traduisant notamment par une participation des habitants à la conception, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques (budgets participatifs, conseils de quartier, agendas 21 locaux, etc.).
15. En recherchant l'amélioration continue de l'impact et l'efficacité de nos politiques en utilisant des outils d'évaluation, de leur conception à leur mise en œuvre, et en favorisant une large diffusion des résultats obtenus.

Nous nous engageons...

...En matière de coopération décentralisée...

16. À promouvoir et renforcer la coopération décentralisée et les jumelages, c'est-à-dire les échanges et les partenariats directs entre collectivités territoriales françaises et étrangères, notamment en faveur du développement durable, en privilégiant les coopérations axées sur la formation, le développement des services publics locaux, la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et sur la prévention et la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et en y engageant une part plus importante de nos budgets.
17. À promouvoir et renforcer la coopération décentralisée en direction des collectivités locales des pays de l'Europe centrale et orientale, en vue de leur entrée prochaine dans l'Union européenne, en privilégiant l'appui aux capacités de planification urbaine.
18. À appuyer les associations nationales de pouvoirs locaux dans les pays du Sud et de l'Est pour la mise en œuvre de politiques de développement durable dans un cadre institutionnel décentralisé.

Nous demandons...

• ... à l'État...

19. De poursuivre et renforcer la décentralisation, d'affecter les moyens nécessaires à la mise en œuvre des compétences exercées par les collectivités territoriales et de préserver l'autonomie fiscale assurant une libre administration des collectivités locales.
20. De développer une plus grande transversalité dans son action, afin que l'ensemble de ses politiques territoriales intègrent le développement durable.
21. De créer un contexte favorable à la relance des agendas 21 locaux en soutenant, via ses services déconcentrés et les délégations régionales de ses agences, en coopération avec les Conseils régionaux, les Conseils généraux et leurs organismes associés, les démarches initiées par les collectivités locales.
22. D'augmenter l'aide publique au développement en consacrant au moins 0,7 % du PNB aux programmes de coopération avec les pays en voie de développement tout en renouvelant les concepts fondant la politique de la solidarité internationale, et de réserver une part significative de ces montants au financement des projets portés par la coopération décentralisée.
23. D'associer les collectivités territoriales dans les instances de décision et de mise en œuvre des contrats de développement et de désendettement (apurement et reconversion de la dette des pays pauvres très endettés).

• ... à l'Union européenne...

24. De reconnaître la coopération directe entre collectivités territoriales de pays différents comme outil privilégié du développement durable.
25. D'adopter des mesures pour associer les collectivités et leurs associations aux différents dispositifs institutionnels et financiers d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des instruments européens s'inscrivant dans le cadre des conventions, protocoles et programmes relevant du développement durable.
26. De réserver une part significative du financement du développement pour appuyer les projets des collectivités territoriales européennes dans leur partenariats avec des collectivités du Sud et de l'Est.
27. De favoriser la diffusion des bonnes pratiques et les échanges d'expériences par l'adoption de programmes spécifiques.

28. De développer des outils et des indicateurs permettant une évaluation efficace de la prise en compte et de la défense des principes du développement durable dans les politiques publiques menées aux niveaux communautaire, national et local.

• **... aux entreprises...**

29. De s'associer aux réflexions menées par les collectivités et ONG sur les pratiques innovantes permettant d'assurer un accès équitable aux services publics locaux.

30. De s'impliquer durablement dans une politique de prévention, par l'amélioration progressive des conditions de production : réduction des atteintes à l'équilibre biologique, meilleure formation des salariés sur l'environnement, réduction des risques, information des populations riveraines, promotion des énergies renouvelables, responsabilités sociales, prise en compte de l'impact territorial des activités.

31. De coopérer avec les autorités locales pour l'élaboration de normes allant dans le sens de la durabilité.

32. De s'inscrire dans une démarche de dialogue avec les entreprises du Sud, fondée sur le savoir-faire, la complémentarité, l'intérêt mutuel et la recherche commune de marchés.

• **... à la société civile...**

33. D'œuvrer, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, sur la base d'une reconnaissance mutuelle des compétences et légitimités.

• **... aux Nations unies et aux institutions intergouvernementales...**

34. D'adopter la Charte mondiale de l'autonomie locale.

35. De mettre en place une gouvernance économique mondiale, favorisant des échanges économiques équitables et intégrant les aspects sociaux et environnementaux, avec la création d'une organisation mondiale de l'environnement faisant contrepoids à l'OMC.

36. De reconnaître le rôle que jouent les collectivités locales dans les stratégies de développement de leur territoire et accroître le financement des projets et programmes portés par les collectivités, notamment ceux s'inscrivant dans le cadre de la coopération décentralisée.

37. D'être très attentives à la préservation et au développement des services publics de base dont le mode de

gestion devra être adapté au contexte local (existence et dynamisme des collectivités locales, économie locale, demandes des usagers...).

38. D'accélérer la mise en œuvre des engagements qu'elles ont pris notamment en matière de lutte contre la pauvreté.

39. De préserver les équilibres écologiques majeurs, notamment par des engagements concrets de l'ensemble des États pour la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques.

Nous agissons pour que les associations européennes et internationales d'autorités locales...

40. Contribuent à la reconnaissance des principes du développement durable et prennent une part active à la préparation, au déroulement, au suivi du sommet de Johannesburg et à la mise en œuvre de ses conclusions.

41. Soutiennent la coopération décentralisée et les échanges et partenariats entre collectivités territoriales, ainsi que les associations nationales et régionales, actives dans ce domaine.

42. Relayent cette déclaration auprès des instances internationales.

Positions du Collectif des ONG françaises Jo'Burg 2002 en vue du Sommet de Johannesburg

Préambule

Depuis dix ans, les conférences internationales et déclarations des Nations unies réaffirment timidement les principes du Sommet de la Terre de Rio sur le développement durable dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales. La prise de conscience quant à l'urgence d'une réorientation des activités humaines se propage. Mais le concept de développement durable suscite encore peu d'engagements concrets : difficultés à ratifier les Protocoles signés, peu de changements de politiques publiques et de mise en œuvre d'Agendas 21 locaux.

La réunion ministérielle de l'OMC (Organisation Mondiale sur le Commerce) à Doha a réaffirmé la prééminence du droit du commerce sur les droits humains, sociaux, culturels et environnementaux. Elle signe ainsi la poursuite d'un développement non soutenable au nom de la "croissance" qui est aujourd'hui celle de l'injustice et de l'exclusion - touchant particulièrement les femmes - la pauvreté, les inégalités et la pression sur les ressources naturelles s'accroissent.

Les ONG françaises réunies au sein du Collectif Jo'Burg 2002 affirment que la poursuite d'un type de développement productiviste et consumériste, privilégiant la libéralisation sans limite du marché, ne fera que renforcer ces tendances négatives. Un autre développement, d'autres choix de société sont possibles, fondés sur une base écologique solide et une solidarité active, qui respecte les droits des plus démunis et des générations futures, dans l'espace politique nécessaire à leur évolution. Le développement durable suppose la mise en œuvre de règles internationales justes, établies dans la réciprocité et sur la base d'une solidarité mondiale. Les réponses aux demandes des pays les plus pauvres de la planète et la satisfaction des besoins de leurs populations doivent cesser d'être remises à plus tard.

L'inversion des tendances est plus urgente que jamais. La paix et la justice, préalables à un développement durable, ne peuvent s'obtenir dans l'état actuel d'inégalités croissantes, qui génèrent entre autres la militarisation des sociétés et les réactions terroristes.

L'échec de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, l'absence de résultats concrets du Sommet mondial de l'alimentation et l'impasse du dernier Comité préparatoire à Bali augurent mal des résultats du Sommet mondial du développement durable.

Le Collectif Jo'burg 2002 demande aux chefs d'Etat et de gouvernement d'assumer leurs responsabilités pour que **le Sommet débouche sur un Plan d'Action visant à assurer un niveau de vie décent et un environnement sain pour tous**, plan d'action fondé sur des engagements multilatéraux adoptés collectivement, avec des objectifs chiffrés et un calendrier précis (engagement "de type I").

Ce n'est que dans un tel cadre d'engagement politique des gouvernements et de Plan d'Action que pourraient s'inscrire des initiatives multi-partenariales (dites de "Type II").

Collectif Jo'burg 2002 – c/o Association 4D
7, impasse Charles Petit – 75011 Paris
Tél. : + 33 (0)1.44.64.75.82 – Fax : + 33 (0)1.44.64.72.76
contact@collectifjoburg2002.org
www.collectifjoburg2002.org

Principes

Les principes du développement durable auxquels nous nous référons ont été repris dans de nombreux documents depuis Action 21. Ils sont bien connus, mais souvent détournés. **Nous demandons qu'ils soient maintenant mis en œuvre, en respectant les valeurs suivantes :**

- **l'éthique** : repenser le modèle de développement des sociétés humaines, et évaluer les règles adoptées à l'aune de leur impact sur la dignité de la personne et sur l'intégrité écologique.
- **la solidarité** : promouvoir une forme de développement respectant la bonne gestion des ressources et assurant leur utilisation équitable par tous et, en particulier, par les populations les plus vulnérables.
- **la participation** : assurer la participation de tous les acteurs de la société civile aux processus de décision, dans le cadre d'un Etat de droit et l'articuler au niveau de la citoyenneté mondiale
- **la responsabilité** : défendre une responsabilité globale qui tienne compte des inégalités entre les pays riches et la part croissante de l'humanité privée de la satisfaction de ses besoins fondamentaux.
- **la précaution** : dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de développement durable, s'assurer au préalable de l'innocuité et de la réversibilité des choix à tous les niveaux et à toutes les échelles.

Propositions

En vue d'un développement durable selon les principes énoncés, nous demandons l'élaboration et la mise en œuvre d'un **contrat social planétaire** posant les bases d'un nouvel équilibre entre les limites de nos écosystèmes, la croissance économique et les besoins des populations les plus vulnérables. Ce contrat doit se réaliser entre gouvernements avec la participation active des membres de la société civile et du secteur privé, ainsi que de tous les autres groupes concernés.

Dans le cadre du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg en 2002, le **Collectif Jo'burg**

2002, pour sa part, et en fonction des spécificités et des moyens de ses membres, prend les engagements suivants :

- **Faire le bilan de notre participation à la mise en œuvre du développement durable depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992.**
- **Œuvrer au rapprochement et à la concertation entre les associations de solidarité internationale, de protection de l'environnement, de consommateurs, de travailleurs, de paysans, de défense de l'économie solidaire et des droits sociaux.**
- **Favoriser les dialogues avec les autres groupes principaux, notamment les pouvoirs publics et les acteurs économiques et sociaux.**
- **Dialoguer et exercer si nécessaire une pression citoyenne en direction des pouvoirs publics à tous niveaux, pour promouvoir un mode de développement durable qui intègre les droits sociaux, culturels et environnementaux, la solidarité et les équilibres écologiques.**
- **Participer ou susciter des actions communes avec l'ensemble du mouvement social intervenant dans le champ de la mondialisation pour en changer le cours dominant.**
- **Soutenir ou initier toute action visant à favoriser les changements de comportements individuels ou collectifs, notamment en matière de gestion économe et équitable des ressources naturelles et humaines.**
- **Renforcer et coordonner nos programmes d'éducation au développement durable en direction du grand public, des jeunes et des décideurs politiques et économiques et s'assurer de la cohérence des campagnes d'opinion que nous menons séparément.**
- **Revoir nos propres pratiques à la lumière de la durabilité, que ce soit en matière de soutien à des projets ou programmes, ici ou dans les pays en développement, ou dans l'établissement de tous nos partenariats, avec un regard vigilant sur les provenances de nos financements.**
- **Suivre les engagements de l'ensemble des acteurs (y compris nous-mêmes) en matière de développement durable.**

Nous demandons aux gouvernements de prendre des dispositions concrètes pour :

I. DÉGAGER D'URGENCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES.

Le Collectif appelle les gouvernements, au premier rang desquels le gouvernement français et l'Union Européenne, à se doter des moyens nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'actions signés depuis dix ans et à venir.

Aide Publique au Développement (APD).

- Tenir les engagements, parfaitement réalistes, en matière d'Aide Publique au Développement (au moins 0,7 % du P.N.B) et en améliorer l'efficacité. Les pays qui ne le respectent pas encore doivent présenter un calendrier afin d'atteindre cet objectif en 5 ans **maximum**.
- Promouvoir des débats parlementaires et faciliter un contrôle citoyen en la matière.
- Revoir l'affectation des aides aux PED (Pays en Développement) (bilatérales, multilatérales, privées) dans une perspective de développement durable en lien avec des priorités nationales définies avec les peuples concernés.

Dettes.

- Éliminer le fardeau de la dette pour les pays les plus pauvres et créer, pour les autres, une instance internationale multipartite pour arbitrer les intérêts des créanciers et ceux des débiteurs en terme de droits et devoirs réciproques.
- Réformer de façon urgente le programme Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), dans ses critères et dans ses applications.
- Garantir l'utilisation des mécanismes de reconversion de dette pour des opérations de développement durable.

Institutions Financières Internationales (IFI).

Afin que les décisions prises par les Institutions Financières Internationales ne portent pas systématiquement préjudice aux pays les plus pauvres (par la privatisation des systèmes de santé, d'éducation, et plus généralement de tous les services publics) :

- Obtenir une représentation des pays en voie de développement au sein des institutions décisionnelles en matière économique, et d'une façon générale y rééquilibrer les pouvoirs entre pays riches, pays émergents et pays en développement,
- Créer une instance d'évaluation indépendante des programmes des IFI prenant en compte les indicateurs de développement durable.
- Créer une instance internationale de recours pour les pays victimes des plans d'ajustement structurels du FMI (Fonds Monétaire International).
- Dégager des mécanismes de crédit à long terme pour répondre aux durées, parfois longues, de retour d'investissements du développement durable (eau, forêts, réutilisation des terres...).

Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME).

- Rendre additionnelle à l'APD les mécanismes financiers existant au sein des AME.
- Activer les mécanismes financiers des AME et les intégrer dans les politiques nationales des PED par le renforcement des capacités locales.
- Prévoir un système d'évaluation indépendant.

Ressources Additionnelles.

- Favoriser l'établissement de taxes internationales, en commençant au niveau national et européen, sans attendre un consensus international et taxer notamment :
 - les flux de capitaux financiers (type Taxe Tobin),
 - les flux liés à la constitution et au renforcement des transnationales,
 - les dépenses publicitaires des firmes,
 - la consommation de combustibles fossiles,
 - et utiliser toute la panoplie des écotaxes déjà envisagées dans différents pays.
- Réduire les dépenses d'armements et les réorienter vers le financement et la protection des biens publics mondiaux.

Le Collectif Jo'burg 2002 estime que les ressources répertoriées ci-dessus doivent être utilisées pour

promouvoir un réel développement durable. Il appelle donc les gouvernements à tenir leurs engagements, mais aussi à soutenir et à mettre en oeuvre, avec la société civile et le secteur privé du monde entier, les revendications suivantes, maintes fois exprimées, mais jamais satisfaites :

II. UN DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR TOUS.

Assurer les besoins fondamentaux.

- Assurer l'accès de tous à l'eau, à l'alimentation, aux énergies propres, à des terres non contaminées, à des sols aptes à l'agriculture, aux soins, à un habitat décent, à l'éducation.
- Préserver les ressources au Sud et au Nord et mieux évaluer les liens entre pauvreté et dégradation de l'environnement.

Protéger les biens publics mondiaux.

- Ratifier et appliquer les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (biodiversité, climat, déchets toxiques, désertification, polluants organiques persistants).
- Prévoir et renforcer des dispositifs internationaux sur d'autres biens comme l'eau, les ressources halieutiques, génétiques et énergétiques afin d'en assurer une gestion durable et ajouter un protocole sur la forêt dans la convention biodiversité.
- Assurer un contrôle citoyen sur les orientations dans le domaine de la recherche, notamment dans les biotechnologies et la bioéthique.

Garantir les libertés politiques.

- Lutter contre les discriminations et les exclusions : genre, ethnie, opinion politique et religieuse, orientation sexuelle, langue...
- Prendre en compte la perspective de genre et associer les femmes à l'élaboration et la prise de décision.
- Garantir le rôle des jeunes.
- Impliquer directement les peuples indigènes dans les conventions internationales les concernant.
- Assurer le droit des migrants et la libre circulation des personnes.

Promouvoir la justice sociale.

- Ratifier et appliquer les huit conventions fondamentales de l'O.I.T. (Organisation Internationale du Travail) sur les droits des travailleurs : liberté syndicale, abolition du travail forcé, égalité, élimination du travail des enfants.
- Surseoir à la privatisation des services de base (alimentation, eau, éducation, santé...).

Soutenir la justice économique.

- Combattre l'Accord Général sur le Commerce des Services de l'OMC : les populations les plus vulnérables doivent avoir libre accès aux outils permettant la satisfaction de leurs besoins fondamentaux.
- Promouvoir des agricultures paysannes durables tout en respectant la souveraineté alimentaire de chaque pays.
- Développer l'accès des PED aux marchés des pays industrialisés (agriculture, textile...) basé sur un échange équitable et garantissant le respect des ressources naturelles.
- Favoriser les échanges Nord/Sud et Sud/Sud en matière de production, recherche et de transferts de technologies appropriées afin de contribuer au développement et au renforcement des capacités locales souvent occultées par les entreprises du Nord.
- Promouvoir un habitat et un urbanisme durable.
- Rémunérer équitablement le savoir-faire importé des pays les plus démunis.
- Assurer un véritable contrôle des opérations financières internationales, fermer les paradis fiscaux et adopter des mécanismes légaux permettant de geler les capitaux résultant de la corruption.

Stimuler la justice écologique.

- Réorienter les modes de production et de consommation actuels vers des modes plus compatibles avec la préservation des écosystèmes, la santé des consommateurs, l'égalité d'accès et d'utilisation des ressources naturelles entre les peuples et les générations.
- Mettre en place des actions concrètes pour une réduction massive de la consommation énergétique des pays industrialisés.

- Subordonner les règles commerciales de l'OMC aux principes des Nations Unies sur la protection de nos écosystèmes et des droits de l'Homme.
- Evaluer l'empreinte écologique de chaque pays, et en premier lieu celle des pays industrialisés, par des indicateurs internationalement agréés.
- Assurer une compensation en faveur des PED pour la dette écologique contractée par les pays industrialisés en raison de l'utilisation gratuite ou sous-évaluée de ressources naturelles situées au Sud.
- Eliminer les obstacles à la diffusion des technologies propres et les subventions déguisées aux technologies polluantes, le nucléaire notamment ne pouvant être considéré comme une alternative compatible avec un objectif de développement durable.
- Renforcer la recherche sur des technologies propres adaptées aux conditions des PED.
- Tenir les engagements vis-à-vis des PED en matière de transfert de technologies (conventions biodiversité, climat...).

III. UNE BONNE GOUVERNANCE

Renforcer la gouvernance à tous les niveaux

- Soutenir l'émergence d'une gouvernance globale dans les domaines environnemental et social.
- Mettre en cohérence les différentes déclarations, conventions et mécanismes financiers ayant un lien avec le développement durable.
- Doter les organismes qui sont garants de ces engagements de réels pouvoirs en matière de promotion, incitation, formation, mais aussi de réglementation, de contrôle et de sanctions.
- Dans le cadre d'une stratégie mondiale, la prise de décision et les engagements doivent être effectués de manière régionale, nationale et locale avec priorité au plus bas niveau possible de gouvernance et en fonction de la capacité des institutions à atteindre les objectifs visés.
- Des Agendas 21 doivent être établis à tous les niveaux de gouvernance.

Assurer la participation de tous les acteurs.

- Favoriser partout l'Etat de droit afin que tous les citoyens puissent faire valoir leurs droits et recourir à des procédures administratives transparentes, impartiales et facilement accessibles.
- Assurer la pleine participation des femmes aux processus de prise de décision à tous les niveaux.
- Assurer les droits des migrants.
- Favoriser l'accès à l'information et à la formation, en particulier des populations les plus démunies.
- Mettre en œuvre une éducation au développement durable pour tous.
- Intégrer le développement durable dans les programmes des systèmes éducatifs formels, notamment dans l'enseignement de l'urbanisme, l'architecture, l'économie...

Exiger la responsabilité.

- Les entreprises, les Etats et gouvernements, les institutions régionales et internationales doivent être responsables et comptables des conséquences sociales, environnementales et sanitaires de leurs actions.
- Mettre en place des mécanismes permettant aux mouvements sociaux d'assurer le contrôle des engagements en matière de développement durable.
- Reconnaître et encourager, par des moyens financiers, humains et statutaires, la création de réseaux associatifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux oeuvrant pour un développement durable.
- Appliquer le principe de pollueur-payeur. La responsabilité des entreprises doit pouvoir être mise en cause en cas de fraude établie et les victimes être dédommagées dans tous les cas.
- Mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en matière de développement durable.

Démocratiser les procédures de négociations.

- Favoriser l'égalité d'accès aux différentes négociations internationales par le renforcement des capacités financières et technologiques des délégations officielles des PED et des ONG.

- Permettre un meilleur accès des PED aux institutions internationales telles que l'Organe de Règlement des différends de l'OMC et opérer un rééquilibrage effectif du partenariat entre les pays les plus démunis et les Institutions Financières Internationales (Banque mondiale et F.M.I).
- Rendre efficace les mécanismes de transparence, d'observation et de contrôle, et permettre les recours devant des instances indépendantes.
- Favoriser la participation de la société civile.

Le Collectif Jo'burg 2002 pose comme préalable à l'avènement d'un développement durable à l'échelle mondiale, le respect de l'ensemble des principes, propositions et engagements énoncés ci-dessus. L'échec du Sommet Mondial de Johannesburg, s'il était avéré, mettrait gravement en péril et pour long-temps, le devenir de la planète et son intégrité tant sociale qu'écologique et économique.

Juillet 2002

Proposition de déclaration sur les femmes :

"Femmes pour la qualité de la vie"

FEMMES ET CHANGEMENTS

Une plate-forme "Femmes pour la qualité de la vie"

Femmes et Changements a lancé l'idée de cette plate-forme afin :

- d'assurer une participation réelle et active des femmes dans le processus de préparation du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg et au-delà ;
- de contribuer à la reconnaissance des femmes comme citoyennes créatrices d'opinion sur les questions de société tant au niveau local qu'international.

Femmes et Changements a également participé à l'élaboration de documents de recommandations dans le cadre du "Comité français pour la préparation du Sommet mondial du développement durable" (CFSMDD) à Johannesburg et à la déclaration du Collectif d'ONG françaises "Jo'Burg 2002".

Une plate-forme internationale de réflexion et d'action et un forum de discussion.

Un collectif s'est constitué : Femmes Et Changements, le Collectif féministe Ruptures, le Groupe "Femmes et Développement" d'ATTAC, Rapsode Production, Enda-Colombie, le PS-Eau, l'association "Femmes et Développement" (AFED), les éditions Cultures Croisées, le réseau PALABRAS (Le Monde selon les femmes, Belgique), le Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées (Rafjire), "Ntic et citoyenneté", Mauritanie, Enda-Pronat au Sénégal, ainsi que des personnes à titre individuel.

La plate-forme est conçue comme un outil de travail pour approfondir des thèmes dans lesquels la prise en compte de la "dimension femmes" paraît cruciale, comme la féminisation de la pauvreté, l'accès à l'eau, la sécurité

alimentaire, la paix et la justice. Cette plate-forme ne se veut pas exhaustive.

Le Forum de discussion, ainsi que les documents fournis par les partenaires de la plate-forme ou sélectionnés à partir des propositions (textes de fond, actions en cours, études de cas, indicateurs), constituent une base de réflexion commune, de façon à capitaliser progressivement des opinions fondées sur des expériences de terrain.

www.sommetjohannesburg.org
(rubrique : femmes/plate-forme).

Vous pouvez aussi envoyer vos commentaires à :
Femmes Et Changements 44, rue Montcalm, 75018 Paris
ou celineo@free.fr.

Au Sommet.

Le Forum viendra enrichir les ateliers organisés à Johannesburg et constituera une contribution francophone mais de contenu multiculturel, aux autres documents produits par des réseaux internationaux comme Women in Europe for a common future (WECF) ou Women's Environment and Development Organization (WEDO).

Introduction

Le sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg a lieu dix ans après celui de Rio, dans un contexte de mondialisation économique dirigée par les forces du marché libéral, qui a pour résultat de pérenniser l'exploitation incontrôlée des ressources, d'agrandir le fossé entre les riches et les pauvres, d'augmenter la pauvreté, les violences et la dégradation de l'environnement. Il risque d'entériner les difficultés, ou même le recul du poids des États, des Nations unies et de la société civile qui ont participé aux grandes conférences durant les années 1990, pour contrôler un système économique qui accentue la distribution non équitable des richesses et des moyens de production entre pays, groupes sociaux et genres – la surconsommation, l'usage irresponsable des ressources naturelles communes ou même la guerre. Dans le monde, au cours des années 1990, les inégalités provoquent l'exclusion d'un nombre croissant de pauvres, en particulier des femmes. Ceci n'est pas le fruit du hasard mais celui de la domination de l'économique sur le social, entretenu par des discours attribuant au profit un statut d'objectif alors qu'il ne s'agit que d'un indicateur de moyens.

Dans cette logique d'exclusion, bien des indicateurs du "développement" sont biaisés.

Cependant, leur multiplicité pose problème, tout comme le fait que beaucoup d'entre eux n'incluent nullement la perspective de genre. En effet, l'aveuglement relatif à la situation des femmes et à leurs besoins est la cause de l'échec de très nombreux projets et d'une franche aggravation de la situation, non seulement pour les femmes, mais aussi pour leurs enfants, leur famille et les communautés.

Les femmes sont souvent dans une position plus défavorable que les hommes dans la distribution des richesses, ainsi que face aux pollutions, à l'épuisement des ressources ou aux décisions inadéquates dans les différents secteurs. L'appauvrissement des femmes, par exemple, a généralement des conséquences dramatiques en termes d'alimentation et de santé sur l'ensemble des personnes dont elles ont la charge.

Le problème du système de la dette reste entier et l'on n'a pas fini de dénoncer l'impact des conditionnalités et ajustements structurels sur les pays en voie de développement et principalement sur les femmes.

Le recul des services publics collectifs, sous l'effet des politiques d'ajustement structurel, met en danger les progrès dont les femmes avaient pu bénéficier. Les privatisations menacent l'accès à des biens fondamentaux en fonction de critères de rentabilité financière et non sociale ou rendent à la famille, et en son sein aux femmes, des obligations de protection et de soins aux autres. Les femmes en subissent l'impact à plusieurs niveaux, jonglant avec une augmentation de leurs charges de travail et des tâches ménagères, et la baisse de leurs revenus.

Par ailleurs, le travail domestique des femmes continue à rester invisible dans les comptabilités nationales, ainsi que leurs apports à la gestion collective de la communauté, à la production de services d'utilité sociale pour la préservation de l'espèce humaine, la conservation de l'environnement, de l'hygiène, de la santé, l'éducation des enfants, l'alimentation familiale ou la construction de l'habitat populaire et du tissu social.

En 1995, le travail domestique non rémunéré des femmes a été estimé par le PNUD à 11 000 milliards de dollars, c'est-à-dire presque la moitié du PIB, évalué à 23 000 milliards.

D'autres chiffres illustrent l'ampleur de la tâche sociale, pour tendre vers un développement équitable et durable.

Chiffres PNUD 2000, BIT 2000, Wistat 2001

- les 2/3 des 867 millions d'analphabètes adultes sont des femmes ;
- les 2/3 des enfants non scolarisés sont des filles ;
- plus de 30 % des femmes sont confrontées à la violence domestique.

En Asie du Sud Est :

- 70 millions de femmes et d'enfants ont été victimes de trafic sexuel sur les dix dernières années ;
- lors de la crise de 1998, 80 % des 2 millions de personnes ayant perdu leur emploi en Thaïlande étaient des femmes (CISL).

La paix et la justice.

Ces deux éléments sont des préalables à un développement soutenable qu'il faut sans cesse réaffirmer. Ceci est d'autant plus important que la production et le commerce légal des armes augmentent, que l'accent est mis actuellement sur la production d'armement de plus en plus sophistiqué, augmentation que les grandes puissances justifient par la lutte contre le terrorisme tout en réduisant les dégâts causés par leur usage sur l'environnement et les populations à de simples "dégâts collatéraux". Ce sont aussi surtout les femmes et les enfants qui les subissent et qu'on retrouve parmi les personnes réfugiées ou déplacées.

Chiffres PNUD 2000, BIT 2000, Wistat 2001

Environ 80 % des 27 millions de réfugiés recensés sur la planète sont des femmes.

Ce sont les femmes qui subissent les viols de guerre, crime contre l'humanité, les viols de masse, les violences ethniques. Mais la majorité des militants pour la paix partout dans le monde sont des femmes. À travers leur engagement, elles ont prouvé que les femmes refusent d'être des victimes impuissantes, qu'elles ont un rôle fondamental dans la gestion et la résolution non-violente des conflits, dans le remplacement d'une culture de guerre par une culture de la paix.

Nous devons regarder les budgets de nos États avec les yeux des femmes qui ont souffert et souffrent encore des conflits à travers le monde. Les femmes à Rio réclamaient déjà une réduction drastique des dépenses militaires avec une ré-allocation des ressources financières, technologiques, productives et humaines à des fins socialement utiles et non nocives pour l'environnement.

Il faut introduire le thème de la paix, de la justice, l'histoire des luttes des femmes et des mouvements non-violents, comme matières à part entière dans les programmes scolaires.

À Johannesburg, nous demanderons l'arrêt progressif de l'armement des États et de toute production et vente d'armes. Nous demanderons une réforme des Nations

unies cohérente avec l'évolution du droit et des cours internationales et l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité qui assure la participation égale des hommes et des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, le maintien et la construction de la paix. Nous demanderons de mettre à disposition des ressources pour promouvoir les formes d'action des groupes de femmes comme les Mères de la plaza de Mayo, Les Femmes en noir en Palestine et dans les Balkans, les Mères des soldats russes, les groupes de femmes afghanes, pakistanaïses, africaines, asiatiques qui font face aux guerres et aux conflits dans leur région.

Pauvreté et accès aux ressources.

Si l'on prend l'exemple de la Mauritanie, de par les contextes socio-politico-économiques et par conséquent les niveaux de mobilisation, les problèmes sont les mêmes mais à des degrés variés d'un continent à un autre, d'un pays à un autre... Une large tranche de la population féminine de Mauritanie est encore analphabète (74 %) et plus de 53 % n'ont même pas accès aux soins médicaux les plus élémentaires. Donc, pour les femmes, l'accès aux services de base (santé, alphabétisation, nutrition, etc.) demeure encore une priorité vitale.

Les femmes rurales ont de plus en plus de difficultés à être reconnues comme productrices agricoles : de cette non-reconnaissance de leur contribution, partent les autres problèmes comme le nonaccès à la terre, aux intrants, aux formations, aux avantages sociaux (assurance-maladie, congé maternité, retraite...) et au crédit, dont les femmes ont tout autant besoin que les hommes, sinon plus.

En milieu urbain, elles sont plus touchées que les hommes par le chômage ou sont recrutées pour les emplois les moins bien payés et valorisés. Au sein de l'Union européenne, le taux de chômage des femmes est de 30 % supérieur à celui des hommes. 33 % seulement des chômeuses perçoivent une indemnité, contre 50 % des chômeurs.

Dans les pays en développement, elles assurent une bonne partie de la croissance du secteur informel, où la protection sociale est quasi inexistante. Les indicateurs

prenant le ménage comme unité de base cachent le fait que tous n'y ont pas le même niveau de vie ni la même consommation. Par ailleurs, le nombre des femmes chefs de famille augmente sans cesse, surtout dans les villes et en particulier celles du Sud où ce taux peut atteindre 40 à 50 % dans les quartiers populaires. Ces femmes dirigent surtout des familles monoparentales, tandis que celles dirigées de façon traditionnelle par un homme sont presque toujours biparentales. Leurs charges sont donc très différentes et la **féminalisation de la pauvreté** avance inexorablement.

Presque partout dans le monde, les femmes travaillent plus que les hommes mais ont des revenus inférieurs. En 1999, selon les pays, les femmes salariées gagnaient 40 % à 80 % du salaire des hommes.

Elles fournissent les 2/3 des heures totales travaillées, mais ne contrôlent que 10 % du revenu mondial.

Ce décalage est permis souvent par le manque d'application des règles et conventions de l'OIT, du droit du travail, doublé de l'iniquité du droit de la famille dans des pays où le statut des femmes en fait des inférieures. Cette situation d'infériorité et de dépendance personnelle permet une exploitation par le système économique libéral du travail des femmes et des enfants. En Amérique centrale, il y a plus de 1 000 entreprises "maquiladoras" (sous-traitance d'assemblage de pièces) qui emploient 300 000 personnes, dont 70 % de femmes.

Il faut avancer vers une nouvelle conception d'attribution des terres, incluant les femmes et les jeunes. Il faut sécuriser la propriété et/ou l'usage de la terre et des ressources (notamment forestières, mais aussi en eau) sur le long terme pour les femmes.

Il faut renforcer le rôle et le pouvoir de l'organisation internationale du travail (OIT) pour imposer les droits économiques sociaux et culturels, à l'ensemble des pays et sanctionner leur non-respect par les entreprises et les États.

Les migrations.

La mondialisation économique et son contexte géopolitique post-colonial ont fortement accru l'orientation et l'évolution des flux migratoires, les déplacements des personnes, des familles, des populations :

- des pays de la périphérie vers les pays du centre ;
- des campagnes vers les établissements urbains ;
- des centres des villes et villages vers les périphéries et les quartiers pauvres des villes, grandes et moyennes, métropoles, "mégapoles" (centres de décisions stratégiques et lieux d'une nouvelle dualisation des revenus et des statuts).

Ces flux migratoires sont plus forts à l'intérieur des continents des pays du Sud et de l'Est qu'entre le Sud et l'Est, et le Nord et l'Ouest. Les opportunités et les perspectives de meilleures conditions de vie sont évidemment plus nombreuses dans la migration vers les régions plus riches qui sont aussi les plus fermées. Nous assistons à une **forte féminalisation de ces migrations**. Les femmes migrantes et, en particulier, les réfugiées sont les premières touchées par les différents aspects de ce phénomène. Elles se trouvent au centre des rapports sociaux de domination qui s'exercent entre les sexes, les classes et les différentes communautés, elles cumulent les discriminations et subissent une double oppression, une surexploitation, souvent le racisme, les violences sexuelles, l'esclavage domestique, la prostitution, la traite. Les nations les plus riches du monde ont une politique commune de contrôle des flux migratoires et des frontières. Les employeurs de ces pays dans le secteur des services, des emplois familiaux, dans le secteur de l'économie "informelle", sont tentés de maintenir les femmes migrantes dans la précarité sinon dans la clandestinité.

Leur autonomie et liberté individuelles restent soumises aux conventions entre États (par rapport au code de statut personnel p.e.) et aux traditions patriarcales inégalitaires. Leur accès à la résidence et à l'emploi réguliers et stables reste lié à la condition d'épouse ou de mère, sans droits propres. Leur droit à la citoyenneté, à la liberté de circulation est conditionné par la nationalité. Par ailleurs, la richesse des compétences et des savoirs, les potentiali-

tés des femmes migrantes, immigrées, réfugiées ne sont pas pleinement valorisées.

Dans les différentes trajectoires géographiques, sociales, de genre, de nouvelles chances ne peuvent être données aux femmes migrantes que dans un contexte de droit à la libre circulation, à l'asile (notamment pour des raisons de violences, de répression, de persécution subies en raison de leur sexe ou de leur sexualité), dans la citoyenneté de résidence et l'autonomie économique et juridique. La lutte pour ces droits concerne chaque femme.

Insécurité alimentaire et biodiversité.

Produire quoi, pour qui, comment ?

D'un côté, certaines techniques culturales, régulièrement employées, détruisent les sols, polluent l'eau et s'attaquent aux ressources nécessaires pour subvenir aux besoins des populations.

De l'autre, des initiatives visant à rétablir/maintenir une diversité culturelle, à restaurer des écosystèmes prouvent qu'une agriculture écologique offre une alternative.

C'est une conception erronée, défendue par les pays industrialisés, de "la sécurité alimentaire du Tiers-monde" fondée sur la disponibilité de céréales, qui a contribué à l'érosion de la biodiversité. À travers le monde, une des stratégies de gestion du facteur risque (dû aux aléas climatiques) est de cultiver à la fois des plantes variées mais aussi diverses variétés pour chacune d'elles. De plus, dans beaucoup d'agricultures paysannes traditionnelles, la plante cultivée n'est qu'un élément dans un tout comprenant la fumure, la lutte biologique contre les insectes, la gestion de l'eau, l'élevage. Les pratiques agricoles se sont développées en accord avec le climat, le degré de fertilité des sols, l'apport en eau...

Mais l'introduction de la monoculture a miné cet équilibre.

Les femmes refusent que l'agroindustrie fasse "main basse" sur la vie.

Un mouvement se dessine pour enrayer cette perte de la biodiversité.

Les femmes sont très présentes, en particulier en Inde et au Bangladesh, dans les initiatives pour la conservation de la biodiversité in situ, qui cherchent à préserver les écosystèmes au sein desquels la diversité du vivant s'est développée. Ces projets sont ancrés dans la réalité des pratiques des communautés paysannes. Elles jouent un rôle crucial dans le développement de réseaux de distribution de semences et dans le maintien des traditions de gestion de l'agrodiversité.

La convention sur la diversité biologique est pour les femmes un important traité. Elles ne s'y sont pas trompées comme le montre leur résistance à l'homogénéisation et leur opposition au renforcement des droits de propriété intellectuelle dans le cadre des négociations à l'OMC.

Le protocole biosécurité est l'un des premiers accords internationaux sur l'environnement qui imposent des règles contraignantes aux États signataires au même titre que l'OMC dans le domaine des échanges commerciaux. Le cadre général du protocole prévoit, au titre du principe de précaution, le droit des pays d'interdire l'entrée d'OGM sur un territoire pour se prémunir contre les risques sur l'environnement ou la santé humaine, mais les négociations bloquent sur les moyens de mise en œuvre !

Malheureusement, on constate que la dérive productiviste, loin d'être stoppée, continue à dessiner une agriculture duale. On assiste même à une sorte de recolonisation à l'échelle internationale. Et ce n'est pas seulement vrai pour ce qu'il est convenu d'appeler les pays du Sud, mais également pour les pays d'Europe candidats à l'entrée dans l'Union européenne.

Nombre de ces pays, comme la Slovénie, la Croatie, ont encore en commun, une agriculture relativement extensive avec un faible recours à l'agrochimie des régions à forte biodiversité.

Ces pays ont à faire face non seulement à l'investissement étranger sans contrôle, mais aussi aux impératifs de l'OMC et aux règles dictées par la Commission européenne (conditionnalités, ouverture des marchés, normes et homogénéisation des produits) qui ne leur permettent pas de conserver ce qui ferait leur richesse dans un

modèle de développement différent, basée sur une agriculture biologique, une pluri-activité et la valorisation des pratiques traditionnelles.

Récemment, la Croatie s'est ainsi trouvée traduite devant l'instance des différends de l'OMC parce qu'elle veut préserver des territoires sans OGM !

Pour beaucoup de PVD se pose le problème de l'ouverture du marché national aux produits provenant de l'extérieur au détriment de ceux produits et/ou fabriqués sur place (blé, maïs, riz, légumes et fruits, lait, savon, meubles...), sans parler de tous les risques qu'ils comportent (Dioxine, OGM, etc.) sans aucun contrôle (date de fabrication et d'expiration, les conditions de conservation, les colorants et même les matières de bases, etc...), sans parler du préjudice porté aux producteurs locaux et au savoir-faire traditionnel et féminin, en particulier. Les mesures de réduction des barrières tarifaires (instrument central de la libéralisation et objectif de l'OMC) ainsi que l'obligation d'accès minimal au marché (la partie des importations entrant à droits réduits est fixée à 5 % – 4 % pour les pays en développement) contribuent à renforcer la dépendance alimentaire extérieure.

Nous voulons des systèmes de reconnaissance des savoirs et savoir-faire des femmes, de leurs compétences et acquis, la mise en place d'actions positives dans toutes les situations de discrimination existantes fondées sur la différence des sexes.

Les décisions en matière de choix de production, parce qu'elles touchent à la fois à la sécurité et à la souveraineté alimentaire ainsi qu'à la santé environnementale, relèvent d'un choix de société et nécessitent un débat public. Les décisions en la matière ne peuvent être prises par les seuls agriculteurs ni les seuls politiques, ni par l'industrie chimique/génétique.

Afin d'atteindre une véritable sécurité alimentaire mondiale et locale, il est souhaitable de rééquilibrer les zones de production à l'échelle mondiale, en allant en sens inverse de la mondialisation, ce qui signifie réduire les monocultures et développer des productions adaptées au contexte et aux savoir-faire traditionnels, ceux des

femmes notamment. La souveraineté alimentaire des pays est indispensable, et pour cela le droit de choisir ce que l'on produit, ce que l'on mange, ce que l'on importe est fondamental, tout comme le contrôle des ressources locales les plus importantes (terre, eau, semences...).

Le commerce en matière d'agriculture et d'alimentation doit se plier à des impératifs sociaux et écologiques. Nous disons non aux OGM et aux brevets sur le vivant, et réitérons notre conviction que la diversité biologique et les savoirs et savoir-faire traditionnels, notamment féminins, doivent être préservés et utilisés à bon escient, et non pas dérobés par les multinationales à leur seul profit.

L'eau.

Aujourd'hui, l'eau est devenue un enjeu majeur pour l'ensemble des populations de notre planète, enjeu qui ne fera que s'accroître face aux phénomènes de raréfaction, de pollution et de marchandisation auxquels est soumise cette précieuse ressource. Pour que demain, chacun puisse en disposer en quantité et qualité suffisante, il est primordial de considérer l'eau comme un bien public mondial et de veiller à ce que son accès reste un droit humain fondamental.

Dans les pays du Sud, ce sont les femmes qui, au quotidien, en sont les principales gestionnaires et usagères. Ceci de par la multiplicité des tâches (consommatrices d'eau) qu'elles doivent assumer, pour elles-mêmes mais le plus souvent pour le groupe familial tout entier. Il s'agit des travaux domestiques (cuisine, lessive, toilette), mais également d'autres secteurs comme l'agriculture, l'artisanat ou la petite restauration. À ce titre, les femmes sont les premières victimes des problèmes de raréfaction, pollution, hausse des prix, conflits et carences pouvant survenir autour de l'eau. Il se traduit souvent pour elles par une surcharge de travail, liée à l'allongement de la distance et du temps d'approvisionnement ou des interruptions de leurs activités. En outre, lorsque les sources alternatives ne produisent pas une eau de bonne qualité, elles doivent soigner leurs familles à cause des maladies qui exigent des dépenses de santé difficilement surmontables.

Ainsi, les femmes du Sud connaissent souvent mieux que quiconque les besoins et problèmes locaux en matière

d'eau, et pour cette raison, il est primordial qu'elles soient systématiquement consultées lors de la mise en œuvre de projets hydrauliques (qu'il s'agisse d'eau à usage domestique, agricole ou autre).

Mais les reconnaître en tant qu'usagères ne suffit pas, il est impératif de les considérer comme actrices et gestionnaires à part entière du développement de leur communauté. Au même titre que les hommes, elles doivent être impliquées, à tous les niveaux, dans les processus de décision et de gestion : en participant à l'identification des besoins grâce à la mise en œuvre d'une approche participative sensible au genre ; en prenant part activement aux réunions et plus généralement aux prises de décision ; en recevant la formation et l'information adéquates, en s'impliquant de manière effective dans les structures de gestion technique et financière des ouvrages.

La répartition des rôles entre hommes et femmes peut évoluer. Certaines activités économiques liées à l'eau (comme le transport) sont parfois transférées des femmes aux hommes, notamment du fait que les femmes ne bénéficient pas toujours des innovations technologiques. Il est souhaitable que les femmes assument de nouvelles responsabilités au sein de leur communauté, d'autant plus s'il en va de la pérennisation et de l'efficacité des services.

Tout ce processus d'implication des femmes dans la gestion des ressources en eau, de par les remises en question qu'il suscite, nécessite de prendre un certain nombre de mesures, et de mobiliser les moyens humains et financiers adéquats. Ceci afin de développer une sensibilité, les connaissances et compétences nécessaires, et ce à tous les niveaux :

- Au niveau des professionnels du développement (agents de terrain, chercheurs, bailleurs), par des sensibilisations sur l'intérêt de l'approche genre dans les projets hydrauliques, par des formations sur les outils et méthodes à mettre en œuvre pour favoriser la participation des femmes, mais aussi prendre en compte leurs contraintes et besoins avant de concevoir les projets.*
- Au niveau des populations, par des sensibilisations sur les impacts positifs de l'implication de tous, par des formations à la gestion technique et financière des*

ouvrages hydrauliques, ainsi que d'autres formations (alphabétisation notamment), adressées plus spécifiquement aux femmes, destinées à leur donner les compétences et la confiance en soi suffisantes pour assumer pleinement leurs nouvelles fonctions. On devrait toujours commencer par "l'écoute des femmes", étant donné leur capacité à tenir compte de contraintes qu'elles connaissent mieux que quiconque au moment de l'élaboration d'un projet.

- Au niveau budgétaire, en allouant des montants suffisants aux volets d'accompagnement des projets techniques, pour que les agents de terrain aient le temps d'exploiter réellement les outils leur permettant d'obtenir des données désagrégées par sexe (dans les phases tant d'identification que d'évaluation), de mettre en œuvre les actions nécessaires à la participation des femmes (animation, formation...) et de réaliser un suivi régulier après le projet.*

A un niveau plus global, associer les femmes, notamment celles issues de la base, dans les réflexions, le montage et le suivi des programmes environnementaux au niveau des Etats.

Les femmes jouent un rôle capital dans la gestion et la préservation de l'environnement, et à ce titre au moins, elles doivent être consultées, écoutées et impliquées d'une manière bien plus conséquente qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Santé environnementale.

Les femmes sont directement affectées, comme personnes et pour certaines comme mères, par les questions de santé environnementale, non seulement parce qu'il s'agit d'un domaine qui les concerne traditionnellement, mais aussi parce qu'elles en ressentent les effets sur leur corps et sur leur vie. Les effets dévastateurs de la contamination nucléaire et de la pollution de l'air, de l'eau et de la terre par les POPs sont au cœur des préoccupations des femmes et constituent une menace frontale pour la durabilité du développement.

Les femmes sont doublement concernées par les pesticides, à la fois en tant que productrices agricoles, donc utilisatrices des pesticides hautement toxiques, et en

même temps comme consommatrices, dont la santé est affectée lorsqu'elles consomment de l'eau ou de la nourriture contenant ces pesticides.

On a constaté, depuis Rio, que les femmes sont souvent à la tête des organisations civiles qui se mobilisent pour avoir accès à l'information sur la pollution nucléaire ou chimique, ou qui, le cas échéant, produisent cette information et la diffusent largement, dans les langues et langages accessibles au plus grand nombre. Ce faisant, elles renforcent le tissu de la démocratie participative, souvent locale, et suscitent un nécessaire débat public sur la situation. Les recherches qui se sont développées dans le sillage de la conférence de Rio, notamment, ont permis aux femmes de mettre en évidence les liens entre la pollution et le développement de nombreux cancers, en particulier du sein et de l'appareil reproductif. Elles ont également montré que les POPs produisent de graves troubles du système immunitaire et nerveux, ainsi que du système hormonal et reproductif des hommes et des femmes. Baisse de la fécondité, stérilité, fausses couches et malformations des enfants sont les résultats de la pollution chimique et nucléaire notamment, de même que les recherches prouvent qu'elle cause également des retards et des troubles de développement chez les enfants.

Les femmes s'impliquent dans les mouvements qui proposent de retrouver des savoir-faire traditionnels (cultures vivrières associées plutôt que monoculture d'exportation), ainsi que pour l'interdiction internationale des pesticides toxiques et plus généralement des POPs.

La création de centres de recherche indépendants des États et des entreprises responsables de ces pollutions est nécessaire ; ces centres doivent être soutenus, tout en garantissant leur indépendance absolue. Les résultats de toutes les recherches, sensibles au genre, doivent être largement diffusés, la population doit être consultée et la société civile écoutée, notamment quand elle exige l'élimination des sources de pollution.

Nous refusons très fermement le discours des fabricants d'OGM qui souhaiteraient faire passer l'idée que grâce à eux, moins de pesticides seront utilisés.

Habitat.

Les femmes ont directement intérêt au maintien et au développement des investissements sociaux et de logement, en particulier en milieu urbain, car toute détérioration de ces services les oblige à un surcroît de travail. Elles protestent contre le recul des investissements en infrastructures et services urbains. Elles s'opposent à la privatisation de ces services, qui augmente les coûts sans qu'on constate d'amélioration des services (on constate même éventuellement des détériorations). Il y a également lieu de prévoir les mesures socio-économiques nécessaires pour accompagner ce droit afin de pouvoir conserver son logement. L'accès au logement et à la propriété du logement pour les femmes chefs de famille est une condition indispensable à l'amélioration de leur bien-être et celui de leur famille.

En Mauritanie, aucune attention n'est donnée à la dimension genre dans la politique du logement et les investissements qui la concerne. L'habitat demeure avant tout un problème d'hommes et le fait que 36,3 % des femmes soient des chefs de famille et que le taux de divorce soit de 44 % ne change rien à la réalité dans ce domaine.

Le droit à la ville passe par la démocratie participative. Le droit au logement est un droit humain.

MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION.

Un enfant d'un pays développé a un impact écologique équivalent à celui de 30 enfants d'un pays en développement !

Des mesures doivent être prises de manière structurelle pour que les modes de production et de consommation, tant au Nord qu'au Sud, aussi bien dans le monde rural qu'en ville, ne soient pas destructifs pour l'environnement et la santé. Cela passe en premier lieu par une réduction de la production et de la consommation dans les pays industrialisés.

Cela passe également par une transformation de l'attitude des citoyennes et citoyens et par un rééquilibrage de la prise de décision entre société civile, États et entreprises, dans lequel les instances internationales ont un

grand rôle à jouer. Cela signifie surtout des transformations économiques à grande échelle, tels le renoncement immédiat à la division internationale du travail en vigueur actuellement, l'arrêt du pillage des ressources du Sud par le Nord, du transfert des risques écologiques et de la pollution du Nord vers le Sud et de l'Ouest vers l'Est. Renvoyer à des problèmes de comportements domestiques individuels (notamment de consommation), dans une perspective somme toute assez moralisatrice ne doit pas faire l'impasse sur les phénomènes structurels qui conduisent à la détérioration de l'environnement et à l'aggravation de la pauvreté – la mondialisation néolibérale et les politiques d'ajustement structurel – et sur les responsabilités, tant des multinationales que des États et des instances internationales.

Depuis Rio, le développement de l'innovation technoscientifique dans la production a versé sur le marché des biens et services qui sont des produits de plus en plus difficiles à évaluer dans leur impact sur notre santé physique et mentale, sur la société et l'environnement.

L'analyse critique que les femmes ont porté sur la science et la technologie demande une prise en compte éthiquement responsable des nouvelles technologies de reproduction et des biotechnologies, de la biomédecine expérimentale en général, de la neurobiologie, du génie génétique.

À Rio en 1992, les femmes demandaient déjà "l'arrêt des recherches, du développement de la production et de l'utilisation du nucléaire et de l'extraction d'uranium, et la cessation progressive de l'énergie nucléaire au profit de sources d'énergie non-polluantes". Où en est-on maintenant ?

Le principe de précaution doit guider toute décision qui peut avoir des conséquences sociales, environnementales et culturelles. Le rôle que les communautés locales jouent dans la gestion des écosystèmes doit être reconnu. Les femmes doivent pouvoir disposer des moyens et ressources nécessaires à leur pleine participation aux processus de prise de décision.

Nous souhaitons qu'à Johannesburg, nos gouvernants prennent des engagements en ce qui concerne l'accès "égalitaire" des femmes à la scolarisation, à l'éducation, à

l'information, principalement dans le domaine technoscientifique. Que soit réaffirmée la volonté de promouvoir la présence des femmes dans la recherche et les activités liées aux innovations techno-scientifiques ainsi que dans la prise de décision dans le domaine biomédical, dans celui de la génétique et de la reproduction humaine.

*Il faut donner suite aux nombreuses protestations des **populations autochtones** dont les territoires, les terres ancestrales et les cultures toutes entières sont gravement menacées ou tout simplement anéanties par l'exploitation pétrolière ou minière. Il est urgent de remédier à ces déprédations, motivées par l'appât du gain des multinationales et par l'usage inconsidéré et aberrant des ressources naturelles dans le cadre d'un système international de production dévastateur.*

Recommandations générales.

Les femmes s'opposent à la privatisation de ressources naturelles publiques. Des ressources telles que l'eau doivent rester dans le domaine des biens communs de l'humanité et ne pas être détournées au profit de quelques-uns.

Il faut soumettre les institutions financières internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international) au droit international des Nations unies. L'organe de règlement des différends de l'OMC (ORD) doit respecter les droits humains et environnementaux avant de produire des arbitrages économiques (hiérarchie du droit).

Nous voulons :

- que les institutions financières soient transparentes, contrôlables par la représentation nationale et comprennent un nombre croissant de femmes aux postes de direction ;*
- que les prêts de la Banque mondiale et des banques régionales soient assortis de contraintes de développement humain basées sur les indicateurs du PNUD, voire de l'UNIFEM ;*
- que les transactions spéculatives soient taxées et que les fonds ainsi dégagés soient à hauteur de 50 % explicitement affectés à la réalisation de l'égalité hommes-femmes.*

De même que pour d'autres conventions, comme celles sur la biodiversité, le climat, les droits humains et les droits des enfants..., il faut rappeler la nécessité pour tous les gouvernements de ratifier et de mettre en œuvre les textes suivants : les stratégies prospectives pour l'avancement des femmes (Nairobi), la convention de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes avec ses protocoles additionnels, la plate-forme d'action de Beijing et le document de Beijing +5, la résolution 317(4) de 1949 "convention pour la répression de la traite des être humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui" et le nouveau protocole additionnel à la convention contre la criminalité transnationale des Nations unies(2 000) visant à "prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants", bien que ces conventions doivent encore évoluer ultérieurement.

Le suivi des conventions ainsi que des systèmes de contrôle doivent faire partie intégrante et explicite de leur mise en œuvre. L'on constate hélas trop souvent que les conventions ne sont pas respectées.

La Conférence de Rio dans sa déclaration en 1992 a fait une large part aux "forces vives" de la société civile, parmi lesquelles elle cite explicitement les femmes.

La reconnaissance du rôle de citoyen(ne) s'accompagne depuis Rio de celle des outils d'une véritable participation : accès à l'information, étude d'impact, recours aux tribunaux.

Malheureusement, trop peu d'instances indépendantes existent. C'est dans cette optique que les femmes soutiennent la proposition d'une convention globale sur les droits environnementaux, basée sur le principe 10 (participation de tous les citoyens) de l'Agenda 21.

Les femmes veulent que leurs droits à l'égalité et à la sécurité soient respectés, que leur contribution invisible au bien-être collectif soit reconnue, que leur participation aux choix politiques soit organisée à tous les niveaux, du local au global.

Contribution des entreprises membres de l'ORSE* et d'EPE* : "Les partenaires du développement durable"

L'ambition de rendre durable le développement exige des actions si nombreuses, variées, constantes et achevées qu'aucune des parties concernées ne peut espérer pouvoir seule en définir les orientations, en réunir et mettre en œuvre les moyens, en suivre la réalisation et en corriger les trajectoires. Chacune, dans le respect des prérogatives et du rôle des autres, doit s'ouvrir à la concertation, nouer des partenariats, rendre compte de ses actions, tout en gardant la liberté de ses choix dans les domaines de sa légitimité.

Les entreprises contribuent directement au progrès économique et au développement durable du fait de leur innovation, de la croissance et de la localisation de leurs activités, et de l'augmentation du nombre d'emplois offerts qui en découle. En mettant en œuvre des pratiques tendant à la diminution de leurs consommations de ressources non renouvelables et à la réduction de leurs rejets dans les milieux naturels, elles ajoutent la protection de l'environnement à l'amélioration du niveau de vie et à la croissance de l'emploi, contribuant ainsi à la réunion des trois piliers du développement durable.

Depuis la Convention de Rio, un nombre croissant d'entreprises s'est engagé dans cette voie comme en témoignent de nombreuses réalisations.

Acteurs majeurs du développement durable, les entreprises n'en sont pas pour autant le seul protagoniste. Dans le respect de la loi et des règlements et à l'écoute des points de vue des autres parties prenantes, elles doivent s'ouvrir à la concertation avec tous ceux qui partagent cette volonté de dialogue, qu'il s'agisse en particulier des pouvoirs publics, des salariés, des clients, des fournisseurs, des ONG ou des institutions internatio-

nales, tantôt publiques (ONU, OCDE, Commission européenne...) tantôt privées, qui ont multiplié au cours des dernières années la recherche de partenariats avec les entreprises.

Les entreprises françaises engagées dans le développement durable continueront de s'impliquer dans ces débats. Plus généralement, elles croient à la nécessité de discuter de tous ces thèmes dans les réseaux auxquels elles participent, en y associant une dimension intra et intersectorielle, géographique (nationale, régionale) et thématique (innovation, communication, notation, normalisation, etc.).

Participant ainsi à la confrontation constructive des points de vue et à la définition des grandes orientations, les entreprises demandent en revanche à pouvoir définir leur stratégie de développement durable conformément à leur métier et à leur environnement économique, social et écologique, et choisir librement les moyens d'atteindre les objectifs retenus, en accord avec les contraintes réglementaires. Elles pourront ainsi conjuguer innovation, compétitivité, croissance et responsabilité environnementale et sociale.

Ce principe de liberté impose comme corollaire aux entreprises un principe de responsabilité : rendre compte de leurs activités aux différentes parties prenantes et en assumer, le cas échéant, les conséquences.

Le développement durable, par sa nature, s'inscrit dans une stratégie à long terme des entreprises, qui seule permet d'analyser dans la durée les résultats obtenus et de les comparer aux engagements souscrits.

* ORSE : Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises.

* EPE : Entreprises pour l'Environnement.

Il met en jeu leur responsabilité sociale, qui peut être mesurée par des systèmes d'évaluation de leur performance (rapports fournis par les entreprises, tant sur leur mode de gouvernance que sur leurs résultats économiques, sociaux et environnementaux, agences de notation, etc.) nécessairement diversifiés.

Il serait en effet illusoire d'espérer qu'un modèle, une norme ou un référentiel unique et universel règle les problèmes et constitue la voie unique pour convaincre ou contraindre les entreprises dans la voie d'un développement durable à l'échelle mondiale.

Les principes qui doivent être mis en œuvre par les entreprises engagées dans ce mouvement sont principalement :

- l'ouverture au dialogue avec les parties prenantes, en particulier avec les organisations syndicales, et les ONG ;
- la transparence dans le fonctionnement et dans les résultats ;
- la liberté du choix des voies et des moyens.

Les entreprises ainsi engagées défendront ces principes dans les différents organismes dont elles sont membres, en mobilisant notamment leur capacité de formation et d'innovation.

Elles s'efforceront par une gestion maîtrisée des ressources rares, par la préservation des biens publics, par le développement des services essentiels, par des transferts de technologie, par l'enrichissement des capacités professionnelles de leur personnel et dans le respect des Droits de l'Homme de contribuer au développement des États et des collectivités locales dans lesquels elles opèrent. Elles démontreront par leurs actes leur volonté de contribuer, avec les autres parties concernées, au développement économique, environnemental et social partout où elles sont présentes.

L'association Entreprises pour l'Environnement a pour objet de promouvoir les compétences des entreprises dans le domaine de l'environnement. Elle compte, parmi ses adhérents, Aéroports de Paris, AGF, Air Liquide, Atofina, AXA, Banque Populaire du Haut-Rhin, BMW France, BP France, Caisse des Dépôts et Consignations, CEA-Industrie, CCF Recycling, Ciments Français, Cogema, Deloitte Touche Tohmatsu, Du Pont de Nemours SA., EDF (Électricité de France), EMC, Framatome, France Télécom, Gaz de France, Lafarge, Marsh, Metaleurop, Michelin, Pechiney, PSA Peugeot Citroën, RATP, Renault, Rhodia, Saint-Gobain, Saur, Scor, SNPE, Solvay SA, Suez, Toshiba Systemes SA, Totalfinaelf, Usinor, Vivendi Environnement, Zurich.

Association loi 1901, ORSE a pour objet de créer un réseau d'acteurs impliqués dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises. Elle compte parmi ses membres AFG-ASFFI (Association française de la Gestion Financière), ANDCP (Association des DRH), Apri Prévoyance, Aventis, AXA, BNP Paribas Épargne Entreprise, Caisse des Dépôts et Consignations, CFE-CGC, Crédit Lyonnais Asset Management, EDF (Électricité de France), FNMF (Mutualité française), GRISS-IPICAS, La Fédération Continentale, Lazard Frères Gestion, Macif Gestion, Médéric Prévoyance, Prado Épargne, PricewaterhouseCoopers, Storebrand Investments France, VediorBis, Amnesty International, ANACT, CFTC, CGT, CGT-FO, E.D.C. (Les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens), Entreprise et Personnel, EPE (Entreprises Pour l'Environnement) Fondact, IAS (Institut de l'Audit Social), Orée, Transparence International (France).

Déclaration des entreprises de service d'eau et d'assainissement :

"Faire de l'eau une priorité politique"

Colloque de Rennes, 2 juillet 2002

Les entreprises françaises de service d'eau et d'assainissement, réunies au sein du SPDE, souhaitent, au regard de la priorité conférée par le sommet mondial à l'accès à l'eau, compléter la déclaration générale des entreprises, dont elles sont pleinement solidaires, par un commentaire spécifique à l'eau.

Nos entreprises ont développé un savoir-faire spécifique et mettent en œuvre les technologies les plus modernes. Depuis 1985, elles exportent leurs savoir-faire partout dans le monde. Elles ont contribué au cours des deux dernières décennies à améliorer parfois dans des conditions économiques et de sécurité très difficiles, la santé et le confort de plus de deux cents millions d'habitants de la planète.

Face aux besoins considérables, elles sont prêtes à se mobiliser encore davantage.

Elles rappellent d'abord qu'elles approuvent le projet de déclaration de Johannesburg pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, préparé par le Comité français pour le sommet mondial du développement durable. Elles sont en effet directement concernées, du fait de la nature même de leurs activités, par les objectifs et par les exigences du développement durable.

Elles ont contribué aux réflexions du Comité et peuvent, en complément, apporter les observations suivantes, qui sont le fruit de leur confrontation quotidienne, en France et à l'étranger, aux réalités du terrain, techniques, sociales, économiques et politiques.

1 - **Pour que l'accès à l'eau s'améliore**, il faut que la bonne gestion de l'eau soit élevée au rang de véritable

priorité politique par chaque État. L'expérience montre que les solutions existent lorsqu'une volonté politique claire est exprimée et suivie.

L'eau est certes devenue ces dernières années l'un des thèmes de consensus international, mais les engagements collectifs que prennent les États dans le cadre d'accords ou de déclarations internationales trouvent trop lentement leur traduction concrète au niveau de chaque État. Or, il leur incombe d'identifier et d'évaluer les projets à mettre en œuvre sur leur territoire pour atteindre l'objectif du Millénaire.

- 2 - La vérité des prix au regard de la qualité du service rendu est essentielle à l'efficacité du service de l'eau et à la gestion durable de la ressource, que la gestion soit publique ou qu'elle soit confiée à un opérateur privé. Cela va de pair avec une **politique sociale de l'eau** en direction de populations clairement identifiées. Les coûts et les effets de cette politique sociale peuvent ainsi être clairement mesurés.

Notre expérience permet de souligner qu'un prix inadapté du service de l'eau compromet l'entretien durable des installations et rend très difficile le financement de leur extension aux quartiers périphériques ; c'est ce que l'on constate dans de nombreuses mégapoles.

Mais, lorsque le prix du service de l'eau est significativement inférieur à son coût, il est souhaitable que sa mise à niveau soit progressive et accompagnée d'améliorations visibles de la qualité du service.

- 3 - Les budgets publics ne pourront pas, à eux seuls, répondre aux **besoins financiers croissants des secteurs de l'eau et de l'assainissement**. Mais l'équilibre économique de la plupart des grands

investissements nécessaires dans les pays en développement ne permet pas de recourir aux seuls financements privés.

Aussi est-il urgent de mettre au point de nouveaux modèles contractuels de gestion déléguée qui permettront, à la fois, de consolider la primauté et la légitimité de la décision politique sur l'eau et d'optimiser la dépense publique par la combinaison de fonds publics et d'investissements privés, et ce, dans un cadre institutionnel approprié.

Le SPDE est une association professionnelle qui regroupe la quasi-totalité des entreprises françaises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement. Elle compte parmi ses adhérents la Compagnie générale des eaux, Lyonnaise des eaux France, Saur France, la Société des eaux de Marseille, Sogedo, Sefo, Saede... Ses adhérents emploient en France plus de 33 000 salariés et y desservent en eau 46 millions d'habitants.

Collectif Jo'burg 2002

"Pour une éducation au développement durable"

Préambule

Nous sommes convaincus que l'éducation à l'environnement et au développement durable constitue un levier indispensable dans le processus permettant la mobilisation des citoyens pour un monde solidaire, équitable et responsable.

Les engagements pris par les États lors de la conférence de Rio en 1992, en matière d'éducation au développement durable, sont plus précisément exposés dans le chapitre 36 de l'agenda 21, et s'articulent selon trois grands axes : réorienter l'éducation vers un développement durable, sensibiliser le public, promouvoir la formation.

Les avancées depuis Rio

Les sociétés évoluent dans des processus défavorables au bien-être des populations. Les atteintes à l'environnement et leurs conséquences économiques, sociales et culturelles contribuent à aggraver les situations de pauvreté et de précarité des populations les plus démunies dans l'ensemble des pays de la planète.

Conçue comme un moyen de favoriser la formation des citoyens en faveur d'un monde meilleur pour tous, l'éducation n'a pas fait l'objet de priorités à la hauteur des recommandations définies lors du sommet de Rio de 1992, ni de la part des États, ni de la part des organisations internationales.

Constats négatifs.

- 1 - Les recommandations de la Conférence de Jomtien en 1990 pour un accès universel à l'éducation de base pour tous n'ont pas été suivies d'effets. Elles sont contradictoires avec les dispositions prises par les bailleurs de fonds internationaux (dont le FMI et la Banque mondiale), qui visent à désengager les États de la gestion des services publics, dont l'éducation, au profit du secteur privé.
- 2 - Les moyens financiers mis en œuvre pour le développement de l'éducation, et en particulier de l'éducation à l'environnement et au développement durable, demeurent beaucoup trop faibles eu égard aux enjeux.
- 3 - Le décalage entre les déclarations du gouvernement français sur l'importance à œuvrer pour une éducation à l'environnement et au développement durable et les engagements pris constitue un manquement grave.
- 4 - Le décalage entre les recommandations visant à développer des pratiques de démocratie participative dans la définition et la conduite de politiques de territoires (agendas 21 locaux), et l'absence de priorités et de moyens donnés pour l'éducation des citoyens à l'environnement et au développement durable sont patents.
- 5 - L'éducation à l'environnement et au développement durable reste trop souvent le seul fait d'individus ou de petits groupes et se développe sur les territoires sans un soutien politique suffisant eu égard aux enjeux. Leur caractère ponctuel et local est sans commune mesure avec les enjeux du développement durable.
- 6 - L'éducation à l'environnement et au développement durable reste cantonnée à des milieux restreints sans pénétrer tous les secteurs de la société.

7 - La place de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les programmes scolaires et les projets éducatifs des établissements d'enseignement scolaire reste insuffisante.

Constats positifs.

- 1 - On assiste depuis quelques années à une prise de conscience et des prémices d'actions communes des associations de solidarité internationale, d'environnement et de consommateurs pour amener, grâce à leurs compétences complémentaires, un public plus vaste à agir dans le sens du développement durable.
- 2 - Les campagnes nationales en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable mobilisent de plus en plus d'associations au niveau local et contribuent à toucher un public plus nombreux et plus large lorsqu'elles reposent sur des partenariats impliquant à la fois la société civile et les autorités publiques.
- 3 - Les campagnes entreprises par des associations de solidarité internationale dans le domaine du commerce équitable favorisent, d'une part, la mobilisation de l'opinion pour une consommation citoyenne et entraînent, d'autre part, une partie des collectivités publiques à intégrer des règles éthiques dans leurs dispositifs de passation de marchés publics.

Nous demandons

Aux chefs d'État et de gouvernement.

- 1 - **Le droit à l'éducation pour tous** doit être une priorité dans le programme international de travail qui sera élaboré lors du sommet mondial du développement durable, suivant les recommandations des conférences de Jomtien (1990) et de Dakar (2000) pour l'accès universel à une éducation de base.

Pour cela, un projet visant à convertir la dette publique des pays du Sud en investissements sociaux, au premier rang desquels l'éducation, doit faire l'objet d'une initiative commune.

2 - **L'éducation à l'environnement et au développement durable doit être intégrée à l'éducation pour tous**, en particulier comme levier contre la pauvreté, pour les droits de l'homme, la démocratie et la préservation de l'environnement.

3 - L'éducation à l'environnement et au développement durable doit être conçue comme un moyen d'**amélioration des processus de participation des citoyens aux prises de décisions politiques** (démocratie participative), notamment dans le cadre de l'élaboration des agendas 21 locaux, ainsi que dans le cadre des recommandations de la convention d'Aarhus de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

4 - **Les espaces de concertation entre pouvoirs publics et société civile doivent être renforcés** sur la question de l'éducation à l'environnement et au développement durable, à tous les niveaux et à toutes les échelles (internationale, nationale et locale) afin d'en assurer une meilleure visibilité et de l'intégrer dans tous les secteurs de la société.

5 - **Des programmes de formation professionnelle** répondant aux besoins de l'éducation au développement durable **doivent être institués et renforcés**.

6 - **Des partenariats** doivent être noués entre les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable et les collectivités locales : dans le domaine de la formation des agents et des élus par l'organisation de modules, et dans le domaine de l'expertise pour les choix de politiques de territoires.

7 - Des mesures réglementaires et législatives doivent être prises afin d'**intégrer des considérations fondées sur le respect des principes du développement durable dans les activités et les formations développées par les entreprises privées et publiques et les administrations**.

8 - **L'éducation au développement durable dans les programmes scolaires doit être renforcée** ainsi que les dispositifs ouvrant la possibilité aux associations d'intervenir dans les écoles en collaboration avec les personnels enseignants.

9 - Nous demandons que la nécessité de **créer un dixième groupe principal "Éducateurs"** (major group) composé d'éducateurs formels et informels soit reconnue et portée par les États dans le cadre des Nations unies, dès Johannesburg et lors des autres conférences, ceci jusqu'à adoption de cette motion.

Aux associations.

Les associations actives dans l'éducation à l'environnement et dans l'éducation au développement durable doivent poursuivre leurs rapprochements en vue de :

- 1 - **Mettre en commun leurs expériences** en matière d'éducation au développement durable.
- 2 - Engager une réflexion pour **mettre en place des modules communs de formation** au développement durable.
- 3 - S'associer pour **créer des outils pédagogiques communs.**
- 4 - **S'investir conjointement sur des campagnes d'éducation** à l'environnement et au développement durable afin de favoriser un rapprochement entre les associations locales dans la formation et l'information des citoyens.
- 5 - **Multiplier les partenariats** pour assurer une diffusion plus large des messages d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment par un recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) conçues comme un droit à l'information par tous et pour tous.
- 6 - Développer des partenariats avec des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable à **l'échelle européenne** en vue de :
 - **échanger sur nos pratiques et mettre en place des programmes d'actions en commun ;**
 - **constituer une force de proposition commune** en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable vis-à-vis des États et des organisations internationales.
- 7 - **Valoriser et promouvoir les réflexions et pratiques des acteurs de l'éducation** à l'environnement et au développement durable issus des pays du Sud et de l'Est dans nos propres actions d'éducation.

Collectif Jo'burg 2002 - c/o Association 4D
7, impasse Charles Petit - 75011 Paris
Tél. : + 33 (0)1.44.64.75.82
Fax : + 33 (0)1.44.64.72.76
contact@collectifjoburg2002.org
www.collectifjoburg2002.org

Collectif international Planet'ERE

"L'éducation à l'environnement : le développement durable à bonne école"

L'éducation à l'environnement est clairement constitutive d'une démarche de développement durable. Voie incontournable vers un monde plus solidaire, plus responsable et plus équitable, elle constitue un authentique outil contre la pauvreté. Et un véritable levier pour la préservation de l'environnement. Son impact sur les valeurs démocratiques est réel. Vocation de cette sensibilisation : engendrer une démarche citoyenne où chacun s'implique dans la vie sociale et politique de son territoire. In fine, pour le bien de tous et de notre planète.

**L'éducation à l'environnement :
respecter notre héritage.**

Les programmes d'éducation à l'environnement ont pour but de nous faire prendre conscience que la terre est le bien commun à l'humanité. Un bien dont nous devons prendre soin et nous sentir solidaires. L'éducation à l'environnement y contribue en mettant en perspective les liens qui unissent chacun d'entre nous à tous les éléments constitutifs de notre cadre de vie et ceux qui nous rapprochent les uns des autres. En ce sens, elle peut s'apparenter à une philosophie du social. En tout cas, elle s'appréhende comme une **école de solidarité à travers l'espace et à travers le temps**. Car elle prend en compte non seulement ce qui nous relie présentement à tous les habitants de la Terre, mais aussi tout ce qui nous rattache aux générations en devenir.

**L'éducation à l'environnement :
engendrer une démarche citoyenne.**

Cette éducation concerne **tous les humains**, quel que soit leur âge, leur pays d'origine, leur fonction dans la société. Elle tend à nous faire comprendre que chaque individu influe sur le milieu dans lequel il évolue et que chacune de nos actions peut avoir des répercussions aussi bien positives que néfastes sur ce milieu. C'est pourquoi elle vise l'adoption, librement choisie par le plus grand nombre, de **comportements** quotidiens nécessaires à

l'éradication de la pauvreté et à la sauvegarde, au rétablissement ou à l'amélioration de la qualité de notre environnement. Dirigée vers l'**action**, elle incite donc les individus et les groupes à s'impliquer dans la vie sociale et politique de leur territoire et de la planète. On peut dire de l'éducation vers le développement durable qu'elle est une **école de participation**.

Souhaitant faire de nous tous des **citoyens** porteurs des valeurs démocratiques et des acteurs toujours mobilisés pour leur mise en œuvre, elle **forge un état d'esprit constructif**. En se dressant contre le "j'y peux rien", elle vise en effet à éliminer les réflexes fatalistes et elle fait prendre conscience à chacun qu'il a la possibilité d'agir. Pour ce faire, elle s'efforce de valoriser et de véhiculer les réussites concrètes déjà obtenues sur le terrain en favorisant l'expression de ceux qui agissent, quelle que soit la dimension territoriale, la portée de leur action et leur niveau d'intervention.

**L'éducation à l'environnement :
un nouveau rapport au monde et aux êtres.**

Elle n'agit pas au bénéfice d'une nouvelle idéologie. En questionnant le mot "développement" qui porte en lui le germe de la non-durabilité dès qu'il se résume à sa dimension économique, elle se construit comme l'**école de l'esprit critique**. Si la question du "pourquoi" de l'action de l'éducateur à l'environnement doit toujours être posée, celle de la forme et du "comment" doit aussi être considérée. La méthode est un aspect essentiel de l'éducation vers le développement durable. Ainsi, une pratique du **terrain** pour une confrontation directe à la réalité, un **travail de groupe** pour créer plus de solidarité, de la **créativité** pour initier de nouvelles voies du "faire ensemble", la **transdisciplinarité** pour une approche globale, l'exercice du **débat** pour préparer les acteurs d'une démocratie vivante et bien réelle... sont des passages obligés vers le développement durable.

Rambouillet, le 19 mai 2002

IV – RENCONTRES ORGANISÉES EN FRANCE

pour préparer le Sommet mondial
du développement durable
de Johannesburg

Dialogues pour la Terre

Lyon, 21, 22 et 23 février 2002

Le développement durable, un défi démocratique

Vincent Berthet¹

Du 21 au 23 février 2002 s'est tenu à Lyon le forum "Dialogues pour la Terre" organisé par Green Cross International², la Communauté urbaine et la Ville de Lyon, et avec l'association des anciens ministres des Affaires étrangères. Thème retenu : "L'éthique, maillon manquant du développement durable ?"

En premier lieu, la méthode du forum et son déroulement même font ressortir une exigence capitale pour la percée progressive du concept de développement durable et pour sa mise en œuvre. Malgré certaines insuffisances³, ces "Dialogues pour la Terre" ont en effet su réunir une extrême diversité de participants : diversité des origines géoculturelles, diversité des enracinements professionnels et des types d'engagement dans la cité et la société, diversité des convictions philosophiques et spirituelles, diversité enfin des conceptions du développement durable.

Le besoin de penser dans la diversité.

Recherchée délibérément par les organisateurs, cette diversité a été valorisée dans l'organisation du forum, en particulier par l'importance accordée aux travaux en huit assemblées partielles distinctes. Celles-ci ont regroupé des participants concernés personnellement par les institutions économiques internationales, le monde des affaires, les médias et la communication, les fonctions parlementaires ou gouvernementales, les organisations internationales, les familles de pensée religieuse et spirituelle, les organisations non-gouvernementales ; une

assemblée de l'association des anciens ministres des Affaires étrangères s'y est adjointe. La "production" essentielle du forum, en matière de constats, d'analyses, de propositions aura été le fruit de ces assemblées, qui faisaient droit explicitement à des appartenances et engagements divers. L'identité spirituelle ou religieuse était prise en compte parmi d'autres spécificités, ce qui représente un élément neuf, en particulier à l'égard des habitudes françaises de débat collectif. Chaque assemblée partielle, dans le souci d'éviter des démarches "corporatistes" parallèles, comptait un certain nombre de participants reliés à d'autres appartenances, afin de pousser plus loin le débat.

Cette diversité, non pas subie mais assumée, s'avère être l'élément clé qui a permis d'atteindre une certaine qualité des travaux autour du thème déterminé pour ce forum : "L'éthique, maillon manquant du développement durable?". C'est en relation avec la diversité des participants, figure de la diversité du monde, qu'un approfondissement des raisons d'agir pour le développement durable est apparu nécessaire au renforcement de cette dynamique à l'échelle de la planète. À ce titre, un dialogue interculturel – confrontation des visions du monde, qui sont le ressort d'une action résolue pour son avenir – doit être poursuivi en permanence. Dans le même temps, certains des "collèges" présents ont davantage fait ressortir le risque d'un enlisement du développement durable dans des confrontations philosophiques, alors même que de nombreuses situations imposent des interventions très immédiates.

L'éthique, ressort d'une prise de responsabilités.

Le défi de l'éthique est central si l'on pense à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable. La valorisation des différences et des complémentarités est

(1) Directeur de la revue *Économie Et humanisme*, coordinateur de la rédaction du Livre blanc.

(2) Fondée par Mikhaïl Gorbatchev en 1995, Green Cross International se donne pour mission "l'aide à l'émergence d'un avenir soutenable par l'entretien de relations harmonieuses entre les populations et l'environnement, en suivant le principe de coopération et non de confrontation". GCI développe quatre programmes d'action et a supervisé la rédaction de la "Charte de la Terre".

(3) Sur-représentation des Européens et des Américains (mais quasi-absence des Japonais), sous-représentation des populations africaines et latino-américaines. Représentation par contre plus forte qu'en bien des colloques des peuples issus de l'ex-Union Soviétique. On a pu regretter également l'insuffisante présence du mouvement syndical et l'absence d'une sous-assemblée de scientifiques.

sur ce point un principe et un facteur de cohérence : pas de développement authentique pour l'humanité sans respect de la diversité des cultures et des opinions, de la diversité homme-femme, de la diversité des modes d'organisation collective, de la diversité inscrite dans les écosystèmes. En corollaire, le développement durable ne peut être concrètement un facteur de progrès pour l'humain – et non seulement la tenue de survie du développement confondu avec la croissance économique et le bien-être d'une minorité – que s'il active la multiplicité des niveaux de responsabilités en cause. Ces divers échelons de responsabilité sont présentés, illustrations à l'appui, dans la seconde partie du document.

À ce titre, les "Dialogues de Lyon" prennent position. Ils interpellent les discours sur le développement durable, et les acteurs sociaux qui s'en réclament, pour que soit nettement renforcée la place de la démocratie dans leurs critères d'analyse sur le développement et dans leurs modes d'intervention.

"Petite ligne" dans les documents consécutifs à la conférence de Rio, la dynamique participative doit devenir une valeur centrale et une ligne d'action essentielle dans la promotion du développement durable. Elle se révèle être un nœud de cohérence entre la finalité humaine de cette approche du développement et sa mise en œuvre. En ce sens, les conclusions des "Dialogues de Lyon" s'inscrivent en faux contre les approches "technicistes" du développement durable ; elles affichent également une distance avec la propension, maintes fois encouragée en haut lieu, à collectionner les "bonnes pratiques" de développement : celles-ci sont en général confondues avec des actions rapides, masquant sous l'idéologie de la performance et de la "transférabilité" leur prochaine inscription dans une logique de marché rentable.

Ces conclusions récusent une surdétermination des dynamiques de développement durable par un consensus universel au rabais sur le respect dû à la vie ou à la nature, sans relation avec le vécu réel des populations, et dans l'oubli de la dimension économique du développe-

ment. Les "Dialogues de Lyon" redonnent vie et actualisent l'expression qui précisément a donné naissance au droit international public : le "droit des gens". Droit des gens à construire et à protéger dans ses multiples implications : l'autonomie – donc la souveraineté – alimentaire, la santé, l'accès à l'éducation, l'exclusion de toute oppression, la liberté d'organisation et d'expression...

Traiter la question du développement durable à partir de la dimension éthique, c'est donc rappeler le caractère incontournable de la construction de la paix. C'est aussi replacer les composantes économiques et écologiques du développement durable à leur place de "*servantes des sociétés humaines*". La dimension sociale n'est pas simplement une composante – parfois accessoire – du développement durable : c'est elle qui lui donne sens. L'aspiration au développement est avant tout le cri de l'homme et des peuples exclus de l'accès à leurs droits fondamentaux – droits économiques, sociaux et culturels tout autant que civils et politiques.

C'est à cette conception du développement durable que l'ensemble des propositions plus opérationnelles issues des "Dialogues de Lyon" peuvent être rattachées. Elles reposent sur le constat des responsabilités multiples, à la fois distinctes et croisées, qui sont facteurs de mal-développement, ou de développement durable : celles des dirigeants économiques, y compris au sein des institutions économiques internationales ; celles des politiques sur le plan local, national et international ; celles du monde associatif et des forces spirituelles ; celles des médias et des systèmes d'enseignement ; celles, enfin, des citoyens à titre personnel. Entre ces échelons de responsabilité, c'est une logique de complémentarité et d'intégration qui doit peu à peu prévaloir, sous peine de devoir renoncer – des exemples multiples l'attestent – à la prise en compte de la complexité, qui est l'un des soubassements du développement durable.

Pour cela, des formes d'organisation en partie nouvelles doivent être mises en place. Les collectivités territoriales et en particulier les villes, avec l'articulation d'intervenants divers qu'elles peuvent stimuler sur un territoire donné,

peuvent en être des vecteurs privilégiés. Il en est de même avec les structures de type "régional" (à l'échelle de la planète) comme l'Union européenne, à condition qu'elles élèvent leur niveau d'ouverture démocratique. C'est également dans l'échange entre acteurs de divers horizons géoculturels, professionnels, etc. sur les facteurs de mobilisation de leurs démarches de développement respectives que ces convergences se construiront utilement. Le domaine crucial de l'accès à l'eau pour tous pourrait et devrait être l'un des points d'appui de ces coopérations. Enfin, les moyens financiers affectés par les États et les peuples, qui ont la capacité d'une solidarité internationale au service du développement durable, doivent permettre des coopérations Sud-Sud et non pas seulement Nord-Sud.

Le développement durable a donc devant lui des chantiers politiques autant qu'économiques et techniques.

Assises nationales du développement durable

Toulouse, 11 et 12 mars 2002

Préambule

Dans le cadre de la préparation du sommet de Johannesburg, les assises nationales du développement durable ont été organisées par le conseil régional Midi-Pyrénées, en partenariat avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement, avec le soutien de l'Union européenne, de l'Ademe, de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Elles ont réuni **plus d'un millier de participants venus de toute la France**, représentant les collectivités territoriales (seize régions, vingt départements, de nombreuses communes et intercommunalités...) et tous les **acteurs du développement durable** : représentants de l'État, des entreprises, du monde scientifique, des syndicats et des associations.

Ces rencontres avaient pour but de faire le point sur les **avancées locales dans la mise en œuvre de l'agenda 21**, de présenter des réalisations intéressantes, de mettre en lumière les conditions de réussite ainsi que les obstacles aux projets de développement durable et, enfin, d'émettre des recommandations pour renforcer l'action des collectivités territoriales.

Le rôle essentiel des "autorités locales", affirmé à Rio, par le chapitre 28 de l'agenda 21, a été confirmé dans les conclusions des assises qui ont cependant précisé que "le niveau local ne veut plus être seulement le lieu où se concentrent et se corrigent les dysfonctionnements de l'organisation générale", mais que les collectivités veulent peser sur les décisions prises au niveau supérieur, notamment européen.

Dix ateliers ont permis de débattre de deux thèmes transversaux :

- "la vulnérabilité des systèmes naturels et humains" : milieux côtiers et maritimes ; la montagne, les milieux agricoles et ruraux, la gestion des ressources, les risques pour l'environnement et la santé ;
- "la construction collective des choix de société" : la coopération internationale, l'organisation de la ville, l'aménagement des territoires, concertation et prise de décision, le rôle moteur.

De nombreuses recommandations sont adressées à l'État et à l'Union européenne. Il a bien été précisé que la mobilisation des collectivités territoriales n'a de réelle efficacité qu'en synergie avec les efforts engagés aux niveaux international et national. Nous présentons ici des extraits principalement destinés aux collectivités territoriales.

Constats généraux issus des débats

CONDITIONS DE RÉUSSITE ET RECOMMANDATIONS POUR FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- *En matière financière, de comptabilité et de soutien financier :*
 - Faire évoluer la comptabilité publique, de façon à permettre la prise en compte du coût global des projets et investissements, à long terme, y compris les externalités.
 - Améliorer le code des marchés publics visant à favoriser l'intégration dans les cahiers des charges de critères environnementaux ou éthiques.
 - Attribuer aux communes des moyens supplémentaires pour l'organisation de la démocratie participative et pour la maîtrise des risques.

* Les actes des Assises sont téléchargeables sur le site : www.cr-mip.fr/developpementdurable

Recommandations aux collectivités :

- Introduire des clauses d'écoconditionnalité à l'attribution de subventions (maîtrise des impacts négatifs).
- Budgétiser des moyens de fonctionnement de la démocratie locale (débat public, contre-expertises).
- Généraliser l'écoconditionnalité des aides.
- *En matière de démocratie participative et de prise de décision :*
 - Instaurer de nouvelles formes de gouvernance conjuguant la participation des citoyens et l'arbitrage des élus et de l'administration.
 - Faire participer les citoyens pour renforcer la légitimité des élus dans un cadre de coproduction des projets.
 - Instaurer la concertation le plus en amont possible pour permettre de définir une vision et un projet communs des tous les acteurs d'un territoire.
 - Faire reconnaître par les "institutionnels" élus et administratifs la capacité des citoyens à être porteurs de projets et responsables.

Recommandations aux collectivités :

- Réaliser en amont des projets un diagnostic global (analyse des atouts, faiblesses et opportunités) partagé par tous les acteurs.
- Reconnaître le statut et la légitimité des comités de quartier, créer au besoin des conférences de citoyens.
- Attribuer des moyens pour l'animation de la concertation et pour les contre-expertises.
- Développer le rôle pédagogique et informatif des médias de service public.
- *En matière de développement durable en milieu fragile (mer, montagne) :*
 - Impliquer plus fortement l'Union européenne pour instaurer de nouvelles législations ou harmoniser les réglementations existantes pour le milieu maritime.
 - Organiser la solidarité entre territoires : impact des pollutions de l'amont sur l'aval.
 - Impliquer les scientifiques dans les questions de société.
 - Renforcer la prise en compte de l'impact des transports sur les milieux (fragilité des montagnes, risques au niveau maritime).

Recommandations aux collectivités :

- Favoriser le partenariat entre acteurs et/ou usagers : en prévoir le temps et les moyens d'animation ; créer une structure interface entre professionnels, institutionnels, usagers.
- Développer des politiques contractuelles (contrats de rivière, de baie, agenda 21 local, etc.).
- *En matière de développement agricole et rural :*
 - Établir un nouveau contrat économique, social et naturel entre l'agriculture et la nation (ou l'UE) reconnaissant sa multifonctionnalité et garantissant la permanence de l'outil et des ressources.
 - Évaluer les externalités des modes de production (pollution de l'eau, des sols, consommation d'énergie...) mais aussi les coûts évités (entretien de l'espace et des paysages).

Recommandations aux collectivités :

- Soutenir le développement de marchés locaux et plus généralement favoriser l'autonomie des agriculteurs vis-à-vis de l'amont et de l'aval des filières.
- Travailler sur la disponibilité des sols : les meilleurs sols accaparés par l'urbanisation, problèmes d'installation de nouveaux agriculteurs.
- Aider par la formation et des contrats spécifiques à la limitation des charges en intrants (rotation des cultures, agriculture biologique...).
- *En matière de gestion des ressources : consommation/production :*
 - Favoriser une démarche de consommation intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et culturels.
 - Réduire la production de déchets à la source (éco-fiscalité).

Recommandations aux collectivités :

- Devoir d'exemplarité (consommation d'énergie, produits des cantines et consommables, constructions haute qualité environnementale...).
- Information, éducation des consommateurs, transparence des systèmes industriels.
- Modification des cahiers des charges des commandes publiques (critères d'équité, environnementaux, sociaux).

- *En matière de risques industriels :*
 - Réfléchir en amont sur l'utilité sociale de certaines substances dangereuses et sur leur remplacement par des produits moins nocifs.
 - Connaître les risques y compris sur le transport des matières dangereuses.
 - Réformer en profondeur, au niveau national et européen, la réglementation sur le risque industriel et la réglementation sociale du transport routier.

Recommandations aux collectivités :

- Dans l'état actuel du droit, créer des cellules d'information, réaliser des exercices d'alerte "grandeur nature", systématiser l'information sur les risques.
- Renforcement des moyens d'expertise des collectivités, séparées du contrôle (clarification des rôles et responsabilité des acteurs).

• *En matière de coopération décentralisée :*

- Instaurer un véritable partenariat avec réciprocité favorisant la qualification des partenaires, le renforcement des capacités locales.
- Favoriser les projets de long terme et inclure l'évaluation du projet au regard des objectifs annoncés.
- Renforcer l'aide au développement : maintenir au niveau de l'État l'objectif de 0,7 % d'aide.
- Développer les partenariats public/privé.

Recommandations aux collectivités :

- Viser un objectif de 0,7 % du budget pour la coopération décentralisée.
- Constituer des partenariats les plus larges possible (collectivités, État, universités, entreprises, ONG...).
- Inclure dans les projets les droits fondamentaux à l'eau potable, au logement, à l'éducation.

• *En matière de développement des villes et des territoires :*

- Initier une nouvelle étape de décentralisation renforçant le rôle des collectivités et de leur regroupement pour un développement durable et clarifiant les compétences et moyens des différents niveaux.

- Développer une culture du développement durable commune aux institutions, diffuser les outils et méthodes.
- Introduire de nouvelles approches et compétences dans les projets de développement (formation des fonctionnaires territoriaux et des techniciens).

Recommandations aux collectivités :

- Mettre en place les conditions d'élaboration pour une coproduction des projets (concertation, diagnostics territoriaux participatifs, implication de tous les acteurs...).
- Organiser l'affectation des sols et les solidarités relatives à l'expansion urbaine entre les secteurs urbains et ruraux (services publics, transports...).
- Réorganiser les services pour instaurer une vision transversale ; créer des missions interservices.
- Mettre en place des agendas 21 locaux ou des chartes de développement durable.

• *Sur le rôle des institutions :*

- Repenser le fonctionnement et l'organisation pour dépasser la sectorisation.
- Assumer leur devoir d'exemplarité.
- Identifier des indicateurs de développement durable pertinents au niveau concerné ; situer les évaluations dans une perspective d'évolution.

Des recommandations transversales à tous les débats :

- Nécessité de l'éducation, de la formation et de la culture : introduction des principes du développement durable dans les programmes scolaires et de formation professionnelle.
- Mieux articuler les orientations de la recherche et les attentes de la société.
- Nécessité de transformer les règles de comptabilité publique afin d'évaluer le coût des externalités, prenant en compte le cycle de vie du produit (destruction ou recyclage compris) et de compter les coûts à long terme.

* Les actes des Assises sont téléchargeables sur le site : www.cr-mip.fr/developpementdurable

ANNEXES

Inventaire des projets concourant aux initiatives de type II signalés au Comité

NOMS	PORTEURS	PARTENAIRES
W- Eau		
PROMOUVOIR UNE GESTION INTÉGRÉE PAR BASSIN VERSANT		
Développement et consolidation des organismes de bassin	OIEau	GWP, RIOB
Création d'une agence de bassin du fleuve Orange	MAE/FEEM	RSA
Création d'une agence de bassin du fleuve Zambèze	MAE/FEEM	Afrique Australe
Création/Parrainage d'une agence de bassin Malienne	AESN	Mali
GESTION DURABLE EAU/TERRITOIRES		
Economie d'eau en systèmes irrigués au Maghreb	MAE/DGCID	ONG, Administration Algérie/Maroc/Tunisie
Gestion durable de la ressource en eau dans le système du rift Est-Africain (Djibouti, Ethiopie, Kenya)	MAE/DGCID	Ecole des Mines Université Aix-Marseille, BRGM
Eau : Gestion intégrée en "Boucle courte" dans le bassin du fleuve Sénégal	BRGM	Sénégal
ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT		
Charte d'engagement des acteurs de la distribution et de l'assainissement	AGHTM	Etat, agences de l'eau, profession Collectivités Locales AFD
Le projet d'extension et de mobilisation des contributions de solidarité financière dans le domaine de l'eau (le "centime d'euro par m ³ ")	Programme Solidarité Eau	Collectivités Locales Distributeurs d'eau, agences de l'eau
Le projet d'observatoire mondial des services d'eau et d'assainissement	AGHTM	IWA
ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS		
Partenariat pour le développement des services urbains de Casablanca	Lydec/Ondeo	Maroc
Partenariat visant l'accès à l'eau et l'assainissement dans les quartiers défavorisés de Queenstown, Afrique du Sud	Ondeo	RSA
Projet d'eau et d'assainissement de l'Est de la ville de D'Jamena, Tchad	Vivendi Environnement	Tchad
Rendre encore plus opérationnels les enseignements issus de travaux de recherche/action en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les quartiers urbains défavorisés et les petites villes en Afrique	Programme Solidarité Eau	
Programme de réhabilitation de l'habitat dans la zone de Riachuelo, banlieue Sud de Buenos Aires (Argentine)	ACAD	ACAD/Midi-Pyrénées/Ondeo
Mise en place d'un "service client" dans les townships à Durban, Afrique du Sud	Unitar/Vivendi Environnement	
Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations défavorisées des zones urbaines des pays émergents Programme Aquadev	Vivendi Environnement	Villes du Sud
Le projet pilote de "Business partners for développement" de Kwazulu Natal (Afrique du Sud)	Vivendi Environnement	RSA
Adduction d'eau des communautés villageoises du cercle de Yélimané au Mali : une action de co-développement sur le thème de l'eau	SAGEP	

NOMS	PORTEURS	PARTENAIRES
ACTIONS POUR UNE AMÉLIORATION GÉNÉRALE D'ACCÈS AUX SERVICES		
Etude de faisabilité de la restructuration du plan de gestion des eaux de El Jadida en tenant compte de l'assainissement (Maroc)	DREE	Maroc
Assainissement collectif de Ouagadougou, Burkina Faso	AFD	Burkina Faso
Alimentation en eau potable des quartiers défavorisés de Port-au Prince, Haïti	AFD	Haïti
Gestion du service de l'eau de l'agglomération de Tripoli, Liban	AFD	Liban
Alexandrie Ouest - Station de traitement des eaux usées	DREE	Egypte
TRANSFERT DE CONNAISSANCES		
Création d'un réseau Francophone "Genre et Eau"	Programme Solidarité Eau	Gender Water Alliance
Création, d'une base de données sur le management de l'Eau pour les pays du Sud (CD Rom)	Programme Solidarité Eau	AGHTM, UADE, OIEau
Centres de formation aux métiers de l'eau en République Sud - Africaine	MAE/ DGCID	DWAF.RSA
Formation des usagers à la gestion régionale de l'adduction d'eau potable au Burkina Faso	GRET	
Echange et développement d'outils pour l'éducation et la sensibilisation du public aux problèmes de l'eau	Académie de l'eau	
Classes d'eau, outils de développement soutenable	SAGEP	
Formation d'ONG africaines dans le domaine de l'eau potable	ACME	
Formation en réseau pour la gestion durable des villes en Amérique Latine	UNITAR/Vivendi Environnement	Villes
Formation des cadres territoriaux des villes du Sud dans le domaine de l'eau	Communauté Urbaine de Lyon	Beyrouth Maroc WBCSD, UNEP
Protection des ressources en eau et développement économique en zone rurale et urbaine par la réutilisation des eaux usées	Vivendi Environnement	Université Paris VI Orange County Water district USA/ Pays du Sud
PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DE KYOTO 2003		
Méthodologie pour la création d'un réseau de commissions internationales de bassin frontalier	Académie de l'Eau	
Académie de l'Eau : Suites de la conférence de Liège sur les stratégies de développement durable et aménagement du territoire	Académie de l'Eau	Belgique + France
Financement mondial de l'eau	PWC	Banque Mondiale

NOMS	PORTEURS	PARTENAIRES
E-Energie		
ENERGIE DÉCENTRALISÉE EN MILIEU RURAL		
Valorisation de la biomasse pour des services énergétiques villageois à Madagascar	CIRAD	Ministère de l'Energie Madagascar
Energie et Développement rural : valorisation énergétique des déchets agricoles Ile Maurice, Réunion, Guadeloupe	SIDEC	
Model of concession for decentralized rural electrification through PV system in Kwazulu	EDF	
Alliance Rurale pour l'énergie en Afrique	EDF + ONG + Fournisseur	RAS/UNEP/WBCSD BP/SHELL/TOTAL
ACTIONS RÉGIONALES		
Indonesian - french public and private partnership to substitute hydro to diesel power in remote areas, on a sustainable basis	SPIE	Indonésie/FEM/EIB
Promotion of renewable energy in the mediterranean region	Italie	AIE/PNUE/OME
Création d'un fonds africain pour l'énergie	ESKOM	
Intégration énergétique en Afrique de l'Ouest : le "West African Power Pool"	DGCID	Pays de la CDAO
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE		
Action - pilote "Energie" dans les écoles	ADEME + Energies cités	MAE
Une approche intégrée de la maîtrise de la demande d'électricité et du développement urbain et industriel / ZI de Casablanca	MAE / DGCID	Maroc/Banque mondiale/FFEM
PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ		
Mécanismes pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les PED	AFD	ADEME
H-Santé		
Programme Esther/Lutte SIDA	Ministère Santé	Luxembourg Italie Espagne, Hôpitaux + ONG
Cycle d'études CESAME-Afrique, Caraïbes, Océan Indien	ENSP de Rennes	ENAP Québec/INA Abidjan/ISMP Cameroun
Programme de formations hospitalières au Chili et en RSA	ENSP de Rennes	

NOMS	PORTEURS	PARTENAIRES
A - Agriculture et sécurité alimentaire		
FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE ACTEURS DU NORD ET DU SUD		
Promotion du développement durable dans les systèmes de recherches agricoles du Sud (DURAS) :	Agropolis CIRAD/DGCID	Cirad/RID/INRA/ SNRA du Sud et du Nord/ Organisations de producteurs et ONG
"Agriculture de conservation" "Elevage en zones tropicales humides - Lutte contre la trypanosomiase" "Conservation des ressources génétiques ex situ" "Diffusion des pratiques paysannes agroécologiques"	Prolinova/ Interdev	
POUR UNE RÉVOLUTION BLEUE EN AGRICULTURE		
SIRMA - Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb	DGCID	ONG-Administrations Algérie/Maroc/Tunisie
AUTRES		
Aide au développement rural par la création d'une fromagerie dans la région de Herva do Sul (Brésil)	Holos Environnement Développement	RAD Franche Comté Partenaire Brésilien
Gestion globale des déchets, dépollution, effet de serre, protection des ressources en eau, hygiène publique à Alexandrie (Egypte)	Vivendi Environnement	Ville d'Alexandrie
B - Biodiversité et forêts tropicales		
Brevetabilité du vivant et appropriation des ressources génétiques	Confédération paysanne	Solagral/INSERM/ INRA/EPA Ethiopie/ Unesco
Initiative en faveur des forêts du bassin du Congo		USA + France + Allemagne

NOMS	PORTEURS	PARTENAIRES
------	----------	-------------

Renforcer les collectivités locales

PROMOUVOIR LE DÉCENTRALISATION

Approfondir la décentralisation et promouvoir le développement local en Afrique sub-saharienne	PDM - Institut des Villes	Club du Sahel/OCDE, etc.
Coopération urbaine transfrontalière en Afrique sub-saharienne	PDM-Institut des Villes	Cités Unies de France

FORMATION ET INFORMATION : ÉCHANGE ENTRE COLLECTIVITÉS LOCALES

Développer les relations entre collectivités locales sur le développement urbain durable	Cités Unies France	Collectivités locales du Nord et du Sud
Accès des populations défavorisées aux services urbains de base : - Programme service urbain pour tous au Brésil dans les villes de Manaus, Salvador et Parana - Réhabilitation de l'habitat dans la zone de Riachuelo, banlieue de Buenos Aires - Journée des communes africaines PDM de Yaoundé en Mai 2003	Institut des Villes	Collectivités Locales ONG, entreprises Caisse Eco Féd.Brézil. BIRD, PNUD. ACAD + Région Midi-Pyrénées Communes d'Afrique et de France
Initiative de partenariat public/privé sur la gestion durable des villes. - Centres de formation aux métiers de l'environnement (Curitiba, Divonne-les-Bains, Durban, Kuala Lumpur). - Serveur Internet CIFAL WEB(fmcu City-Net). - Formation aux instruments juridiques internationaux (Rhône-Alpes, Genève). - Gouvernance Locale pour l'urbanisation durable (City-Net, PDM)	UNITAR	Un-Habitat, Genève, CUF, WACLAC
Haute qualité environnementale dans la construction et quartiers urbains durables	Europe Et environnement	CSTB, La Calade
Initiative sur les montagnes	Suisse + PNUE	ANEM

Promotion et mise en oeuvre internationale de la déclaration pour la garantie d'accès aux services essentiels

IGD + Unitar FMCU/Maroc/RSA

Responsabilités sociales et environnementales des entreprises

CRÉER DES NOUVEAUX OUTILS DE NÉGOCIATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Création d'un Comité consultatif national	CFSMDD	
Agence Européenne d'analyse des pratiques sociales des entreprises	CFDT/EULIA	
Institut des hautes études du développement durable	CFE-CGC	EPE
Comité intersyndical de l'épargne salariale	CFDT/CFTC/CFE-CGC/CGT	

NORMES ET GUIDES POUR LA RSE

Pour une approche comparative de la norme dans le commerce international : participation et appropriation des pays du Sud	Solagral	IBASE Brésil AMRC Chine
Lignes directrices/recommandations pour la prise en compte des principes du développement durable dans le management des entreprises	AFNOR	Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne
Conception d'un guide pour les relations entre les ONG et les entreprises	Comité 21	
Vers une amélioration du droit des affaires en Afrique : information et formation autour du nouveau droit OHADA auprès des entreprises exportatrices vers l'Afrique ou susceptibles d'y investir, et des acteurs locaux en Afrique	CFCE	L'Arpège/Unida/IDLI

DIVERS

Vivendi Environnement pour l'Antarctique	Vivendi Environnement	Australian Antartic division
--	-----------------------	------------------------------

Commerce

Accompagnement et valorisation de labels régionaux de commerce équitable à partir du label mexicain de commerce équitable	Yamana	DIES/Fondation Mayer/Alliance pour un monde responsable pluriel et solidaire/ ILDES (Brésil)
Développement du commerce équitable en Afrique	Plate-forme pour le commerce équitable	MAE/DGCID/AfD/ Afnor/Ingénieurs sans Frontières etc.
Tourisme durable pour un développement durable des pays les moins avancés(PMA)	ARTODEV	Collectif Tourisme équitable/MAE/ DGCID/METLTM/Lafite
Vers un réseau de collectivités territoriales consommatrices éthiques	Collectif "De l'éthique sur l'étiquette"	53 associations et syndicats

Inégalités Sociales et Environnementales

Formation à la propreté urbaine et à l'hygiène publique à Chenai (Inde)	Mairie de Chenai et CGEA ONYX	Ville de Chenai
---	-------------------------------	-----------------

Recherche, Formation, Information

Renforcement des capacités scientifiques et techniques des pays du Sud Aire développement	IRD	Etablissement public de recherche
Création de l'Université internationale du développement durable	Université Lyon 1/UNESCO	Communauté Urbaine de Lyon
Système mondial d'information francophone sur le développement durable	Association Agora 21	MEDD

Divers

Eau : Gestion locale intégrée en "Boucle courte" dans le bassin du Fleuve Sénégal	BRGM	
Energies renouvelables : développement d'unités géothermiques modulaires en Afrique de l' Est	BRGM	
Biens essentiels : Développement maîtrisé des ressources minérales (Afrique centrale)	BRGM	
Ville : environnement urbain (eau, déchets et risques naturels ou sanitaires) Grandes Villes d'Afrique de l'Ouest	BRGM	
Base de données d'experts en développement durable en Méditerranée	Comité 21	
Francophonie et lutte contre la pauvreté	Forum des ONG francophones	
Lutte contre la pauvreté en Inde par la création de 500 micro-entreprises agricoles	Agri Sud International	Développement Alternative New Delhi Fondation Rajiv Gandhi
Renforcement de capacité et participation de la jeunesse francophone au SMDD et au-delà de Johannesburg	Togo	

LISTE DES ACTEURS ASSOCIÉS AUX TRAVAUX DU CFSMDD

Organisations non gouvernementales

Agir pour l'environnement	www.globenet.org/ape/frame/frame.html
Agora 21	www.agora21.org/
Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS)	www.adels.org/
Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC)	www.attac.org/
Alliance pour un monde responsable et solidaire	www.alliance21.org/
Alliance mondiale de l'eau (ACME)	
Autogestion, initiative locale et économie sociale (AILES)	
Amis de la Terre France	www.amisdelaterre.org/
Association internationale de techniciens, experts et chercheurs (AITEC)	www.globenet.org/aitec/
Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID)	www.globenet.org/crid/
Centre français d'information sur les entreprises (CFIE)	www.cfie.net/
Collectif Jo'Burg 2002	www.collectifjoburg2002.org/
Collectif de l'éthique sur l'étiquette	www.ethique-sur-etiquette.org/
Comité 21	www.comite21.org/
Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD)	www.ccfid.asso.fr/
Coordination Sud	www.coordinationsud.org/
Croix Rouge Française	www.croix-rouge.fr/
Dossiers et débats pour le développement durable (4D)	www.association4d.org/
Droits d'urgence	perso.wanadoo.fr/ddu/
Eau vive	http://membres.lycos.fr/eauvive/
Enda Europe	www.globenet.org/enda/
Europe & environnement	
Femmes et développement	www.afedonline.com/
Femmes & changements	
France nature environnement (FNE)	www.fne.asso.fr/ -
Groupe énergies renouvelables et environnement (GERES)	geres.free.fr/
Greenpeace France	www.greenpeace.fr/
Helio international	www.helio-international.org/
Innovation énergie développement (IED)	
Max Haavelar France	
Plan bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée	www.planbleu.org/
Plate-forme pour le commerce équitable	www.commerceequitable.org/
Programme solidarité eau (PS-Eau)	www.pseau.org/
Pro-Natura international	www.pro-natura.org.br/fr/
Réseau action climat	www.rac-f.org/
Solagral	www.solagral.org/
World wildlife fund (WWF)	www.wwf.fr/
Yamana	www.yamana-commerce-equitable.org/

Syndicats

Confédération française démocratique du travail (CFDT)	www.cfdt.fr/
Confédération française de l'encadrement (CFE-CGC)	www.cfecgc.org/
Confédération générale du travail (CGT)	www.cgt.fr/

Associations de consommateurs

Association des consommateurs de la CGT (Indecosa-CGT)	www.cgt.fr/indecosa/
Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	www.clcv.org/
Organisation générale des consommateurs (ORGECO)	orgeco.free.fr/
Union fédérale des consommateurs – UFC Que choisir	www.quechoisir.org/

Acteurs de l'agriculture

Agriculture française et développement international (AFDI)	www.afdi-opa.org/
Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)	http://paris.apca.chambagri.fr/apca/
Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA)	www.cnja.com/
Confédération paysanne	www.confederationpaysanne.fr/
Forum mondial pour la recherche agricole (GFAR)	www.egfar.org/

Entreprises et associations professionnelles

Association française des entreprises privées (AFEP)	www.afep.asso.fr/
Association française de normalisation (AFNOR)	www.afnor.fr/
Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux (AGHTM)	www.aghtm.org/
Auchan	www.auchan.com/
Axa	www.axa.com/
Burgéap	www.burgeap.fr/
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	www.caissedesdepots.fr/
CGEA	www.cgea.com/
Club Stratégies	www.leclub.org/
Dalkia	www.dalkia.com/
Dexia Crédit local de France	www.dexia-clf.fr/
Ea Pôle eau	www.ea-pole-eau.com/
Électricité de France (EDF)	www.edf.fr/
Entreprises pour l'environnement (EPE)	www.epe.asso.fr/
Fondation énergies pour le monde (Fondem)	www.fondem.org/
Gaz de France (GDF)	www.gazdefrance.com/

International conseil énergie (ICE)	
Institut de la gestion déléguée (IGD)	
Lafarge	www.lafarge.com/
LVMH	www.lvmh.com/
Marchéage et gestion de l'environnement (Marge)	
Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE)	www.orse.org/
Observatoire de la certification et de la communication environnementale et sociale (OCCES)	www.occes.asso.fr/
Orée	www.oree.org/
Price Waterhouse Coopers (PWC)	www.pwcglobal.com/
Société nationale des chemins de fer (SNCF)	www.sncf.com/
Spie Enertrans	www.spie.fr/
Suez	www.suez.fr/
(+Aquassistance, association à vocation humanitaire du personnel de Lyonnaise des Eaux France www.suez-lyonnaise-eaux.fr/french/entre/index.htm)	
Total Fina Elf	www.totalfinaelf.com
Transénergie	www.transenergie.fr/
Vivendi Environnement	www.vivendienvironnement.com/
Vivendi Universal	www.vivendiuniversal.com/

Organismes consultatifs

Commission française du développement durable (CFDD)	www.environnement.gouv.fr/ministere/comitesconseils/
Conseil national de la comptabilité (groupe " environnement ")	www.finances.gouv.fr/CNCompta/
Haut conseil de la coopération internationale (HCCI)	www.cooperation-internationale.gouv.fr/

Collectivités territoriales et organismes associés

Amorce	www.amorce.asso.fr/
Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)	www.afccre.asso.fr/
Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)	www.aitf.asso.fr
Association des maires de France (AMF)	www.amf.asso.fr/
Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)	www.grandesvilles.org
Association des maires villes et banlieues de France (AMVBF)	
Cités-Unies France (CUF)	www.cites-unies-france.org/
Communauté urbaine de Lyon	www.grandlyon.com/
Conseil général d'Ille-et-Vilaine	www.cg35.fr/
Conseil régional de Bretagne	www.region-bretagne.fr/
Conseil régional d'Île-de-France	www.iledefrance.fr/
Conseil régional de Midi-Pyrénées	www.cr-mip.fr/
Conseil régional de Rhône-Alpes	www.cr-rhone-alpes.fr/ -
Énergies-Cités	www.energie-cites.org/
Fédération des maires des villes moyennes (FMVM)	www.villesmoyennes.asso.fr/

Fédération mondiale des Cités-Unies (FMCU)	www.fmcu-uto.org/
Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)	www.fnau.org/
Groupement des autorités responsables de transports (GART)	www.gart.org/
Institut des villes	
Société anonyme de gestion des eaux de Paris (SAGEP)	www.sagep.fr/
Syndicats des eaux d'Île-de-France (SEDIF)	www.sedif.com/
Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)	www.siaap.fr/
Ville d'Angers	www.ville-angers.fr/
Ville de Paris	www.paris-france.org/
Ville de Rennes	www.ville-rennes.fr/

Formation et recherche

Académie de l'eau	www.oieau.fr
Académie des sciences	www.academie-sciences.fr/
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	www.cirad.fr/
Centre international de l'eau de Nancy (Nancie)	www.nancie.asso.fr/
Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)	www.centre-cired.fr/
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne	www.emse.fr/
Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)	
Institut national de la recherche agronomique (INRA)	www.inra.fr/
Institut de recherche pour le développement (IRD)	www.ird.fr/
Université Bordeaux III	www.montaigne.u-bordeaux.fr/
Université Lyon I	www.univ-lyon1.fr/
Université Paris VIII	www.univ-paris8.fr/
Université Paris IX	www.dauphine.fr/
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	www.uvsq.fr/

Ministères et organismes administratifs

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	www.ademe.fr/
Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	www.eau-seine-normandie.fr/
Agence française de développement (AFD)	www.afd.fr/
Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)	www.anact.fr/
Bureau de recherche géologique et minier (BRGM)	www.brgm.fr/
Délégation ministérielle à la ville	
Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale (DIES)	
Institut français de l'environnement (IFEN)	www.ifen.fr/
Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité	www.emploi-solidarite.gouv.fr/
Ministère de l'Agriculture et de la pêche (MAP)	www.agriculture.gouv.fr/
Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie (MAE)	www.diplomatie.gouv.fr/
Ministère de l'Écologie et du développement durable (MEDD)	www.environnement.gouv.fr/

Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie (MINEFI)
Ministère de l'Équipement, des transports et du logement (METL)
Mission interministérielle de lutte contre l'effet de serre (MIES)
Office international de l'eau (OIEau)
Secrétariat d'État au développement durable

www.minefi.gouv.fr/
www.equipement.gouv.fr/
www.effet-de-serre.gouv.fr/
www.oieau.fr
www.environnement.gouv.fr/

AUTRES DÉCLARATIONS DE GROUPES D'ACTEURS

L'Appel des jeunes

pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique

Lors du Forum Planet'ERE 1 à Montréal en 1997, l'Appel des jeunes a été rédigé et signé
de par le monde par des milliers de jeunes.

A notre tour, nous les jeunes du second forum renouvelons cet Appel.

Nous souhaitons vivre dans un monde :

- où l'être humain vit en harmonie avec la nature et l'environnement en conservant la qualité de l'eau, de l'air et du sol et en protégeant les animaux et les végétaux;
- où les activités humaines assurent la conservation des ressources naturelles;
- où la répartition des ressources est assurée équitablement grâce à l'entraide, la solidarité et la coopération;
- où règnent la justice et la démocratie qui permettent à toutes et à tous de vivre libres et en sécurité;
- où les peuples vivent en paix, sans armes destructrices ni outils de guerre;
- où les être humains vivent en harmonie entre eux, sans racisme et sans discrimination ;
- où la répartition du travail est équitable.

Bref, un monde où toutes et tous, sur un même pied d'égalité et dans le respect de la nature, peuvent:

- se nourrir, se loger, vivre en santé et en sécurité;

ainsi que

- s'instruire, travailler et avoir des loisirs.

En vertu de quoi nous nous engageons :

- à respecter, à protéger et restaurer la nature et l'environnement, en évitant de polluer et de nuire aux animaux et aux végétaux; en luttant contre les changements environnementaux majeurs comme la désertification et les effets de la sécheresse;
- à réduire notre consommation en évitant le gaspillage, en favorisant la réutilisation, la récupération et le recyclage et en consommant de façon responsable;
- à nous entraider en collaborant à des projets visant au partage équitable des ressources;
- à nous informer et à informer les autres en veillant au sens des mots. (ex. : ne plus parler de pays en voie de développement ou pays sous développés)
- à contrer le racisme, la discrimination et le sexisme en nous ouvrant aux autres dans un esprit de tolérance et de respect;
- à montrer l'exemple;
- à faire preuve de civisme et de justice en pratiquant la démocratie;
- à résoudre pacifiquement nos conflits en évitant la violence;
- à nous informer pour être en mesure de relever les défis de l'avenir;
- à sensibiliser nos familles, nos amis, notre entourage à l'importance d'adapter nos comportements pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique;
- à être solidaire pour les générations futures.

Et nous demandons aux adultes et aux personnes influentes de ce monde :

- d'adhérer, à leur échelle, aux engagements que nous avons nous-mêmes pris;
- de revoir l'organisation des sociétés et des activités humaines de façon à favoriser le développement du monde que nous souhaitons et pour lequel nous nous engageons à travailler;
- rendre accessible l'éducation et la formation à tous les jeunes;
- de mettre à notre disposition des moyens éducatifs, matériels et légaux, et des structures adaptées permettant de réaliser ces engagements;
- de donner l'exemple en s'investissant dans la protection et la restauration de l'environnement, dans le développement humain, dans la promotion de la paix et dans le partage et l'échange des cultures;
- de donner des responsabilités aux jeunes et leur permettre de participer aux prises de décision;
- de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur engagement et de formaliser l'intégration des jeunes afin de leur permettre d'agir;
- de favoriser l'utilisation et le partage des connaissances et des pratiques traditionnelles des peuples;
- de transférer les connaissances entre générations;
- de favoriser la rencontre et les échanges entre les jeunes du monde entier.

**AFIN QUE TOUTES ET TOUS NOUS PUISSIONS ESPERER VIVRE DANS UN MONDE ECOLOGIQUE,
PACIFIQUE SOLIDAIRE ET DEMOCRATIQUE, ICI ET PARTOUT SUR LA PLANETE !**

Appel de la francophonie

Paris - Planet'ERE 2 — 18 23 novembre 2001

Pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg

“ Les acteurs de l'éducation à l'environnement se mobilisent pour un monde solidaire, équitable et responsable ”

Venus de 42 pays, ce sont 1500 participants, enseignants, responsables d'associations, animateurs, syndicats, représentants de ministères et de collectivités... qui ont participé au forum Planet'ERE 2 du 18 au 23 novembre 2001, dans les régions françaises et à l'UNESCO à Paris. Acteurs francophones de l'éducation à l'environnement, ils sont convaincus que celle-ci constitue un levier indispensable pour un développement durable et viable. Vigilants sur le respect des engagements qu'ils ont pris au premier forum Planet'ERE (Montréal, novembre 1997) comme de ceux pris par les Etats en particulier à Rio, ils entendent participer activement au Sommet mondial du développement durable de Johannesburg en septembre 2002.

Cet appel adopté par l'ensemble des participants lors du forum Planet'ERE 2 est à cet égard une contribution importante.

Nous constatons, depuis la Conférence de Rio en 1992 :

- Que les problèmes d'environnement, loin d'avoir trouvé la voie de leur résolution, se sont au contraire aggravés,
- Que les déclarations et les projets de développement issus des grandes conférences internationales n'apportent aucune solution satisfaisante à la situation de pauvreté et de précarité (sanitaire, sociale, éducative et environnementale) des populations les plus démunies dans les pays les plus pauvres comme dans les pays les plus riches,
- Que les systèmes d'éducation formelle nationaux ont trop peu évolué depuis Rio et que les objectifs mis en avant dans le chapitre 36 de l'Agenda 21 et repris dans le principe 26 de la déclaration de Rio, n'ont pas bénéficié des moyens qu'ils nécessitent pour être atteints.

Nous constatons hélas :

- Que l'éducation à l'environnement qui se développe reste encore trop souvent le seul fait d'individus ou de petits groupes d'individus motivés et qu'elle se développe sur les territoires sans un soutien politique suffisant eu égard aux enjeux,
- Qu'une grande disparité de moyens éducatifs existe selon les territoires en particulier du Nord et du Sud de la planète et que les enfants comme les adultes, ne sont pas sur un pied d'égalité,
- Que les moyens financiers mis en œuvre pour le développement de l'éducation et en particulier de l'éducation à l'environnement demeurent beaucoup trop faibles au regard des enjeux.

Mais nous constatons aussi :

- Qu'à partir d'initiatives de la société civile et d'ONG, des actions éducatives positives pour l'environnement ont pu se développer ponctuellement,
- Que des projets de territoire à territoire ont vu le jour, impliquant des communautés du Sud, du Nord, de l'Est et de l'Ouest et que des élans de solidarité entre populations très éloignées ont été ainsi créés,

- Que les expériences éducatives les plus réussies sont celles qui reposent sur des partenariats impliquant à la fois la société civile et les autorités publiques,
- Que depuis 1992, les pratiques de démocratie participative se développent dans la définition et la conduite de politique des territoires,
- Que des réseaux se sont constitués, que des échanges ont lieu entre éducateurs au-delà des frontières, que des solidarités naissent,
- Que des programmes de formations se développent, que des métiers apparaissent en particulier dans certains pays, que de nouveaux acteurs s'engagent : collectivités, entreprises, universités...,
- Que des territoires s'organisent pour définir des plans de développement de l'éducation à l'environnement, associant société civile et autorités publiques.

Nous proposons :

- De généraliser une éducation à l'environnement pour tous et à tous les âges
 - construisant la responsabilisation, la dimension citoyenne de la personne en aiguisant son sens critique et en l'amenant à s'impliquer dans le processus de décision collective,
 - permettant de s'interroger sur les causes de la non durabilité du mode de développement des pays riches et proposant des solutions pour les individus et les populations (usage de l'eau, transports collectifs, tri de déchets, économie d'énergie, gestion de l'espace...),
 - permettant de s'interroger sur les causes des difficultés rencontrées par les pays pauvres dans la recherche des modes de développement durable (santé, maîtrise de l'eau, autosuffisance et sécurité alimentaire, gestion des déchets, énergie renouvelable),
 - prenant en compte les aspects sociaux et économiques en même temps que les aspects écologiques pour étendre la réflexion et l'engagement pour le développement durable,
 - Créant des liens positifs entre les personnes, entre les personnes et la nature et débouchant sur la compréhension et le respect,
 - favorisant l'épanouissement des personnes en sollicitant les dimensions intellectuelles cognitives, mais aussi affectives, sensibles.

Nous nous engageons, dans les quatre années à venir, à :

- Valoriser, promouvoir et multiplier les pratiques éducatives pour l'environnement en s'appuyant notamment sur ceux qui les ont mises en place et leurs réseaux,
- Ecrire collectivement la charte Planet'ERE recensant les valeurs et les finalités qui animent les acteurs de l'éducation à l'environnement francophones,
- Multiplier les situations d'échange entre praticiens de divers continents et de diverses origines en assurant la permanence et l'animation d'un réseau francophone des acteurs de l'éducation relative à l'environnement,
- Développer un dispositif d'échanges et de concertation décentralisé fondé en particulier sur les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication,
- Recenser, susciter, favoriser et développer les partenariats internationaux solidaires Sud Nord et Est Ouest et élaborer un guide des bonnes pratiques,
- Généraliser l'association des jeunes aux processus de réflexion et de mise en œuvre,
- Nous investir dans une action internationale concertée des acteurs de l'éducation à l'environnement francophone avec les acteurs de l'éducation non francophones et les autres acteurs de la société civile en vue du Sommet mondial du développement durable de Johannesburg,
- Organiser le troisième forum francophone Planet'ERE 3 en Afrique en 2005.

Nous demandons aux participants du Sommet mondial du développement durable :

- Aux Chefs d'Etats et de Gouvernements :
 - d'inscrire l'éducation et le droit à l'éducation comme une des priorités pour le futur dans le programme international de travail qui sera élaboré lors du Sommet mondial du développement durable,
 - de renforcer leurs efforts pour promouvoir l'éducation pour tous et d'assurer que l'éducation à l'environnement et au développement durable y soit intégrée, en particulier comme levier contre la pauvreté, pour les Droits de l'Homme, la démocratie et la préservation de l'environnement,
 - de favoriser le développement de l'éducation à l'environnement dans les politiques nationales et locales, tant dans le secteur de l'éducation formelle que non formelle,
 - de favoriser la participation des populations à la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement, pour un monde solidaire, équitable et responsable,
 - de soutenir l'action concertée des acteurs de la société civile (ONG, syndicats, associations) en faveur de l'éducation à l'environnement.

- Aux responsables d'organisations internationales :
 - A l'Organisation Internationale de la Francophonie :
 - De prendre acte des travaux de Planet'ERE 2, de faire de l'éducation une priorité dans le programme international de travail qui sera décidé au Sommet de Johannesburg en 2002,
 - De soutenir avec des moyens financiers le suivi de Planet'ERE 2 et en particulier les projets de partenariats qui sont nés du forum Planet'ERE.
 - Aux Nations Unies :
 - D'assurer que la voix de la francophonie en matière d'éducation, issue de Planet'ERE 2, soit prise en compte et intégrée activement dans le dialogue multipartenarial qui est prévu aux réunions préparatoires et au Sommet lui-même.
 - A l'UNESCO
 - En tant que " maître d'œuvre " du chapitre 36 de l'action 21 de continuer à donner son soutien aux suites de Planet'ERE 2 dans la francophonie et de faire tout son possible pour assurer que cet appel de la francophonie soit pris en compte lors du Sommet de Johannesburg et pendant ses réunions préparatoires.

- Aux ONG, syndicats, associations :
 - de coopérer pour construire une force de propositions de la société civile en vue du Sommet de Johannesburg en faveur de l'éducation pour tous, intégrant l'éducation à l'environnement.

Les participants de Planet'ERE 2, sur la base de cet appel, donnent mandat au Comité International Planet'ERE, pour assurer leur représentation aux événements pendant le Sommet mondial du développement durable et ses réunions préparatoires.

A Paris, le 23 novembre 2001.

Ministère de l'Écologie et du développement durable
www.environnement.gouv.fr/
Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie
www.diplomatie.gouv.f